

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

valant

## plan Air Energie Climat (-AEC)

du

## Pays du Soissonnais et du Valois

### Diagnostic – fiches thématiques

Version du 8 octobre 2024

Équipe accompagnant l'élaboration du SCoT



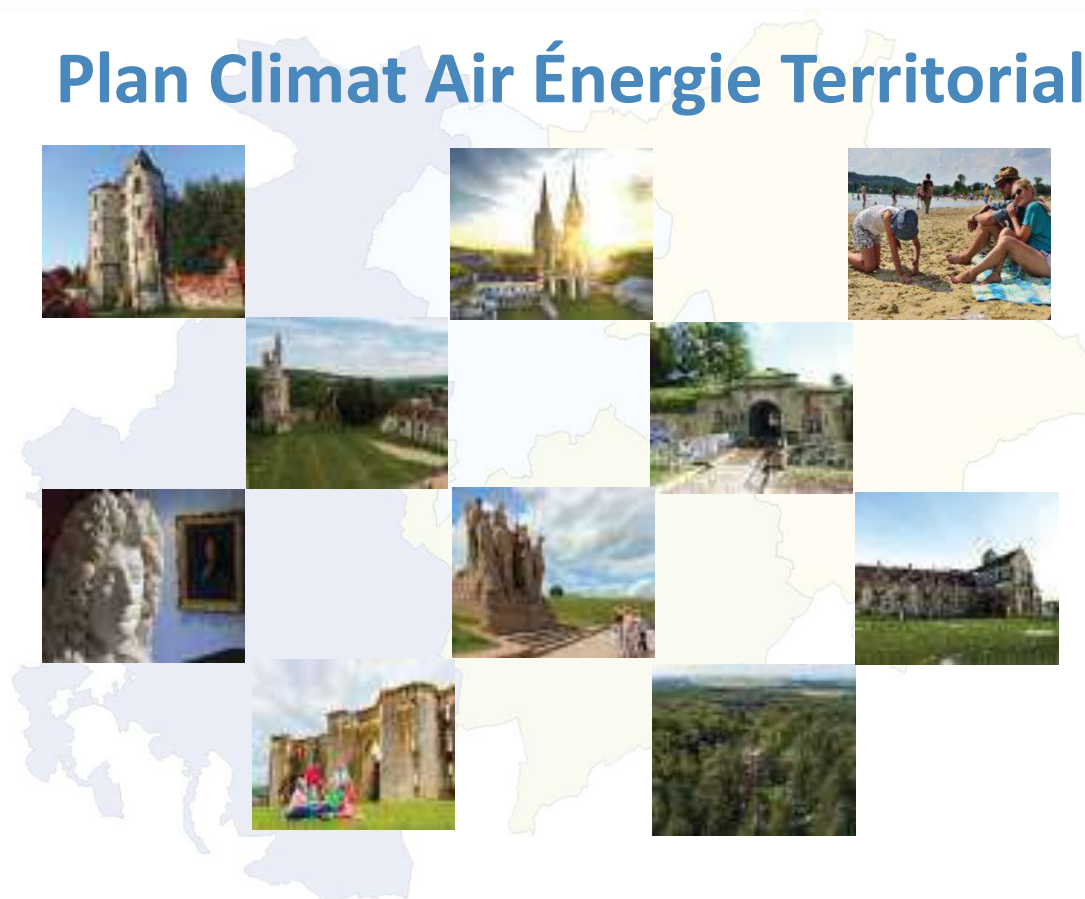
Équipe accompagnant l'élaboration du volet AEC et l'évaluation environnementale



# Schéma de Cohérence Territoriale

Valant

## Plan Climat Air Énergie Territorial



## Diagnostic – fiches thématiques

Version du 8 octobre 2024

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION – CONTEXTE TERRITORIAL

p.3

SITUATION DU TERRITOIRE

p.3

PLANIFICATION RÉGIONALE

p.7

### PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

p.11

DÉMOGRAPHIE

p.11

ÉQUIPEMENTS

p.31

MOBILITÉ

p.39

### PARTIE 2 – MODÈLES ÉCONOMIQUES

p.106

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

p.106

COMMERCE

p.136

TOURISME

p.188

AGRICULTURE

p.200

### PARTIE 3 – TRANSITIONS

p.207

PAYSAGES

p.207

EIE

p.

ENERGIE

p.

# Introduction – Contexte territorial

LA SITUATION DU TERRITOIRE

LA PLANIFICATION RÉGIONALE

## Situation administrative

### Quatre EPCI :

#### **Grand Soissons Agglomération**

27 communes  
52 890 habitants

#### **La Communauté de communes Retz en Valois**

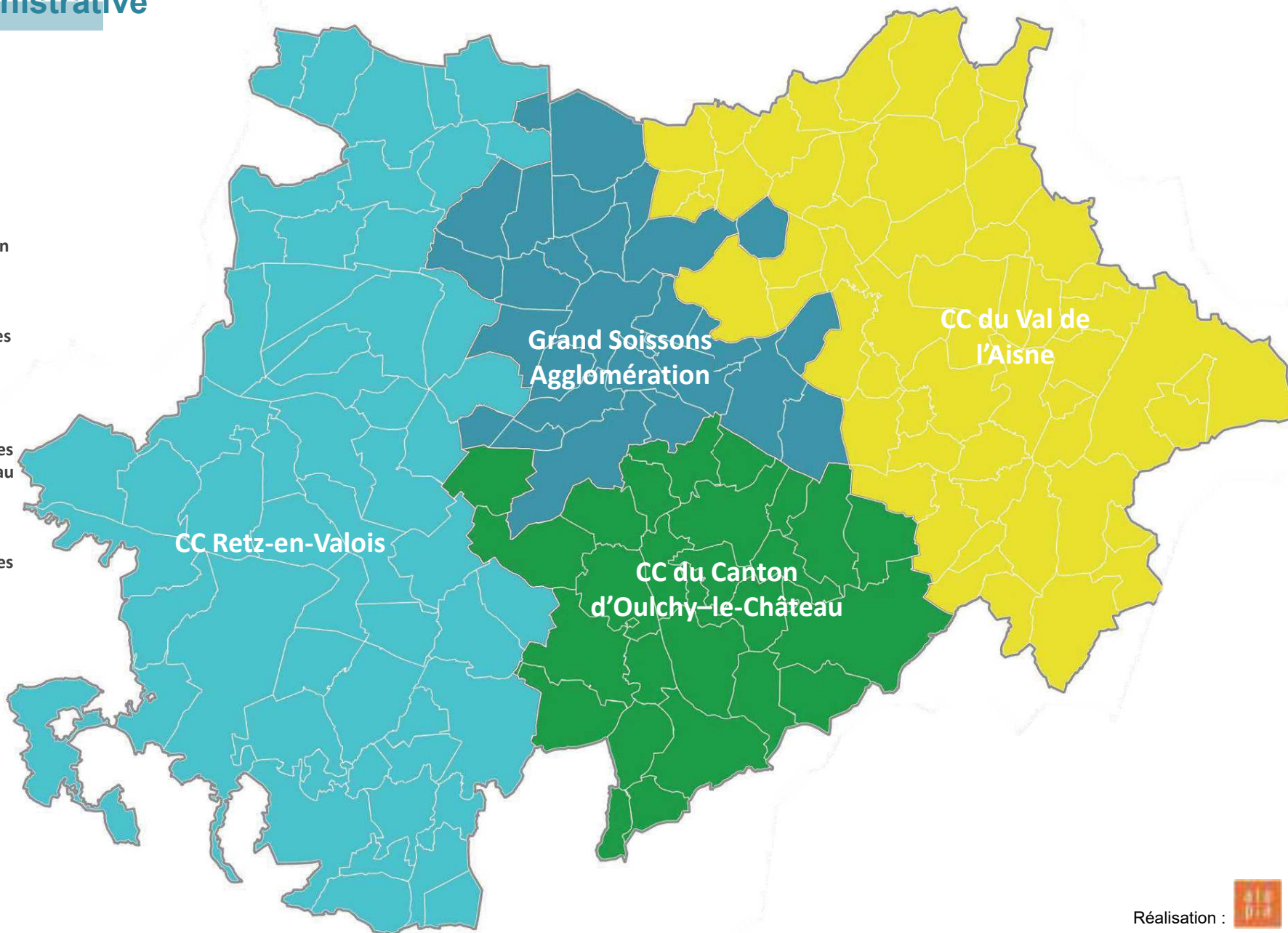
54 communes  
28 935 habitants

#### **La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château**

26 communes  
5 600 habitants

#### **La Communauté de Communes du Val de l'Aisne**

57 communes  
20 223 habitants



Réalisation :



## Situation du territoire

Le périmètre du SCoT (atopia)

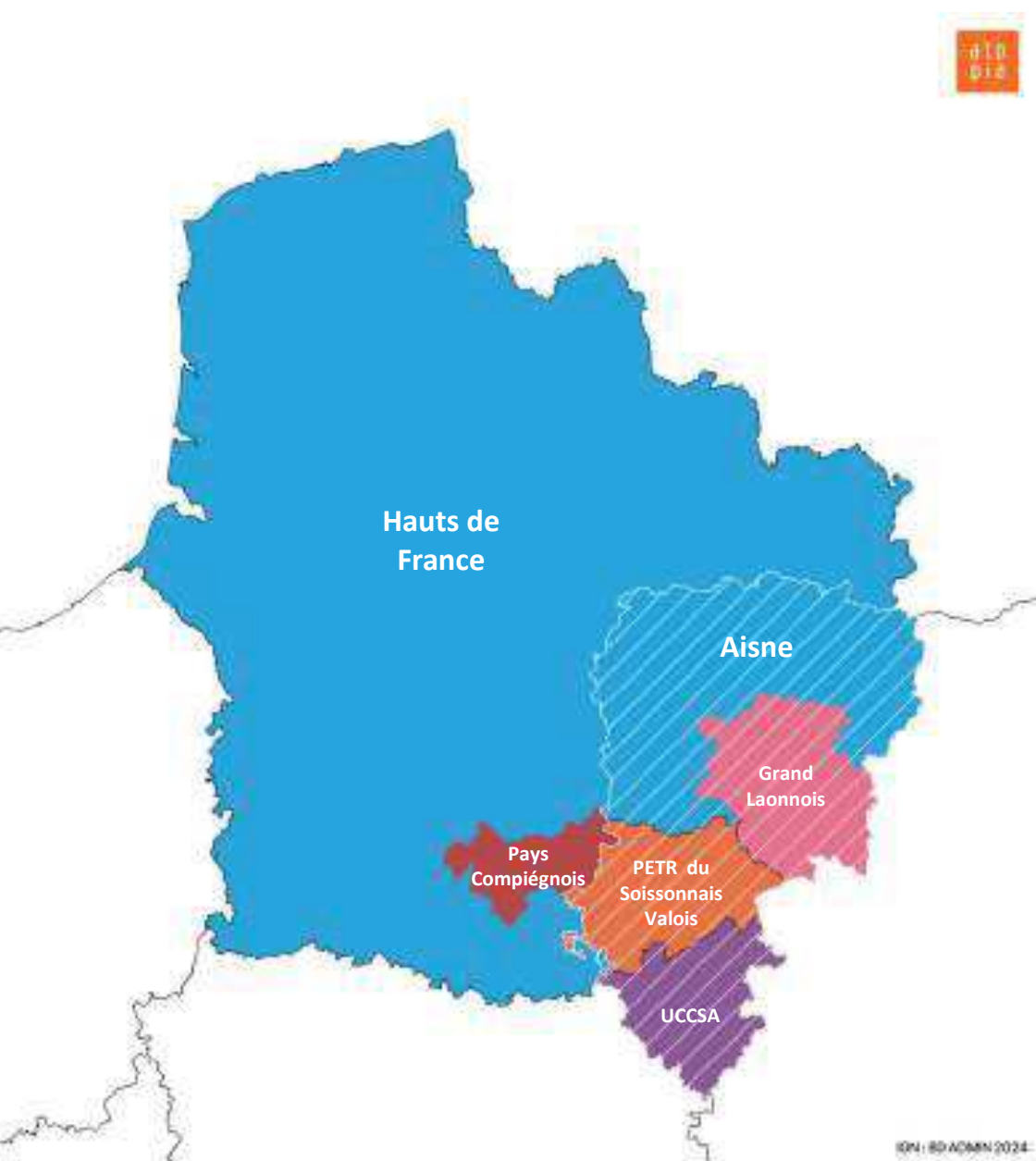


Le territoire du SCoT du PETR du Soissonnais et du Valois se situe dans la région des Hauts-de-France et le département de l'Aisne, à environ 60 kilomètres au nord de Paris, à 30 kilomètres de Reims et à 20 kilomètres à l'Est de Compiègne et au Nord de Château-Thierry.

Le territoire du SCoT s'est construit à l'échelle de quatre intercommunalités :

- Grand Soissons Agglomération,
- La Communauté de communes Retz en Valois,
- La Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château,
- La Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

Le territoire regroupe ainsi 164 communes (en 2020, le territoire du PETR compte 107 700 habitants, soit une densité de 80 habitants / km<sup>2</sup>).



## La méthode pour le diagnostic

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du PETR Soissonnais Valois, le diagnostic du territoire a été réalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les dernières données statistiques INSEE disponibles étaient alors celles du recensement de l'année 2020.

Le traitement des données statistiques a pour objectif de faire ressortir les grandes tendances d'évolutions actuellement en cours sur le territoire afin de définir les enjeux, à court et moyen termes, auxquels le PETR du Soissonnais Valois devra faire face. Il ne s'agit donc pas simplement de s'appuyer sur une donnée brute mais de connaître les changements qui se sont opérés dans le temps ou s'opèrent actuellement.

Afin de contextualiser les évolutions par thématiques, le secteur du PETR Soissonnais Valois a été comparé à 3 autres territoires :

- PETR de l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA),
- Pays Compiégnois,
- PETR Du Grand Laonnois,

Et aux échelles départementale et régionale.

Afin de compléter l'analyse statistique et de mieux appréhender le fonctionnement du territoire dans son quotidien, des rencontres avec les élus locaux et des journées de terrain ont été organisées au cours de la réalisation de ce document. Ces rencontres et ces temps sur le territoire ont permis de mettre en relief des enjeux non lisibles par le biais du traitement statistique et de recueillir une perception locale sur les évolutions du territoire.

# Introduction – Contexte territorial

LA SITUATION DU TERRITOIRE

**LA PLANIFICATION RÉGIONALE**

# Planification régionale – Le SRADDET des Hauts-de-France

Ainsi, plusieurs grands objectifs ont été dégagés :

## Les objectifs relatifs à l'attractivité économique

- Soutenir les excellences régionales
- Affirmer un positionnement de hub logistique

## Les objectifs relatifs aux atouts interterritoriaux

- Faire du Canal Seine-Nord Europe un vecteur de développement économique, industriel et un support d'aménités
- Assurer un développement équilibré et durable du littoral

## Les objectifs relatifs au modèle d'aménagement

- Garantir un système de transport fiable et attractif
- Favoriser un aménagement équilibré des territoires

## Les objectifs relatifs à la gestion des ressources

- Encourager la sobriété et organiser les transitions
- Valoriser les cadres de vie et la nature régionale
- Objectifs par sous-trame et objectifs afférents (BIO)

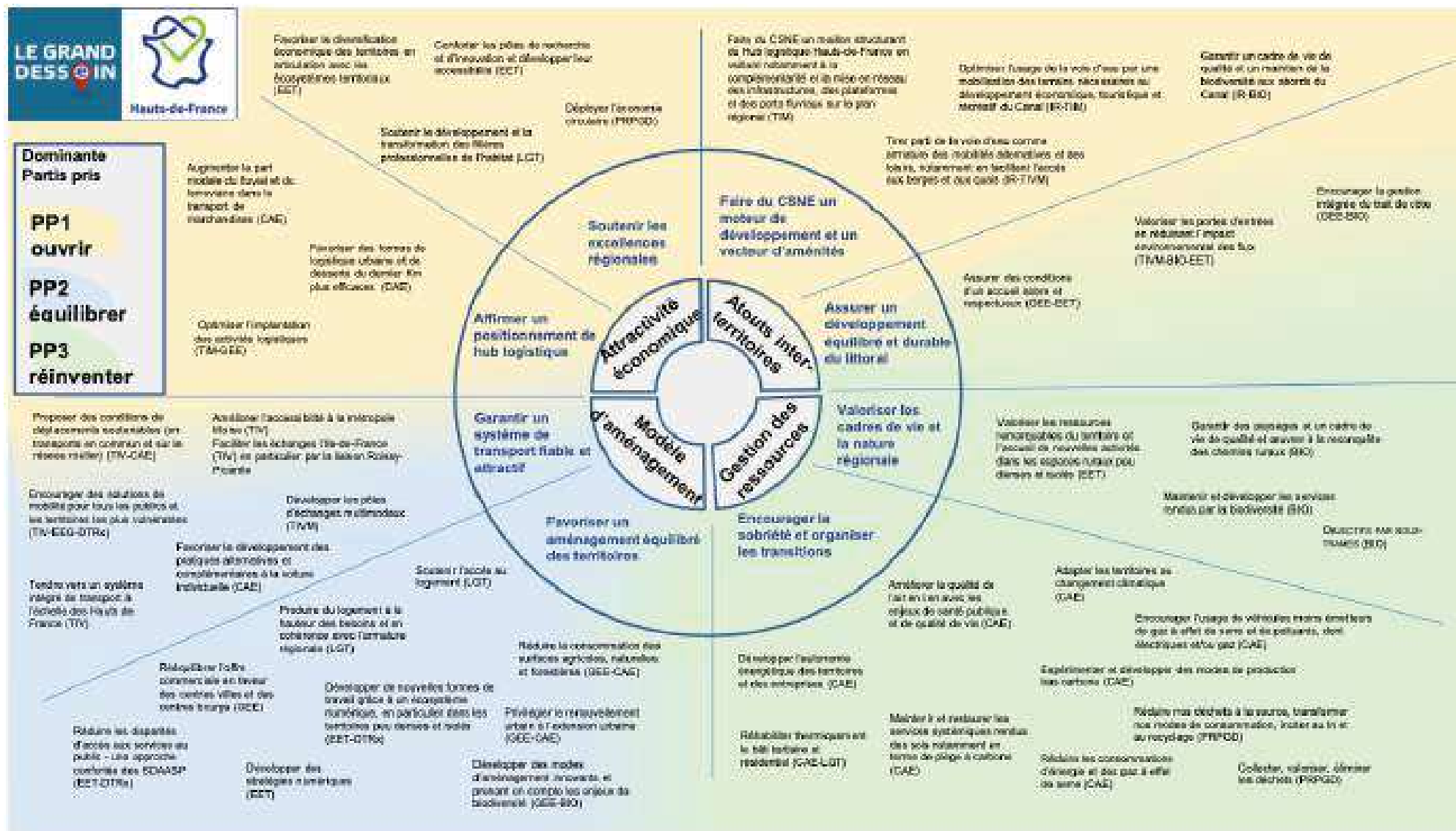
Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la région Hauts-de-France a été adopté le 4 août 2020. La vision portée par le SRADDET des Hauts-de-France doit être partagée par tous les territoires et par l'ensemble des grands opérateurs contribuant au développement et à l'aménagement durables.

Quatre défis du diagnostic résument les mutations et leurs impacts sur le développement régional :

- Si l'économie régionale a reposé sur la mise en valeur de ses ressources, la prise de conscience des contraintes environnementales peut se transformer en nouvelles opportunités de développement.
- Si la région a connu une transformation des modes de production plus marquée qu'ailleurs, cette dynamique, toujours en cours et amplifiée par la transition numérique, continue à impacter les bases productives régionales et l'évolution des emplois.
- Si la région reste l'une des plus jeunes de France, avec notamment une fécondité supérieure à la moyenne nationale, elle reste marquée par un niveau de qualification et une mobilité intergénérationnelle moindres, rendant nécessaire de renforcer le capital humain des jeunes et leur intégration dans une société de la connaissance et de l'innovation.
- Si la région s'est largement insérée dans l'internationalisation des échanges, elle doit revoir aujourd'hui ses modes de gouvernance et de régulation autour de l'agilité de l'action publique pour développer sa capacité de réaction, tout en plaçant l'habitant au cœur des préoccupations et des politiques régionales.

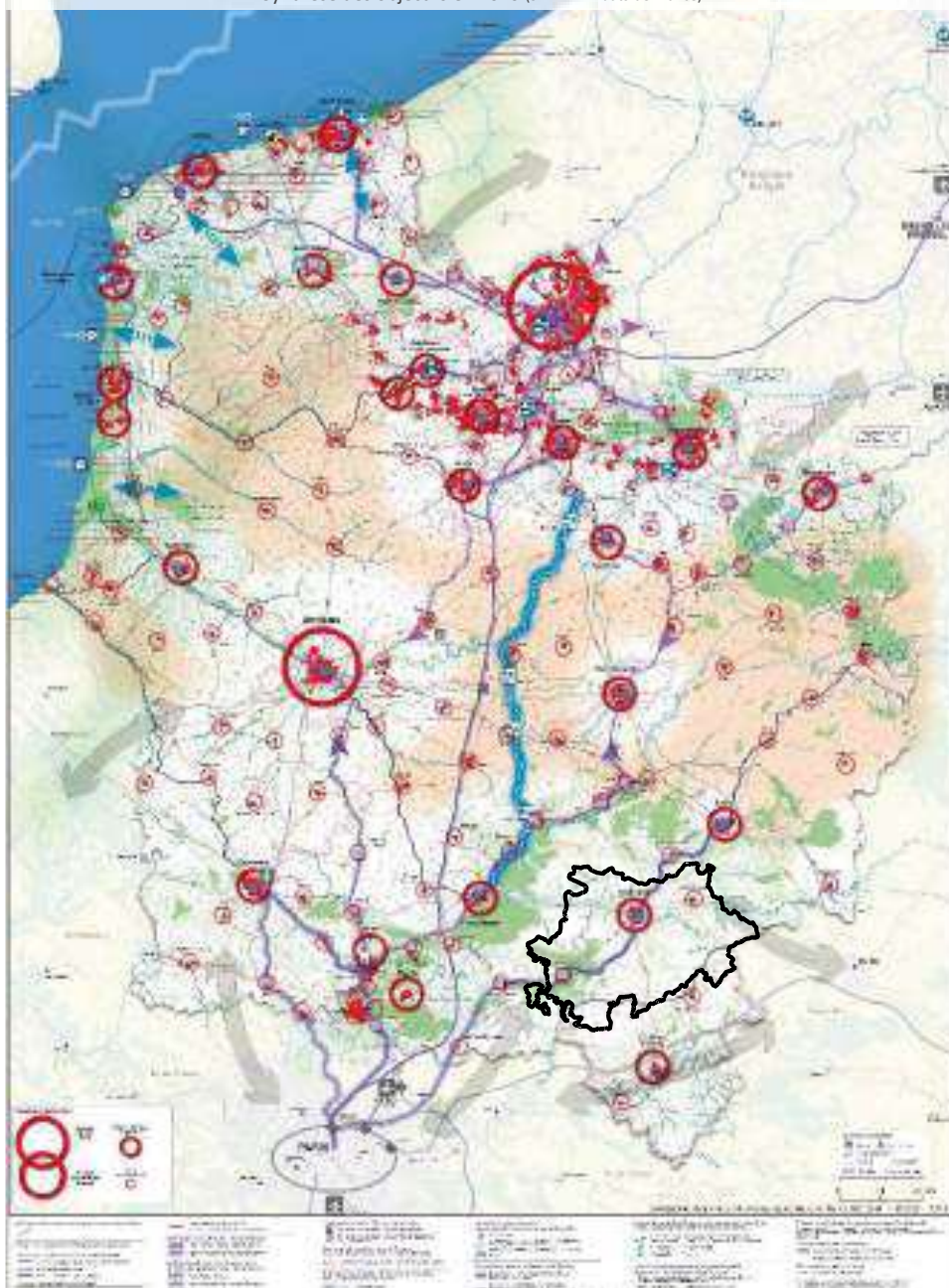
# Planification régionale – Le SRADDET des Hauts-de-France

Organisation des objectifs du SRADDET Hauts-de-France (SRADDET Hauts-de-France)



# Planification régionale – Le SRADDET des Hauts-de-France

Synthèse des objectifs en 2020 (SRADDET Hauts-de-France)



## Organisation des objectifs du SRADDET Hauts-de-France

Les enjeux pour le PETR Soissonnais Valois relevés par le SRADDET se traduisent à travers différentes orientations et objectifs de développement :

- **Faire du Canal Seine Nord Europe un maillon structurant du hub logistique Hauts-de-France.** Cet enjeu est particulièrement important car le PETR du Soissonnais et Valois est située dans la zone d'influence et d'attraction économique du canal (hinterland). Le territoire est également traversé par l'Aisne qui permet la navigabilité entre le territoire et le Canal Seine-Nord et qui permettrait son développement en tant qu'axe de Fret pour favoriser l'accès au Canal pour les entreprises.
- **Garantir un système de transport fiable et attractif et faciliter les échanges avec l'Île-de-France,** en particulier grâce à la liaison Paris-Soissons-Laon. Cette ligne traversant le PETR vise à drainer le territoire et l'intégrer dans la zone d'influence métropolitaine, notamment au travers d'un PEM régional (Soissons) et d'un PEM de rabattement (Villers-Cotterêts).
- **Favoriser un aménagement équilibré des territoires,** notamment en produisant du logement à la hauteur des besoins et en cohérence avec l'ossature régionale : pôle d'envergure Régionale pour Soissons et les pôles intermédiaires de Villers-Cotterêts et Vailly-sur-Aisne. Il s'agit de réduire la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières.
- **Encourager la sobriété et organiser les transitions,** en diminuant la tendance de disparition des terres arables qui composent majoritairement le territoire et en engageant la réhabilitation thermique du bâti tertiaire et résidentiel.
- **Préserver et restaurer les corridors** dont la forêt de Retz constitue un pilier important à l'échelle régionale, ainsi que les affluents de l'Aisne.

Dans la SRADDET Soissons est identifié comme pôle régional, entouré de Château-Thierry, Laon et Compiègne et des relations avec le Bassin parisien (Île-de-France) et Reims (Grand-Est) sont identifiées.

« Entre 2003 et 2012, 15 490 ha de surfaces agricoles, naturelles et forestières ont été artificialisées à l'échelle des Hauts-de-France, soit un rythme d'artificialisation d'environ 1 500 ha/an.

Le SRADDET fixe comme objectif la préservation de ces surfaces et vise une division du rythme d'artificialisation des sols (extension de la tache urbaine\*) observé entre 2003 et 2012 :

- par 3 à l'horizon 2030, soit un rythme d'artificialisation de 500 ha/an ;
- par 4 à l'horizon 2040, soit un rythme d'artificialisation de 375 ha/an ;
- par 6 à l'horizon 2050, soit un rythme d'artificialisation de 250 ha/an.

Au-delà de 2050, les territoires poursuivent leurs efforts afin de tendre vers le Zéro Artificialisation Nette. »

Extrait du SRADDET des Hauts-de-France, Règles générale 14 (GEE-CAE).

# Partie 1 – Capacités d'accueil

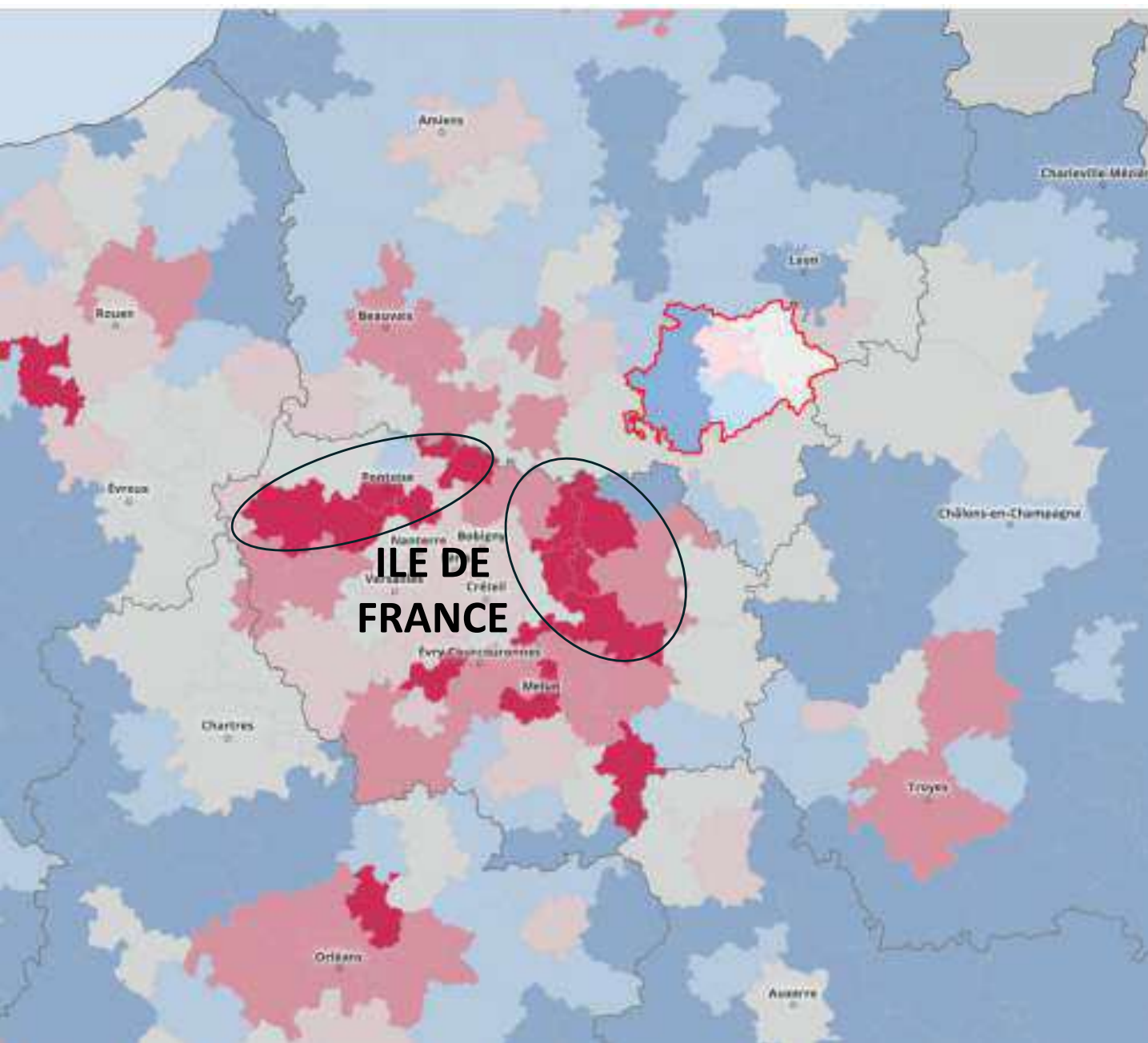
## DÉMOGRAPHIE

- Dynamique résidentielle
- Composition des ménages
- Habitat et logements

## ÉQUIPEMENTS

## MOBILITÉ

## Dynamique résidentielle - Évolution de la population



Le PETR du Soissonnais et du Valois, est situé à proximité de l'Ile-de-France (60 km de Paris). Cette situation impacte ses dynamiques résidentielles.

Historiquement, le développement de l'Île-de-France se faisait sur l'ensemble de ses couronnes (années 1970-2000).

Au cours des dernières années, depuis 2015, la dynamique résidentielle francilienne est surtout le fruit d'une croissance des territoires du nord de la région Ile-de-France. Il est constaté une concentration du développement Francilien :

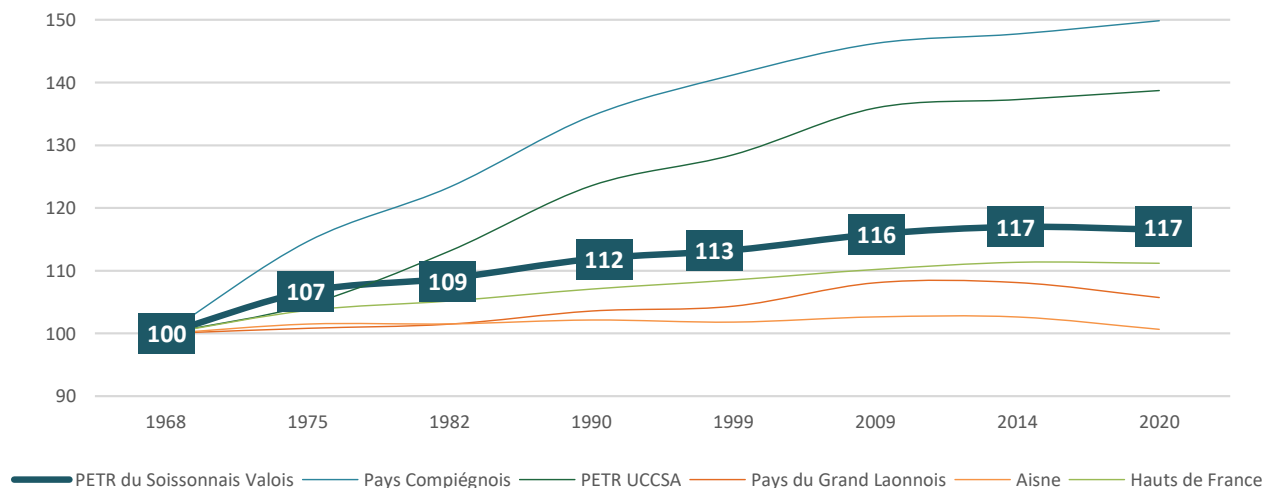
- au Nord-Ouest de la Région ;
- à l'Est de la Région (Nord du département de la Seine et Marne).

Évol. annuelle moy. de la population 2015 - 2021  
(en %) en 2021 :



# Dynamique résidentielle - Évolution de la population

Évolution de la population entre 1968 et 2020,  
base 100 à partir de 1968 (INSEE 2020)



## Une dynamique de croissance de la population

Le PETR du Soissonnais Valois a connu une augmentation de population d'environ +17%, passant de 92 373 habitants à 107 658 habitants, entre 1968 et 2020.

Cette tendance est plus faible que les territoires de comparaison du Compiégnois et de l'UCCSA. Le territoire a cependant connu une dynamique plus forte que les échelles départementales et Régionales.

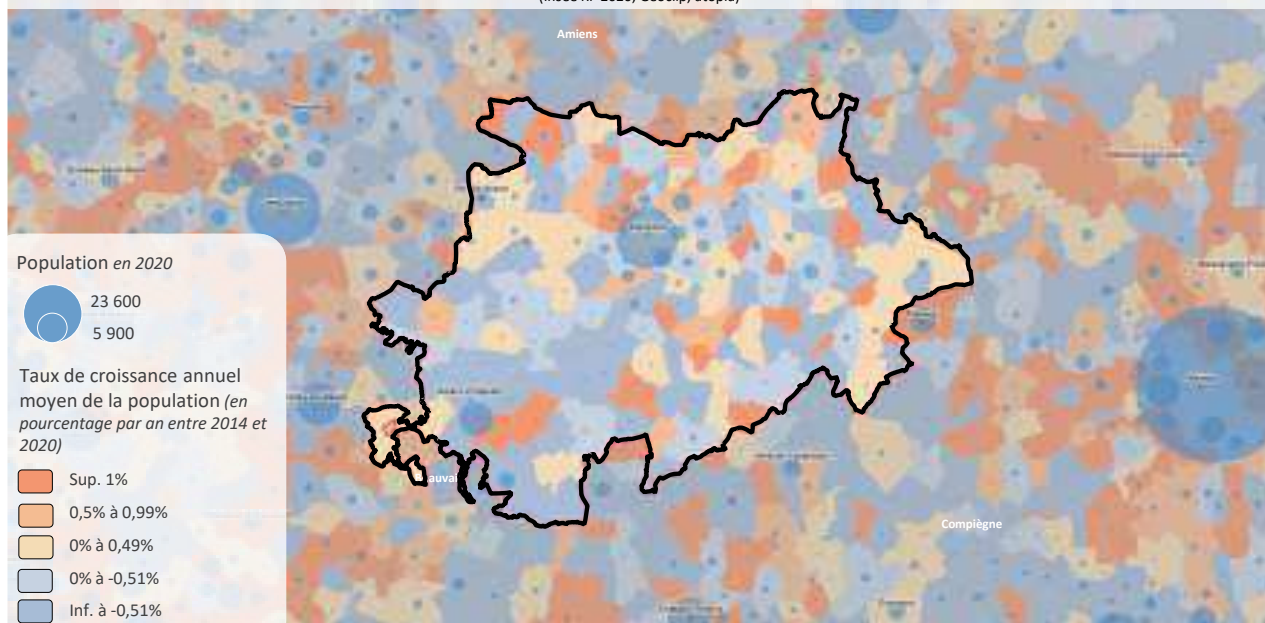
## Une stagnation sur la période récente

Entre 2014 et 2020, le territoire a connu une stagnation de sa population. Sur cette même période :

- le département et le pays voisin du Grand Laonnois ont, connu une diminution de la population ;
- la région des Hauts de France a également connu une stagnation ;
- les autres territoires (Compiégnois et UCCSA) ont connu une légère augmentation de leur population.

Population en 2020 et taux de croissance annuel moyen de la population entre 2014 et 2020

(Insee RP 2020, Géoclip, atopia)



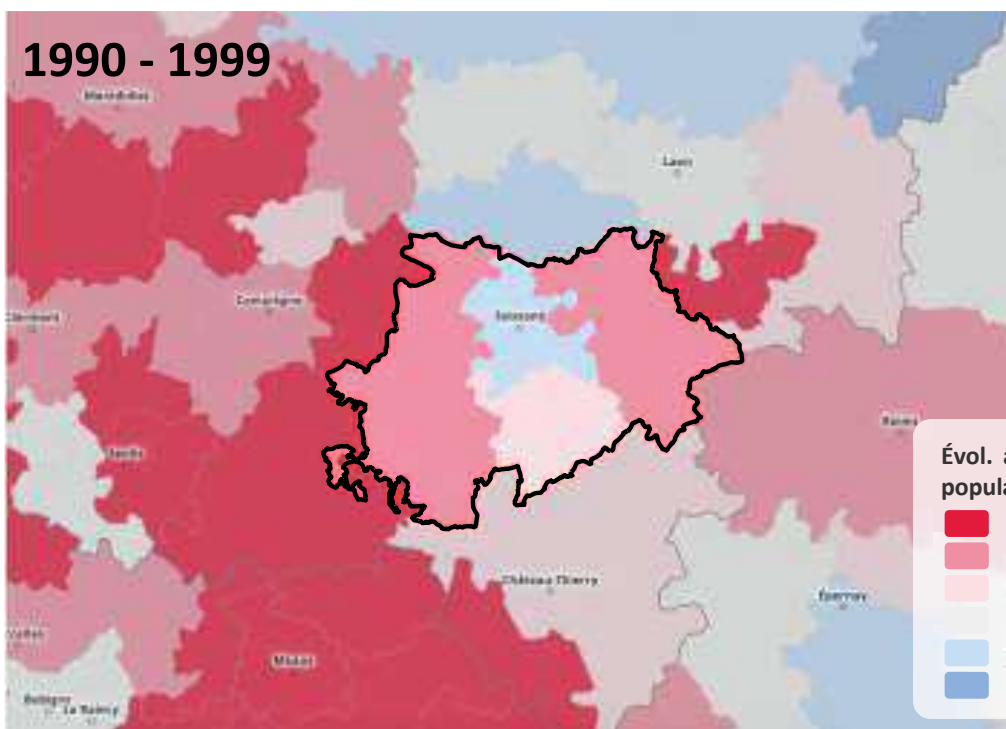
Population des EPCI (en 2020, INSEE)

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| CA GrandSoissons Agglomération   | 52890 |
| CC Retz-en-Valois                | 28935 |
| CC du Val de l'Aisne             | 20233 |
| CC du Canton d'Oulchy-le-Château | 5600  |

Communes de plus de 3 500 habitants (en 2020, INSEE)

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Soissons          | 28888 |
| Villers-Cotterêts | 10392 |
| Belleu            | 3762  |

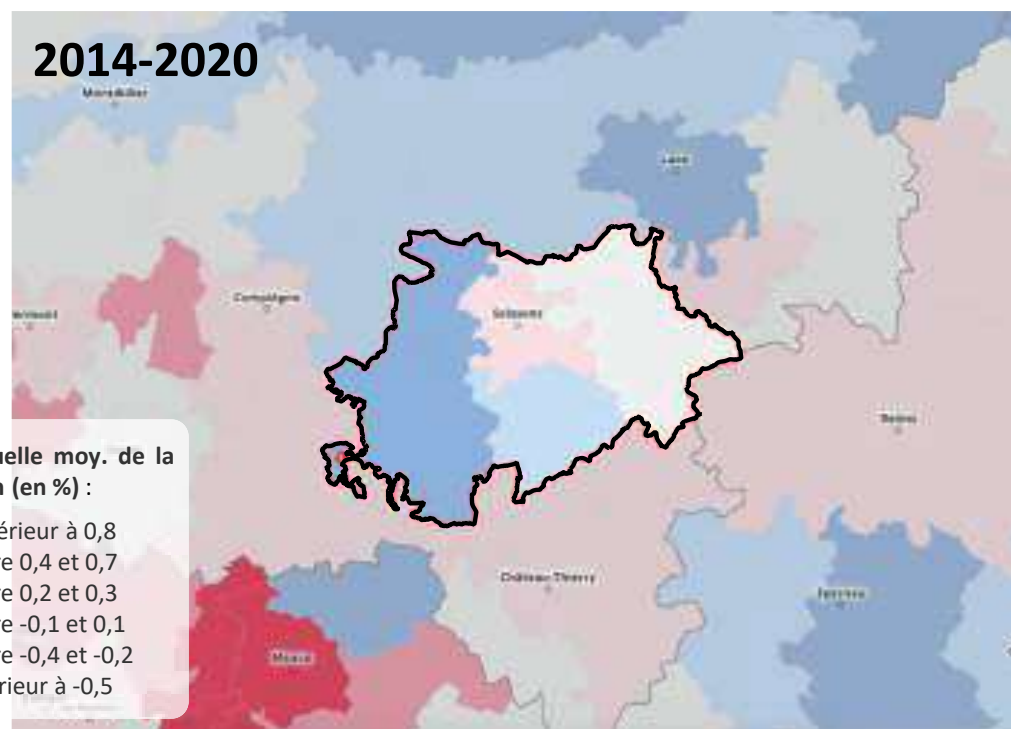
## Dynamique résidentielle - Évolution de la population



Entre 1990 et 1999, le territoire était dans une dynamique globale positive : +0,14%/an au global sur la décennie. Ce développement se concentrait sur les intercommunalités les plus rurales du territoire :

- CC Retz en Valois : +0,68%/an ;
- CC du Val de l'Aisne : +0,52%/an ;
- CC du Canton d'Oulchy le Château : +0,25%/an.

L'agglomération de Soissons était dans une dynamique négative : -0,27%/an.



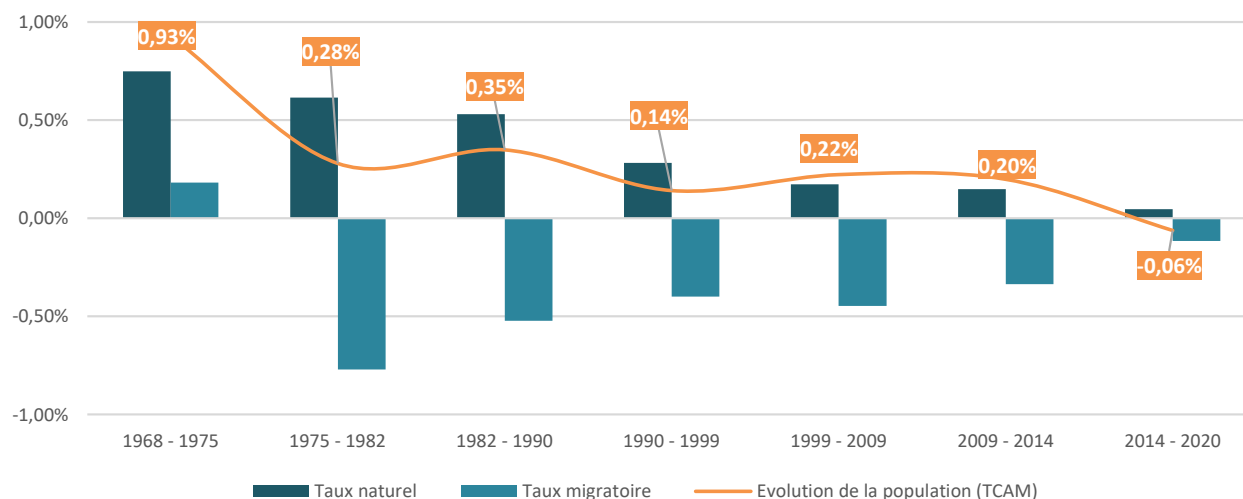
Entre 2014 et 2020, le territoire connaît une situation moins positive en matière d'évolution de la population : au global, il est constaté une faible diminution de 0,06%/an du nombre d'habitants.

Dans ce même temps, les territoires de comparaison connaissent des tendances fluctuantes pour le Compiégnois, +0,17%/an pour l'UCCSA et -0,37%/an sur le Grand Laonnois (+0,24%/an).

La tendance résidentielle du territoire s'inverse. Sur la période 1990-1999, l'évolution de la population est positive dans la CC Retz-en-Valois et la CC du Val de l'Aisne tandis que l'agglomération de Soissons voit sa population diminuer. Sur la période 2014-2020, le développement résidentiel est concentré au sein de l'agglomération de Soissons : +0,3%/an. Alors que les autres intercommunalités (CC Retz en Valois, -0,61% ; CC du Val de l'Aisne, -0,11% et la CC du Canton d'Oulchy le Château, -0,36%/an) présentent une évolution annuelle de la population négative.

# Dynamiques résidentielles – Évolution de la population

Évolution de la population de 1968 à 2020 en %/an (INSEE 2020)



## Une dynamique de croissance en diminution constante

Le territoire connaît trois grandes périodes d'évolution dans sa dynamique démographique :

1. Entre 1968 et 1975, le territoire connaissait une croissance totale (taux naturel et taux migratoire positifs) ;
2. De 1975 à 2014, la croissance du territoire n'était plus complète mais uniquement partielle : le taux migratoire était négatif, tout en conservant une évolution du nombre d'habitant positive ;
3. Au cours de la dernière période intercensitaire, le territoire a connu une légère diminution de sa population : cette situation montre cependant l'atteinte d'un équilibre : le taux migratoire est au plus bas depuis. En revanche, le taux naturel est également au plus bas et est en diminution constante depuis 1968 et tend vers 0 depuis 1999.

Le territoire connaît aujourd'hui une période de stabilisation : disposant d'un taux naturel tendance vers 0 et d'un taux migratoire suivant la même trajectoire après une période de stagnation plus négative dans les 3 décennies précédentes.

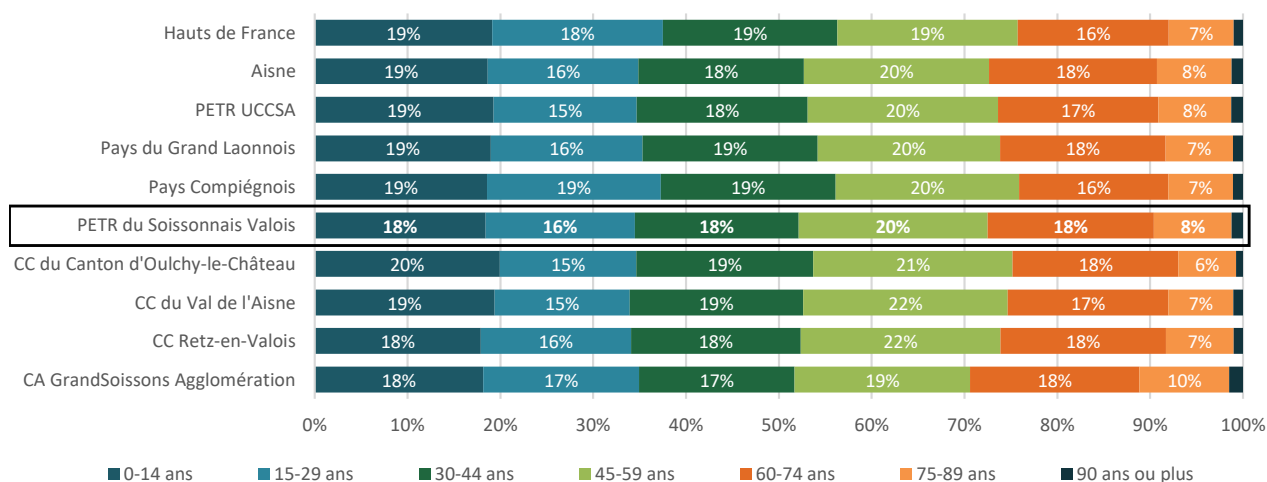
Typologie des soldes migratoire et naturel apparent entre 2014 et 2020 (Insee RP 2020, Obs. des territoires, atopia)



# Dynamiques résidentielles – Caractéristiques de la population

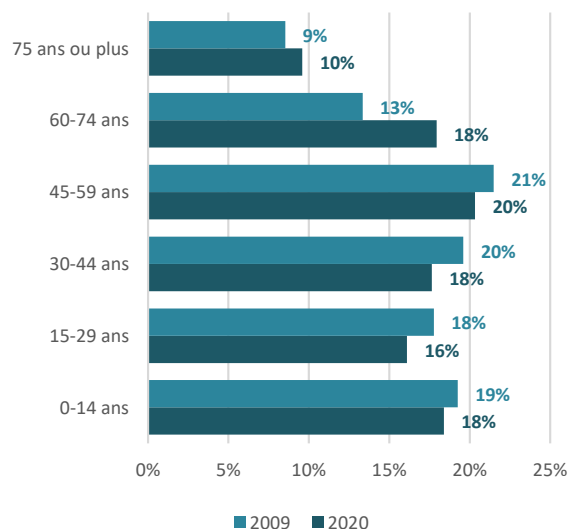
## Répartition de la population selon les classes d'âges en 2020

(Insee RP 2020, atopia)



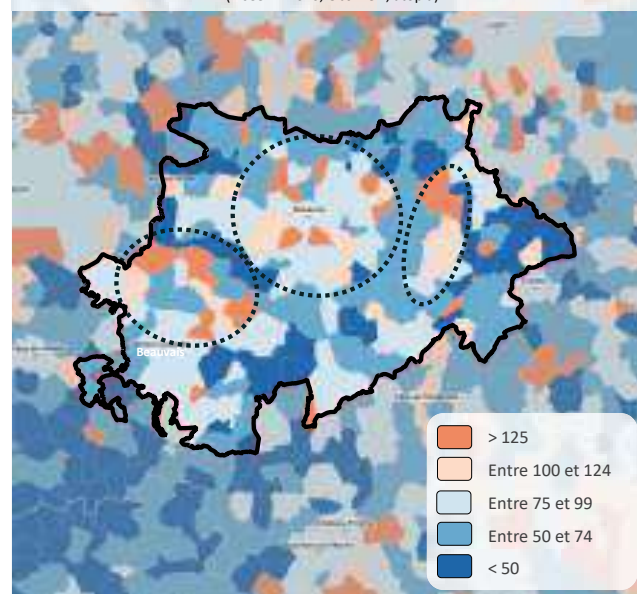
## Évolution de la population selon les classes d'âges dans le PETR entre 2012 et 2018

(Insee RP 2020, atopia)



## Indice de vieillissement, nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de - de 20 ans

(Insee RP 2020, Obs. Terr, atopia)



## Des classes d'âges identiques aux territoires de comparaison

Le territoire présente une répartition de sa population par tranches d'âge sensiblement identique à celle du département de l'Aisne, de la région Hauts-de-France et des autres territoires de comparaison.

## Un vieillissement de la population plus marqué entre 2009 et 2020

Entre 2009 et 2020, le territoire connaît une diminution de la proportion des classes d'âge inférieures à 59 ans. En particulier les 15-29 ans et les 30-44 ans, ayant chacun connu une diminution de 2% de leur représentation dans la population totale du territoire.

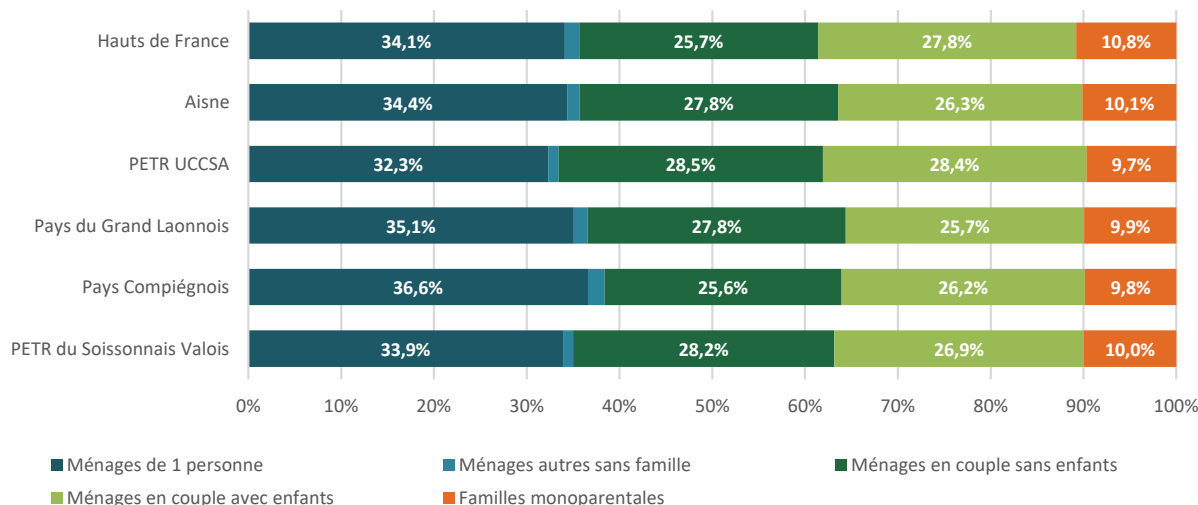
À l'inverse, la proportion des plus de 60 ans augmente significativement, en particulier les 60-74 ans (+5%) entre 2009 et 2020. Cela atteste d'un vieillissement de la population sur le territoire.

Au sein du territoire, le vieillissement de la population est davantage marqué (indice de vieillissement élevé), sur :

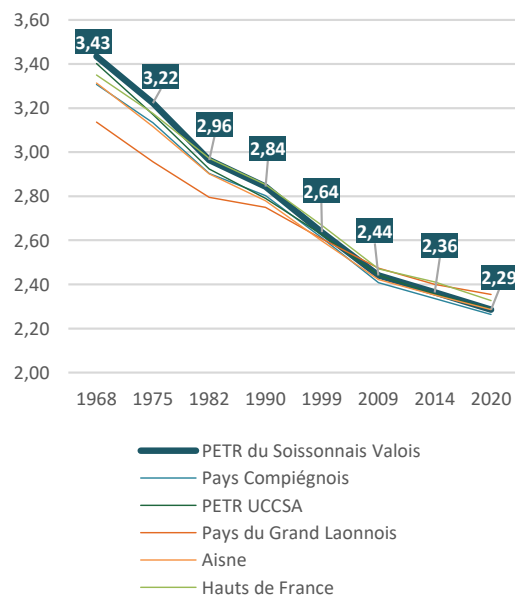
- La périphérie de l'agglomération de Soissons, où l'indice de vieillissement dépasse souvent 100 ;
- Dans la vallée de l'Aisne, au Nord de Villers-Cotterêts ;
- Sur l'axe entre Braine et Vailly-sur-Aisne.

# Composition des ménages

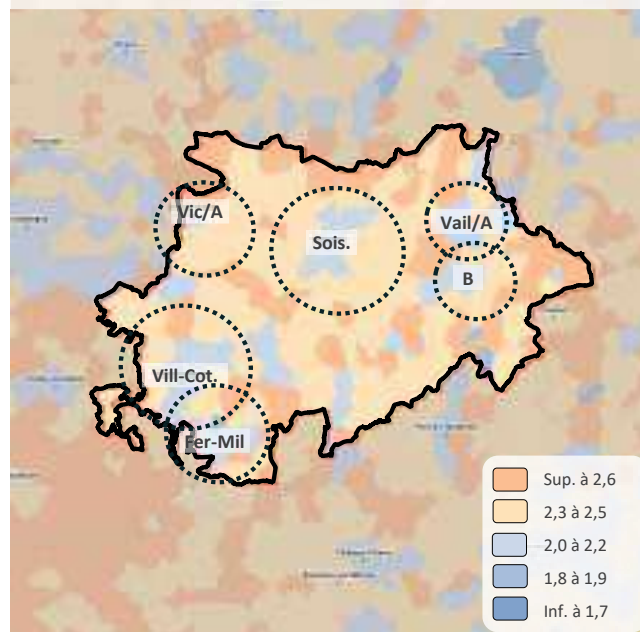
Typologie des ménages en 2020 (Insee RP 2020, atopia)



Évolution de la taille moyenne des ménages (INSEE historique 2020)



Taille moyenne des ménages en 2020 (Insee RP 2020, Obs. Terr, atopia)



## Un territoire plutôt familial

Le territoire présente un profil davantage de personnes seules et de couples sans enfants que les espaces de comparaison :

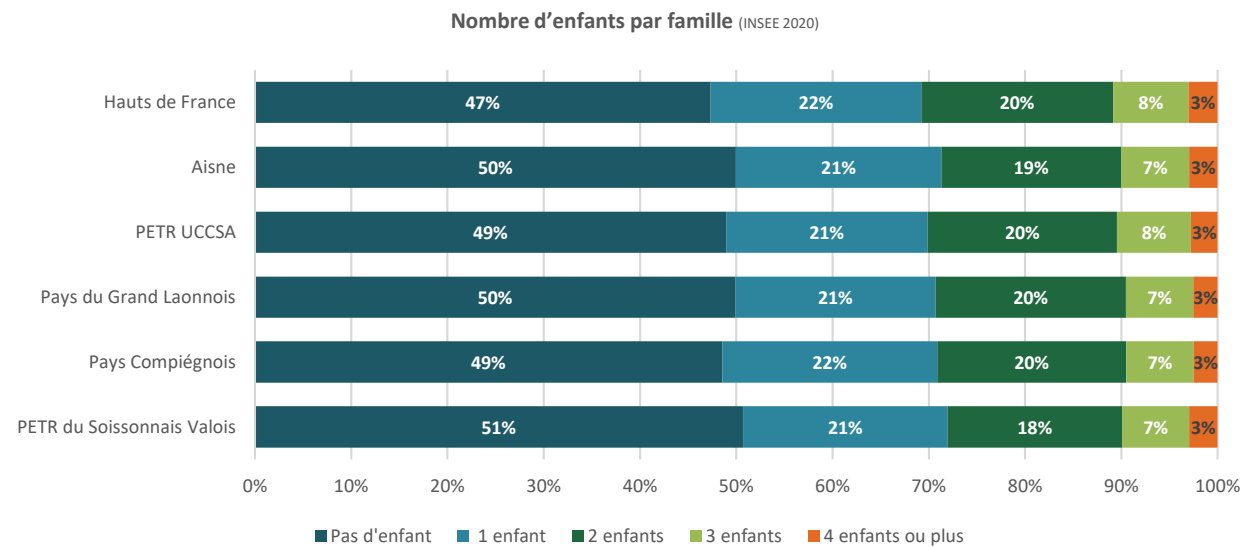
- Avec environ 33,9% de ménages d'une personne, il présente la proportion la plus faible que les territoires étudiés : 1 point de moins que le Grand Laonnois et 2,5 points de moins que le Pays du Compiégnois.
- À l'inverse, la proportion de couples (avec ou sans enfants) atteint 55%, ce qui est supérieur de 2 points à la proportion observée aux échelles départementales et régionales.
- La taille moyenne des ménages, de 2,29 personnes par ménage en 2020, est légèrement inférieure à l'échelle régionale, mais se trouve dans la moyenne des autres territoires de comparaison. Le territoire connaît un phénomène de desserrement des ménages (diminution de la taille moyenne de ceux-ci), aussi marqué que dans les territoires limitrophes.

## Des ménages plus petits dans les pôles

À l'échelle du PETR du Soissonnais Valois, les ménages sont légèrement plus grands dans les communes rurales.

De manière générale sur le territoire, il est constaté que les communes les plus peuplées présentent des tailles de ménages plus petits.

# Composition des ménages



## Une majorité de ménages avec pas ou 1 enfant

À l'instar des Hauts-de-France ou de l'Aisne, le SCoT du Soissonnais Valois présente des familles sans enfants (51%). 21% d'entre elles ont un enfant.

Cette tendance est également observable dans les territoires de comparaison, même si le territoire du PETR dispose de la part de famille sans enfants ou avec un enfant la plus importante (72% pour le PETR, 69% pour la Région et 71% pour le département).

## Des revenus déclarés inférieurs aux territoires de comparaison

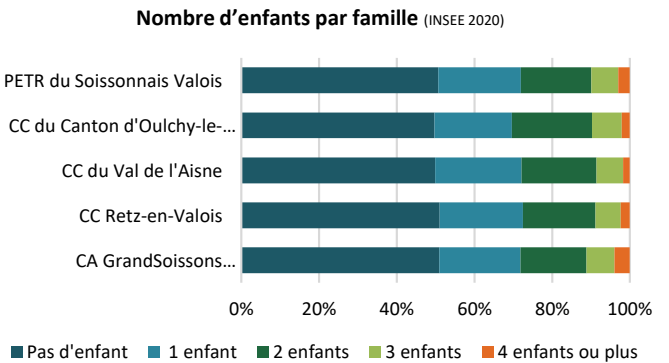
Le peuplement du territoire du SCoT est dans les tendances des territoires de comparaison : 44% des ménages sont imposés et le revenu médian déclaré est de 20 060 €. Celui-ci est légèrement plus élevé que dans l'Arrondissement de Laon (19 260€), mais plus faible que dans les arrondissements de Château-Thierry (20 780€) ou encore que Compiègne (22 140 €).

Sur le SCoT l'indice de disparité de revenu (Gini) est le plus élevé des territoires de comparaison.

Distribution des revenus déclarés par unité de consommation et composition du revenu déclaré  
(Fichier Localisé Fiscal et Social, INSEE 2020)

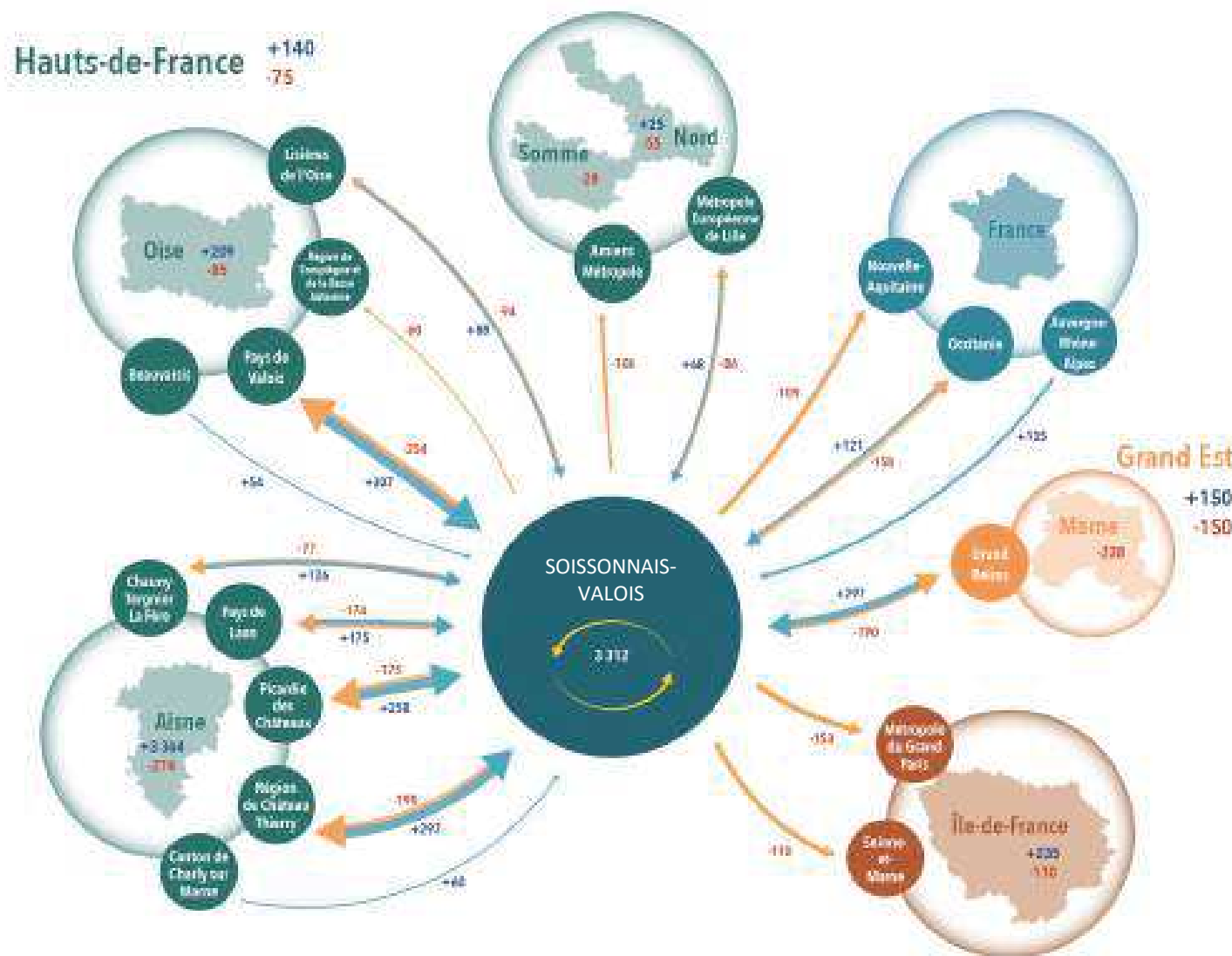
| Arrondissement  | Part des ménages fiscaux imposés (%) | 1 <sup>er</sup> quartile (€) | Médiane (€) | 3 <sup>e</sup> quartile (€) | Écart interquartile (€) | Indice de Gini |
|-----------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------------------|----------------|
| Château-Thierry | 48,6                                 | 14 300                       | 20 780      | 28 090                      | 13 790                  | 0,327          |
| Laon            | 41,8                                 | 12 280                       | 19 260      | 26 420                      | 14 130                  | 0,341          |
| Soissons        | 44,4                                 | 13 140                       | 20 060      | 27 310                      | 14 170                  | 0,345          |
| Compiègne       | 52,5                                 | 14 890                       | 22 140      | 30 630                      | 15 750                  | 0,340          |

| Arrondissement  | Part des revenus d'activité (%) | dont part des salaires et traitements (%) | dont part des indemnités de chômage (%) | dont part des revenus des activités non salariées (%) | Part des pensions, retraites et rentes (%) | Part des autres revenus (%) |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|
| Château-Thierry | 67,2                            | 57,1                                      | 3,3                                     | 6,8                                                   | 27,4                                       | 5,4                         |
| Laon            | 64,6                            | 56,9                                      | 3,3                                     | 4,4                                                   | 31,6                                       | 3,8                         |
| Soissons        | 65,1                            | 57,6                                      | 3,3                                     | 4,2                                                   | 29,3                                       | 5,6                         |
| Compiègne       | 68,6                            | 61,9                                      | 3,0                                     | 3,7                                                   | 26,8                                       | 4,6                         |



## Dynamiques résidentielles – Migrations résidentielles

**Migrations résidentielles en 2020** (Insee MIGCOM 2020, atopia)



Avec 7 424 arrivées pour 3 542 départs en 2020, le territoire présente un solde migratoire positif, de 3 882 personnes.

## Une attractivité de l'Oise et de l'Aisne

Dans le détail, un solde positif d'entrées-sorties est observé pour le territoire par rapport à un certain nombre de territoires situés principalement dans l'Oise et l'Aisne : CC Picardie des Châteaux, CA de la Région de Château Thierry et CA du Pays du Valois.

Les échanges sont relativement équilibrés avec la CC Pays du Laon.

### Des départs qui se font surtout vers des territoires plus éloignés

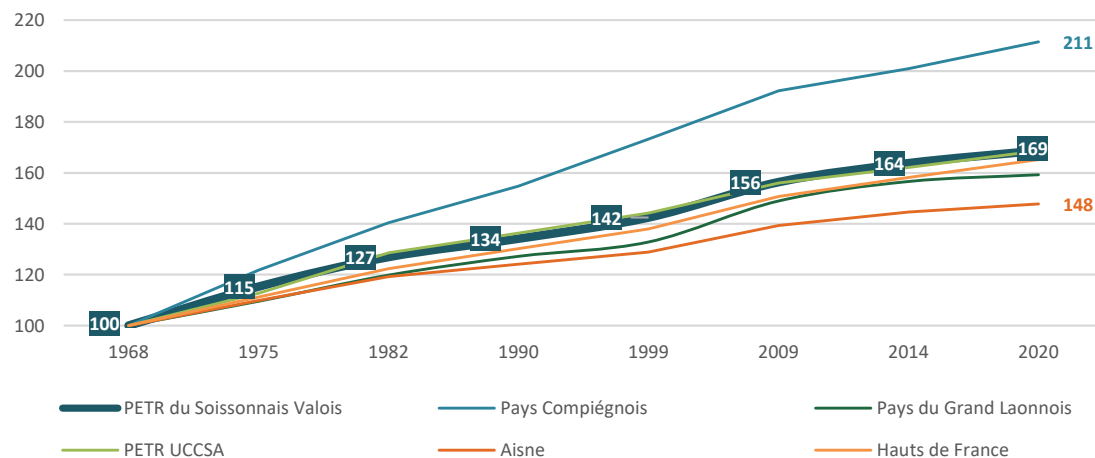
Les soldes entrées / sorties du territoire les plus en « défaveur » pour le PETR du Soissonnais Valois sont en premier lieu, la région Hauts-de-France hors territoires voisins, la région Grand Est, l'Île-de-France et les autres régions.

Vis-à-vis des territoires limitrophes, les départs se font majoritairement à destination d'Amiens Métropole et les arrivées proviennent principalement de la métropole du Grand Reims.

# Habitat et logement – Évolution du parc pour arriver à la situation actuelle

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2020, base 100: 1968

(source: INSEE RP 2020, atopia)



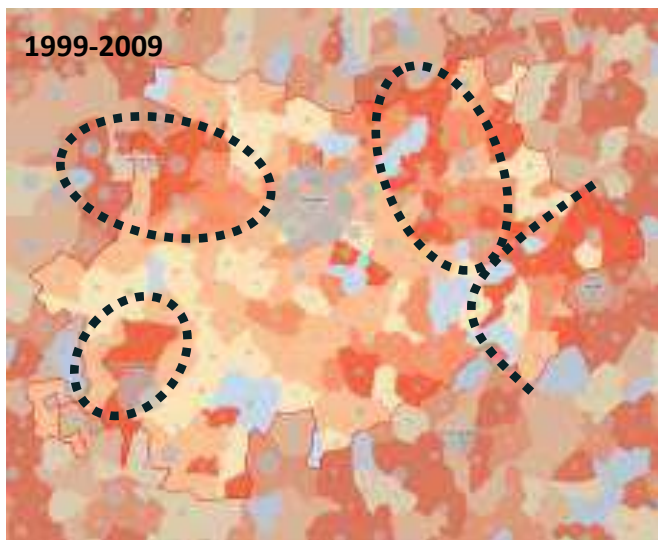
## Une augmentation régulière et continue du nombre de logements

Entre 1968 et 2020, le territoire a connu une augmentation de +69% de son parc résidentiel, passant de 31 647 à 53 400 logements. Celle-ci apparaît régulière et continue, connaissant une légère diminution de la tendance d'augmentation au cours de la dernière décennie : en particulier entre 2014 et 2020.

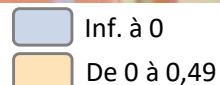
## Une concentration du développement vers le pôle de Soissons

Entre 1999 et 2009, le développement résidentiel se faisait principalement en dehors de l'agglomération : celui-ci se concentrait dans le reste de la Vallée de l'Aisne, autour de Villers-Cotterêts et Fismes. Au cours des périodes suivantes, le développement résidentiel s'est peu à peu concentré autour de l'agglomération de Soissons et le long de la RN2, axe de communication important.

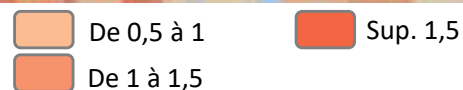
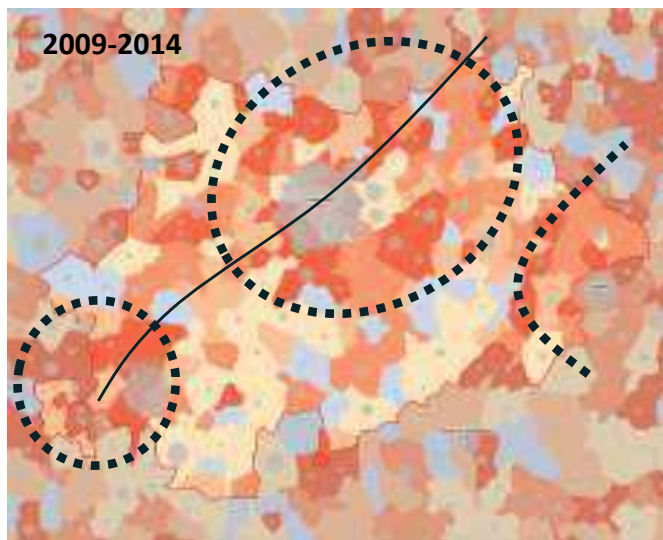
1999-2009



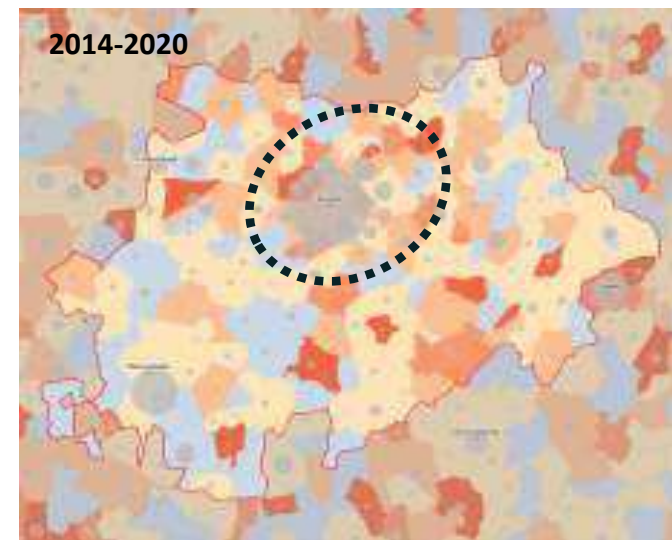
Taux d'évolution annuel du nombre de logements (%)



2009-2014



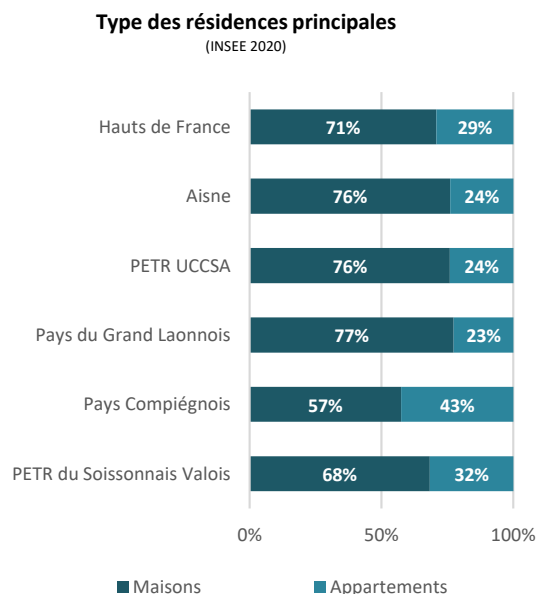
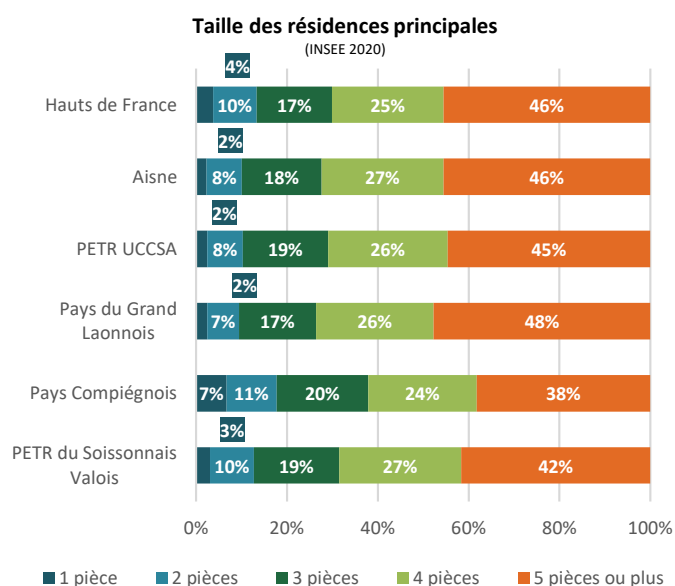
2014-2020



Nombre de logements



# Habitat et logements – Parc de logements actuel



## Le parc de logements plus petit que les moyennes régionales et départementales

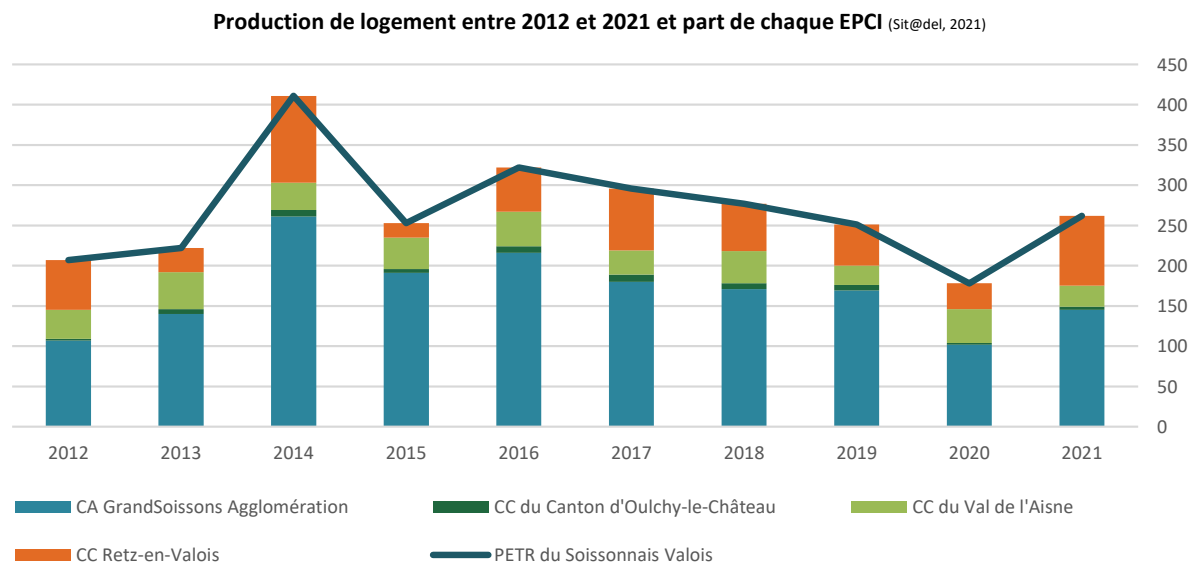
En regardant le nombre de pièces par résidences principales sur le territoire du SCoT, il est constaté que 42% des logements comptent 5 pièces ou plus, 27% des logements comptent 4 pièces. Au total, ce sont 69% des logements qui comptent 4 pièces ou plus.

A l'échelle départementale, ce sont 73% des logements qui entrent dans cette catégorie et 71% à l'échelle régionale. Le territoire du SCoT présente donc un parc de grands logements représentant légèrement moins que les parcs de logements départementaux, régionaux mais également que les autres territoires de comparaison.

## Une dynamique constructive en diminution jusqu'en 2020

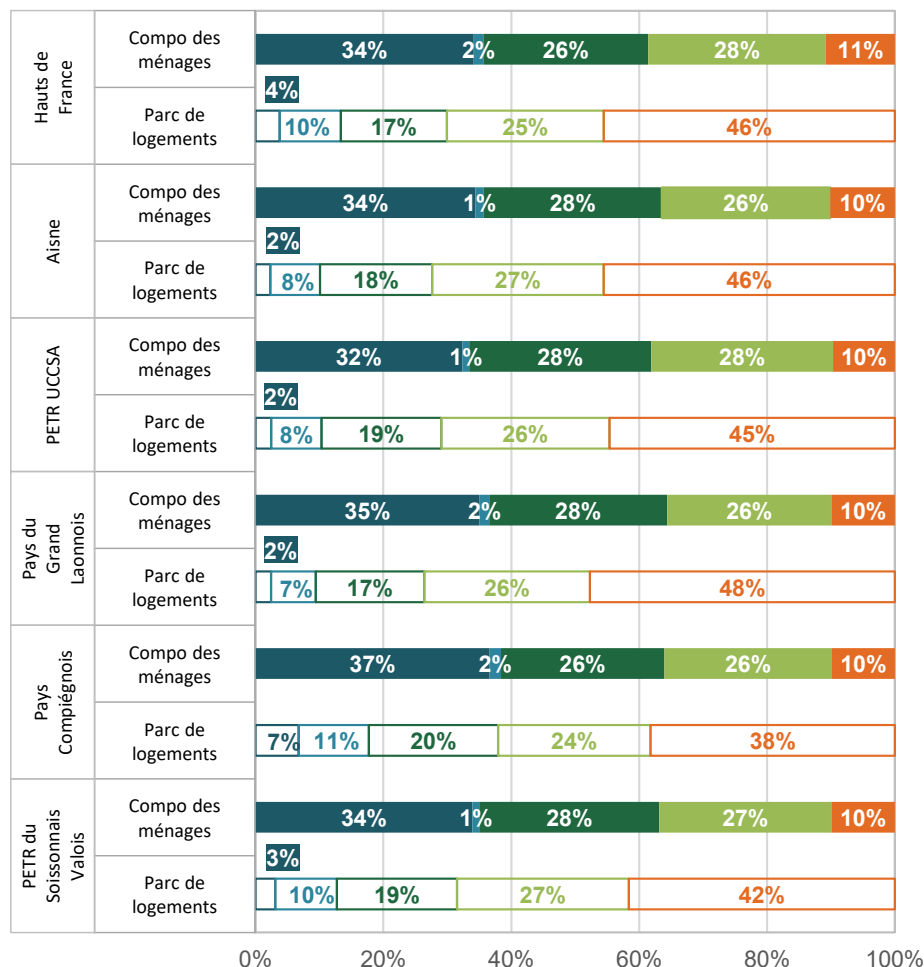
Au sein du PETR du Soissonnais Valois, la production de logements sur le territoire a connu une diminution constante entre 2016 et 2019. L'année 2020 (confinement lié au COVID-19) a construit peu de logements (environ 180) alors que l'année 2021 est revenu au niveau précédent au COVID (environ 250 logements).

En moyenne, entre 2014 et 2020, le PETR a construit 284 logements. Dans le même temps la population a connu une diminution de -0,6%/an en moyenne sur le territoire.



# Habitat et logements - Tendances d'évolution du parc

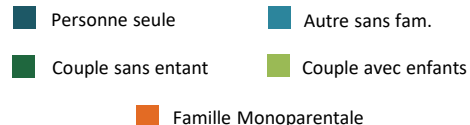
Composition du parc de logements et des typologies de ménages (INSEE 2020)



Composition du parc de logements



Composition des ménages



## Les besoins résidentiels de la population en place

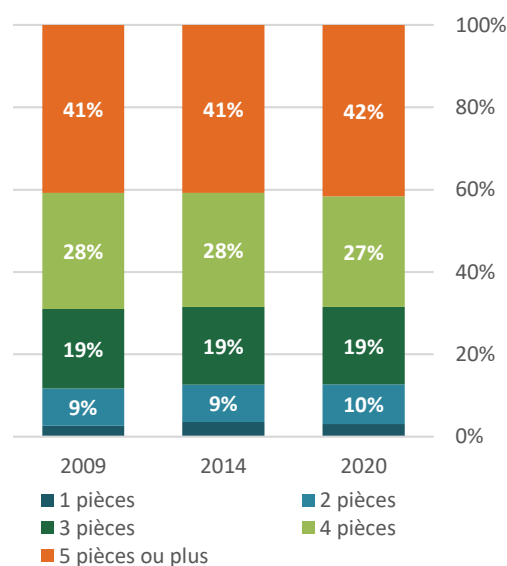
En comparant le parc de logements et la composition des ménages, il peut être constaté une décorrélation entre le nombre de pièces dans les logements et le nombre de personnes composant les ménages.

En effet, 69% des logements font plus de 4 pièces sur le territoire alors que seulement 37% des ménages sont des familles avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales). Et dans le même temps, 34% des ménages sont des personnes seules et 13% des logements sont des 2 pièces ou moins.

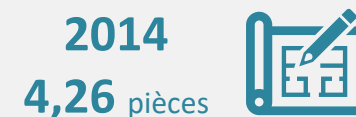
Cette décorrélation entre le parc de logements et la composition des ménages est cependant moins marquée sur le territoire qu'aux échelles régionales ou départementales.

Au cours de la dernière décennie, la taille des logements sur le territoire est stable, il n'existe pas de diminution du nombre de pièce moyen.

Taille des résidences principales (INSEE 2020)



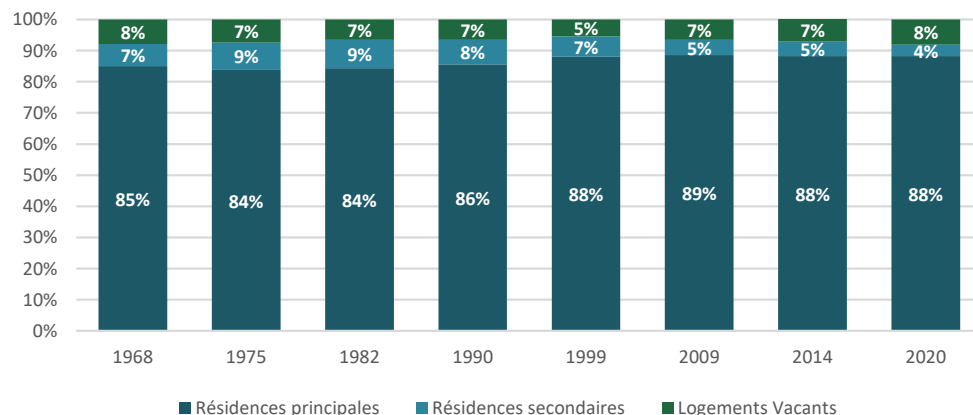
Taille des résidences principales (INSEE, 2020)



# Habitat et logement – Occupation des logements

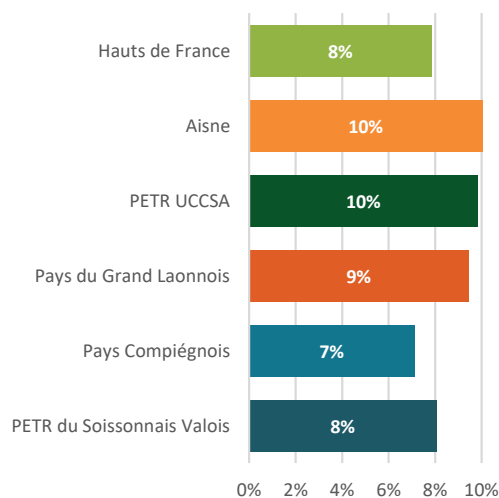
Répartition des modes d'occupation entre 1968 et 2020

(INSEE 2020, atopia)



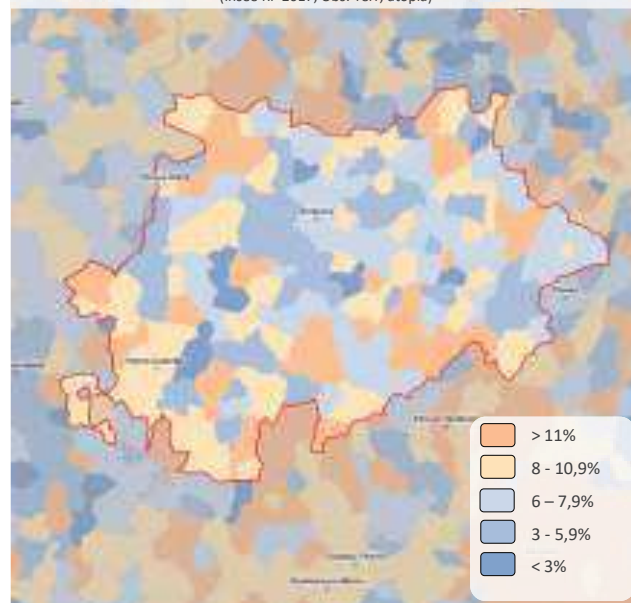
Part des logements vacants

(INSEE 2020, atopia)



Part des logements vacants en 2020

(Insee RP 2017, Obs. Terr, atopia)



## Une spécialisation du parc vers les résidences principales

Le parc de logements du territoire est composé à 88 % de résidences principales en 2020, soit 3 points de pourcentage de plus qu'en 1968.

La proportion de résidences secondaires a atteint un pic dans les années 1975-1980 (à hauteur de 9%), mais celle-ci a fortement diminué depuis pour atteindre 4% en 2017 (soit une diminution de 12,3 points). Le territoire connaît donc une spécialisation de son parc de logements vers les résidences principales.

## Un taux de vacance en augmentation

Après avoir connu un creux au début des années 2000, le taux de logements vacants a augmenté depuis, pour retrouver le niveau de 1968 (à savoir 8%).

Ce taux de vacance apparaît plus faible sur le PETR du Soissonnais Valois que le Pays du Grand Laonnois (9%), que le PETR UCCSA (10%) et que le département de l'Aisne (10%).

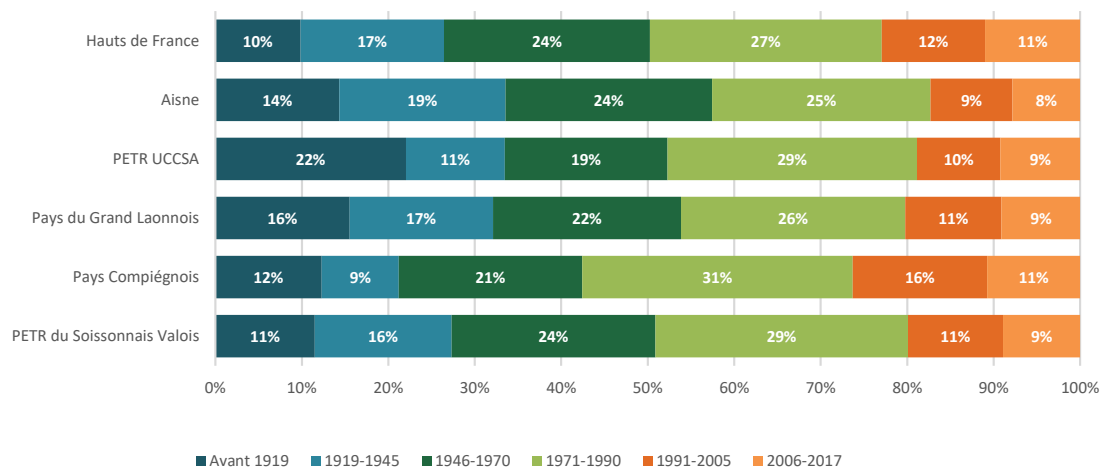
Le cœur du territoire est davantage concerné par le phénomène de vacance résidentielle, en lien avec l'ancienneté du parc. Plus de la moitié des logements a été construit avant la première réglementation thermique et correspondent à de grands logements, de type « maison » (plus difficiles à entretenir).

Un taux de vacance résidentiel supérieur à 8% correspond à une vacance résidentielle structurelle. À 12%, la situation devient préoccupante. À l'inverse, un taux de vacance résidentielle de 6 à 7% correspond à une vacance jugée raisonnable voire nécessaire afin de garantir la rotation des ménages dans le parc immobilier, la fluidité des parcours résidentiels ou encore l'entretien du parc de logements. Un taux inférieur à 6% correspond à une vacance frictionnelle et le marché immobilier est alors tendu. La vacance n'est pas suffisante pour assurer la fluidité des parcours résidentiels.

# Habitat et logement – Caractéristiques des logements

## Répartition des résidences principales en fonction de la période de construction

(source: INSEE RP 2020, atopia)

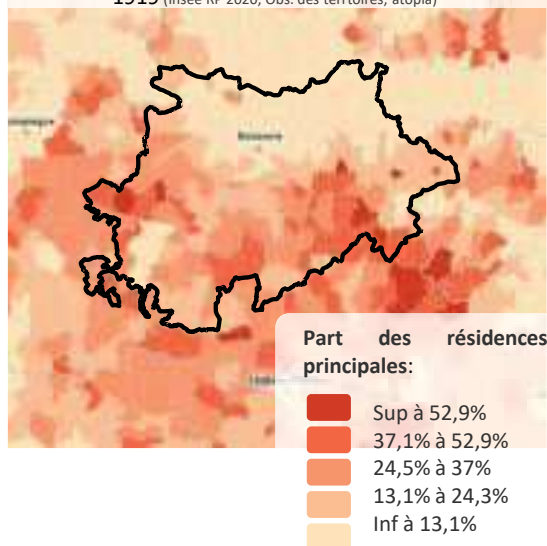


## Un parc résidentiel vieillissant

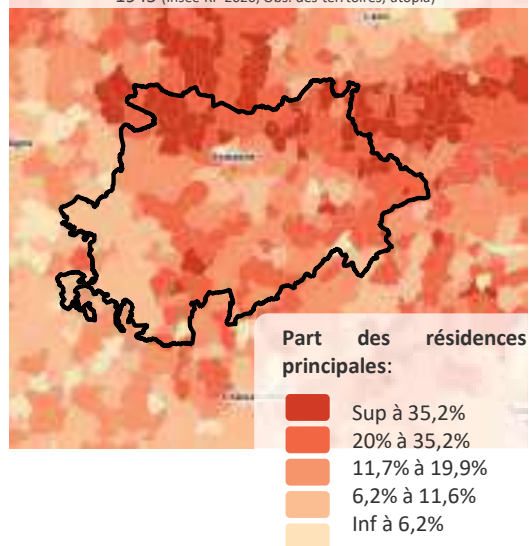
Le PETR du Soissonnais et du Valois est concerné par un vieillissement de son parc résidentiel. La moitié des logements du territoire (51%) a été construit avant 1970, et donc avant 1974 et la réglementation thermique des bâtiments nouvellement construits.

Cette part reste inférieure à la moyenne départementale (57%) et équivalente à la moyenne régionale (51%).

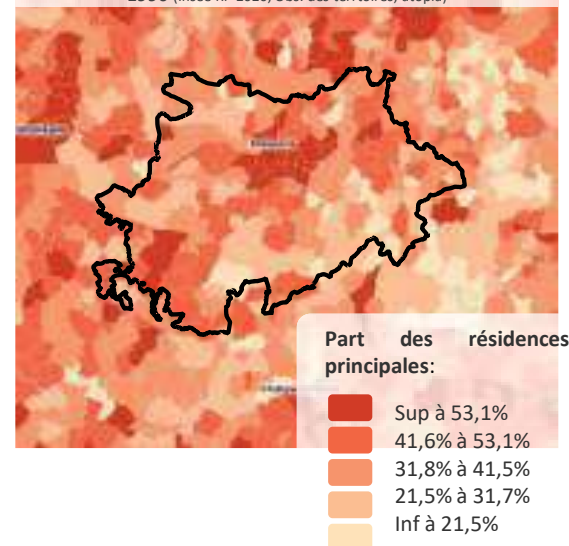
### Part des résidences principales construites avant 1919 (Insee RP 2020, Obs. des territoires, atopia)



### Part des résidences principales construites entre 1919 et 1945 (Insee RP 2020, Obs. des territoires, atopia)



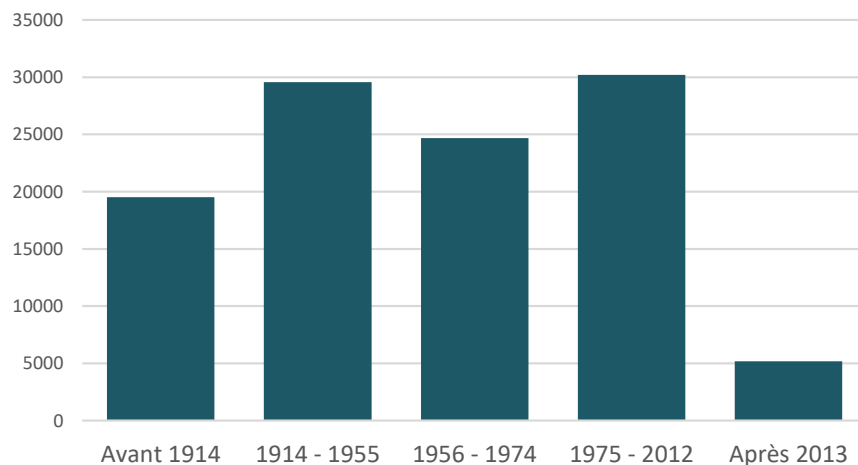
### Part des résidences principales construites entre 1946 et 1990 (Insee RP 2020, Obs. des territoires, atopia)



# Habitat et logement – Caractéristiques de la vacance

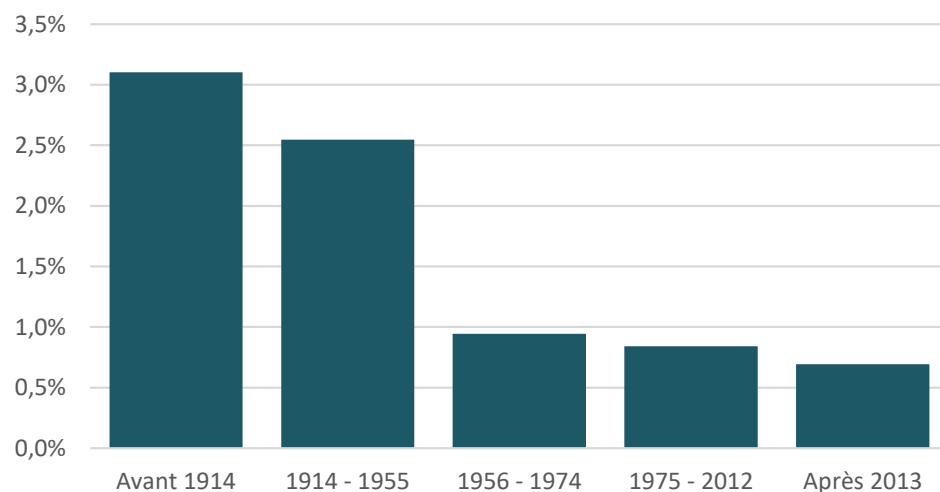
Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans, par période

(Lovac, atopia)



Part de logements vacants depuis plus de 2 ans, par période

(Lovac, atopia)



## Les logements anciens davantage concernés par la vacance

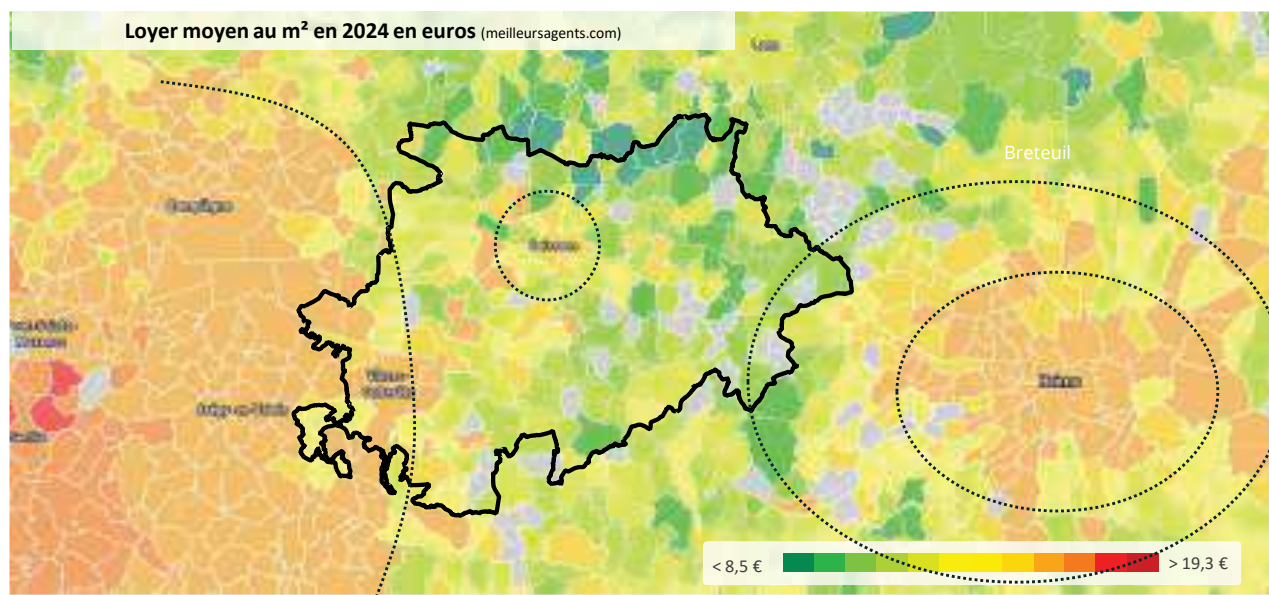
La vacance structurelle s'inscrit sur une temporalité longue, plus de 2 ans. Elle concerne les logements en blocage administratif ou « hors-marché ».

Le parc de logements ancien du PETR du Soissonnais Valois dispose d'une vacance structurelle importante. Plus de 2,5% des logements construits avant 1955 sont vacants depuis plus de 2 ans. En comparaison avec le parc de logements récent, moins de 1% des logements construits après 1975 dispose de vacance structurelle.

Répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans en 2020



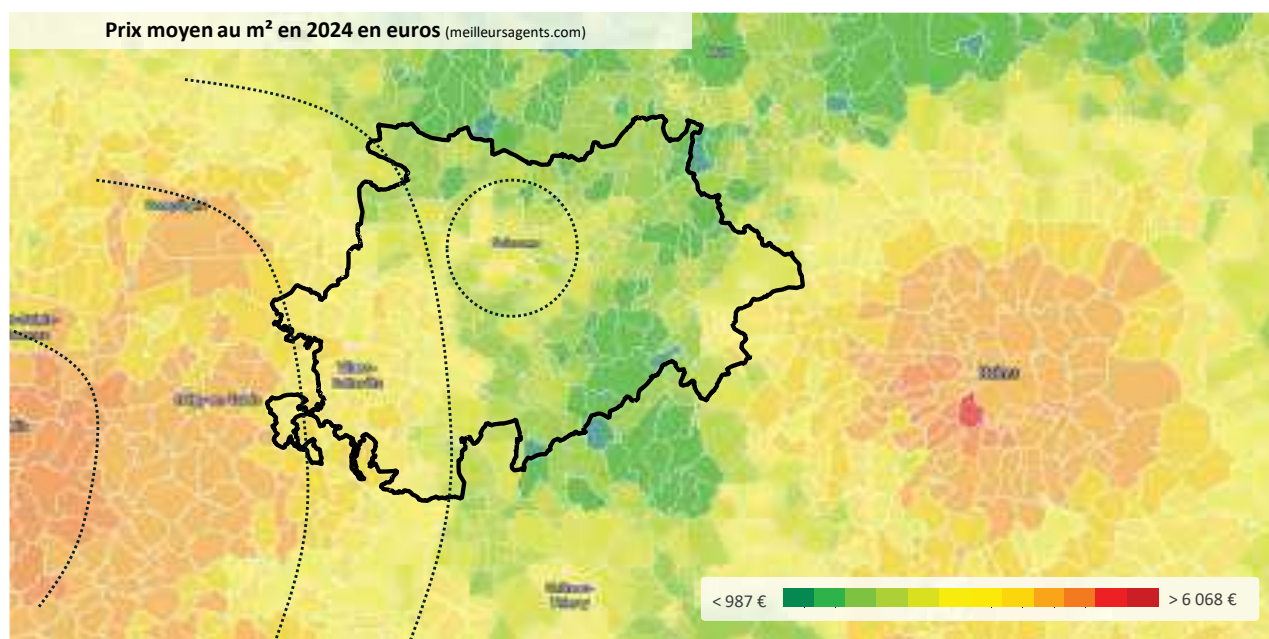
## Habitat et logement – Achat et location



### L'influence des métropoles voisines sur le marché de l'immobilier

La proximité avec l'Île-de-France et la métropole de Reims influe le prix moyen des biens immobiliers sur le SCoT du Soissonnais Valois. En effet, le prix moyen dans les parties du territoire les plus en liens avec les franges franciliennes et Rémoises sont plus élevées qu'ailleurs sur le territoire.

Ces logiques sont davantage perceptibles dans le coût des loyers. Soissons est également un secteur où les loyers sont plus élevés que la moyenne sur le territoire.



# Politique du logement dans le département

## Plan départemental de l'habitat 2020-2025

Le plan départemental de l'habitat de l'Aisne (2020-2025) identifie le Pays du Soissonna Valois, de manière forte sur plusieurs orientations, notamment :

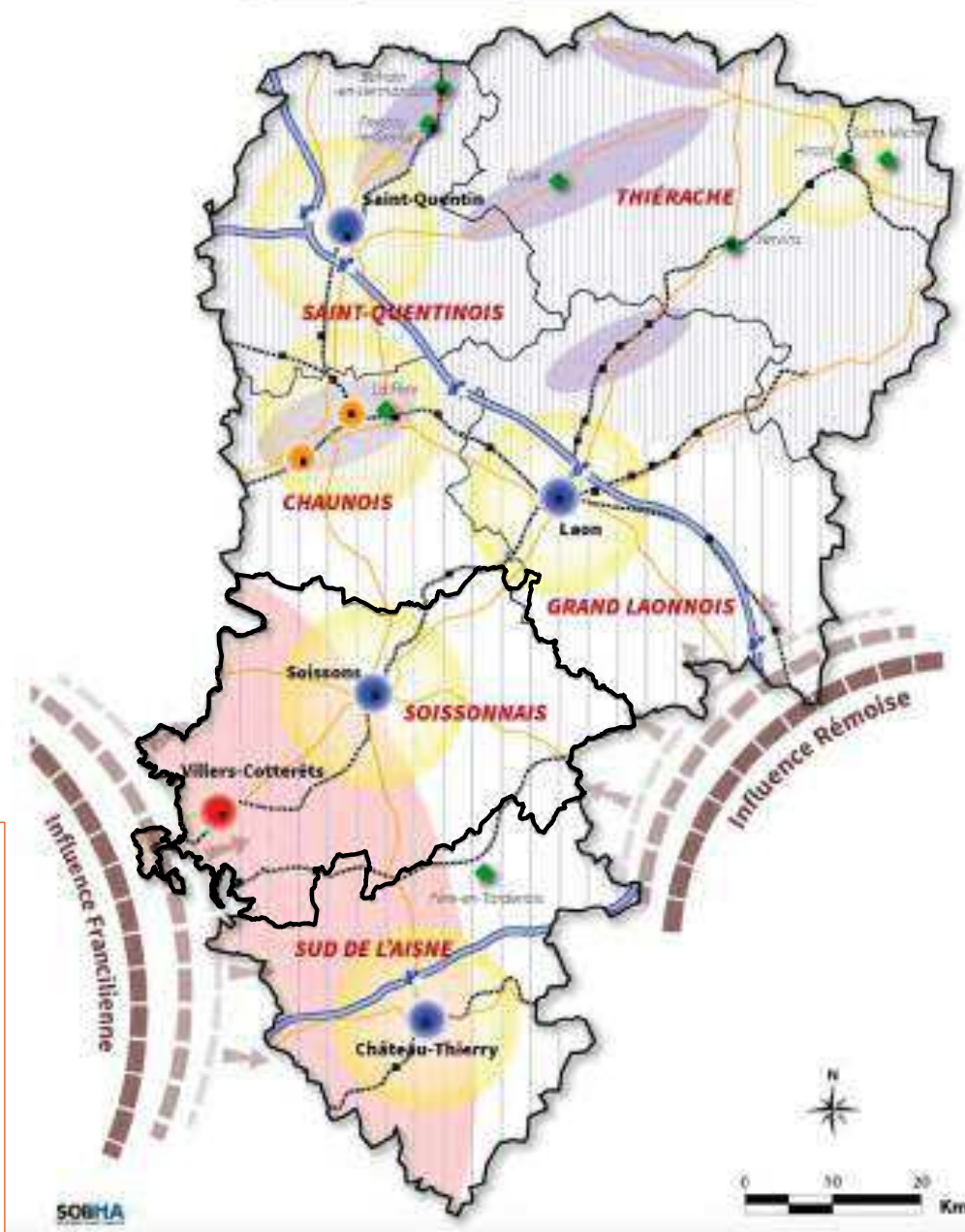
A un niveau fort :

- Orientation 2.3 : Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et améliorer l'accessibilité des logements pour les personnes handicapées (en particulier sur Gra Soissons Agglomération)
- Orientation 2.4 : Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens de voyage (en particulier sur Grand Soissons Agglomération – fort et sur la CC Retz en Val – moyen) ;

A un niveau modéré :

- Orientation 1.2 : Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc existant fragilisé : privé et public (en particulier sur la CC Oulchy-le-Château) ;
- Orientation 1.3 : Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance (en particulier sur la CC Oulchy-le-Château) ;
- Orientation 2.2 : Accorder une attention particulière aux ménages fragilisés sur le plan économique et social (en particulier sur Grand Soissons Agglomération) ;
- Orientation 3.2 : Encourager une approche globale de la question environnementale de l'habitat (en particulier sur la CC Oulchy-le-Château) ;

## Enjeux spatialisés pour l'action habitat



### Un département multipolarisé

- Villes-centres en perte de vitesse avec problématiques de requalification et de départ de familles avec enfants
- Villes-centre attractive, dynamique démographique favorable
- Pôles intermédiaires, faible dynamique démographique
- Centres-bourgs avec fonction locative privée et sociales problématiques d'habitat fortes (parc ancien, inconfort, vacance...)

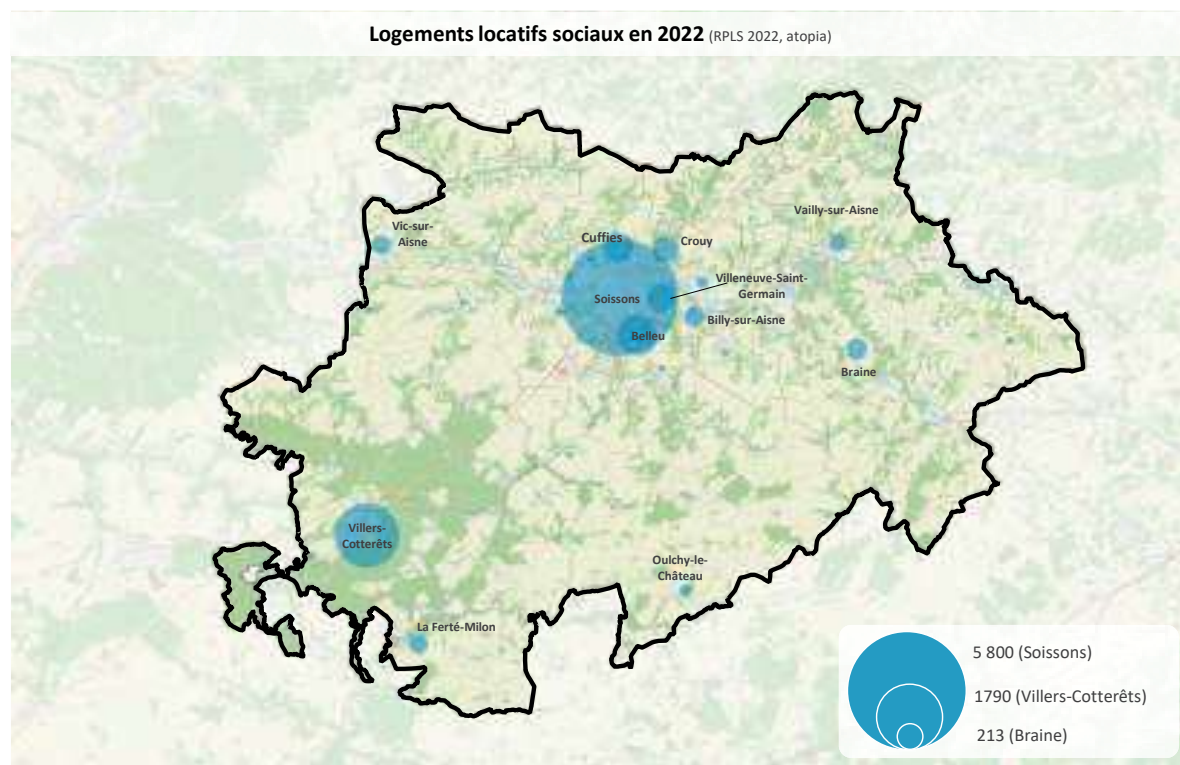
### Des facteurs économiques et d'accessibilité ayant un impact sur l'habitat

- Principaux secteurs industriels en déclin, présence d'un parc locatif social important
- Échangeurs autoroutiers facilitant l'implantation de zones d'activités
- Principales gares
- Voies TER

### Phénomènes d'étalement urbain

- Logique de périurbanisation
- Influence d'un pôle urbain extrarégional avec mouvement d'installation des ménages (accession sociale, construction neuve...)
- Secteurs à forte tension locative HLM
- Des problématiques contrastées de valorisation et de renouvellement du parc existant, public et privé (habitat indigne, précarité énergétique, résorption de la vacance, adaptation)
- Secteurs à problématiques fortes
- Secteurs à problématiques modérées

# Habitat et logement – Caractéristiques des logements locatifs sociaux (LLS)



## Un parc de logements locatifs sociaux dans les tendances régionales

Le territoire du PETR dispose d'un parc de logements locatifs sociaux représentant 20% du parc de logements total. Cette part est dans les parts les plus importantes des territoires de comparaison : même part que la moyenne régionale et même part que le Pays Compiégnois.

Le territoire du SCoT est celui, parmi les territoires de comparaison à avoir connu l'augmentation de son parc de logements sociaux la plus importante entre 2013 et 2021, avec une augmentation de 12 points de la taille de son parc sur cette période. Le PETR UCCSA et le Pays du Compiégnois est respectivement de +10 et +9 points en base 100, 2013.

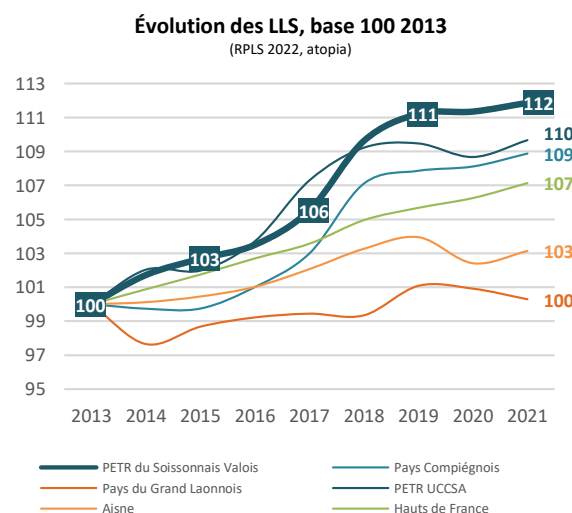
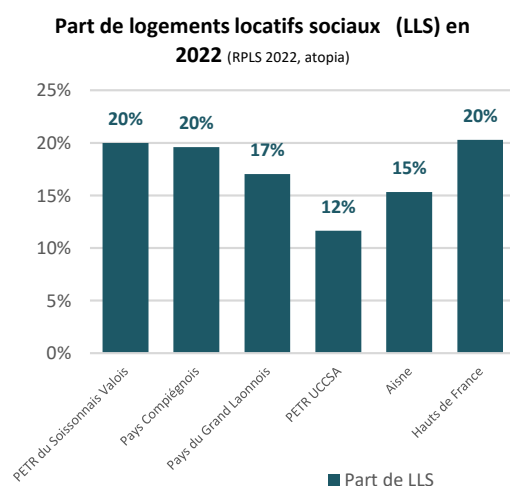
Certaines communes du territoire possèdent un parc de LLS plus élevé que les autres, à savoir Soissons (5 807 logements), Villers-Cotterêts (1 790 logements), Belleu (692), Cuffies (392), Villeneuve-Saint-Germain (356), Crouy (317) et Braine (213), pour les communes disposant de plus de 200 logements locatifs sociaux (LLS).

## Rappel de l'article 55 de loi SRU (2000)

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la construction et de l'habitation.

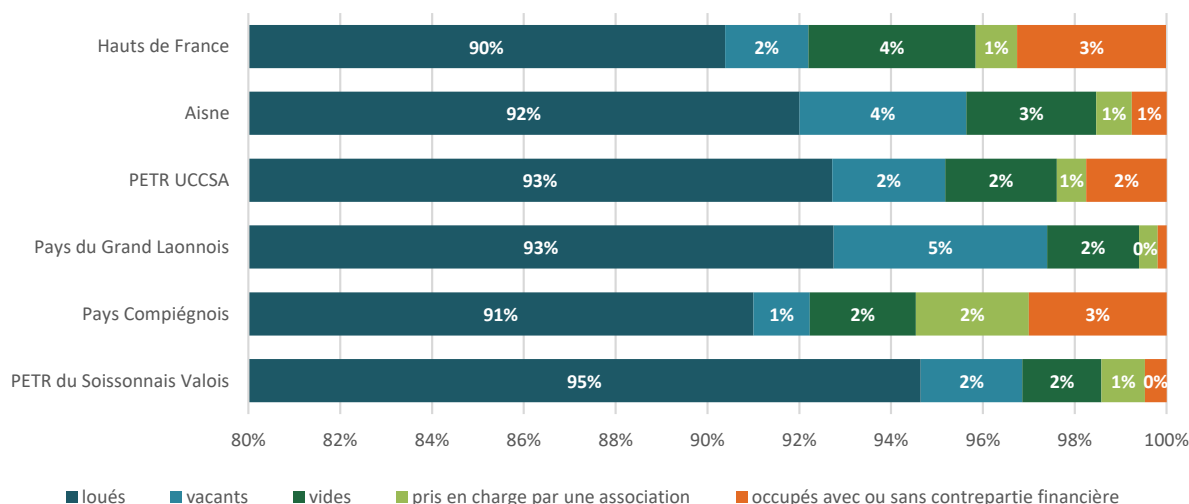
Le taux de 25% de logements sociaux s'applique aux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Île-de-France et 3 500 habitants dans les autres régions qui sont situées dans une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Pour certaines communes, un seuil de 20% s'applique selon des critères spécifiques. Enfin, certaines communes sont exemptées.

Cette territorialisation est traitée dans les pages suivantes.

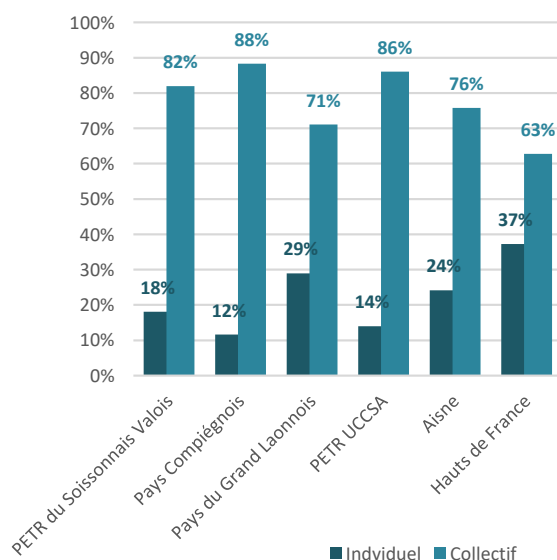


# Habitat et logement – Caractéristiques des logements locatifs sociaux (LLS)

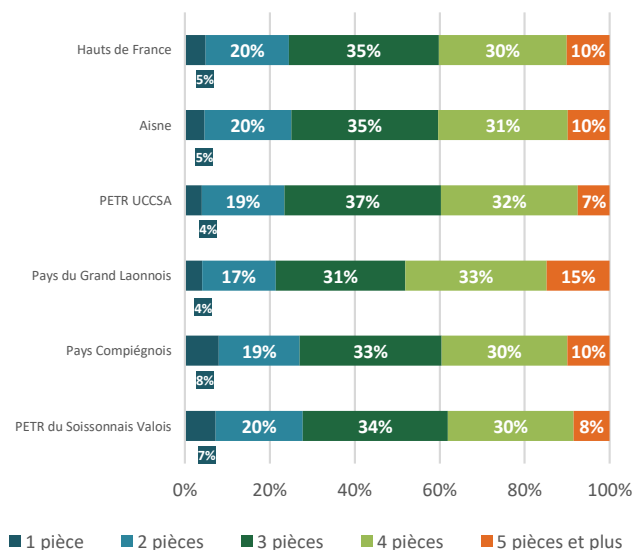
Occupation des logements locatifs sociaux en 2022 (RPLS 2022, atopia)



Typologie des logements sociaux (RPLS 2022, atopia)



Taille des logements locatifs sociaux en 2022 (RPLS 2022, atopia)



## Un parc de logements locatifs sociaux comblé

Le parc de logements sociaux connaît un taux d'occupation particulièrement élevé sur le territoire : 95% des logements sont loués. Ce taux de logements loué est le plus importante que l'ensemble des territoires de comparaison (compris entre 90 et 93%).

Sur le territoire, seulement 2% du parc de LLS sont vacants, ce taux est 4 fois moindre que pour les autres logements sur le territoire (qui est à 8%), montrant une certaine tension de ce type de produits sur le territoire.

## Des types de logements locatifs sociaux (LLS) variés en fonction de leur répartition

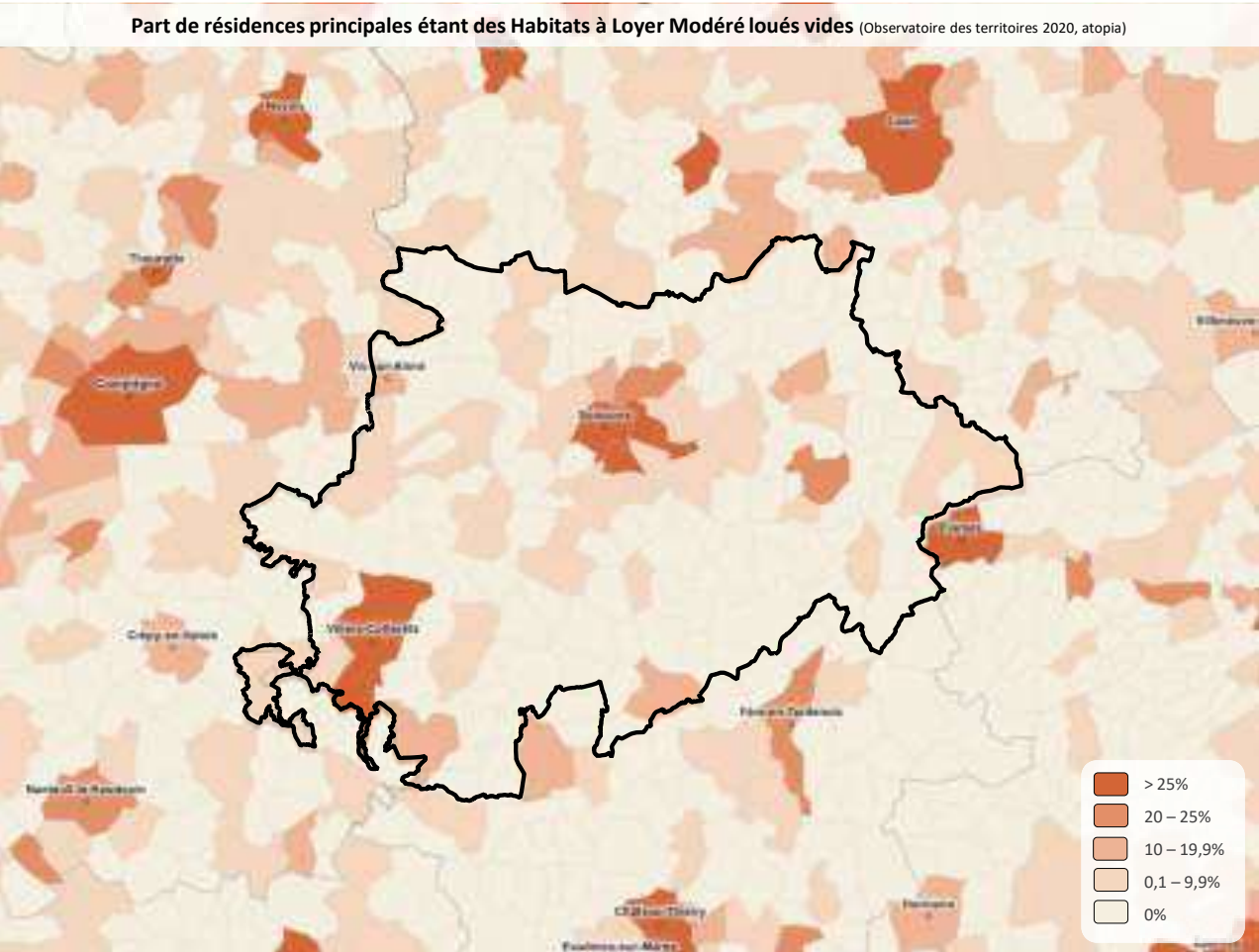
Au sein de du PETR du Soissonnais Valois, le parc de LLS est composé à 82% d'habitat collectif et 18% d'habitat individuel. À noter une grande différence entre les CC GSA et CC RV qui possèdent respectivement 84% et 83% de LLS collectifs alors que les intercommunalité CC VA et CC COC disposent respectivement de 53 et 48% de LLS collectifs.

## En dissonance par rapport à l'offre privée

Les LLS disponibles sont cependant d'une taille générale plus petite que le reste du parc de logements :

- Les LLS de plus de 5 pièces représentent 8% du parc alors que les résidences principales sur le territoire sont composées à 42% de logements de plus de 5 pièces ;
- Les LLS de petite taille sont sur-représentés par rapport au parc de résidences principales total sur le territoire : 63% de logements de moins de 3 pièces pour les LLS alors que ceux-ci représentent 32% du parc de résidences principales sur le territoire.

# Habitat et logement – Les logements sociaux par rapport à l'article 55 de la loi



### Rappel de la répartition de la population

| Population des EPCI (en 2020, INSEE) |       | Communes de plus de 3 500 habitants (en 2020, INSEE) |       |
|--------------------------------------|-------|------------------------------------------------------|-------|
| CA GrandSoissons Agglomération       | 52890 | Soissons                                             | 28888 |
| CC Retz-en-Valois                    | 28935 | Villers-Cotterêts                                    | 10392 |
| CC du Val de l'Aisne                 | 20233 | Belleu                                               | 3762  |
| CC du Canton d'Oulchy-le-Château     | 5600  |                                                      |       |

### L'article 55 de la loi SRU s'applique sur 2 communes du territoire

L'article 55 de la loi SRU, impliquant un taux de logements sociaux à l'échelle communale de 25% à l'horizon 2025, concerne 2 communes du territoire.

Ces communes sont situées dans la Communauté d'Agglomération de Grand Soissons Agglomération (plus de 50 000 habitants), disposant d'une commune (Soissons) de plus de 15 000 habitants.

Au sein de cette intercommunalité, 2 communes disposent de plus de 3 500 habitants : Soissons (28 888 en 2020) et Belleu 32 762 en 2020).

| Commune                  | Parc social (LLS) en 2021 | Parc de logements total en 2020 | Part de logements sociaux |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Soissons                 | 5 807                     | 15 217                          | 38%                       |
| Villers-Cotterêts        | 1 777                     | 5 141                           | 35%                       |
| Belleu                   | 692                       | 1 800                           | 38%                       |
| Cuffies                  | 392                       | 1 016                           | 39%                       |
| Villeneuve-Saint-Germain | 356                       | 1 240                           | 29%                       |
| Crouy                    | 317                       | 1 398                           | 23%                       |
| Braine                   | 205                       | 1 064                           | 19%                       |
| Venizel                  | 189                       | 612                             | 31%                       |
| Vic-sur-Aisne            | 160                       | 841                             | 19%                       |
| La Ferté-Milon           | 156                       | 1 045                           | 15%                       |
| Vailly-sur-Aisne         | 142                       | 1 104                           | 13%                       |
| Courmelles               | 79                        | 830                             | 10%                       |
| Oulchy-le-Château        | 64                        | 387                             | 17%                       |

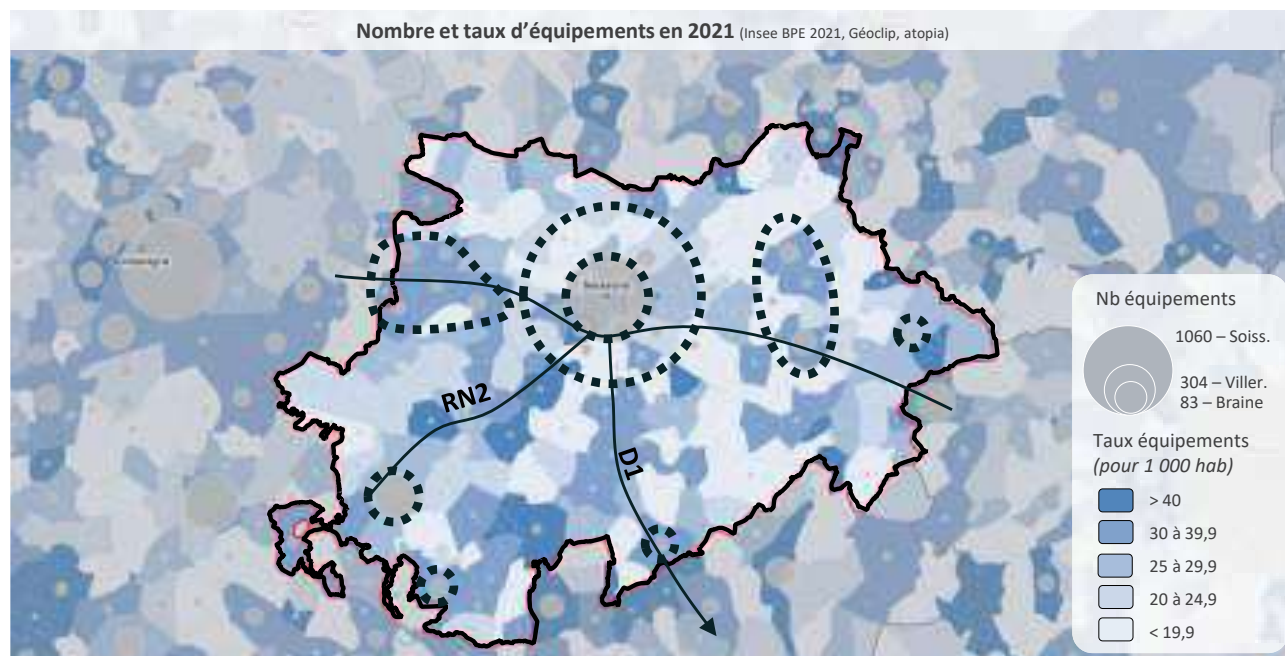
# Partie 1 – Capacités d'accueil

DÉMOGRAPHIE

**ÉQUIPEMENTS**

MOBILITÉ

# Équipements – Niveau d'équipement



## Des polarités d'équipements

La commune de Soissons est la commune disposant de plus d'équipements sur le territoire (1 060 équipements). Celle de Villers-Cotterêts est en seconde position avec 304 équipements.

Plusieurs communes disposent de plus de 50 équipements :

- Braine (83), Vailly-sur-Aisne (72) ;
- la Ferté Milon (71) ;
- Les communes de l'entité urbaine Soissonnaise (Villeneuve-Saint-Germain – 106, Belleu - 95, Crouy – 70, Cuffies – 51, Bucy-le-Long – 50) ;
- Vic-sur-Aisne (55 équipements).

## Une répartition géographique qui dessine une armature territoriale

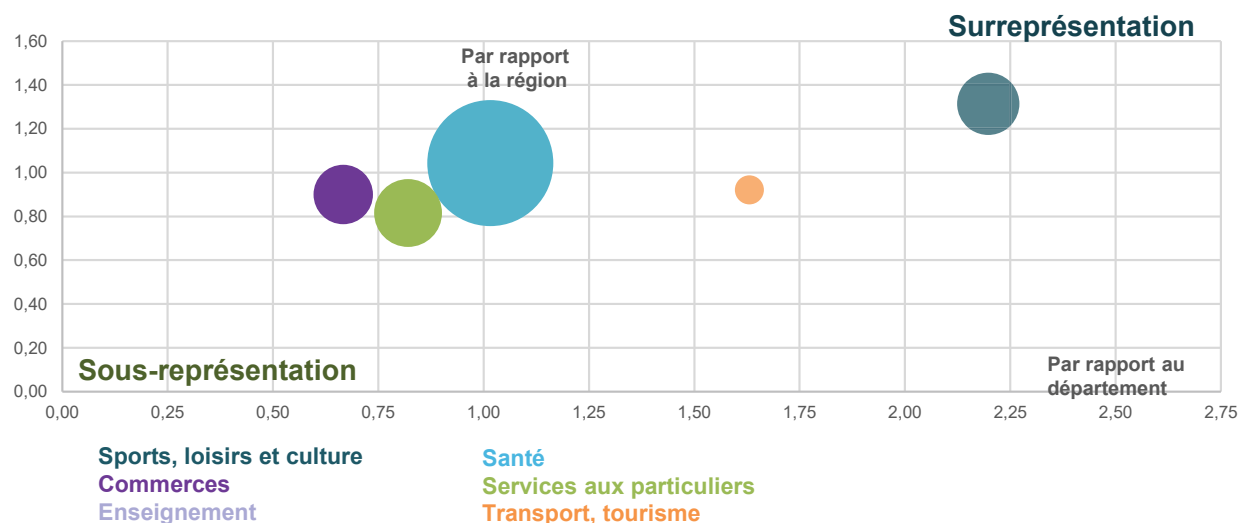
Le tissu d'équipements et de services du Soissonnais Valois est plus dense :

- Autour de Vic-sur-Aisne : Berny-Rivière 38 pour 1000 habitants ; Ambleny, 34,5 ; Montigny-Lengrain, 35,5 ; Ressons-le-Long, 32,5 ;
- Le long des axes structurants du territoire : RD1 et RN2.

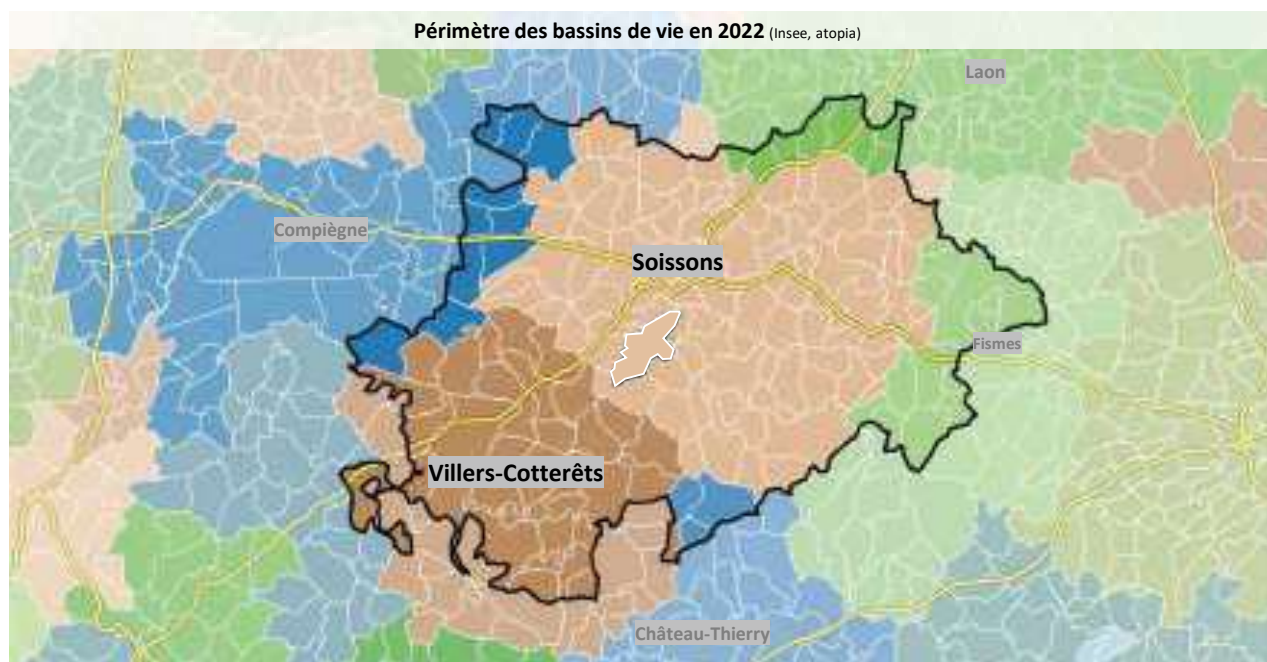
## Une spécialisation des équipements

Le territoire du Soissonnais Valois est mieux équipé en équipements sportifs, de loisirs et de culture et en termes de transports et tourisme par rapport au département et la région.

**Spécialisation des équipements par domaine**  
INSEE BPE 2021, atopia



# Équipements – Polarités d'équipements



## Une structuration de territoire affirmée autour de deux polarités principales

Le territoire est couvert par deux bassins de vie : celui de Soissons et celui de Villers-Cotterêts.

Il est également sous l'influence de plusieurs autres pôles situés à l'extérieur du territoire notamment Compiègne, Château-Thierry, Fismes et Laon. Ces influences se limitent aux marges du territoire.

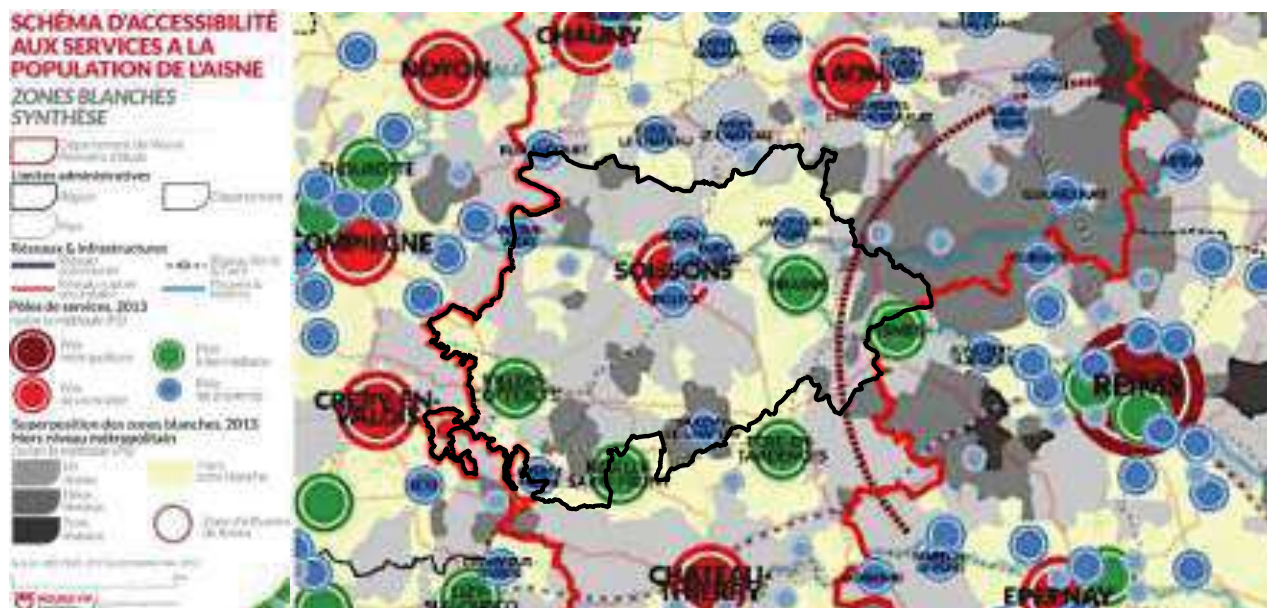
*Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture et transports (Définition Insee)*

## Une organisation territoriale soulignée par le Schéma d'accessibilité aux services à la population de l'Aisne

Le territoire compte 11 communes identifiées :

- 1 commune pôle de centralité (Soissons) ;
- 2 communes pôles intermédiaires (Villers-Cotterêts et Braine) ;
- 8 communes pôles de proximité (Vic-sur-Aisne, Crouy, Bucy-le-Long, Belleu, Oulchy-le-Château, Vailly-sur-Aisne, Villeneuve-Saint-Germain et la Ferté-Milon).

Les objectifs de ce schéma sont développés dans la page suivante.



# Équipements – Documents cadres

## DEVELOPPER LA MUTUALISATION POUR GARANTIR LE MAILLAGE DES SERVICES

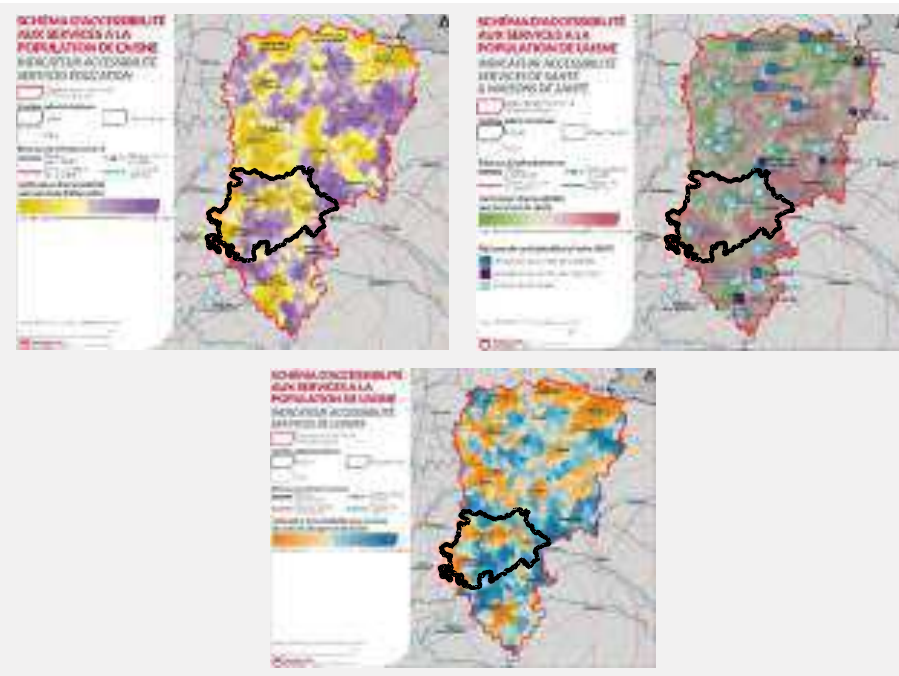
Structurer et valoriser l'offre des Maisons de Services au Public, afin de garantir un meilleur accès aux services sur l'ensemble du territoire : l'ensemble des projets prévus ont été réalisés sur le territoire du SCoT

Soutenir le développement d'un maillage cohérent et attractif de maisons de santé sur le territoire :

- la maison de santé de Saint-Crépin (Soissons) est toujours en projet ;
- La maison de santé de Vailly-sur-Aisne n'est pas encore réalisée.

Favoriser le maintien des structures éducatives sur le territoire et accompagner l'évolution de l'offre scolaire : une part importante du territoire dispose encore d'une accessibilité aux services d'éducation considérée comme « non satisfaisante »

Garantir la présence cohérente et coordonnée des infrastructures sportives et culturelles :



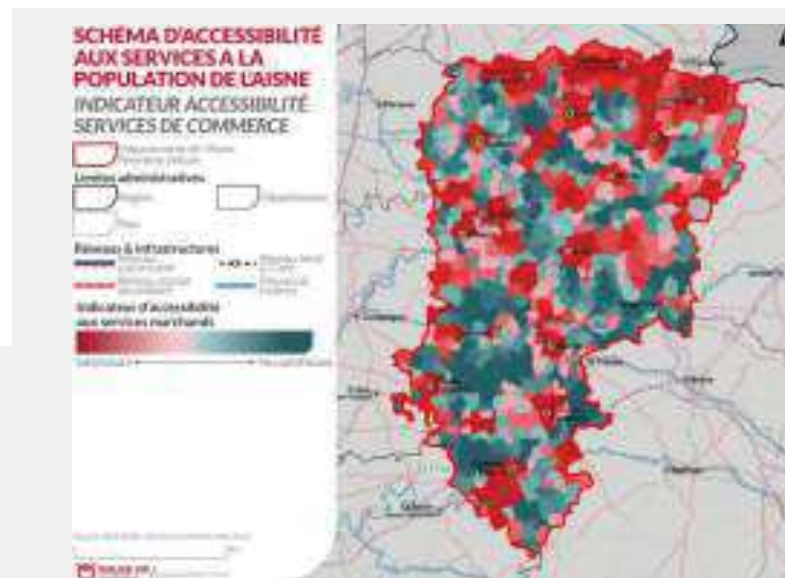
**ACCOMPAGNER LES USAGES DU NUMÉRIQUE AFIN DE PERMETTRE À TOUS D'ACCÉDER AUX SERVICES :**  
ne concerne pas les compétences du SCoT

## SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX PERSONNES LES PLUS FRAGILES

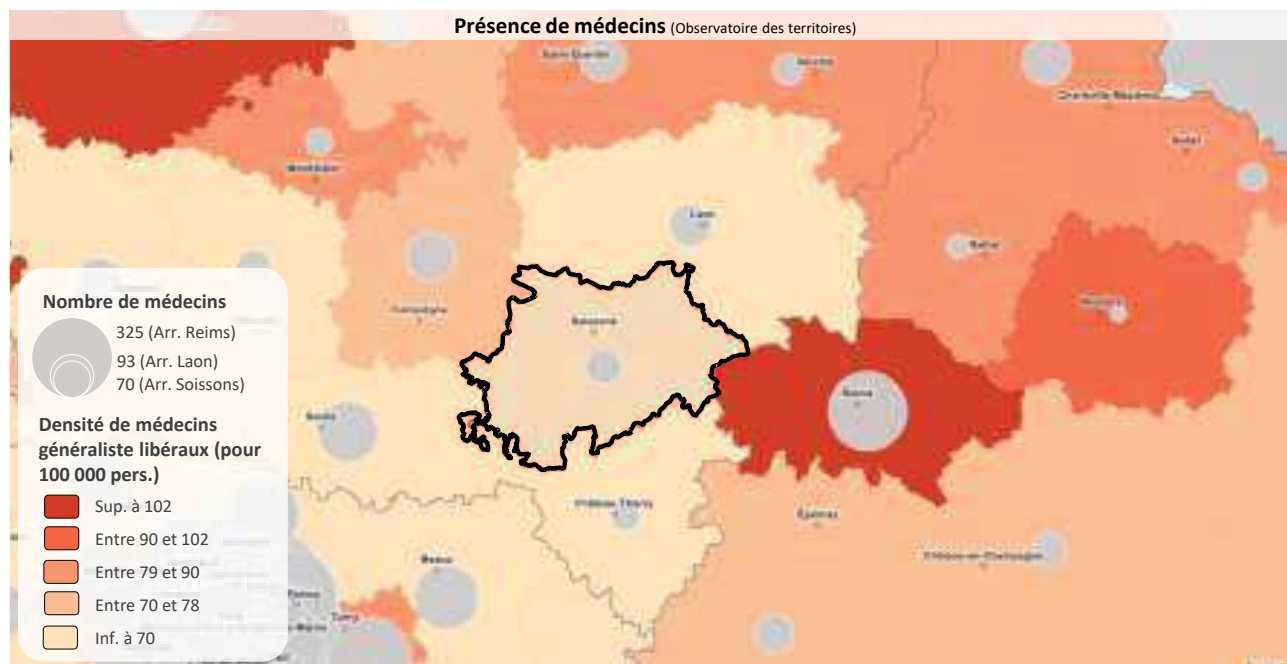
Garantir un maillage en premier accueil social inconditionnel de proximité : le territoire dispose d'un UTAS (à Soissons) et dispose de permanences (Villers-Cotterêts, Vailly-sur-Aisne, Braine, Oulchy-le-Château, La Ferté Milon, Vic-sur-Aisne et Crouy)

**CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE EN RÉSEAU POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE RÉPONSE À L'USAGER**  
: ne concerne pas les compétences du SCoT

**METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS INCITATIFS POUR ATTIRER ET MOBILISER LES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE :** Faciliter les initiatives en faveur de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, sur les territoires identifiés comme « peu satisfaisant » : encourager les collectivités à soutenir les commerces de proximité, accompagner la reprise de commerces dans les zones les plus dépourvues, maintenir le commerce par la communication et les aménagements urbains à proximité des commerces



# Équipements – Services de santé

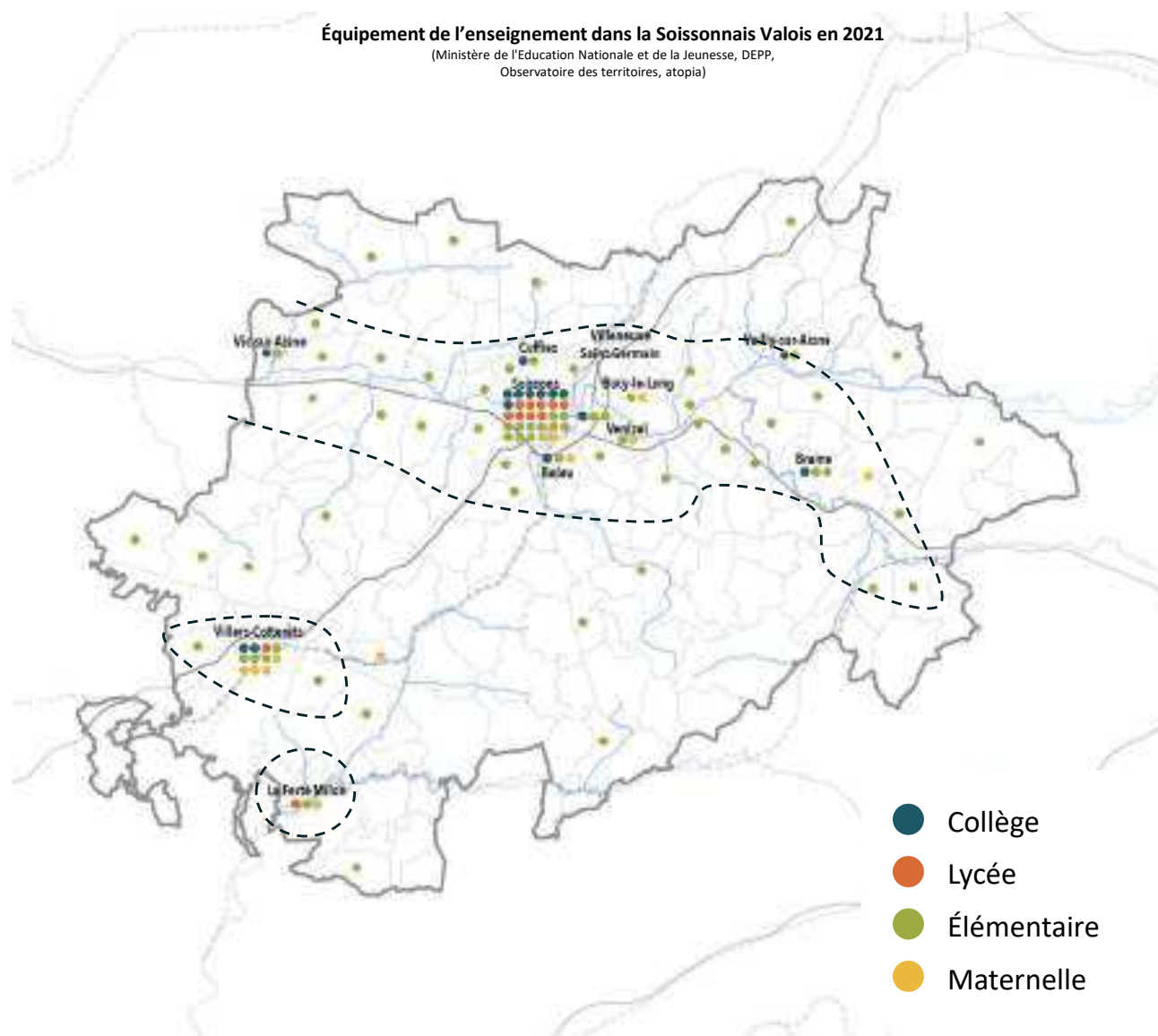


## Un faible maillage de services de santé de proximité et une accessibilité inégale aux médecins généralistes

Le territoire dispose d'une offre en services de santé de proximité accessible en moins de 10 minutes sur la quasi-totalité des communes, à l'exception de l'extrême sud-est et de quelques communes du nord-est.

De plus, le territoire présente une forte disparité dans l'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes : si elle est d'un niveau « moyen à bon » autour de Soissons et sur le nord-est du territoire, elle apparaît faible dans sa partie sud. Sur la quasi-totalité du territoire, un médecin généraliste est accessible en moins de 15 kilomètres.

# Équipements – Équipements de l'enseignement



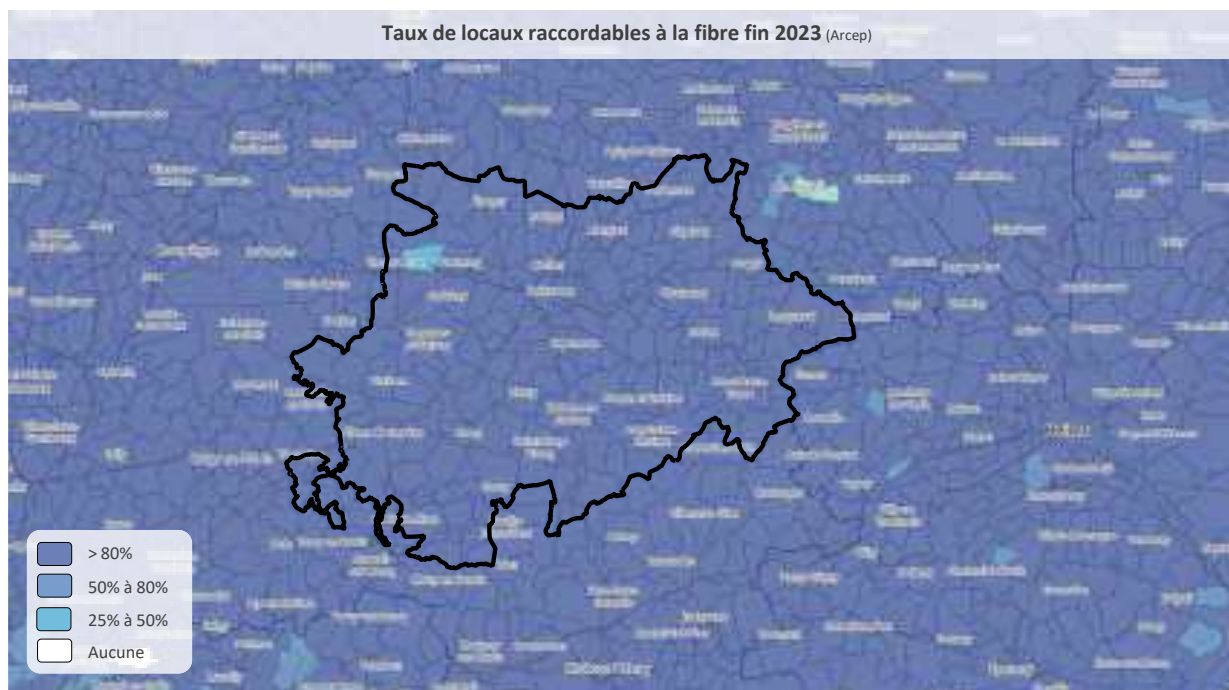
## Une faible densité des lieux d'enseignement

Le PETR du Soissonnais Valois dispose de nombreuses écoles élémentaires et primaire, principalement concentrées le long de la Vallée de l'Aisne, à proximité des communes les plus peuplées du territoire (Agglomération de Soissons, Villers-Cotterêts) : de manière identique à la répartition de la population vue précédemment.

Les équipements d'enseignement plus structurants, tels que les collèges ou encore les lycées sont plus concentrés. La majorité des collèges et lycées du territoire se situent sur Soissons (respectivement 7/14 et 9/12). D'autres communes, telles que :

- Villers-Cotterêts dispose d'une densité importante d'équipement (2 collèges, 1 lycée, 4 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles) ;
- les communes limitrophes de Soissons (Beleu, Venzel, Villeneuve-Saint-Germain et Cuffies) concentrent un certain nombre d'équipements ;
- Des communes telles que Braine, Vailly-sur-Aisne, Vic-sur-Aisne et la Ferté-Million disposent d'équipements structurants (un collège/lycée chacune) ;
- Hartennes-et-Taux, Chacrise et Oulchy-le-Château, disposent d'une école élémentaire chacun.

Si l'offre en équipements de l'enseignement niveau élémentaire, maternelle est plutôt répartie, la présence de collèges et du lycée est très concentrée.

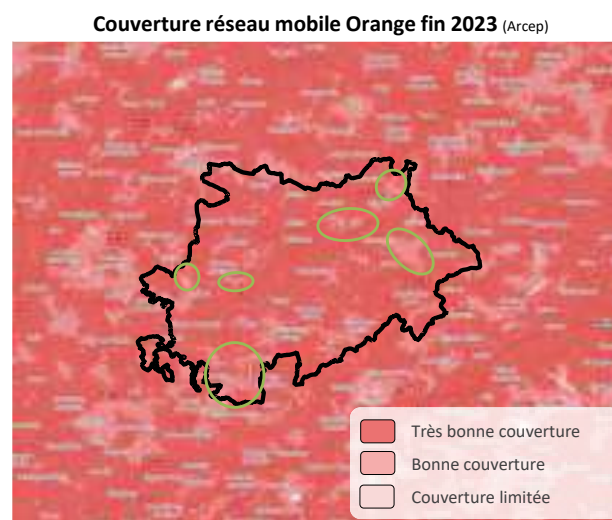
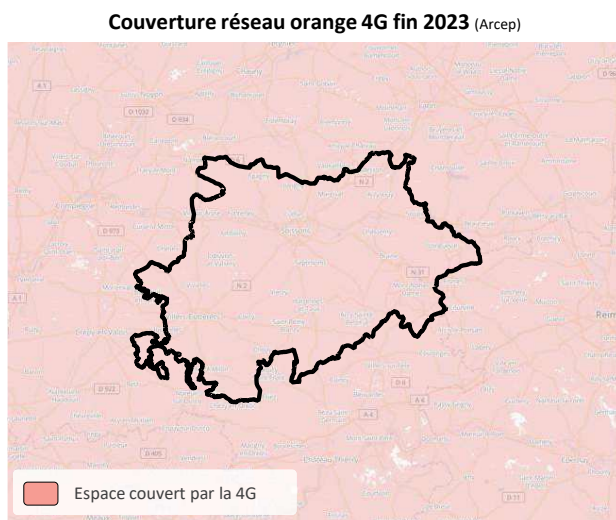


## Un bon niveau de desserte numérique

Le taux de locaux raccordables au 30 septembre 2020 est supérieur à 80%, grâce à un réseau d'initiative publique déployé sur le territoire. Seule la commune de Berny-Rivière dispose d'un taux faible de locaux raccordables à la fibre (devant sûrement être en lien avec la présence nombreuses de locaux au sein du Camping Marvilla Parks et Vieux Pont).

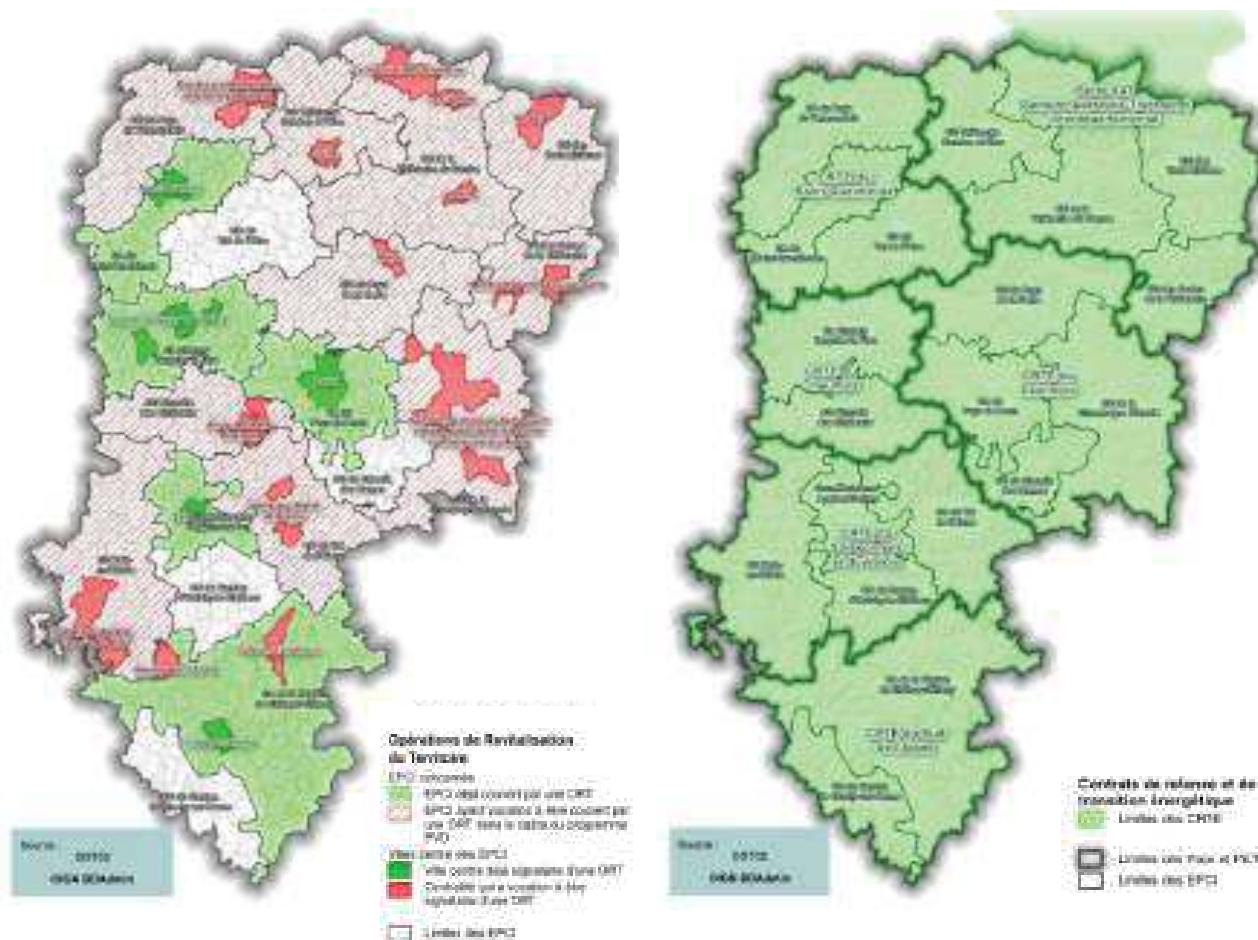
La couverture 4G du territoire est jugée satisfaisante.

Quelques zones avec une couverture limitée en matière de téléphonie et internet mobile (entourées en vert sur la carte de couverture « réseau mobile Orange », situés en particulier dans les fonds de vallons).



## Équipement – les opérations de revitalisation sur le territoire

## Les opérations de revitalisation sur le territoire (Aisne.gouv)



## Les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT)

Le PETR du Soissonnais Valois dispose de plusieurs sites ayant intégrés des programmes de revitalisation sur le territoire :

- La ville de Soissons intègre le programme « Action Cœur de Ville » en 2018. Il vise à améliorer les conditions de vies des habitants et à conforter le rôle moteur de Soissons dans le développement du territoire. Le programme national étant prolongé jusqu'en 2026, Soissons poursuit son projet de redynamisation et consolide son rebond d'attractivité.
- Les communes de Villers-Cotterêts et de La-Ferté-Milon et celles de Vailly-sur-Aisne et Braine bénéficient du programme national « Petites Villes de Demain » lancé en 2020 pour une durée de 6 ans.

Les villes et les intercommunalités engagées dans les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » sont signataires, ou ont vocation à le devenir, d'une ORT. Matérialisée par une convention, l'ORT engendre des effets juridiques et fiscaux qui permettent des effets leviers pour revitaliser les centres-villes.

## Le Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE)

Le PETR est signataire d'un CRTE pour la période 2021-2026. Il représente une feuille de route entre le territoire et l'État et formalise les principaux axes stratégiques d'actions pour faciliter la relance économique et la transition écologique.

# Partie 1 – Capacités d'accueil

DÉMOGRAPHIE

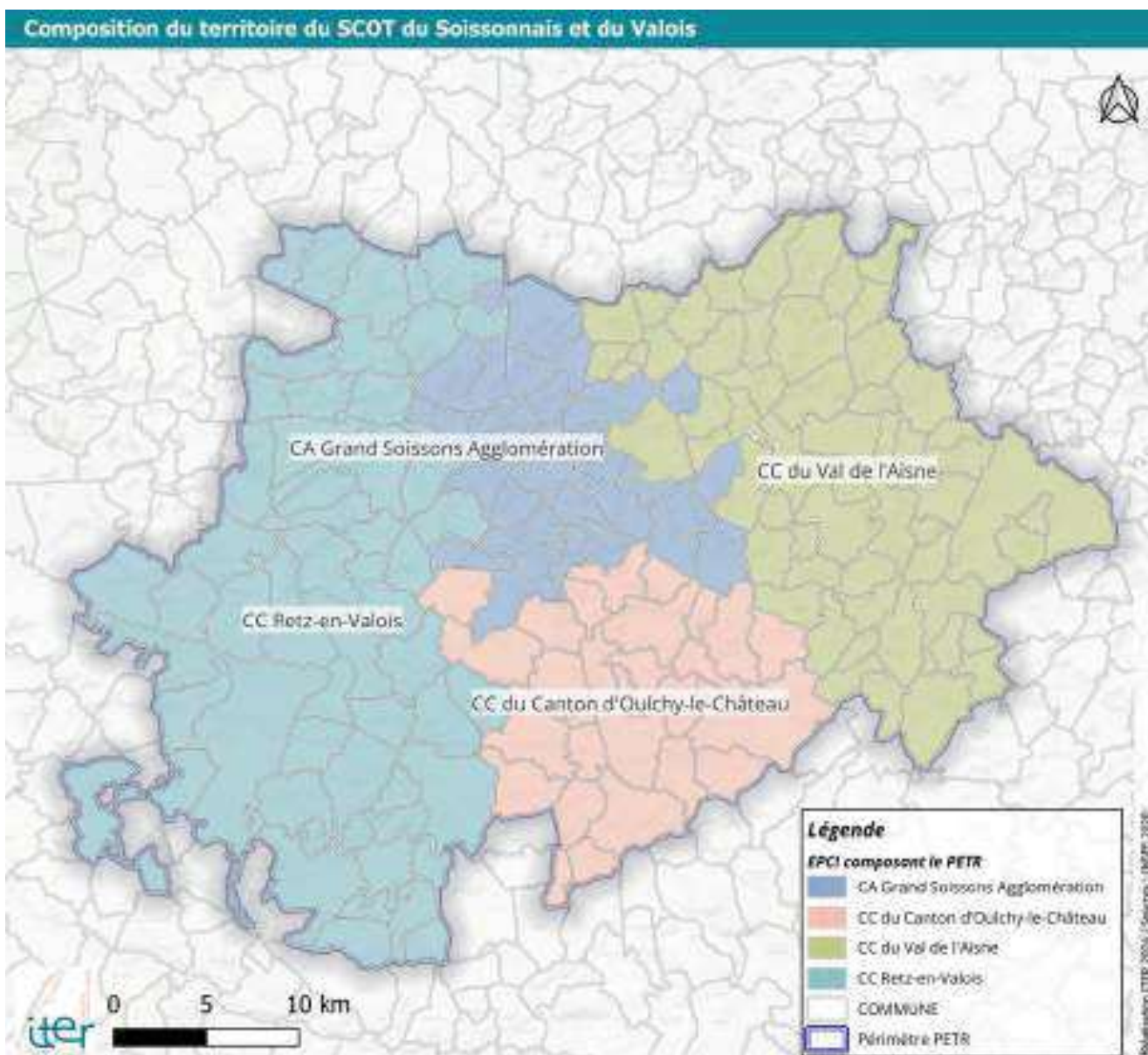
ÉQUIPEMENTS

**MOBILITÉ**

- Structuration de la mobilité et gouvernance
- L'écosystème des mobilités

# MOBILITE – Présentation du territoire

## Présentation du territoire du SCoT



Un territoire composé de 107 599 habitants en 2019, répartis-en 166 communes sur 4 EPCI :

- CA Grand Soissons Agglomération, le grand pôle du territoire (52 764 habitants en 2019),
- La CC Retz-en-Valois, renforcée par Villers-Cotterêts (28 980 habitants),
- La CC du Canton d'Oulchy-le-Château (5 569 habitants),
- La CC du Val de l'Aisne (5 615 habitants).

Proximité avec des pôles extérieurs (au niveau **départemental**) :

- Laon (à 35mn de Soissons),
- Saint-Quentin (à 1h de Soissons),

Proximité avec des pôles extérieurs (au niveau **régional**) :

- Compiègne (à 45mn de Soissons),
- Amiens (à 1h25 de Soissons),
- Lille (à 1h30 de Soissons)

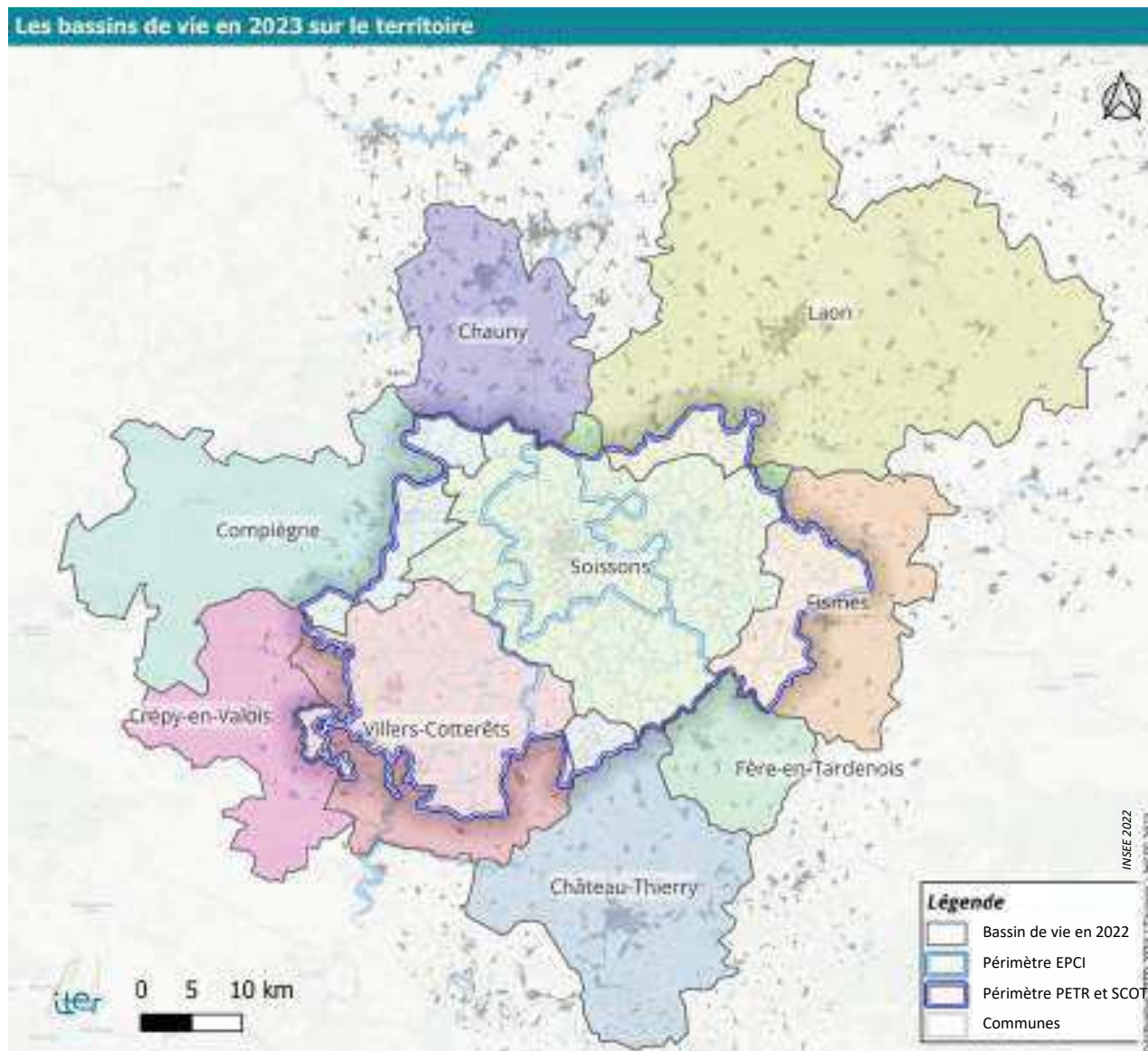
Proximité avec des pôles extérieurs (au niveau **inter-régional**) :

- Paris (Centre à 1h30, Roissy – Charles de Gaulle à 35min et Beauvais à 1h10 de Soissons),
- Reims (à 1h de Soissons).

→ Un territoire concentré autour de Soissons et également entouré d'autres pôles attractifs.

# MOBILITE – Présentation du territoire

## Les bassins de vie



- Le bassin de vie, selon l'INSEE, constitue le « plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ».
- Les communes sont pour la grande majorité incluses au bassin de vie de Soissons et de Villers-Cotterêts.
- Certaines communes aux extrémités du périmètre sont rattachées au bassin de vie de Fismes, Laon, Compiègne, voire Crèpy-en-Valois et Château-Thierry, mais cela représente une minorité.
- La répartition des bassins de vie sur le territoire du SCOT montre une relative autonomie interne au périmètre pour accéder aux équipements et services les plus courants. Seulement une petite proportion du territoire est rattachée à un bassin de vie extérieur au périmètre.

# MOBILITE – Cadre de gouvernance

## Les bassins de mobilité



« Un bassin de mobilité est l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent. Son territoire regroupe un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, généralement autour d'un pôle d'attractivité » (définition de France mobilité). Ils ont été créés par la loi LOM en 2021.

Les 4 EPCI du PETR se trouvent dans le bassin de mobilité « **Sud de l'Aisne** », qui comporte les communes polarisantes de **Soissons, Villers-Cotterêts, Château-Thierry, Laon**.

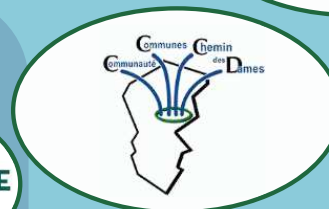
Le bassin de mobilité « Sud de l'Aisne » est composé des 10 EPCI suivantes :

- CA Grand Soissons (PETR)
- CC Retz-en-Valois (PETR)
- CC Val de l'Aisne (PETR)
- CC du Canton d'Oulchy-le-Château (PETR)
- CA de la Région de Château-Thierry (au sud du PETR)
- CC du Canton de Charly-sur-Marne (au sud du PETR)
- CC du Pays de la Serre ( au Nord-Est du PETR)
- CC de la Champagne Picarde (au Nord-Est du PETR)
- CC du Chemin des Dames (au Nord-Est du PETR)

**Un large bassin de mobilité dont fait partie le PETR, polarisé par Soissons, Laon, Château-Thierry et Villers-Cotterêts.**

## MOBILITE – Cadre de gouvernance

### Bassin de mobilité Sud de l'Aisne



### SCoT du Soissonnais et du Valois



Département  
de l'Aisne

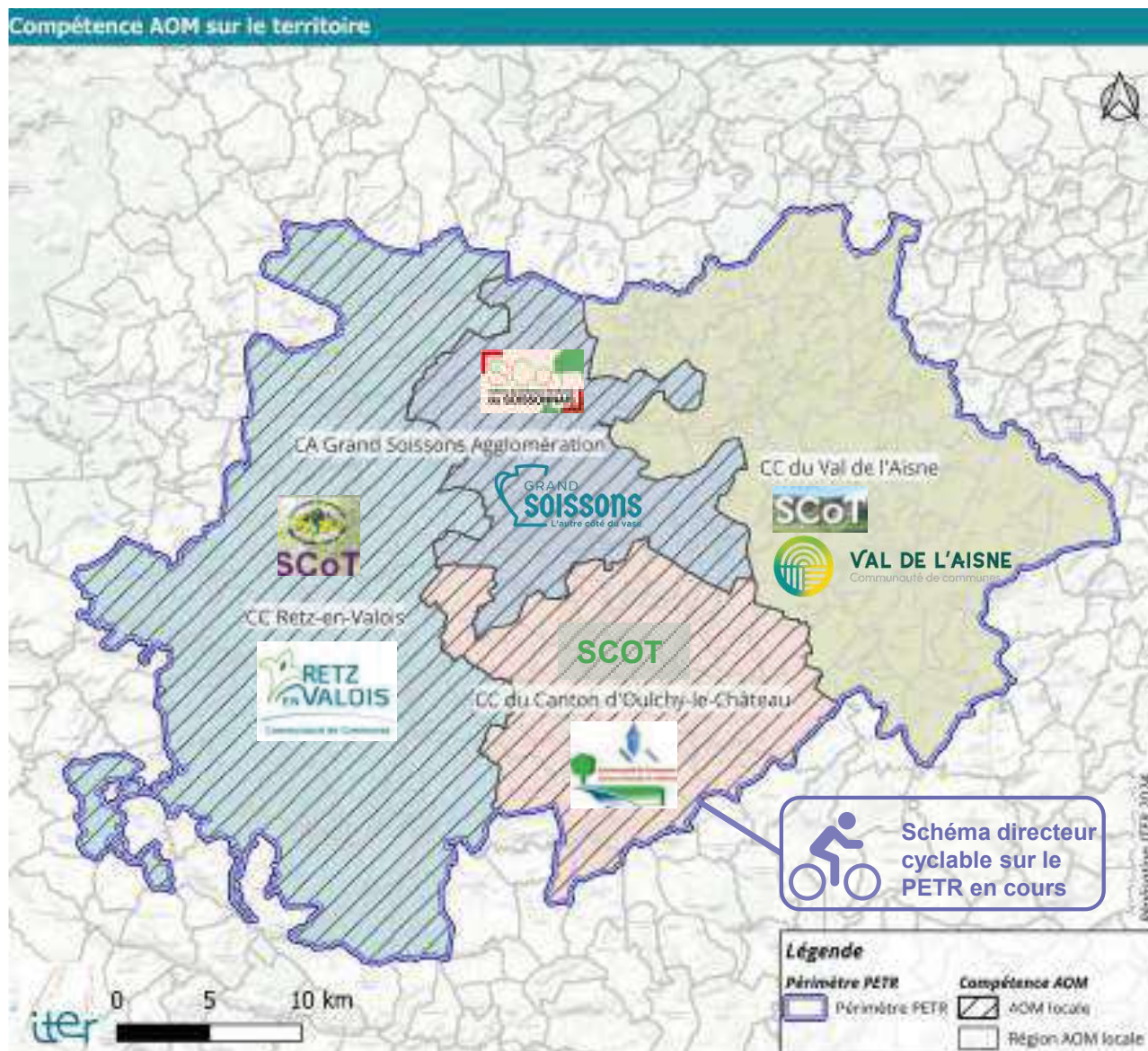


Région  
Hauts-de-France

Région Hauts-  
de-France

# MOBILITE – Cadre de gouvernance

## La prise de compétence mobilité



- La CA du Grand Soissons est une AOM de droit.
- La CC Retz-en-Valois et le CC du Canton d'Oulchy-le-Château ont pris la compétence suite à la LOM.
- En revanche la CC du Val de l'Aisne n'a pas pris la compétence, c'est donc la Région qui est AOM locale.
- Le Schéma directeur cyclable porte sur le périmètre du PETR, identique au SCoT.

# MOBILITE – Cadre de gouvernance

## Le sujet de la mobilité sur le territoire

| Echelle     |                                                                                                                                                     | Documents d'urbanisme                                                                                                                                                                                              |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune     | Soissons                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude Centre Ville et piétonne (Plan de marchabilité, Plan de circulation) (2021)</li> </ul>                                                                                |
| EPCI        | CA du Grand Soissons                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>SCoT du Soissonnais, révisé en 2018</li> <li>PLUi aujourd'hui en projet phase 2 (2024)</li> <li>PLH (2023-28)</li> <li><b>Plan Global de Déplacements (2017)</b></li> </ul> |
| EPCI        | CC Retz en Valois                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les communes de l'ancienne CCVCFR sont couvertes par un SCoT</li> <li>PLUi (2024)</li> </ul>                                                                                |
| EPCI        | CC Canton d'Oulchy le Chateau                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>SCoT (2013)</li> <li>PLUi en cours d'élaboration (approbation estimée 2026)</li> </ul>                                                                                      |
| EPCI        | CC du Val de l'Aisne                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>SCoT (2019)</li> </ul>                                                                                                                                                      |
| PETR (SCoT) | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois  | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Schéma directeur cyclable (lancé en 2019)</b></li> </ul>                                                                                                                 |
| Département | Aisne                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Schéma Départemental des Véloroutes Voies Vertes (2011, 2020)</b></li> </ul>                                                                                             |
| Région      | Hauts-de-France                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>SRADDET (2020)</li> <li><b>Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes (SR3V) (2020)</b></li> </ul>                                                                         |

## L'analyse des flux domicile-travail

Le recensement de la population effectué par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) permet d'étudier les déplacements réalisés entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Lors de ce recensement, chaque individu est amené à déclarer son lieu de résidence ainsi que son lieu de travail, ce qui permet de mesurer un nombre de flux quotidiens.

Les données analysées dans le présent document correspondent aux données des **mobilités professionnelles en 2020**.

Bien que ces flux ne représentent que 30% des déplacements quotidiens des Français, il s'agit d'un indicateur intéressant pour comprendre la structuration d'un territoire car il s'agit d'une **mobilité « contrainte » se déroulant la plupart du temps sur une même plage horaire** (que l'on appelle heures de pointe).

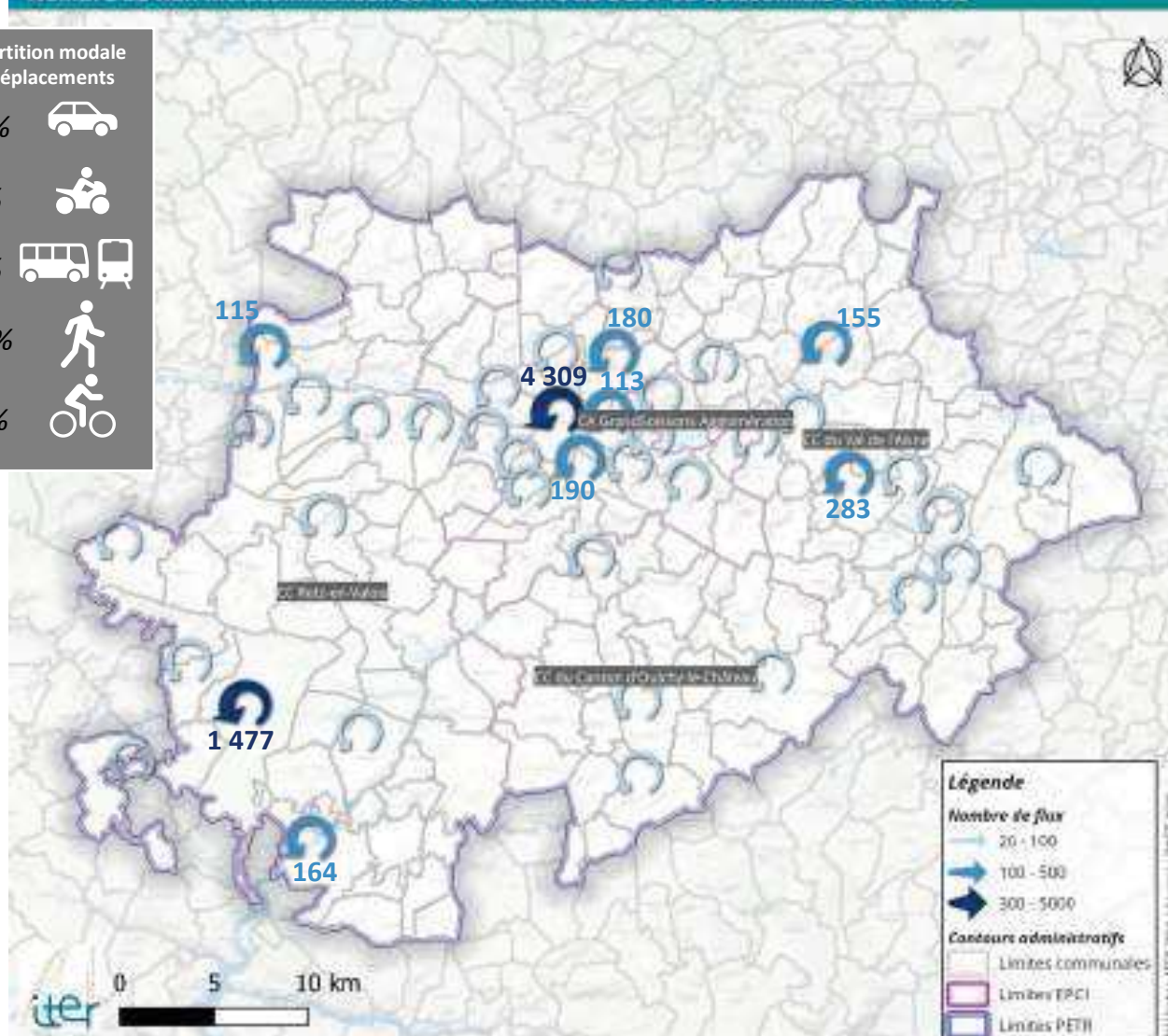
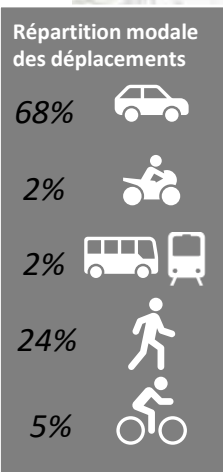
Les flux domicile-travail ont été analysés selon 4 catégories :

- Les **flux intra-communaux** correspondants aux flux internes aux communes du SCoT c'est-à-dire, le nombre de personnes qui résident et travaillent au sein d'une même commune du SCoT.
- Les **flux inter-communaux** c'est-à-dire les flux de déplacements entre les communes du SCoT.
- Les **flux sortants** du périmètre du SCoT, c'est-à-dire les flux de déplacements en lien avec l'extérieur.
- Les **flux entrants** sur le territoire du SCoT c'est-à-dire les flux de déplacements en lien avec l'extérieur.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Les flux domicile-travail internes aux communes du SCOT

Nombre de flux intracommunaux sur le territoire du SCOT du Soissonnais et du Valois



Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens qui ont lieu à l'intérieur des communes du territoire.

Les communes de Soissons et Villers-Cotterêts sont celles qui cumulent le plus de flux quotidiens internes :

- 4 309 flux domicile-travail quotidiens sur Soissons,
- 1 477 flux domicile-travail quotidiens sur Villers-Cotterêts.

L'utilisation de la voiture individuelle est privilégiée pour effectuer ces déplacements mais est nettement inférieure aux autres types de flux (68 % d'utilisation).

Cependant, la pratique des modes actifs est non négligeable notamment s'agissant de la marche à pied qui représente 2 150 flux quotidiens.

→ Les flux internes aux communes correspondent à des déplacements de personnes travaillant sur leur commune de résidence impliquant bien souvent des distances parcourues assez courtes. L'enjeu est donc ici de faire basculer ces personnes vers des modes actifs et les transports collectifs dès lors que l'offre est attractive.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Les flux domicile-travail entre les communes du SCoT

Nombre de flux intercommunaux sur le territoire du SCoT du Soissonnais et du Valois

Répartition modale des déplacements

95%



2%



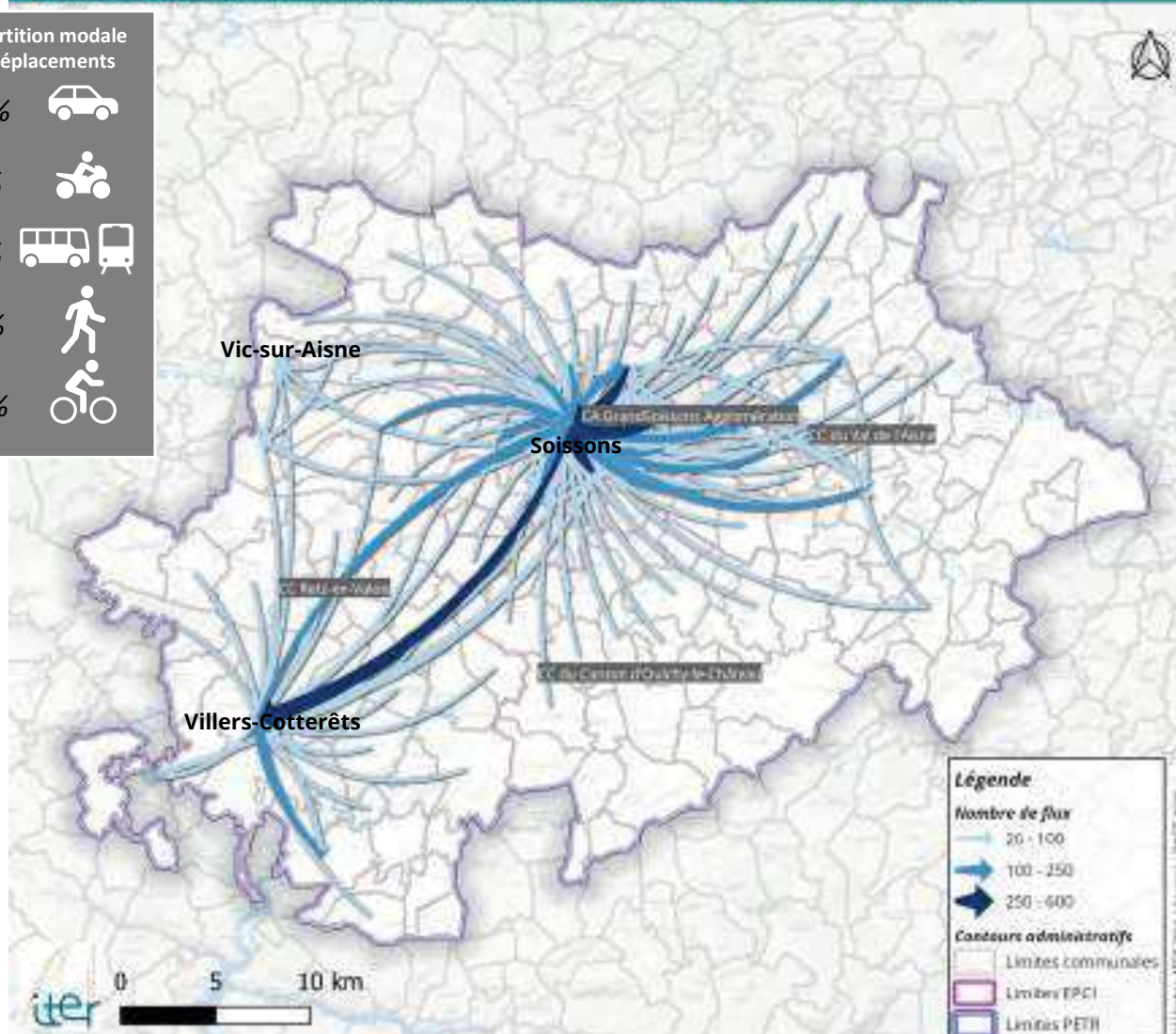
2%



1%



1%



Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens (supérieurs à 20) qui ont lieu entre les communes du territoire.

Les déplacements domicile-travail à l'intérieur du SCoT sont principalement polarisés par deux communes du territoire.

Sur les déplacements entre les communes du SCoT:

- 40 % se font à destination de Soissons (6 280 flux)
- 12 % se font à destination de Villers-Cotterêts (1 855 flux).

**321 personnes vivent à Soissons et vont travailler à Villers-Cotterêts et 139 personnes vivent à Villers-Cotterêts et vont travailler à Soissons.**

La voiture individuelle reste privilégiée pour effectuer ces déplacements avec une utilisation à 95 %.

→ Les déplacements domicile-travail à l'intérieur du territoire du SCoT sont polarisés par les deux communes principales avec une attractivité prépondérante de la commune de Soissons

→ Il existe donc un enjeu majeur de rabattement tous modes vers ces deux pôles.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Les flux domicile-travail entrants sur le SCOT

Nombre de flux entrants sur le territoire du SCoT du Soissonnais et du Valois

Répartition modale des déplacements

96%



1%



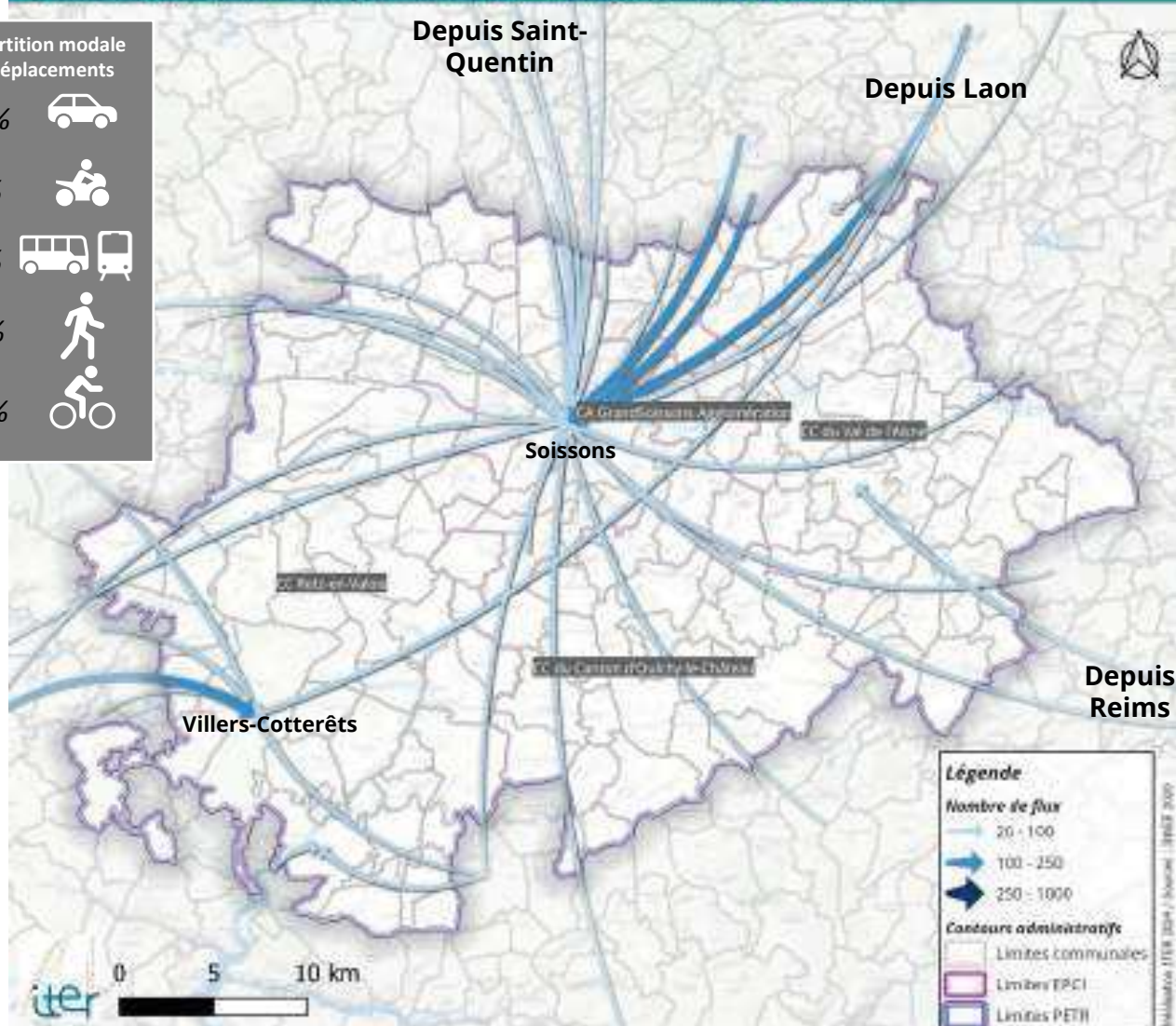
3%



1%



0%



Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens supérieurs à 20 qui entrent sur le périmètre du SCoT.

Les flux les plus importants (supérieurs à 150) proviennent de la commune de Laon et se dirigent majoritairement vers la commune de Soissons. Pour les flux moins importants mais significatifs (entre 100 et 150), ceux-ci proviennent principalement de Pinon (135), Anizy-le-Grand (117) et sont à destination de Soissons ; d'autres flux depuis Crépy-en-Valois (100) sont eux à destination de Villers-Cotterêts.

Même s'ils sont inférieurs en termes de masse (entre 50 et 100 flux quotidiens), on constate également des flux :

- Depuis Reims vers Soissons.
- Depuis Paris vers Soissons.
- Depuis Saint-Quentin vers Soissons.
- Depuis Compiègne vers Soissons et Villers-Cotterêts.

→ A noter que pour ces déplacements, l'utilisation de la voiture individuelle est utilisée à 96%. Les transports en commun ou le train sont utilisés de façon marginale (3%).

→ La commune de Soissons attire le plus de flux, notamment depuis les communes limitrophes mais également un peu plus éloignées

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Les flux domicile-travail sortants du SCoT

Nombre de flux sortants sur le territoire du SCoT du Soissonnais et du Valois

Répartition modale des déplacements

89%



1%



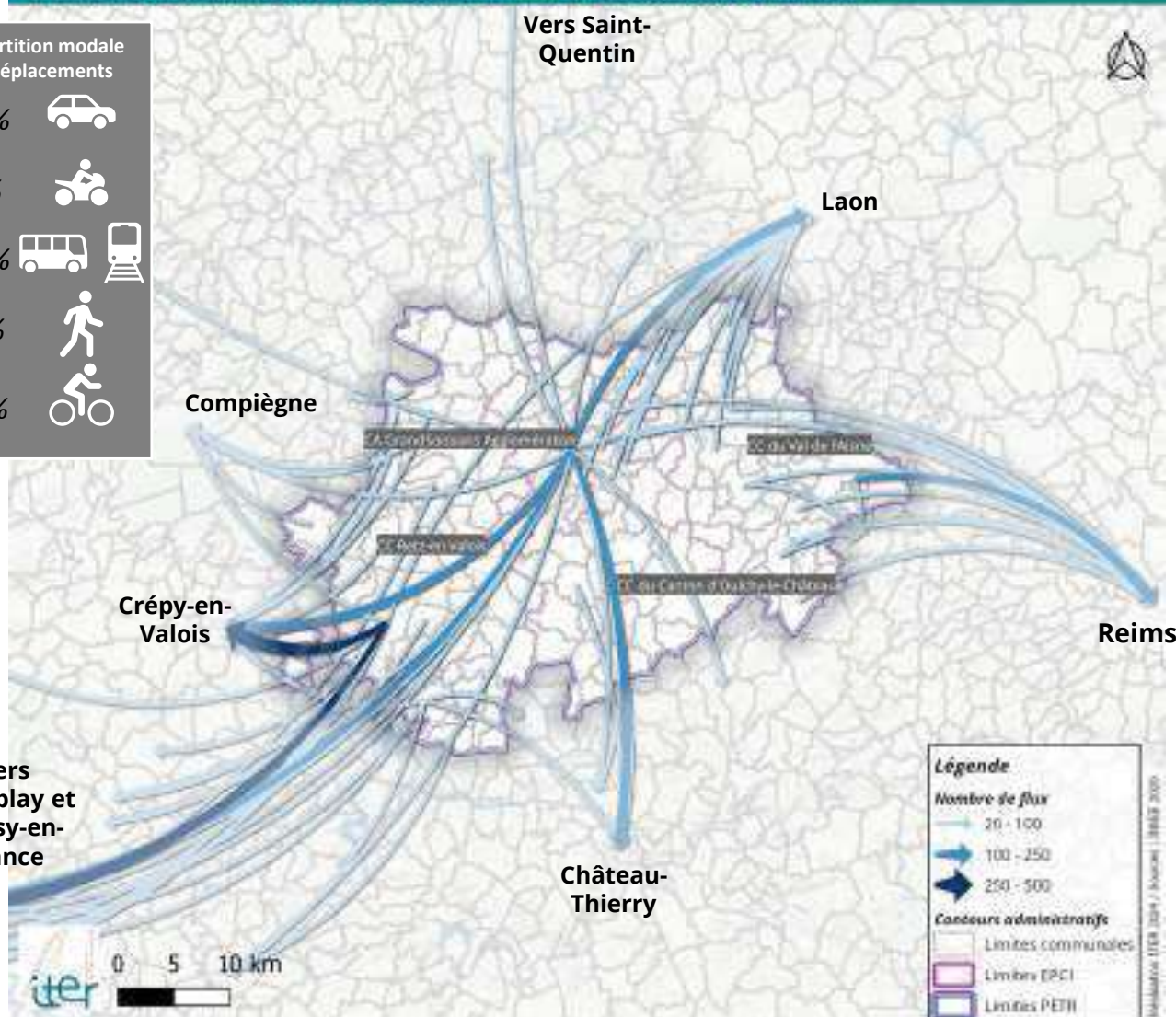
10%



0%



0%



Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens supérieurs à 20 qui partent depuis le périmètre du SCoT et vont à l'extérieur de ce périmètre.

Pour les déplacements sortants du territoire du SCoT, 11.5% sont à destination de **Paris**, 7% à destination de **Laon**, 7% à destination de **Crépy-en-Valois**, 6% à destination de **Reims**, 6% à destination de **Roissy-en-France**, et 4% à destination de **Château-Thierry**.

Les flux les plus importants (supérieurs à 250) se font notamment depuis la partie Sud du territoire et notamment depuis Villers-Cotterêts.

→ La voiture individuelle est ici privilégiée pour 89% de ces déplacements. Les transports en commun ou le train représentent 10% des déplacements effectués. A l'échelle du périmètre du SCoT, les flux sortants les plus importants sont vers Paris, le pôle de Roissy, mais aussi Laon, Crépy-en-Valois. Suivent ensuite Reims, puis Château-Thierry.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Les flux domicile-travail sortants du SCOT

| Nombre de flux domicile-travail depuis le PETR vers l'extérieur (communes principales) |                |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------|
| Destination                                                                            | Nombre de flux | % parmi le total général |
| Paris                                                                                  | 1280           | 9%                       |
| Laon                                                                                   | 1111           | 7%                       |
| Crépy-en-Valois                                                                        | 1043           | 7%                       |
| Roissy-en-France                                                                       | 893            | 6%                       |
| Reims                                                                                  | 886            | 6%                       |
| Château-Thierry                                                                        | 590            | 4%                       |
| Compiègne                                                                              | 463            | 3%                       |
| Fismes                                                                                 | 350            | 2%                       |
| Tremblay-en-France                                                                     | 246            | 2%                       |

| Les 10 EPCI de destination des flux domicile-travail depuis le périmètre du SCOT les plus importants | Nombre de flux | Pourcentage de flux |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| Métropole du Grand Paris                                                                             | 2766           | 19%                 |
| CC du Pays de Valois                                                                                 | 1779           | 12%                 |
| CU du Grand Reims                                                                                    | 1753           | 12%                 |
| CA du Pays de Laon                                                                                   | 1376           | 9%                  |
| CA Roissy Pays de France                                                                             | 1354           | 9%                  |
| CA de la Région de Château-Thierry                                                                   | 1291           | 9%                  |
| CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne                                                  | 633            | 4%                  |
| CC des Lisières de l'Oise                                                                            | 435            | 3%                  |
| CC Picardie des Châteaux                                                                             | 353            | 2%                  |
| CA Chauny-Tergnier-La Fère                                                                           | 236            | 2%                  |
| Total flux sortants tout confondu                                                                    | 14844          |                     |

## Zoom sur les déplacements domicile-travail vers l'Ile-de-France :

| N° département                             | Flux de déplacement domicile-travail depuis le SCOT vers l'IDF |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| 75                                         | 1283                                                           |
| 95                                         | 1094                                                           |
| 93                                         | 996                                                            |
| 77                                         | 859                                                            |
| 92                                         | 323                                                            |
| 94                                         | 155                                                            |
| 78                                         | 127                                                            |
| 91                                         | 44                                                             |
| Somme des flux à destination IDF           | 4881                                                           |
| % de flux vers IDF parmi les flux sortants | 33%                                                            |

- 19% des déplacements domicile-travail sortants du SCOT se dirigent vers la Métropole du Grand Paris, et plus précisément 9% directement dans la commune de Paris (1200 flux). Ces déplacements vers Paris intramuros sont effectués à 66% en transports collectifs en 33% en voiture.
- 9% des flux sortants se dirigent vers l'EPCI Roissy Pays de France. Roissy-en France et Tremblay-en-France représentent respectivement 6% et 2% des flux sortant, soit 8% au total. Ces déplacements sont effectués à 97% en véhicule personnel. Plus précisément, 1261 actifs vont travailler sur le « pôle de Roissy » (893 à Roissy-en-France, 246 à Tremblay-en-France, 95 au Mesnil-Amelot, 27 à Goussainville).

→ Des flux vers l'extérieur fortement polarisés par l'Ile-de-France (1/3 des flux sortants)

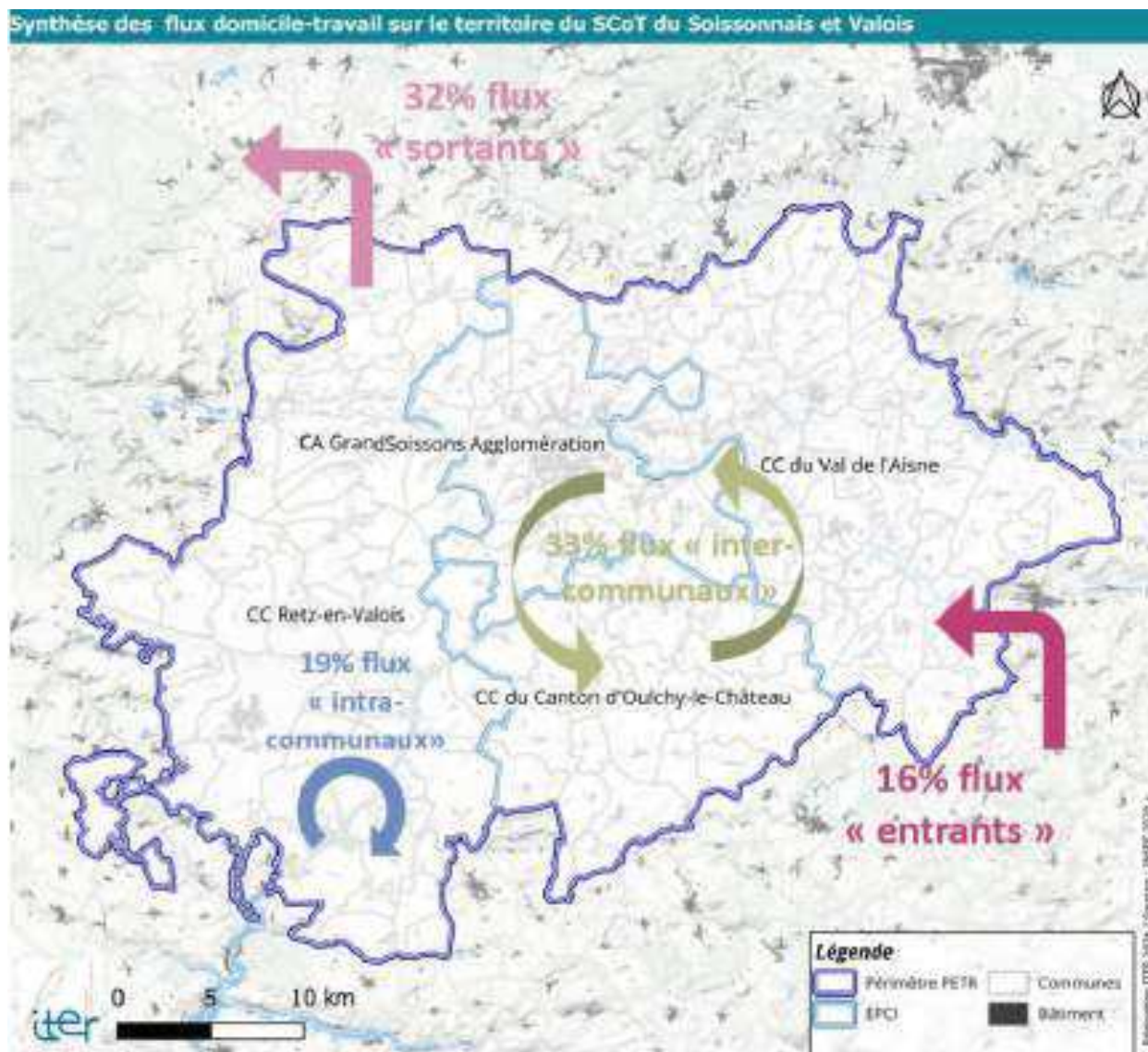
→ En Ile-de-France, des flux principalement vers la commune de Paris et le pôle de Roissy, mais également vers Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne.

→ Les transports en communs utilisés pour se déplacer dans la commune de Paris, mais des trajets effectués en voiture pour le reste de la Région parisienne notamment Roissy.

→ D'autres flux domicile-travail sortants prépondérants en dehors de l'Ile-de-France, notamment Crépy-en-Valois et ses environs, ainsi que le Grand Reims et Laon et Château-Thierry, et dans une moindre mesure Compiègne.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Synthèse : Les flux domicile-travail



Sur la totalité des 47 069 flux de déplacements domicile-travail recensés par l'Insee en 2019 en lien avec le territoire du SCoT :

- **52 % des actifs résident et travaillent à l'intérieur du SCoT.**

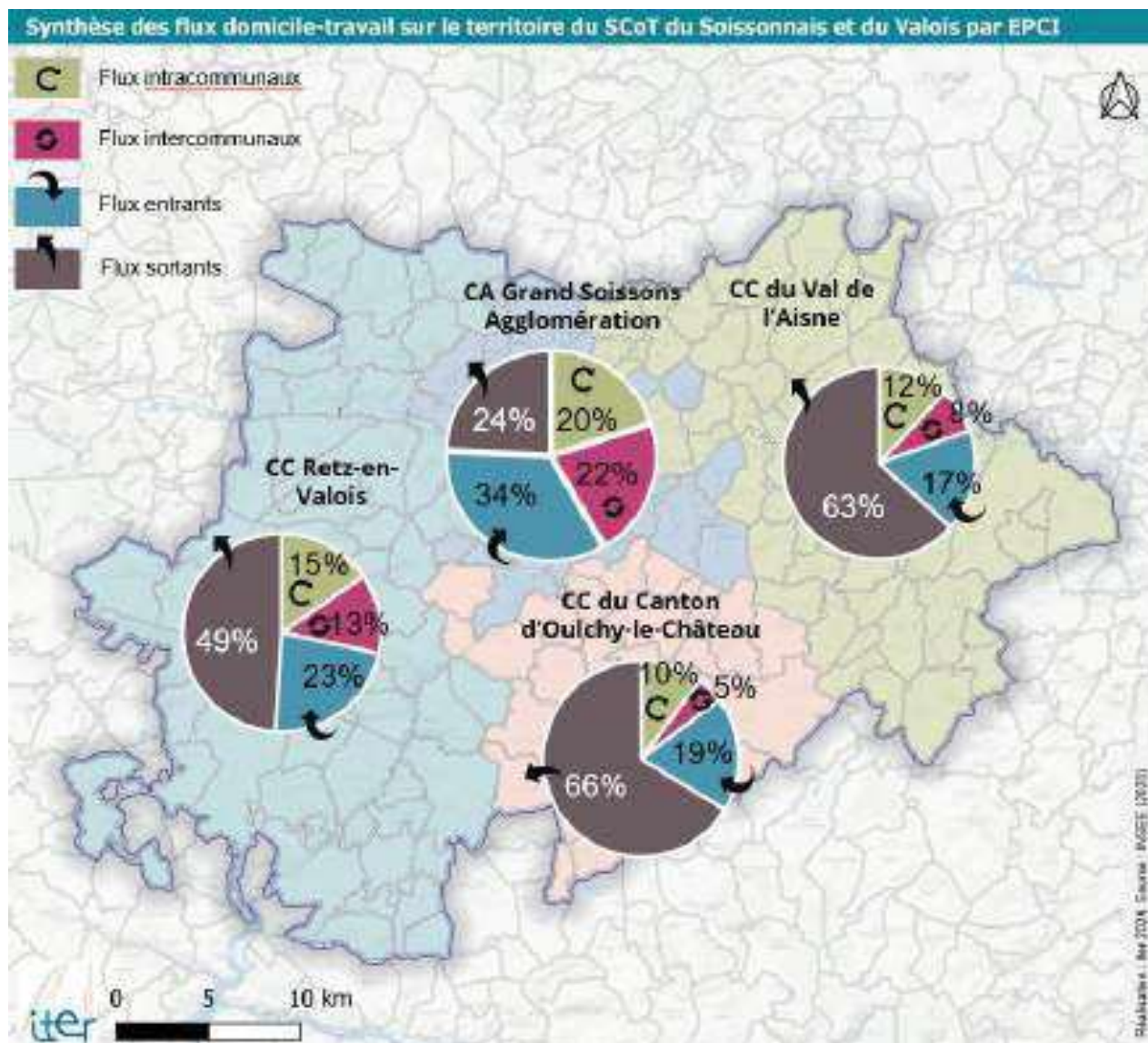
- 19 % « flux intra-communaux » : actifs qui résident et travaillent sur la même commune à l'intérieur du SCOT.
- 33 % « flux inter-communaux » : actifs qui résident dans une commune du SCOT et travaillent dans une autre commune du SCOT. Les détails des flux intercommunaux inter-EPCI sont explicités aux pages suivantes.

- **48 % sont des flux externes au SCOT :**

- 32 % « flux sortants » : correspond à des actifs résidant dans une commune du SCOT et travaillant dans une commune en dehors du SCOT. Parmi ces 32% de flux sortant, **1/3 sont vers l'Ile-de-France.**
- 16 % « flux entrants » : correspond à des actifs extérieurs et travaillant dans une commune du SCOT.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Synthèse : Les flux domicile-travail



Les « flux intracommunautaires » sont les flux domicile-travail ayant pour origine et destination la même commune.

Les « flux intercommunaux » ont une commune d'origine et de destination différente mais sont internes à l'EPCI concerné.

Les « flux entrants » représentent les flux venant de l'extérieur de l'EPCI.

Les « flux sortants » à l'inverse sont les personnes habitant au sein de l'intercommunalité et allant travailler à l'extérieur de son intercommunalité, que ce soit vers un autre EPCI du SCoT ou vers l'extérieur du périmètre du SCoT.

L'analyse des types de flux par EPCI membre du SCoT met en avant les éléments suivants :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Soissons se caractérise par un **équilibre relatif entre les différents types de flux** malgré une part des flux entrants légèrement supérieure
- La Communauté de Communes **Retz-en-Valois se caractérise par des flux dont la moitié sont des flux sortants**. Les autres flux sont répartis de manière assez équilibrée
- Les Communautés de communes du **Canton d'Oulchy-le-Château et du Val de l'Aisne se caractérisent par une majorité des flux sortants**.

➔ Ces éléments permettent de mettre en avant les dynamiques économiques et résidentielles du territoire avec une attractivité majeure de l'agglomération de Soissons et un territoire fortement tourné vers les communes voisines.

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Synthèse : Les flux domicile-travail

Nota : Ce tableau se lit seulement en ligne, correspondant à l'origine des flux domicile-travail, les colonnes représentent les destinations de ces flux pour chaque ligne.

| Origine / Destination →<br>↓     | CA GrandSoissons Agglomération | CC du Canton d'Oulchy-le-Château | CC du Val de l'Aisne | CC Retz-en-Valois | Autre territoire | Total général |
|----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|----------------------|-------------------|------------------|---------------|
| CA GrandSoissons Agglomération   | 63%                            | 1%                               | 4%                   | 6%                | 27%              | 17220         |
| CC du Canton d'Oulchy-le-Château | 29%                            | 18%                              | 3%                   | 7%                | 42%              | 2262          |
| CC du Val de l'Aisne             | 30%                            | 1%                               | 24%                  | 2%                | 42%              | 8152          |
| CC Retz-en-Valois                | 13%                            | 0%                               | 1%                   | 37%               | 49%              | 11806         |
| Autre territoire                 | 57%                            | 3%                               | 12%                  | 28%               |                  | 7629          |

Source : INSEE données 2019

- Au sein du Grand Soissons, les flux de déplacements domicile-travail les plus importants **restent en majorité au sein de la CA du Grand Soissons (63 %)** ou **bien se dirigent vers l'extérieur du territoire (27 %)**. Les Soissonnais ne vont quasiment pas travailler vers les autres EPCI du PETR.
- En ce qui concerne les EPCI du Canton d'Oulchy le Château et du Val de l'Aisne, qui sont très ruraux, seulement respectivement 18% et 24% des flux domicile-travail restent au sein de leur EPCI. Soissons représente 30% des destinations des flux, mais ce **sont surtout les pôles extérieurs** qui attirent pour le travail, avec 42% des flux chacun.
- Enfin, la CC de Retz-en-Valois a 37% de ses flux **domicile-travail qui restent au sein de l'EPCI**, notamment grâce à la polarité de Villers-Cotterêts. Seulement 13% des Retzois vont travailler dans le Grand Soissons, en revanche 49% des flux se dirigent **vers l'extérieur** du PETR.
- Concernant les flux entrants dans le PETR, 57% ont pour destination l'Agglomération du Grand Soissons et 28% la CC de Retz-en-Valois.
- Les 6 communes les plus attractives en termes de flux domicile – travail au sein du PETR sont :
  - Soissons (13 637 flux) ;
  - Villers-Cotterêts (4 418 flux) ;
  - Villeneuve-Saint-Germain (1274 flux) (CA Grand Soissons) ;
  - Crouy (1 033 flux) (CA Grand Soissons) ;
  - Braine (814 flux) (CA Val de l'Aisne) ;
  - Belleu (611) (CA Grand Soissons).
- **Le Grand Soissons est le pôle le plus important pour l'emploi au sein du PETR, devant Retz-en-Valois polarisé par Villers-Cotterêts. Les CC du Canton d'Oulchy le Château et du Val de l'Aisne restent à la marge travailler dans leur EPCI (moins d'un quart des personnes), mais vont surtout travailler à l'extérieur du territoire étudié (42%) ou bien à Soissons (environ 30%). L'attractivité de l'extérieur du territoire du PETR est polarisante pour chaque EPCI.**

# MOBILITE – Les flux domicile-travail

## Synthèse : L'évolution des flux domicile-travail

Nota : Ce tableau se lit seulement en ligne, correspondant à l'origine des flux domicile-travail, les colonnes représentent les destinations de ces flux pour chaque ligne.

Lecture : Les valeurs en vert ont eu une évolution positive entre 2014 et 2020, et les valeurs en rouge une évolution négative (baisse du nombre de flux entre 2014 et 2020).

La valeur -932 du premier tableau correspond à l'écart du nombre de flux de déplacements domicile-travail d'origine du Grand Soissons et à destination du Grand Soissons également (flux internes) entre 2014 et 2020. Cela correspond donc à une baisse de 8% (second tableau).

La valeur 15 correspond à une augmentation entre 2014 et 2020 de 15 flux de déplacement supplémentaires ayant pour origine le CC du Canton d'Oulchy-le-Château et à destination de la CA du Grand Soissons. Cela correspond alors à une augmentation de 2% entre 2014 et 2020.

| Evolution en valeur absolue du nombre de flux (entre 2014 et 2020) |                         |                                  |                      |                   |                  |                      |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| Origine / Destination →<br>↓                                       | CA Grand Soissons Agglo | CC du Canton d'Oulchy-le-Château | CC du Val de l'Aisne | CC Retz-en-Valois | Autre territoire | Total flux d'origine |
| CA Grand Soissons Agglo                                            | -932                    | 5                                | -36                  | -76               | 442              | -596                 |
| CC du Canton d'Oulchy-le-Château                                   | 15                      | -278                             | -36                  | 8                 | -66              | -356                 |
| CC du Val de l'Aisne                                               | 72                      | 50                               | -531                 | 8                 | 86               | -314                 |
| CC Retz-en-Valois                                                  | 101                     | -7                               | -4                   | -898              | 6                | -802                 |
| Autre territoire                                                   | 169                     | -66                              | 3                    | 96                |                  | 201                  |
| Total flux à destination                                           | -575                    | -295                             | -602                 | -862              | 468              | -1866                |

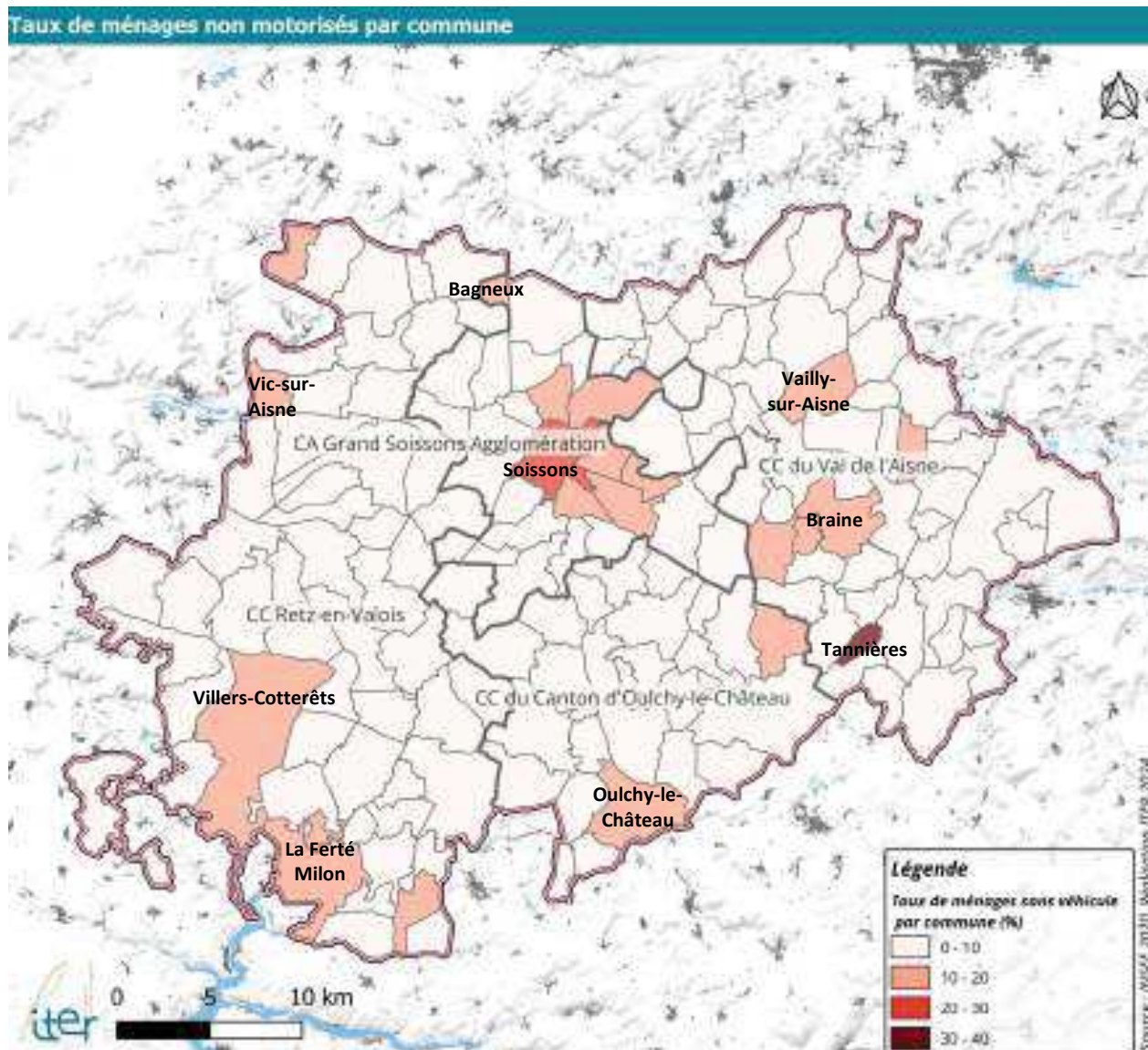
| Variation du nombre de flux (entre 2014 et 2020) |                         |                                  |                      |                   |                  |                      |
|--------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------|-------------------|------------------|----------------------|
| Origine / Destination →<br>↓                     | CA Grand Soissons Agglo | CC du Canton d'Oulchy-le-Château | CC du Val de l'Aisne | CC Retz-en-Valois | Autre territoire | Total flux d'origine |
| CA Grand Soissons Agglo                          | -8%                     | 3%                               | -5%                  | -7%               | 11%              | -3%                  |
| CC du Canton d'Oulchy-le-Château                 | 2%                      | -40%                             | -32%                 | 5%                | -6%              | -14%                 |
| CC du Val de l'Aisne                             | 3%                      | 101%                             | -22%                 | 4%                | 3%               | -4%                  |
| CC Retz-en-Valois                                | 7%                      | -15%                             | -4%                  | -17%              | 0,1%             | -6%                  |
| Autre territoire                                 | 4%                      | -22%                             | 0%                   | 5%                |                  | 3%                   |
| Total flux à destination                         | -3%                     | -24%                             | -14%                 | -10%              | 3%               | -4%                  |

- Ces tableaux représentent l'évolution des nombres de déplacements domicile-travail à l'échelle des EPCI entre 2014 et 2020, pour le premier en valeur absolue et pour le second en pourcentage de variation. On observe que la tendance générale est à la diminution (cases représentées en rouges).
- En termes de total de flux à destination des EPCI, ils sont à la baisse (de -3% pour le Grand Soissons à -24% pour le Canton d'Oulchy). Cependant certains flux sont en augmentation. Le territoire de Soissons voit ses flux internes diminuer en nombre, mais

attire de plus en plus de travailleurs depuis les EPCI voisins du territoire (+2 à +7%).

- **Des nombres de flux domicile-travail en diminution au cours du temps, mais le Soissonnais et la CC Retz-en-Valois restent davantage attractifs avec des taux d'évolution des déplacements domicile-travail positifs depuis les autres EPCI du territoire.**

# MOBILITE – Caractéristiques de motorisation du territoire



## Motorisation des ménages

### *Les ménages non motorisés :*

Dans la grande majorité du territoire, moins de 10% des ménages ne possèdent pas de véhicule. Le chiffre est peu élevé, en effet dans un contexte rural l'usage du véhicule est souvent nécessaire pour se déplacer.

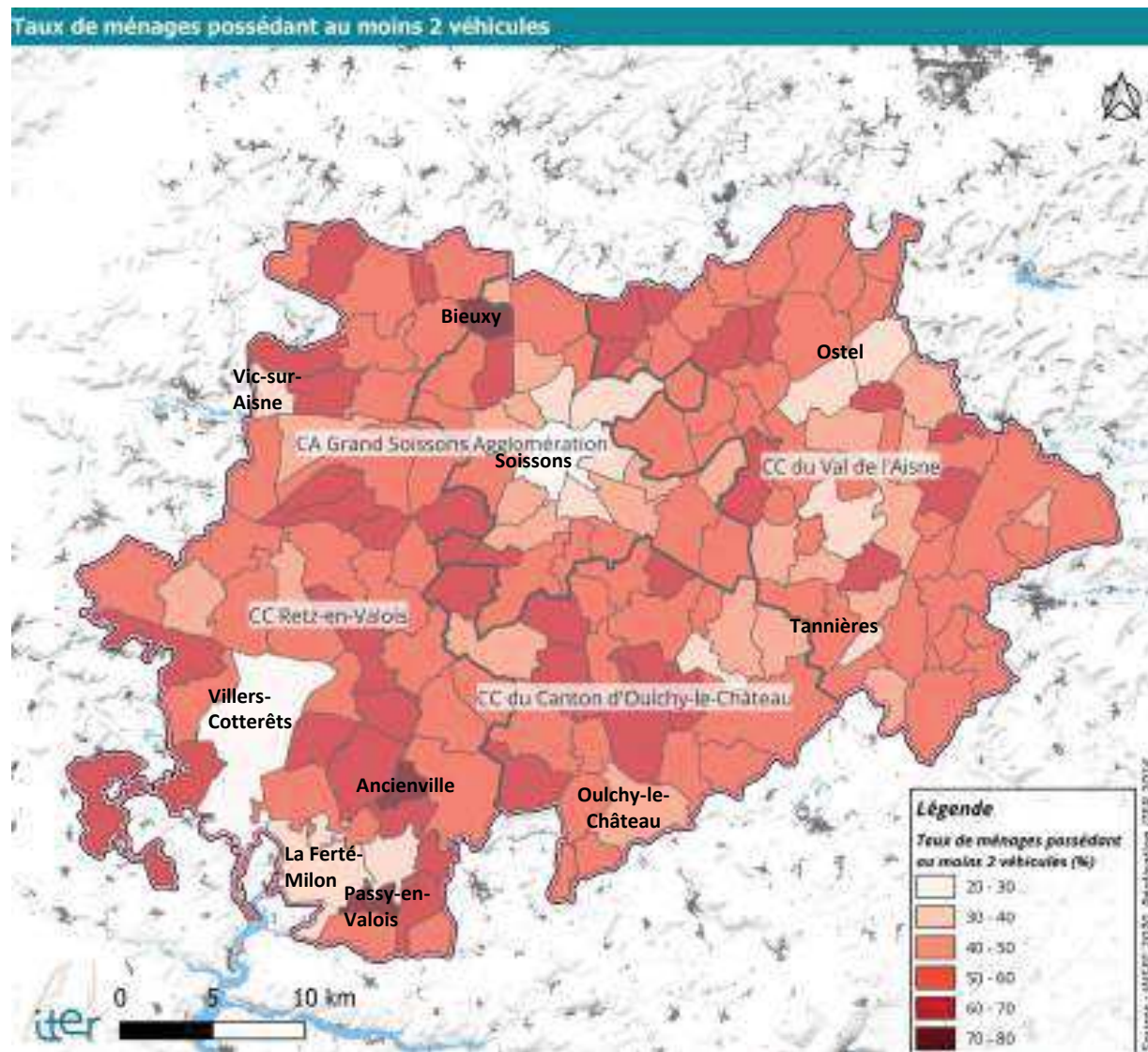
Les contextes urbains sont différents :

- En particulier à **Soissons, 29% des ménages ne sont pas motorisés**. Cela s'explique notamment par le contexte urbain qui implique la possession d'un véhicule moins primordiale.
- **Villers-Cotterêts a un taux de ménages non motorisés de 18%**, également plus élevé que le reste du territoire.

La commune de Tannières dans le Val de l'Aisne se démarque particulièrement avec un taux de ménages non motorisés de 33%, expliqué par sa démographie faible : 16 habitants en 2021. Également Braine, Vailly sur Aisne, Oulchy le Château, La Ferté Milon, Bagnaux et Vic sur Aisne ont un taux de ménages non-motorisés plus important que le reste du territoire.

→ Dans les communes les plus importantes en termes d'emplois et de nombre d'habitants, les taux de ménages non motorisés sont importants. Quant à la partie du territoire plus rurale, même si les ménages ne possédant pas de véhicule sont moins nombreux, cette réalité reste importante.

# MOBILITE – Caractéristiques de motorisation du territoire



## Motorisation des ménages

### Les ménages « surmotorisés » :

Dans les zones urbaines de Soissons et Villers-Cotterêts, moins de 30 % des ménages possèdent deux véhicules ou plus (respectivement 20 % et 28 %). Les ménages surmotorisés sont donc peu nombreux. On observe que cette dynamique reste vraie dans la périphérie de Soissons, notamment à l'Est, par exemple 35% à Villeneuve Saint Germain.

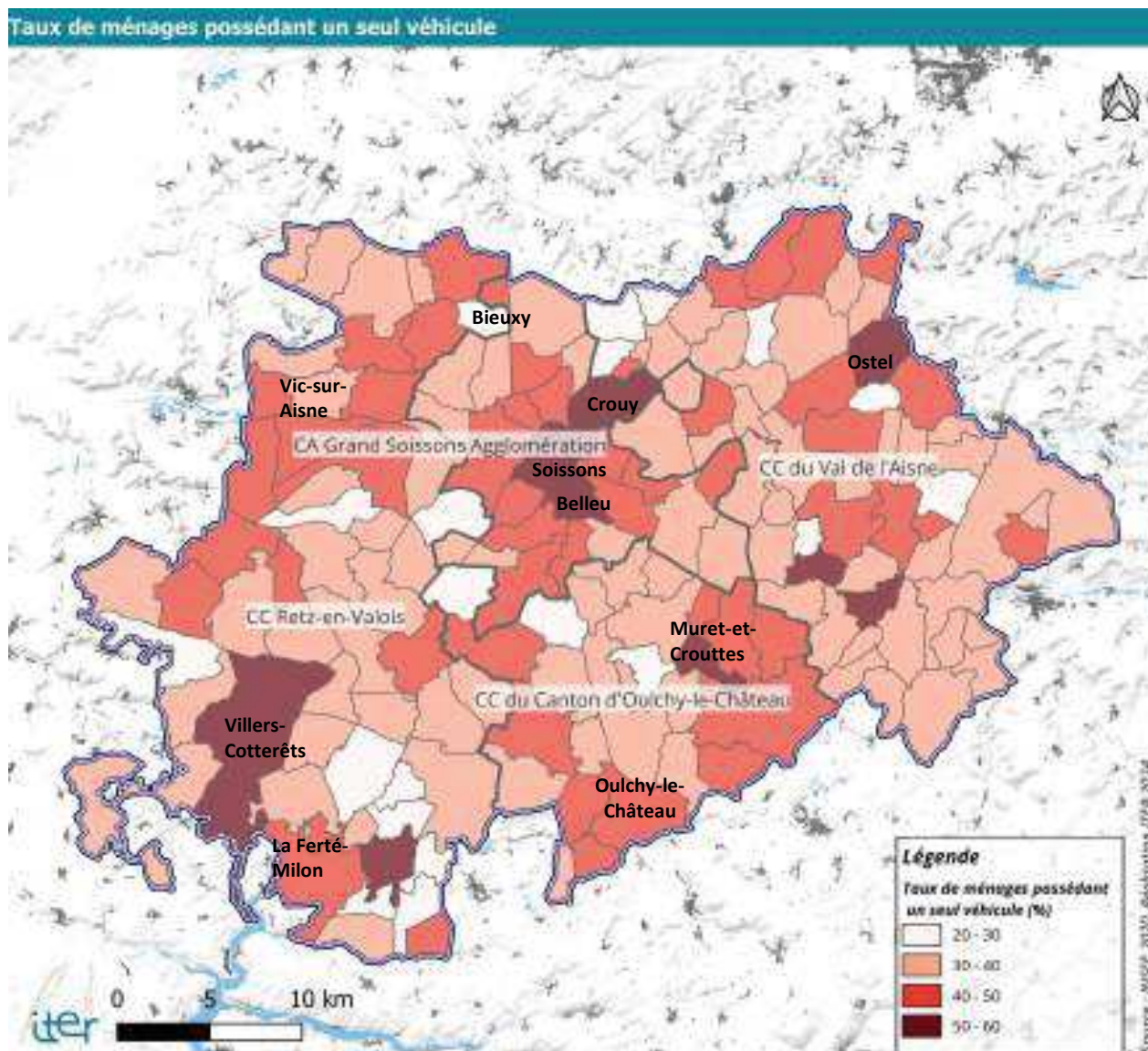
Certaines communes éloignées des pôles urbains attractifs ont un taux de ménages possédant au moins 2 voitures faible, comme Vailly-sur-Aisne, Tannières, Braine (entre 30 et 40%).

En revanche, le reste du territoire est plus fortement motorisé, ce qui s'explique notamment par le contexte rural et la nécessité de se déplacer relativement loin pour aller au travail ou pour les déplacements loisirs.

Certaines communes se démarquent avec un taux de surmotorisation des ménages, comme Bieuxy (73%) ou Ancienville (71%).

→ Sur le territoire, les ménages possédants a minima 2 véhicules représentent une part plutôt faible. Seulement quelques communes disposent d'un taux élevé de ménages comptant au moins 2 véhicules (notamment Bieuxy, Ancienville, Passy-en-Valois). Mais surtout, Soissons et Villers-Cotterêts ont un taux de ménages surmotorisés très particulièrement faible (20 et 28%). Un enjeu de mobilités alternatives à la voiture individuelle est donc particulièrement important pour ces personnes.

## MOBILITE – Caractéristiques de motorisation du territoire



### Motorisation des ménages

#### *Les ménages possédant seulement 1 véhicule :*

Soissons et Villers-Cotterêts se démarquent avec des taux de ménage possédant uniquement un véhicule élevé, respectivement de 52 et 53%. La périphérie est de Soissons est dans le même cas (Crouy 53%, Belleu 52%)

Sur reste du territoire, les taux de ménages ne possédant qu'un seul véhicule sont relativement élevés également (cela concerne 30 à 50% des ménages).

→ Un enjeu de mobilités alternatives à la voiture individuelle sur l'ensemble du territoire, au vu du nombre élevé de ménages ne possédant qu'une seule voiture.

# Synthèse AFOM sur la structuration de la mobilité



- Deux pôles attractifs : Soissons est l'élément central du territoire, mais Villers-Cotterêts est également un pôle attractif du périmètre
- Un territoire avec une congestion routière globalement très faible
- Des taux de motorisations faibles notamment à Soissons et Villers-Cotterêts, permettant de se rabattre sur d'autres modes de déplacement
- Un bassin de vie relativement autonome au sein du PETR : les besoins du quotidien peuvent être assurés à l'intérieur du périmètre



- Une dépendance à la voiture individuelle importante au sein du territoire
- Un nombre de ménages sans véhicule non négligeable, même en zone rurale : des personnes qui ont peu de solutions de mobilités
- Un territoire très rural et des flux domicile-travail dirigés majoritairement vers l'extérieur



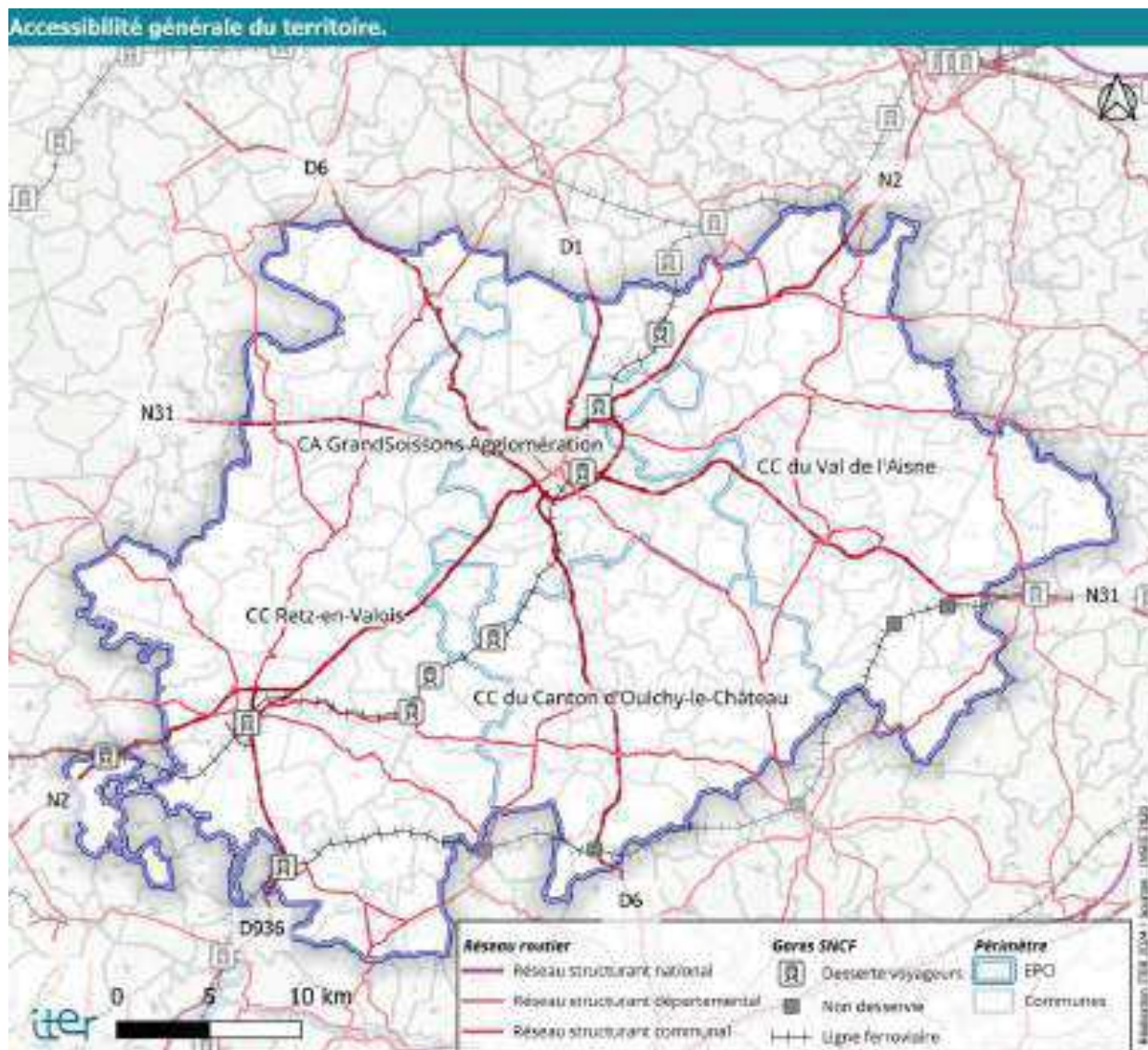
- Des flux entrants sur le territoire pour les déplacements domicile-travail, notamment en direction de Soissons et Villers-Cotterêts



- Des flux entrants pour les déplacements pendulaires plus faibles que les flux sortant du territoire : une attractivité de l'extérieur pour l'emploi par rapport à l'attractivité interne
- Territoire fortement dépendant à la voiture individuelle avec très peu de contraintes à son usage → difficulté pour amorcer un changement de pratique
- Un coût inflationniste de la voiture qui peut impacter fortement les ménages les moins aisés

# MOBILITE – L'accessibilité générale du territoire

## Etat actuel de l'accessibilité : le réseau routier et ferroviaire

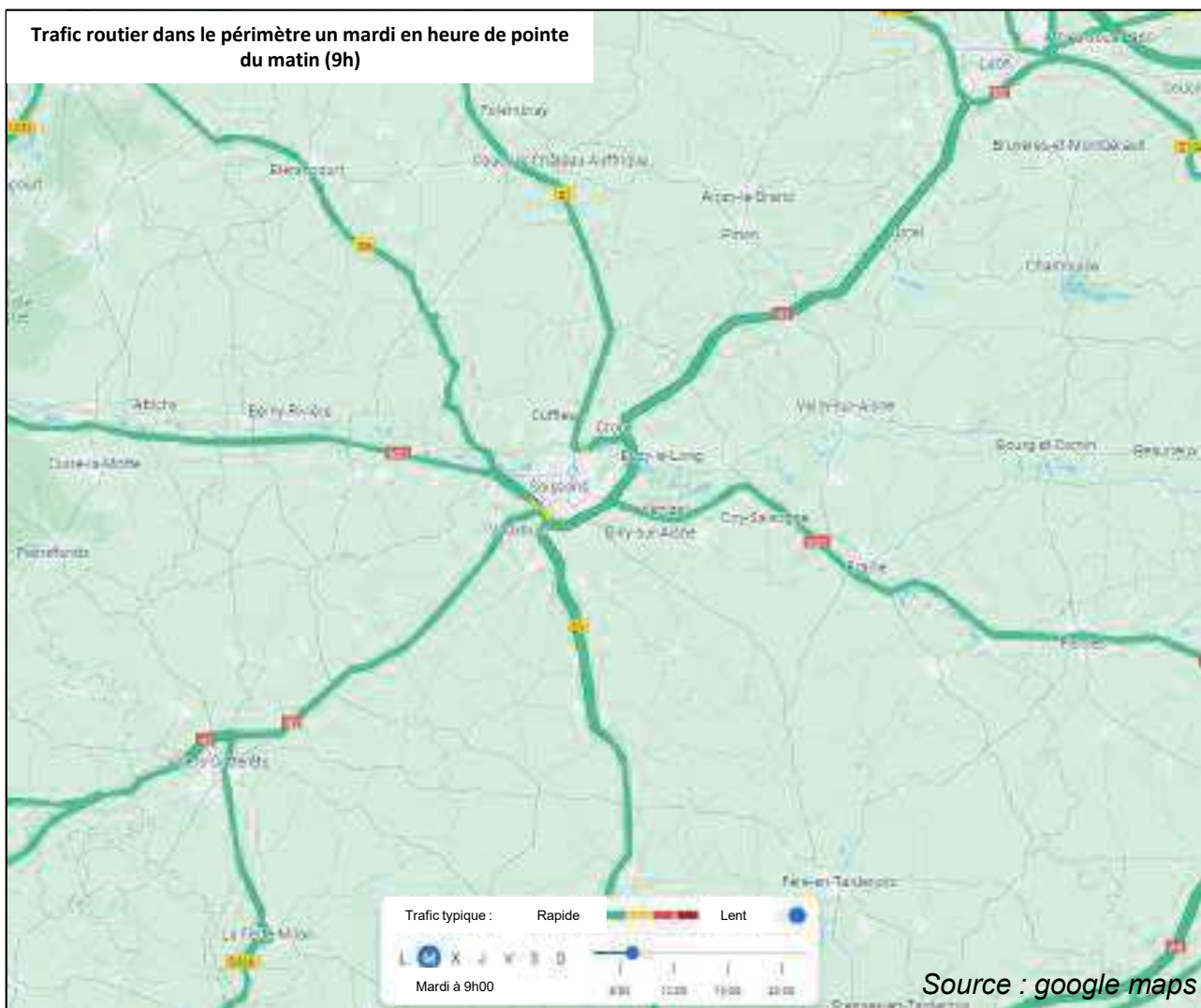


- Deux axes routiers majeurs structurent le territoire :
  - La **RN2** (Paris – Belgique : « route de Flandres »)
  - La **RN31** (Rouen – Reims)
  - Ces deux routes constituent des « points noirs » d'accessibilité au territoire (SCoT du Soissonnais de 2007).
- Le territoire est aussi situé à proximité de plusieurs autoroutes :
  - **L'A1** (Paris-Lille : « autoroute du Nord ») mais qui passe à l'Ouest de Compiègne,
  - **L'A4** (Paris – Strasbourg : « autoroute de l'Est ») passant de Reims à Château-Thierry vers Paris,
  - **L'A26** (Troyes – Calais : « autoroute des anglais »), passe par Reims et Laon.
- L'accessibilité ferroviaire se fait surtout depuis et vers Paris gare du Nord - Laon. La liaison directe vers Roissy n'existe pas, vers Reims et Compiègne non plus. Des petites lignes ferroviaires anciennement fonctionnelles n'existent plus aujourd'hui et les gares entre La Ferté-Milon et Reims ne sont plus desservies aux voyageurs (gare en foncé sur la carte, non desservies aux voyageurs car fret uniquement).

→ Cette situation géographique permet de bonnes liaisons routières vers l'Ile-de-France, vers Compiègne, en direction de Reims, mais aussi plus localement vers Laon. En revanche, le ferroviaire est concentré presque exclusivement sur Paris et Laon.

# MOBILITE – L'accessibilité générale du territoire

## Etat actuel de l'accessibilité : le réseau routier



- Les axes routiers principaux ne sont pas congestionnés, même en heure de pointe du matin, qui est la plus dimensionnante.
- Le trafic est globalement fluide sur l'ensemble du territoire. L'unique point de difficulté se trouve aux croisements de la D1, N2 et N2 à l'entrée de Soissons à Vauxbuin, cependant il reste plutôt marginal.
- Par ailleurs, « En 2005, l'axe de la RN2 supporte un trafic très important aux abords de Soissons : jusqu'à 18 000 véhicules/jour à Vauxbuin et plus de 22 000 au niveau de la ZAC des Etomelles à Villeneuve-Saint-Germain. Le trafic poids lourds y est relativement important et en augmentation avec l'implantation récente de nouvelles unités logistiques sur la ZAC des Etomelles » (SCoT du Soissonnais, 2007). En 2018, 15 000 véhicules empruntent chaque jour la RN2 dans les deux sens entre Villers-Cotterêts et Soissons.

→ Une circulation globalement fluide sur le territoire même aux moments où la population se déplace le plus.

# MOBILITE – L'accessibilité générale du territoire

## Etat actuel de l'accessibilité : le réseau routier

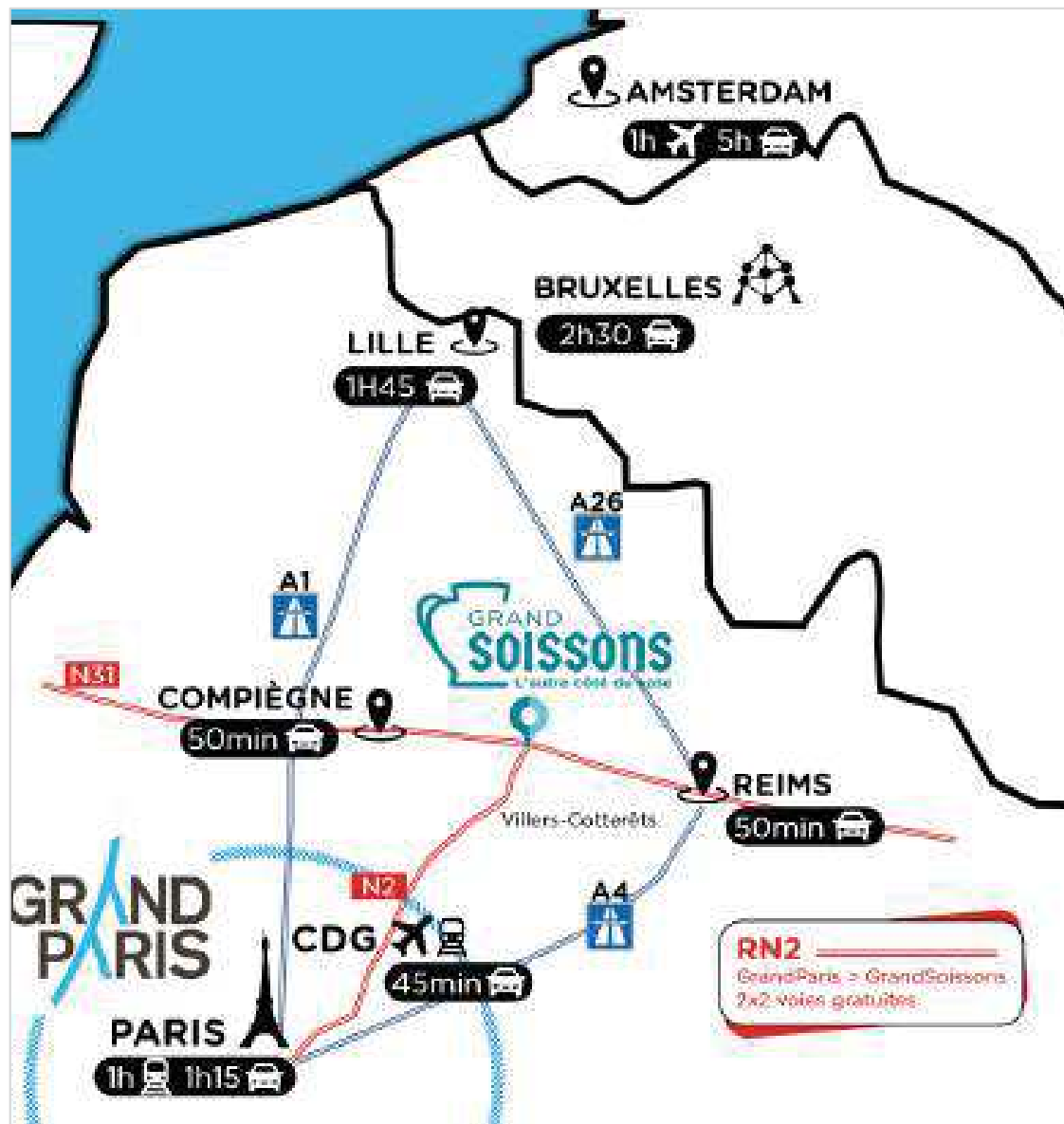


- En heures de pointe du soir, un mardi à 17h00, la situation est identique au matin, la circulation est fluide.
- L'unique difficulté à Vauxbuin est également une réalité le soir, mais représente une portion très faible.

→ Globalement, la congestion n'est pas un problème de grande envergure sur le territoire du PETR.

# MOBILITE – L'accessibilité générale du territoire

## Etat actuel de l'accessibilité : état projeté



La RN2 fait partie du réseau routier national qui relie Paris à la frontière belge.

Des travaux ont été effectués pour élargir et effectuer une 2x2 voies sur la RN2, entre Paris et Soissons. Les travaux ont eu lieu jusqu'en 2023.

→ Une amélioration récente de la desserte routière entre Soissons et l'Ile-de-France.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : Etat général à l'échelle départementale



- **Au niveau départemental**: 86 lignes régulières existent mais peu de lignes offrent plus de 6 services par jours ouvrables
  - **A Soissons et Villers-Cotterêts** (détaillé aux pages suivantes) :
    - Seuls deux réseaux de bus urbains au sein du territoire du SCoT : à Soissons et à Villers-Cotterêts
    - Deux services de TAD également
  - **Lignes interurbaines** :
    - Plusieurs lignes interurbaines desservant Soissons et d'autres communes et une ligne (portée par la Région) entre Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon.
    - Axe Compiègne/Reims, 3 bus/jour à 1€ à la place de 25€ (Soissons Reims) remboursé par la région. (6H30, 12h et 19h)
    - Axe saint Quentin Château-Thierry 3 bus/jour à 1€
- Quelques lignes interurbaines existantes mais une offre non structurante, avec une cadence inadéquate à un usage régulier, et compliqué également pour un usage occasionnel.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes urbaines à Soissons

|                                                                                    |                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|    | LIGNE CDV : CŒUR DE VILLE                                                             |
|    | LIGNE 1 : IUT CUFFIES – GARE – CHEVREUX – PRESLES                                     |
|    | LIGNE 2 : LES BAINS DU LAC – MAUPAS – CENTRE VILLE – ST WAAST/ST MÉDARD – PÔLE EMPLOI |
|    | LIGNE 3 : VAUXBUIN MAISONS ROUGES – ZONE COMMERCIALE – PRESLES – CENTRE VILLE – COTY  |
|    | LIGNE 4 : PRESLES – MAUPAS – SAINT CRÉPIN – GARE                                      |
|    | LIGNE 5 : PASLY – SAINT CRÉPIN – CENTRE VILLE – GARE                                  |
|    | LIGNE 6 : SUPPRIMÉE : VOIR LIGNE 3                                                    |
|    | LIGNE 7 : CROUY – CENTRE VILLE – GARE                                                 |
|  | LIGNE 8 : MISSY SUR AISNE – CHIVRES VAL – BUCY LE LONG – GARE                         |
|  | LIGNE 9 : VILLENEUVE SAINT GERMAIN – GARE – CENTRE VILLE                              |
|  | LIGNE 10 : BILLY SUR AISNE – VENIZEL – GARE – CENTRE VILLE                            |
|  | LIGNE 11 : BELLEU – GARE – JEANNE D'ARC – CENTRE VILLE                                |
|  | LIGNE 12 : COURMELLES – PARC DES MOULINS – ZAC DE L'ARCHER – CENTRE VILLE             |
|  | LIGNE 14 : SPÉCIALE GARE                                                              |

Le réseau de transports urbains du Soissonnais est géré par le **SITUS** (Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais). Le SITUS offre différents types de services : le **transport urbain de lignes régulières** et les **lignes à la demande**, en plus des lignes scolaires.

- Le Transport Urbain Soissonnais (TUS) dessert 12 communes (dont 9 de l'Agglomération) : Belleu, Billy-sur-Aisne, Bucy-le-Long, Chivres-Val, Courmelles, Crouy, Cuffies, Missy-sur-Aisne, Pasly, Soissons, Venizel et Villeneuve-Saint-Germain. En 2010, ce service est assuré par 15 véhicules, tous équipés d'un accès aux personnes à mobilité réduite.
- Tarification :
  - Prix du billet 1,20€,
  - Mensuel : 21,30€,
  - Annuel : 53€.
- Lancement en 2010 de la ligne 14 « spéciale gare » qui assure la liaison entre les quartiers de Soissons et la gare (cadencement aligné sur les horaires de départ et arrivée des trains).
- Expérimentation d'une navette autonome entre la gare et le centre-ville en 2020.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes urbaines et interurbaines à Soissons

| Ligne                   | Pôle desservi                                                                 | Fréquence                                                                                                      | Amplitude                    |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| CDV                     | St Jean Cité de la musique – Marquigny – Grand’Place – République - Gare      | 21/ jour, environ (2/heures)                                                                                   | 7h – 18h                     |
| Ligne 1                 | Presles - Chevreux - Gare - Hôtel de Ville - IUT Cuffies                      | 17/ jour, environ 1/heures ne dessert pas toujours jusqu’à l’IUT (1/heures)                                    | 7h -19h                      |
| Ligne 2                 | Les Bains du Lac - Maupas - Saint Waast - Saint Médard - Pôle Emploi          | 9/ jour                                                                                                        | 8:00 – 18:00                 |
| Ligne 3                 | Cuffies – Coty - Centre-Ville - Presles - Zone Commerciale de Vauxbuin        | 10/ jour, ne dessert pas toujours tous les arrêts                                                              | 7:00 – 17:00                 |
| Ligne 4                 | Gare - Jeanne d’Arc - Centre Ville - Saint Crépin - Maupas - Presles          | 7/ jour                                                                                                        | 8h – 17h                     |
| Ligne 5                 | Pasly - Saint Crépin - Centre ville - Gare                                    | 7/ jour (certains horaires sont sur réservation)                                                               | 7:00 – 18:00                 |
| Ligne 7                 | Gare - Jeanne d'Arc - Centre Ville - Crouy                                    | 7/ jour (certains horaires sont sur réservation)                                                               | 7:00 – 18:00                 |
| Ligne 8                 | Missy sur Aisne - Chivres val - Bucy le Long - Gare                           | 8/ jour (certains horaires sont sur réservation)                                                               | 7:00 – 17:00                 |
| Ligne 9                 | Centre Ville - Gare - Villeneuve Saint Germain                                | 9/ jour                                                                                                        | 8:00 – 18:00                 |
| Ligne 10                | Centre Ville - Gare - Billy sur Aisne - Venizel                               | 9/ jour (certains horaires sont sur réservation)                                                               | 6:00 – 18:00                 |
| Ligne 11                | Centre Ville - Saint Jean - Citéde la Musique - Gare - Belleu                 | 11/ jour ne dessert pas toujours tous les arrêts                                                               | 7:00 – 18:00                 |
| Ligne 12                | Centre ville - Zac de l'Archer - Parc des Moulins - Courmelles                | 8/ jour (certains horaires sont sur réservation)                                                               | 7:00 – 18:00                 |
| Ligne 14 (navette gare) | SAint Médard – Abélard Spéciale Gare<br>Vailly – Héloïse – Docteur Roy – Gare | 6 le matin vers la gare<br>4 le soir depuis la gare (en correspondance avec les trains en provenance de Paris) | 5:21 – 7:16<br>18:43 – 21:43 |

## MOBILITE – Les transports collectifs

### Exemple d'une ligne « Tus sur réservation » à Soissons

Certaines lignes ont des horaires sur réservation (L5,7,8,10,11,12), voici un exemple avec la ligne 7 :

#### Ligne 7 : Gare > Jeanne d'Arc > Centre Ville > Crouy

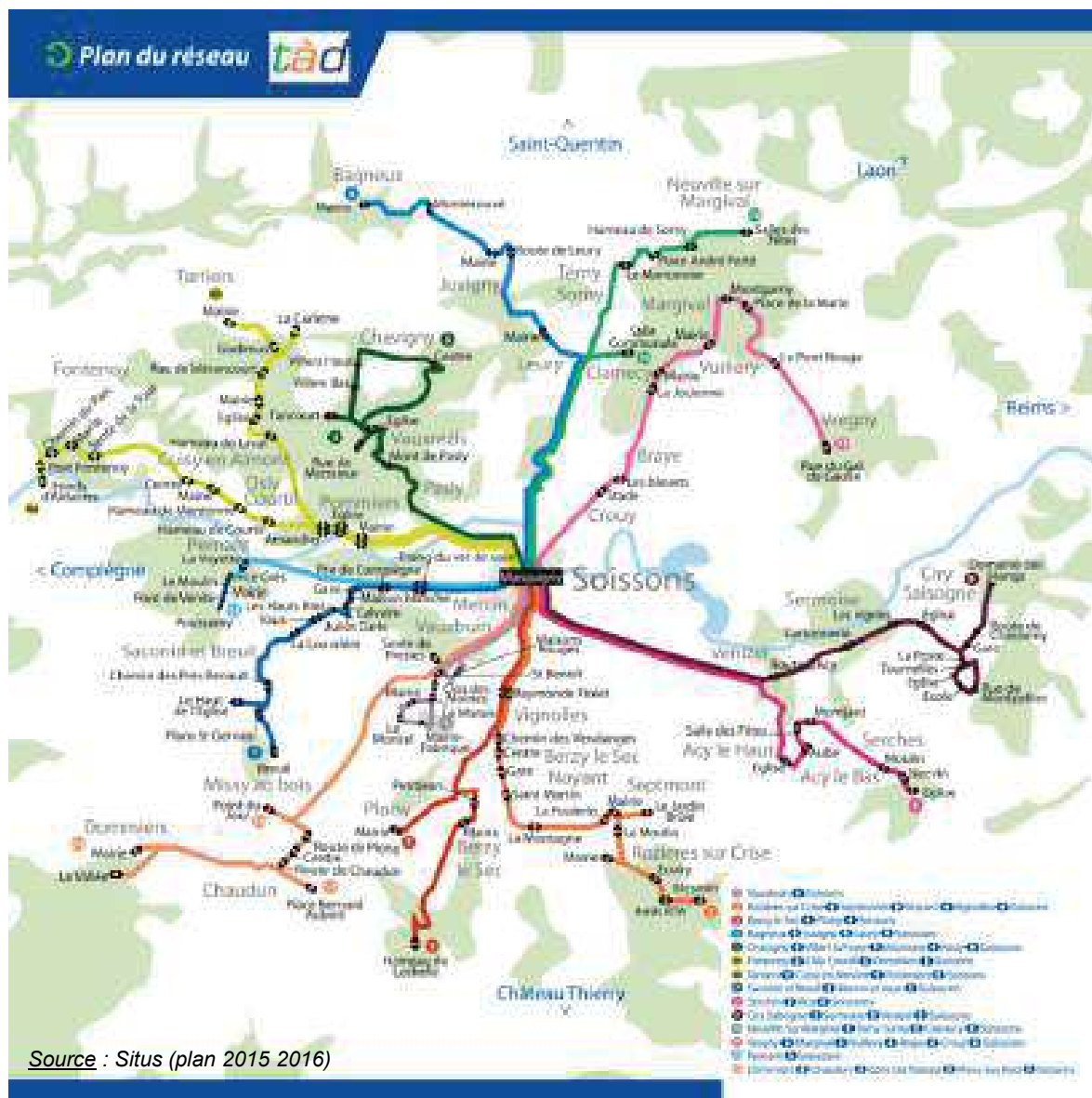
| Gare                           | 07:53 | 11:00                       | 12:00                                   | 12:05            | 16:05 | 17:05 | 18:05 |
|--------------------------------|-------|-----------------------------|-----------------------------------------|------------------|-------|-------|-------|
| Hôpital                        | 07:54 | 11:01                       | 12:01                                   | 12:06            | 16:06 | 17:06 | 18:06 |
| Malière                        | 07:55 | 11:02                       | 12:02                                   | 12:07            | 16:07 | 17:07 | 18:07 |
| Jardin d'Horticulture          | 07:57 | 11:05                       | 12:05                                   | 12:09            | 16:09 | 17:09 | 18:09 |
| Jeanne d'Arc                   | 07:58 | 11:06                       | 12:06                                   | 12:10            | 16:10 | 17:10 | 18:10 |
| Saint Jean                     | 07:59 | 11:07                       | 12:07                                   | 12:11            | 16:11 | 17:11 | 18:11 |
| Saint Christophe               | 08:01 | 11:09                       | 12:09                                   | 12:13            | 16:13 | 17:13 | 18:13 |
| Rue du college                 |       | 11:10                       | 12:10                                   |                  |       |       |       |
| Bara                           | 08:03 | 11:13                       | 12:13                                   | 12:15            | 16:15 | 17:15 | 18:15 |
| Dumas 2                        | 08:05 | 11:14                       | 12:14                                   | 12:17            | 16:17 | 17:17 | 18:17 |
| L'île à la Meule               | 08:08 | 11:15                       | 12:15                                   | 12:20            | 16:20 | 17:20 | 18:20 |
| Gendarmerie                    |       | 11:16                       | 12:16                                   |                  |       |       |       |
| Saint Laurent                  | 08:09 | Arrêts de descente          | Arrêts de descente                      | 12:21            | 16:21 | 17:21 | 18:21 |
| Clémencin                      | 08:11 |                             |                                         | 12:23            | 16:23 | 17:23 | 18:23 |
| Les Gloriettes                 | 08:12 |                             |                                         | 12:24            | 16:24 | 17:24 | 18:24 |
| Maurice Dupuis                 | 08:13 |                             |                                         | 12:25            | 16:25 | 17:25 | 18:25 |
| Tivoli                         | 08:14 |                             |                                         | 12:26            | 16:26 | 17:26 | 18:26 |
| Stade                          | 08:15 |                             |                                         | 12:27            | 16:27 | 17:27 | 18:27 |
| Les Bleuets                    | 08:16 |                             |                                         | 12:28            | 16:28 | 17:28 | 18:28 |
| Crouy Mairie                   | 08:18 |                             |                                         | 12:30            | 16:30 | 17:30 | 18:30 |
| Le Chalet                      | 08:20 |                             |                                         | 12:32            | 16:32 | 17:32 | 18:32 |
| Réservations au 03 23 53 50 50 |       | sur réservation<br>lu au sa | sur réservation<br>lu au sa<br>vacances | sauf<br>vacances |       |       |       |

Circulent du lundi au samedi sauf jours fériés. Applicables à compter du 10 juillet 2023

Source : Situs 2024

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : TAD à Soissons



- Le Transport à la demande (TAD ou « Mobitus ») dessert 33 communes (dont 19 de l'Agglomération) : Acy, Bagneux, Berzy-le-Sec (hameau de Leschelles), Chavigny, Courmelles (hameau de Vignolles), Cuisy-en-Almont, Juvigny, Leury, Mercin-et-Vaux, Noyant-et-Aconin, Osly-Courtil, Ploisy, Pommiers, Septmonts, Serches, Sermoise, Soissons, Vauxbuin, Vauxrezis et Vregny (et le Parc du Plateau).
- Ce service a été créé en 2002 et assure les liaisons entre le pôle urbain et les communes rurales. Ce service est assuré par 14 véhicules, tous équipés d'un accès aux personnes à mobilité réduite. – réseau étendu à 12 nouvelles communes voisines de la CA.
- Tarifs :
  - Prix d'un billet : 2,30€
  - Mensuel : 52€ (seulement pour les salariés)

→ Des TAD qui irriguent bien la desserte des communes autour de Soissons et offre une possibilité en cas de besoin.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes urbaines & TAD à Villers-Cotterêts



Le réseau de transports urbains de Villers-Cotterêts est géré par le **Villéo Retzeo**.

### 3 lignes urbaines :

- Ligne A : CHOPIN <> BUCHERONS (de 7h02 à 17h42, 12 trajets par jour dans chaque sens, cadence de 40mn à 1h)
- Ligne B : DUSSUCHAL <> FRANCOIS 1<sup>ER</sup> (de 7h07 à 17h05, 11 à 13 trajets par jour par sens, cadence de 30mn à 1h)
- Ligne C : LEON BLUM <> LYCEE EUROPEEN (de 7h18 à 17h35, 2 à 3 trajets par jour par sens)

### Liaison Villers-Cotterêts / La Ferté-Milon :

- Ligne D : VILLERS COTTERETS <> LA FERTE-MILON (5 trajets / jour dans chaque sens)

Source : Villéo Retzeo

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes urbaines & TAD à Villers-Cotterêts

Horaires des bus urbains de Villers-Cotterêts, du lundi au vendredi en période scolaire, consultés le 11/04/24.

| Ligne   | Pôle desservi                                                                                                                                                                          | Nombre de trajets par jour* | Fréquence     | Amplitude    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| Ligne A | Chopin, J.Bonhomme, Tulipe noire D'artagnan, Route de Vivières Leon Blum, Les allées, Presbytère, Château, Musée Dumas, Milet, Gare SNCF, Lidl, Queue d'Oigny, Les verriers, Bucherons | 15 à 16                     | ≈45mn         | 7h02 – 18h20 |
| Ligne B | François Premier, Cerf, Les Daims, Orée du Bois, Volkswagen, Oasis, Médiathèque, Victor Hugo, Gare, Milet, Maison de santé, Pelet Otto, Saint-Anne, Clos Haramont, Dussuchal           | 11 à 13                     | ≈1h           | 7h07 – 17h55 |
| Ligne C | Léon blum, Jean Goujon, Beauchamps, Les Roches, Marchois, Leblanc, Gare sncf, Milet, Maison de santé, Dussuchal, Lycée européen                                                        | 2 à 3                       | Entre 1 et 6h | 7h18 - 17h55 |

\*Nombre de trajets par jour dans un sens.

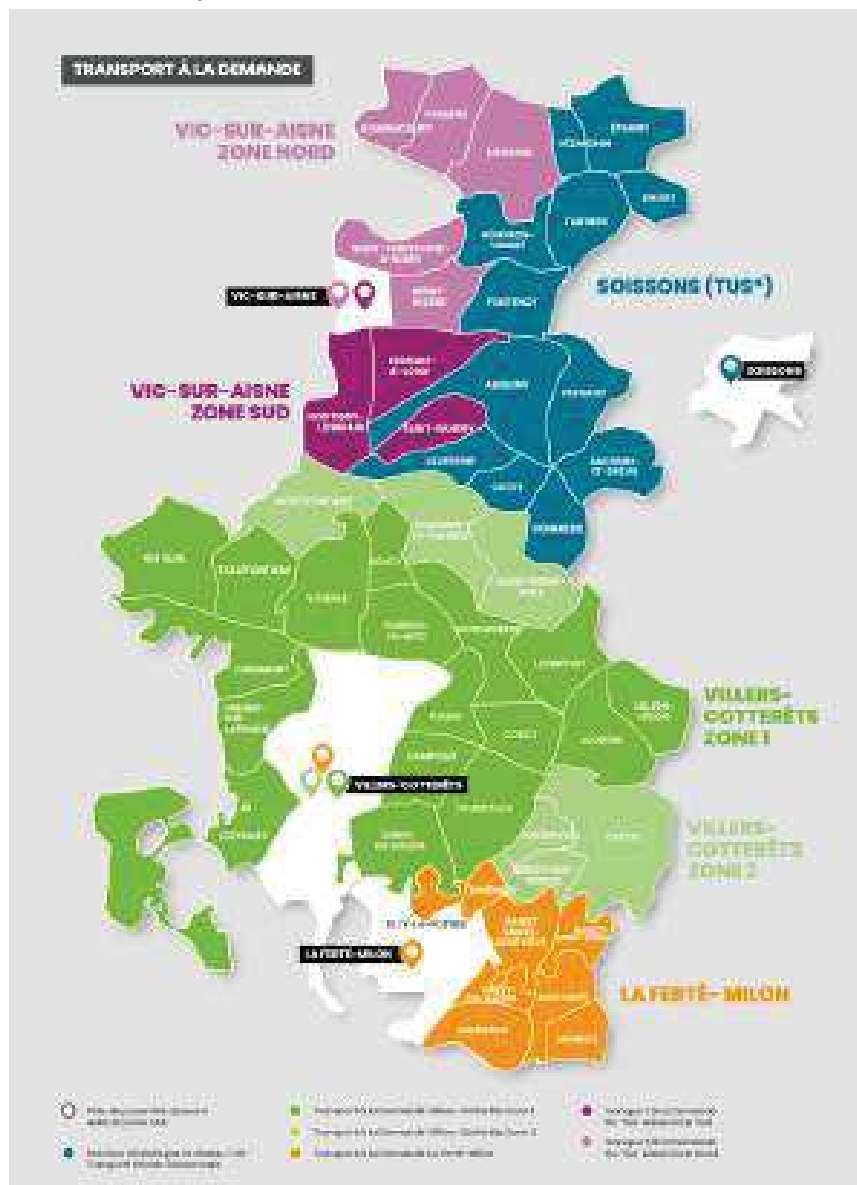
- Possibilité de transport à la demande « Retzeo à la demande » pour les trajets le matin et le soir en dehors des horaires de bus fixes.



→ Une desserte des pôles principaux mais restant limitée, avec une cadence faible.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : TAD dans la CC Retz-en-Valois



6 zones de Transport à la Demande (TAD) sont mises en place à Villers-Cotterêts, en fonctionnement par zone, qui desservent Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon, Vic-sur-Aisne ou Soissons.

- Villers Cotterêts Zone 1 : les communes en périphérie directe, accolées à Villers-Cotterêts (Coyolles, Corcy, Longpont, Vivières, etc)
- Villers Cotterêts Zone 2 : les communes en périphérie moins directe à l'Est (Ancienville, Chouy, Noroy-sur-Ourcq), et au Nord (Mortefontaine, Cœuvres-et-Valsery, Saint-Pierre-Aigle)
- Zone de la Ferté-Milon au Sud du territoire
- Transport à la Demande Vic-Sur-Aisne Zone Sud
- Transport à la Demande Vic-Sur-Aisne Zone Nord
- Transport urbain Soissonnais (TUS) dans la zone Nord-Est de la CC, en trajet vers Soissons.

Source : Ville de Retz-en-Valois

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes interurbaines dans la CC Oulchy-le-Château

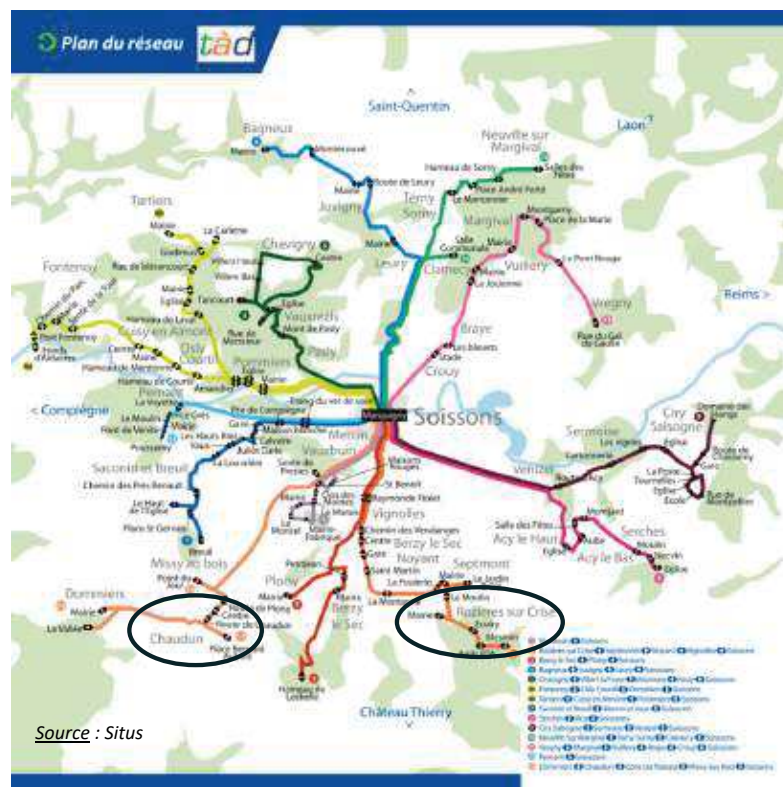
Plusieurs lignes interurbaines desservent le territoire de la communauté de commune d'Oulchy-le-Château géré par le département (RTA : Réseau de Transport public de l'Aisne) :

| Lignes                                                           | Communes desservies au sein de la CCCOC                                                                         |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L500 LA FERTE MILON → FERE EN TARDENOIS → FISMES                 | Breny                                                                                                           |
| L505 SOISSONS → CHÂTEAU THIERRY                                  | Villemontoire, Hartennes-et-Taux, Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Breny                                         |
| L506 NEUILLY ST FRONT → CHÂTEAU THIERRY → GRAND ROZOY → SOISSONS | Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville, Breny, Arcy-Sainte-Restitue et Cuiry-Housie                    |
| L544 LA FERTE MILON → SOISSONS                                   | Hartennes-et-Taux, Grand-Rozoy, Oulchy-le-Château, Breny                                                        |
| L552 VILLENEUVE SUR FERRE → SOISSONS                             | Arcy-Sainte-Restitue, Cramaille, Cuiry-Housie                                                                   |
| L554 CHÂTEAU THIERRY → FERE EN TARDENOIS → SOISSONS              | Arcy-Sainte-Restitue                                                                                            |
| LR555 NEUILLY ST FRONT → SOISSONS                                | Rozières-sur-Crise, Chaource, Droizy, Hartennes-et-Taux, Le Plessier-Huleu, Saint-Rémy-Blanczy et Billy-sur-Ouq |

Source: Régie des transports de l'Aisne

Cette offre de lignes interurbaines propose un maillage assez complet du territoire, mais la fréquence des lignes est globalement limitée à un aller-retour par jour tôt le matin et un le soir vers 18h.

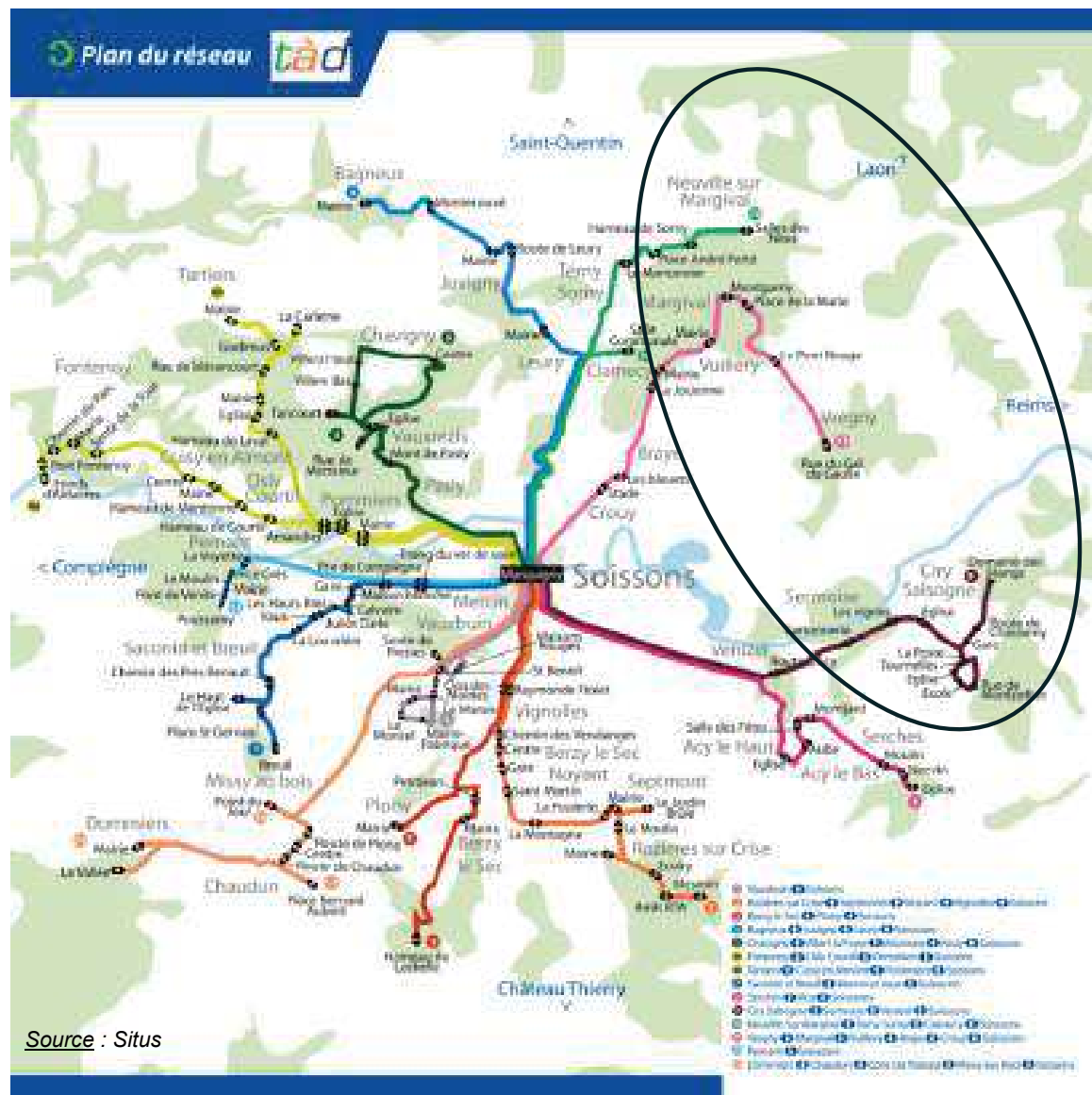
Par ailleurs, deux communes de la CC Oulchy-le-Château profitent d'une desserte TAD organisée par le SITUS : Chaudun (ligne 14) et Rozières-sur-Crise (ligne 2).



Source : Situs

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel des transports collectifs : lignes interurbaines dans la CC Val de l'Aisne



Les lignes interurbaines dans la CC du Val de l'Aisne relèvent du transport à la demande organisé par le SITUS Soissonnais. En effet, plusieurs lignes desservent cet EPCI. Elles circulent tous les jours sauf dimanches et jours fériés.

**Ligne 9 : Ciry-Salsogne > Sermoise > Soissons**

**Correspondance avec les lignes TUS : 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 11 - 14**

**Ligne 10 : Neuville-sur-Margival > Terny-Sorny > Clamecy > Soissons**

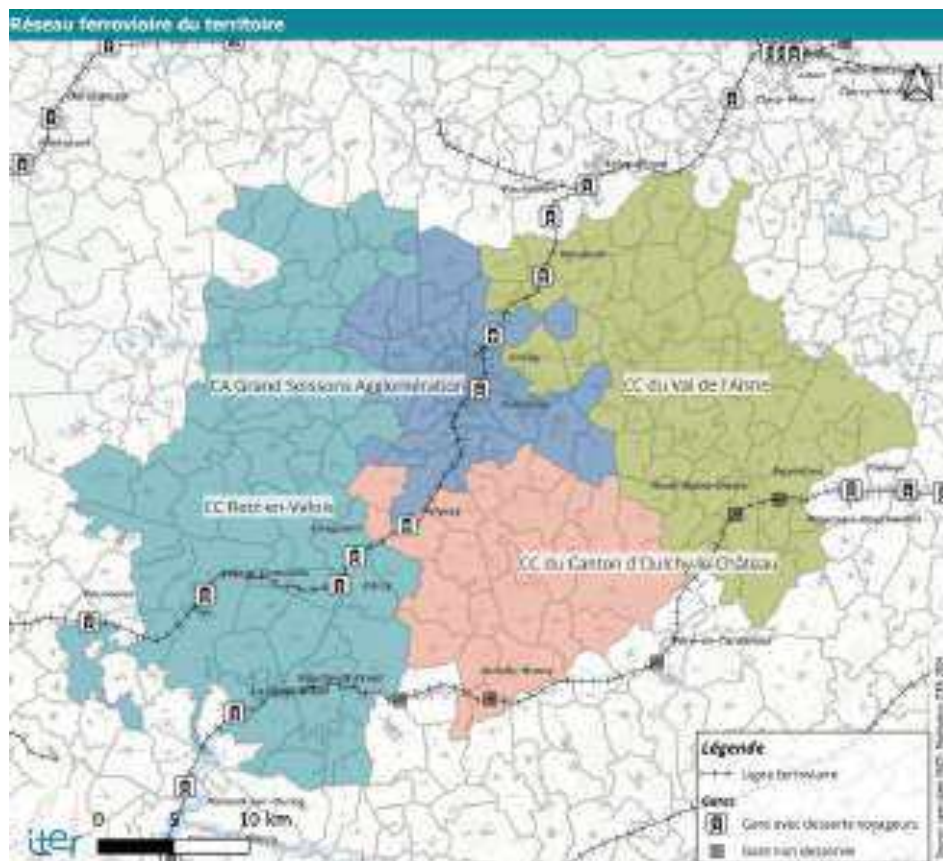
**Correspondance avec les lignes TUS : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11**

**Ligne 11 : Vregny > Margival > Vuillery > Bray > Soissons**

**Correspondance avec les lignes TUS : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 14**

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel du transport ferroviaire : offre



La ligne structurante est la ligne **Paris <> Laon**, et les **gares structurantes** desservies sur **cette ligne sont Villers-Cotterêts et Soissons**. En dehors du PETR mais proche tout de même, les gares de Crépy-en-Valois au sud-est ainsi que Anizy-Pinon au Nord du périmètre sont également desservies à bonne fréquence : la fréquence de cette ligne est de 14 à 16 allers retours par jour.

Plus précisément au sein du PETR, les gares de **Vierzy, et Crouy** profitent également d'une desserte ferroviaire, mais avec seulement au maximum deux aller-retours par jour dans chaque sens (vers Laon et vers Crépy-en-Valois). Ces gares sont donc beaucoup moins importantes. Les gares de Margival, Longpont et Corcy sont encore ouvertes aux voyageurs avec une desserte très faible (un train le samedi seulement).

La gare de La **Ferté-Milon** profite également d'une desserte ferroviaire, par le transilien P entre Meaux et La Ferté-Milon (32min) puis une connexion Meaux-Paris-Est peut être effectuée, à raison de 18 aller-retours par jour. Le total du trajet entre La Ferté-Milon et Paris gare de l'Est dure 1h04.

### Des liaisons ferroviaires directes vers des pôles extérieurs inexistantes aujourd'hui :

- La liaison directe pour aller de Soissons à Reims ne demeure plus. Un bus est mis à disposition de Soissons à Fismes, puis le chemin restant jusqu'à Reims peut s'effectuer par voie ferroviaire.
- De même, la liaison Compiègne-Soissons à l'Ouest du territoire n'existe plus en trajet ferroviaire direct. Il faut donc effectuer un changement à Chauny pour se rendre à Compiègne depuis Soissons en train.
- La ligne La Ferté-Milon – Bazoches en direction en Reims est actuellement en renouvellement, mais destinée uniquement à la circulation de train de marchandises.
- L'accès à Roissy depuis Soissons n'est pas direct aujourd'hui, malgré sa proximité à 1h en voiture.

→ La seule ligne dimensionnante à l'échelle du PETR est Paris <> Laon, passant par Crépy-en-Valois, Villers-Cotterêts et Soissons. La gare de La Ferté-Milon, à l'extrémité du territoire, est également desservie par le transilien P. Le pôle de Roissy n'est pas desservi directement, ni Reims. Il y a donc un enjeu d'amélioration des relations entre Soissons et les gares TGV de Roissy et Reims.

→ Des gares et lignes qui ont été ouvertes aux voyageurs par le passé sont aujourd'hui fermées, ce qui limite la desserte à l'axe Paris-Laon.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel du transport ferroviaire : offre

Train concurrentiel par rapport à la voiture

Ecart de temps entre le train et la voiture acceptable

Train non concurrentiel par rapport à la voiture (non envisageable en train quotidiennement)

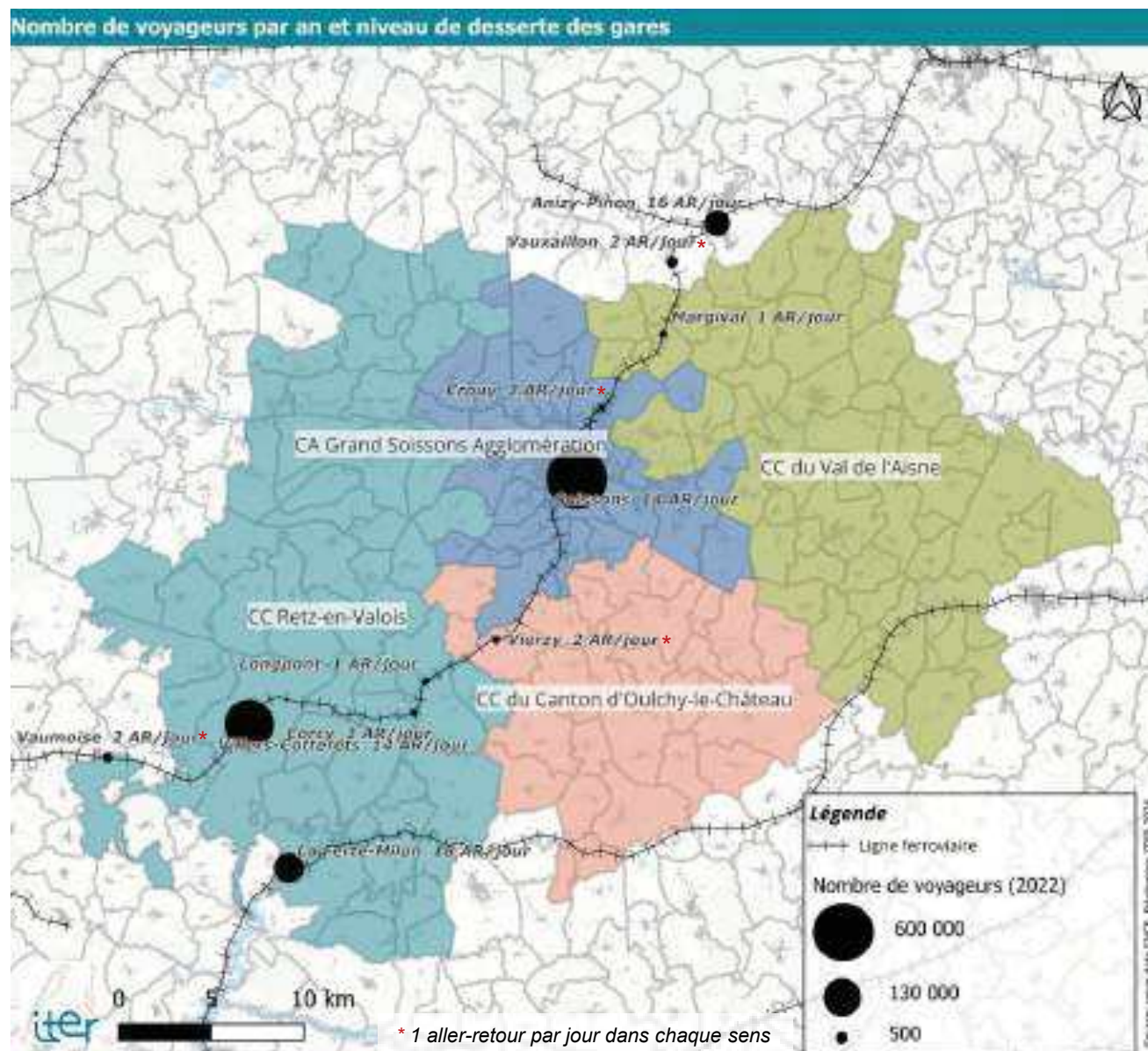
| Trajet                               | Temps (voiture) * | Temps (train)                                   | Nombre d'AR par jour (un mardi) | Coût du trajet en train (sans réduction) |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------|
| Soissons <> Villers Cotterêts        | 20min             | 16min                                           | 16 AR par jour                  | 6,40€                                    |
| Soissons <> Paris Nord               | 2h05              | 1h10                                            | 14,5 AR par jour                | 19,40€                                   |
| Soissons <> Roissy                   | 53 min            | 1h40 (train jusqu'à Crépy-en-Valois puis bus**) | 12 AR par jour                  | -                                        |
| Soissons <> Laon                     | 31 min            | 44 min                                          | 16 AR par jour                  | 8€                                       |
| Soissons <> Crépy-en-Valois          | 35 min            | 30 min                                          | 16 AR par jour                  | 7,20€                                    |
| Soissons <> Château-Thierry          | 45 min            | 2h30 à 3h (avec 3 correspondances)              | 12 AR par jour                  | -                                        |
| Soissons <> Fismes (<>Reims)         | 27 min (> 53min)  | 45min (bus) (>1h30 (bus + TER) )                | 11 AR par jour                  | 15€                                      |
| Villers-Cotterêts <> Paris Nord      | 1h30              | 50 min                                          | 13 AR par jour                  | 15€                                      |
| Villers-Cotterêts <> Roissy          | 35 - 40 min       | 1h20 (train jusqu'à Crépy-en-Valois puis bus**) | 12 AR par jour                  | -                                        |
| Villers-Cotterêts <> Crépy-en-Valois | 20 min            | 10 min                                          | 16 AR par jour                  | 4,10€                                    |
| Villers-Cotterêts <> Château-Thierry | 50 min            | 2h à 2h30 (avec 3 correspondances)              | 12 AR par jour                  | -                                        |
| La Ferté-Milon <> Meaux (<> Paris)   | 35 min (>1h45)    | 32 min (>1h04)                                  | 18 AR par jour                  | -                                        |

\* Trafic un mardi à 9h00 (consulté le 18/03/24)

\*\* Bus Crépy-en-Valois <> Roissy Charles de Gaulle par Oise mobilités, à fréquence horaire limitée mais plutôt adaptée pour l'intermodalité avec le train. Ticket unitaire à 1€

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Etat actuel du transport ferroviaire : offre



Les gares les plus fréquentées du territoire en 2022 sont dans l'ordre Soissons (600 000 voyageurs), Villers-Cotterêts (397 000), La Ferté-Milon (133 000). Quant à Vaumorse, Vierzy et Crouy, elles ne reçoivent qu'environ 500 voyageurs à l'année, ce qui est corrélé avec le niveau d'offre faible.

Les gares de Corcy et Margival sont encore ouvertes mais desservies seulement le samedi et très très peu fréquentées. Longpont est quant à elle desservie le samedi et le dimanche par un aller-retour.

Ces chiffres de fréquentation sont par ailleurs en augmentation par rapport à 2019.

Les niveaux de fréquentation des gares sont en adéquation avec le taux de desserte vers Soissons ou en direction de Crépy-en-Valois ou Paris.

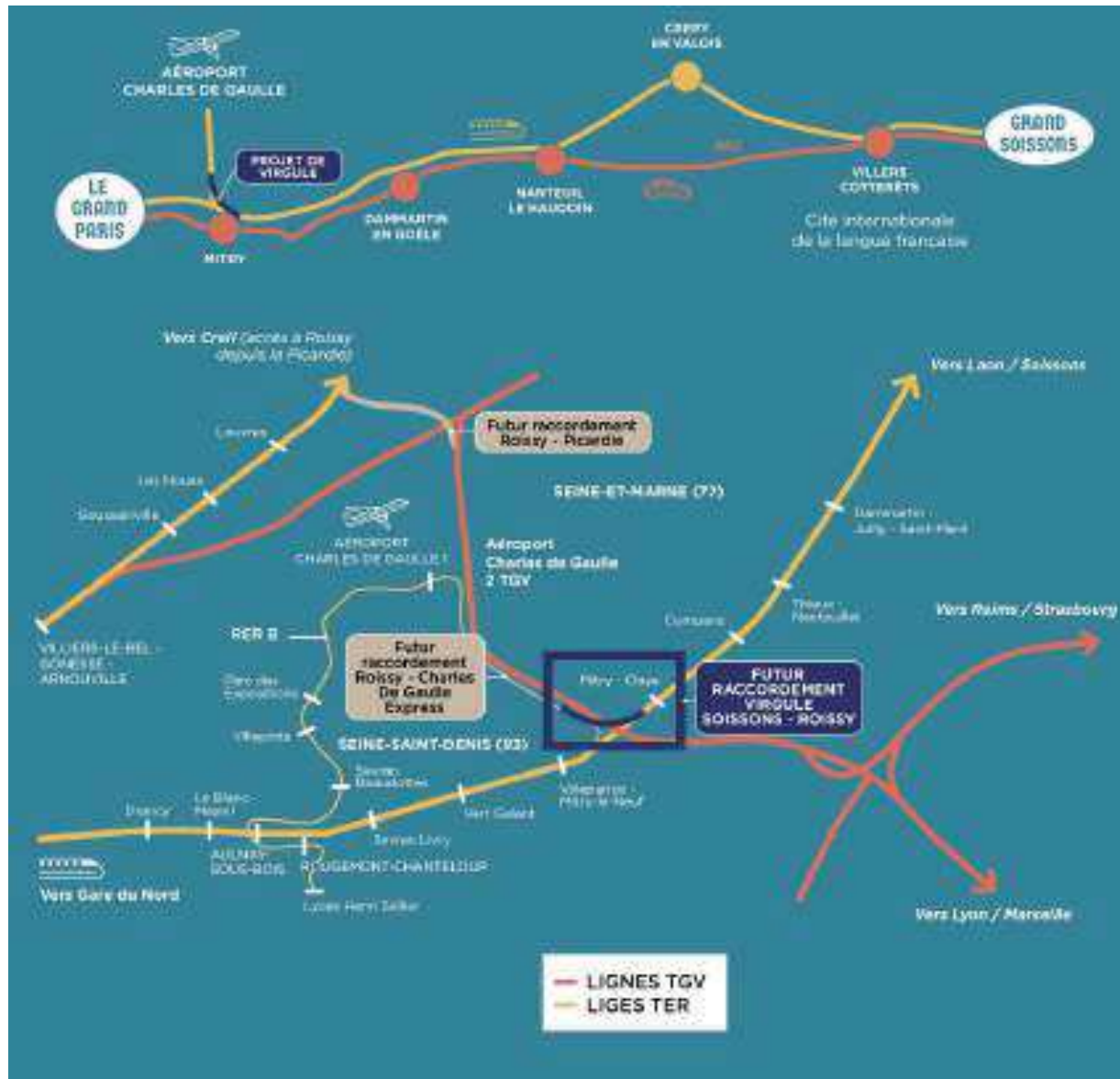
L'axe La Ferté-Milon <> Reims n'offre aujourd'hui aucune desserte voyageurs, la ligne ferroviaire est uniquement destinée au fret.

→ Une bonne desserte Paris-Villers-Cotterêts-Laon mais en dehors de cet axe, le ferroviaire n'est plus opéré pour les transports de voyageurs aujourd'hui, à l'exception de La Ferté-Milon qui est l'un des terminus du Train P.

→ Les petites gares qui subsistent ont une offre ferroviaire très faible, ainsi qu'une fréquentation anodine également.

## MOBILITE – Les transports collectifs

## Le transport ferroviaire : état projeté



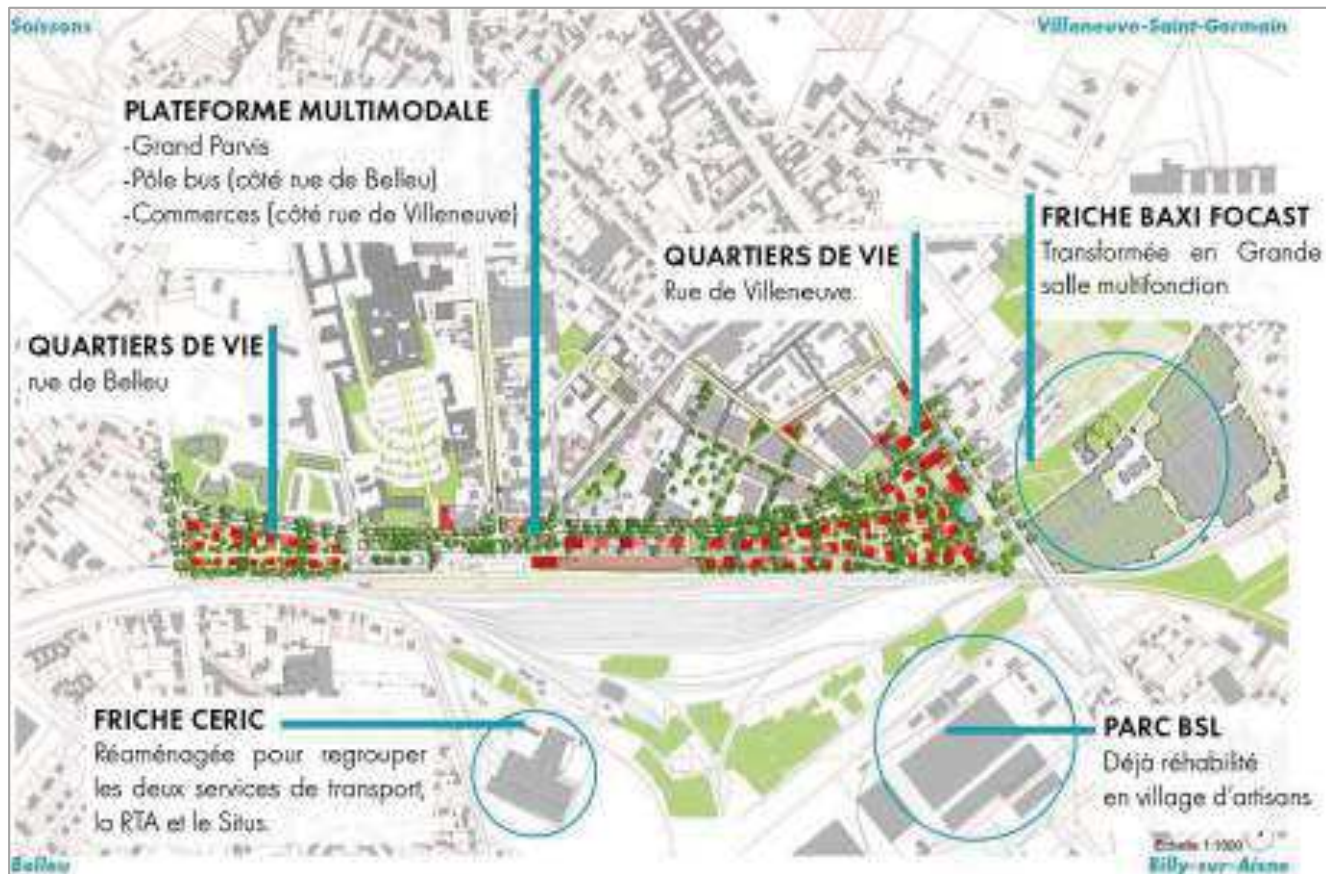
### Le raccordement ferroviaire Roissy – Grand Soissons :

- Un projet de virgule à Mitry Morty (nouvelle liaison ferroviaire de raccordement) qui permettra **de relier Soissons directement à Roissy Charles de Gaule en 30mn contre 1h aujourd’hui**.
- **15 allers retours par jour** sont prévus par le projet entre Soissons et Roissy.
- Le projet a débuté en 2015, puis en 2023 la faisabilité technique du projet a été confirmée. Les phases d’approfondissement du scénario sont en cours d’études. Le projet ne verra pas le jour avant une dizaine voire quinzaine d’années d’après la SNCF.

→ Une liaison ferroviaire directe entre Soissons et Roissy bientôt possible si le projet de « virgule ferroviaire » à Mitry se réalise, qui permettrait de relier Soissons à Roissy en 30mn en train. Une aubaine pour desservir le territoire vers ce pôle Roissy où de nombreux trajets domicile-travail sont effectués depuis le territoire du SCoT.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Le transport collectif et ferroviaire : état projeté du pôle de transformation du quartier de la gare de Soissons



Source : GrandSoissons

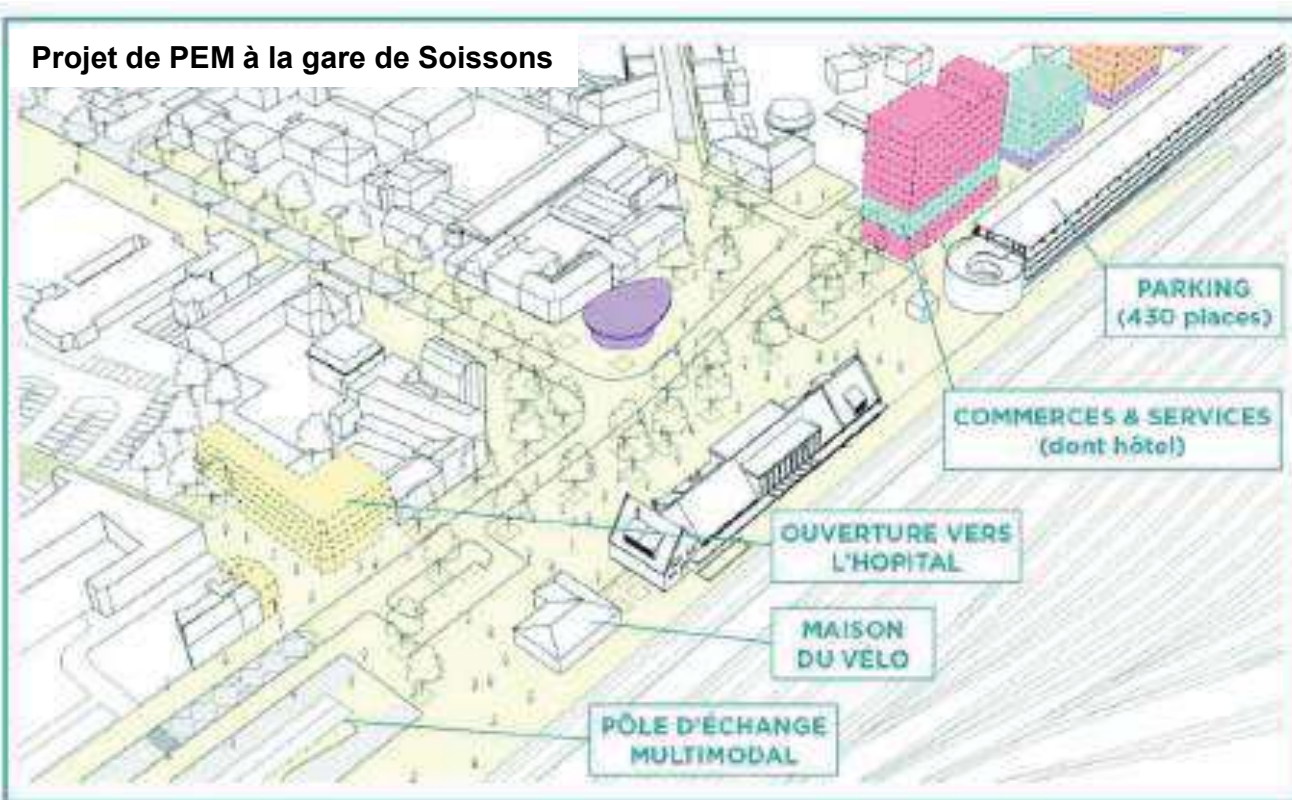
### Le quartier de la gare de Soissons : un projet de transformation

- Le projet de transformation a débuté depuis 2021 et 4 communes sont concernées : Soissons, Villeneuve-Saint-Germain, Bellevue, Billy-sur-Aisne.
- Une plateforme multimodale va être créée à la gare, ainsi qu'un espace de vie plus agréable et aux multiples activités va être développé. Des réhabilitations et transformations de friches urbaines seront effectuées dans le cadre de ce projet.

# MOBILITE – Les transports collectifs

## Le transport collectif et ferroviaire : état projeté du pôle de d'échanges multimodal à la gare de Soissons

### Projet de PEM à la gare de Soissons



Source : GrandSoissons

Le projet de PEM est intégré au projet de transformation de la gare de Soissons présenté précédemment.

Concrètement, cela se traduit par :

- Un **parking voitures de 430 places**,
- Une **maison du vélo** comprenant :
  - des consignes à vélo sécurisées de 120 places accessibles gratuitement pour les utilisateurs des transports en commun,
  - des casiers (pour ranger son matériel de vélo : casque, vêtement de pluie..),
  - une station de réparation et de gonflage,
  - Une station (Cyclovis de location de vélo à assistance électrique).
- Des **cheminements piétons aménagés** le long de la voie verte pour encourager les mobilités douces.

# Synthèse AFOM sur les transports collectifs



- Présence d'un réseau de transports publics à Soissons et Villers-Cotterêts
- De nombreux TAD desservent les communes autour de Soissons et Villers-Cotterêts



- En dehors de Soissons et Villers-Cotterêts, les solutions de transports collectifs sont peu développées et la voiture est le mode le plus adapté



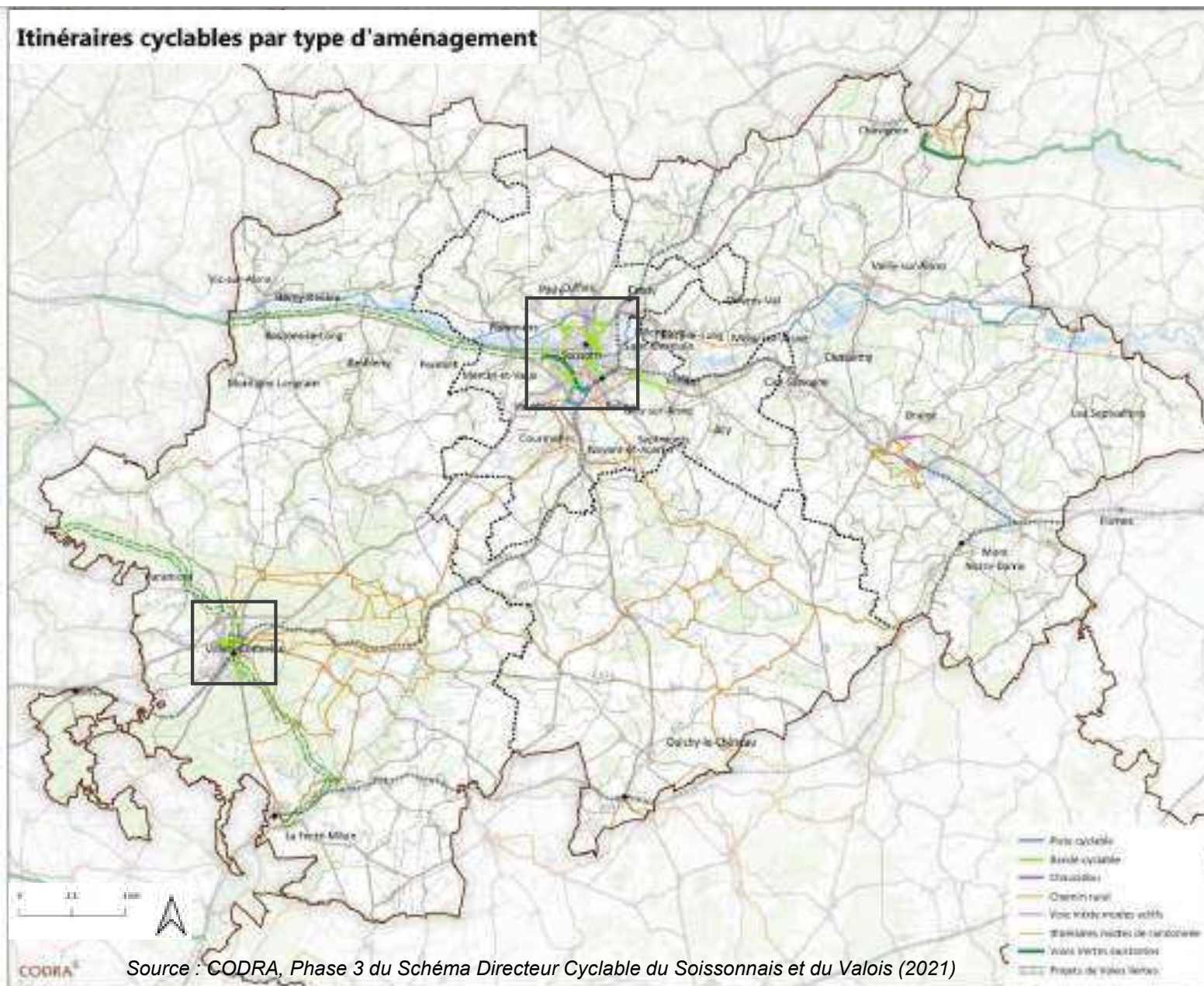
- Une bonne offre ferroviaire entre Soissons-Villers-Cotterêts et Paris avec un cadencement élevé
- Le projet de liaison entre Soissons et Roissy permettra une desserte optimale en train pour relier les pôles en 30min (contre 1h en voiture et 2h en train aujourd'hui)
- Un axe structurant routier avec la Région parisienne



- Une desserte ferroviaire inexistante en dehors de la ligne Paris-Laon : la grande majorité des communes du PETR sont exclues de la desserte ferroviaire
- Aujourd'hui il n'existe pas de liaison directe entre Soissons et la gare TGV de Reims ni pour Roissy

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable du PETR



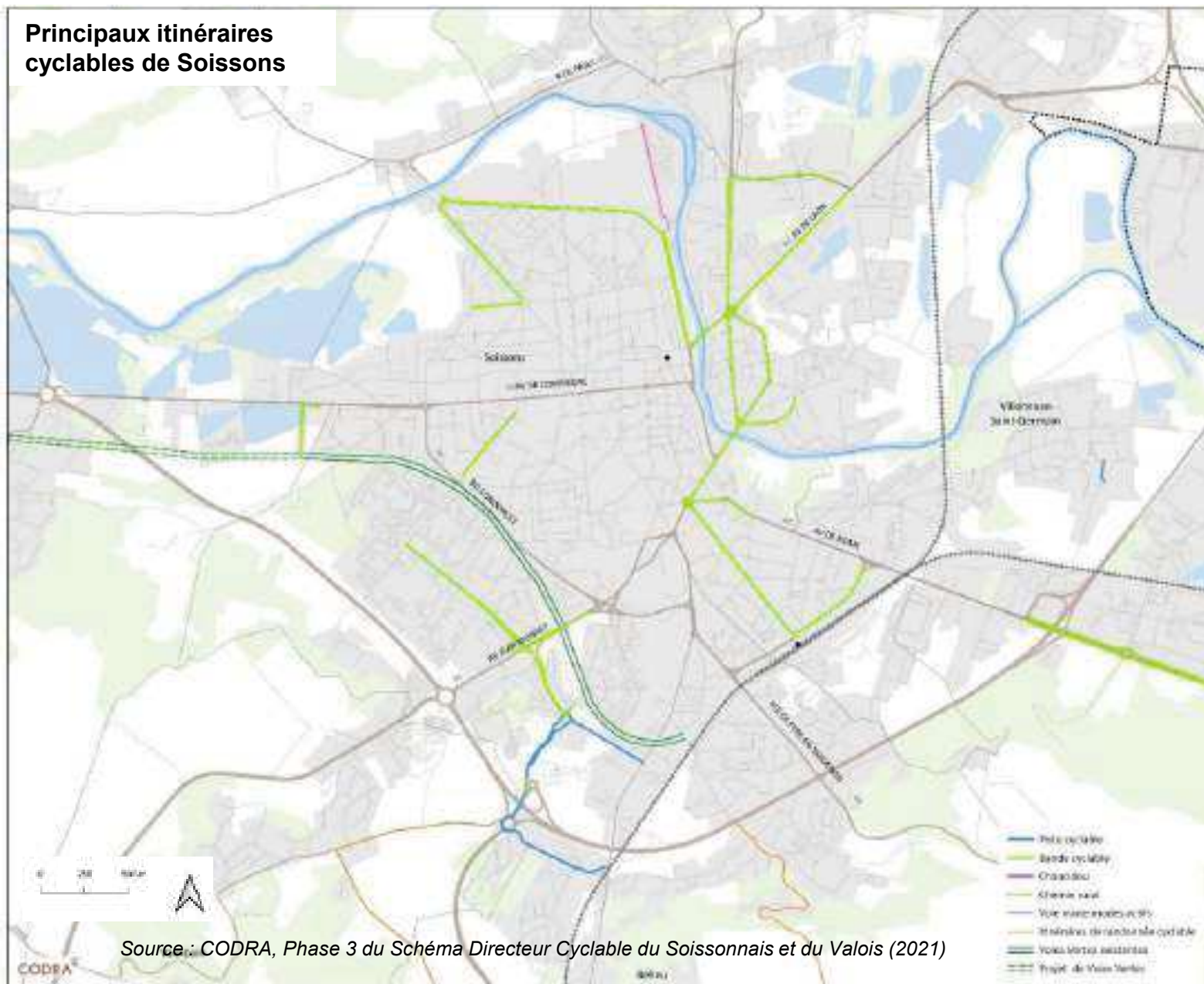
- Il existe très peu d'aménagement cyclables existant à l'échelle du PETR aujourd'hui.
- Au niveau intercommunal, les aménagements cyclables sont quasi inexistants mais quelques projets demeurent, notamment la liaison Soissons – Vic-sur-Aisne, ainsi que la liaison La Ferté Milon – Villers-Cotterêts – en direction de Compiègne;
- Au niveau communal, quelques efforts ont été faits à Soissons et à Villers-Cotterêts, mais cela reste marginal (voir pages suivantes).

→ Une offre cyclable peu développée aujourd'hui et discontinue sur l'ensemble du territoire

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable de Soissons

### Principaux itinéraires cyclables de Soissons



- Cette carte est issue du Schéma Directeur du Soissonnais et du Valois.
- Aujourd'hui, il y a quelques aménagements cyclables présents dans la ville de Soissons.
- Des discontinuités qui ne permettent pas de réaliser l'intégralité des trajets du quotidien en toute sécurité.

→ Un état cyclable à Soissons moyennement propice à la pratique.

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable de Soissons



Source : Agglomération du Grand Soissons

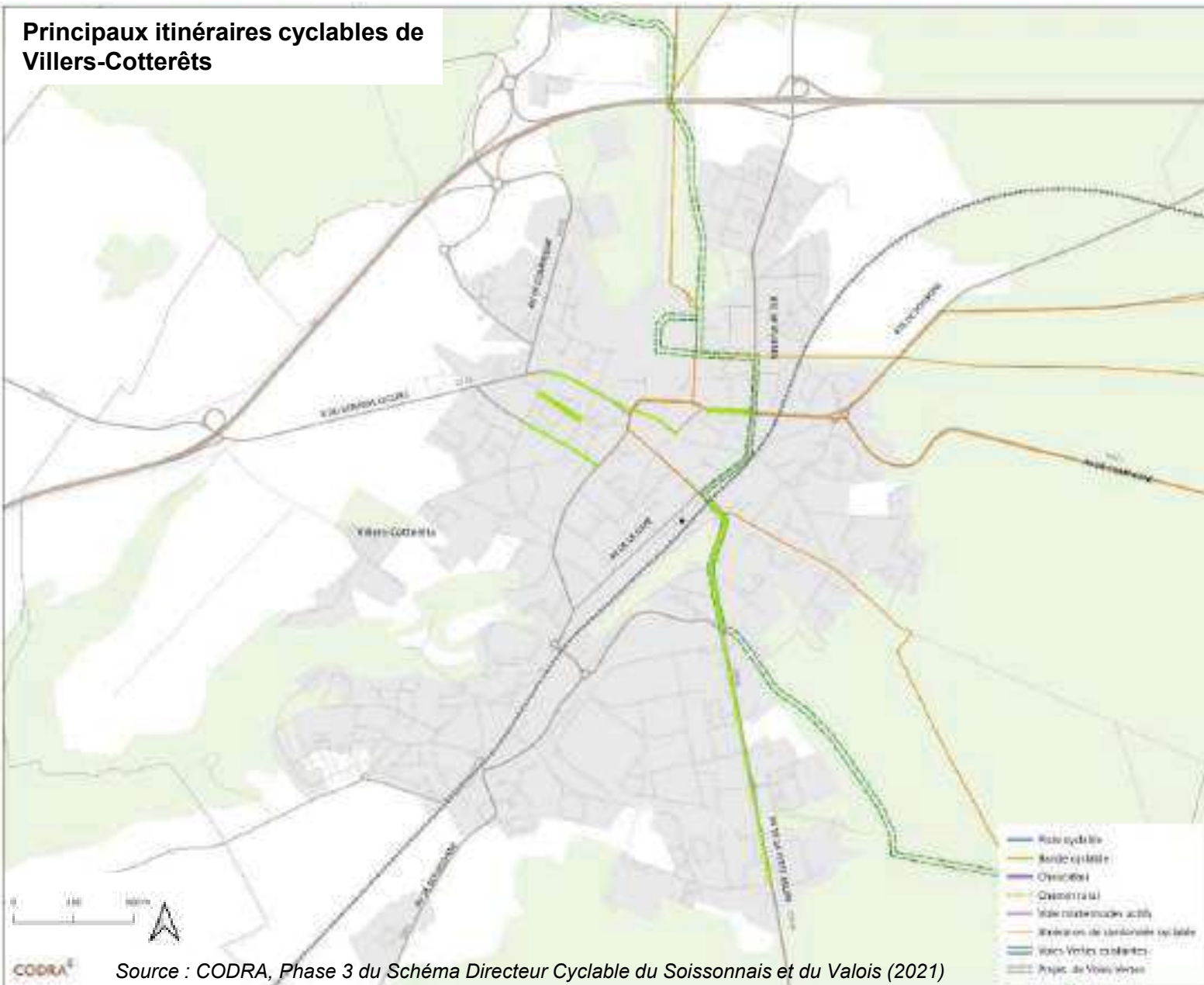
- Cette carte est issue du site de l'Agglomération, du Grand Soissons.
- Elle complète la carte précédente, en montrant les emplacements des itinéraires cyclables dans la commune.
- Cependant, parmi ces aménagements, il y a de nombreuses bandes cyclables, qui ne garantissent pas une sécurité optimale pour le cycliste.
- Il y a par ailleurs de nombreux « double sens cyclables », qui permettent aux cyclistes d'emprunter des rues à sens unique dans les deux sens. Mais le sentiment d'insécurité pour le cycliste face aux véhicules reste un obstacle dans ces configurations.

→ De nombreux aménagements cyclables et des efforts entrepris dans la zone urbaine, mais qui n'assurent pas une sécurité complète lors des déplacements à vélo.

## MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable de Villers-Cotterêts

## Principaux itinéraires cyclables de Villers-Cotterêts

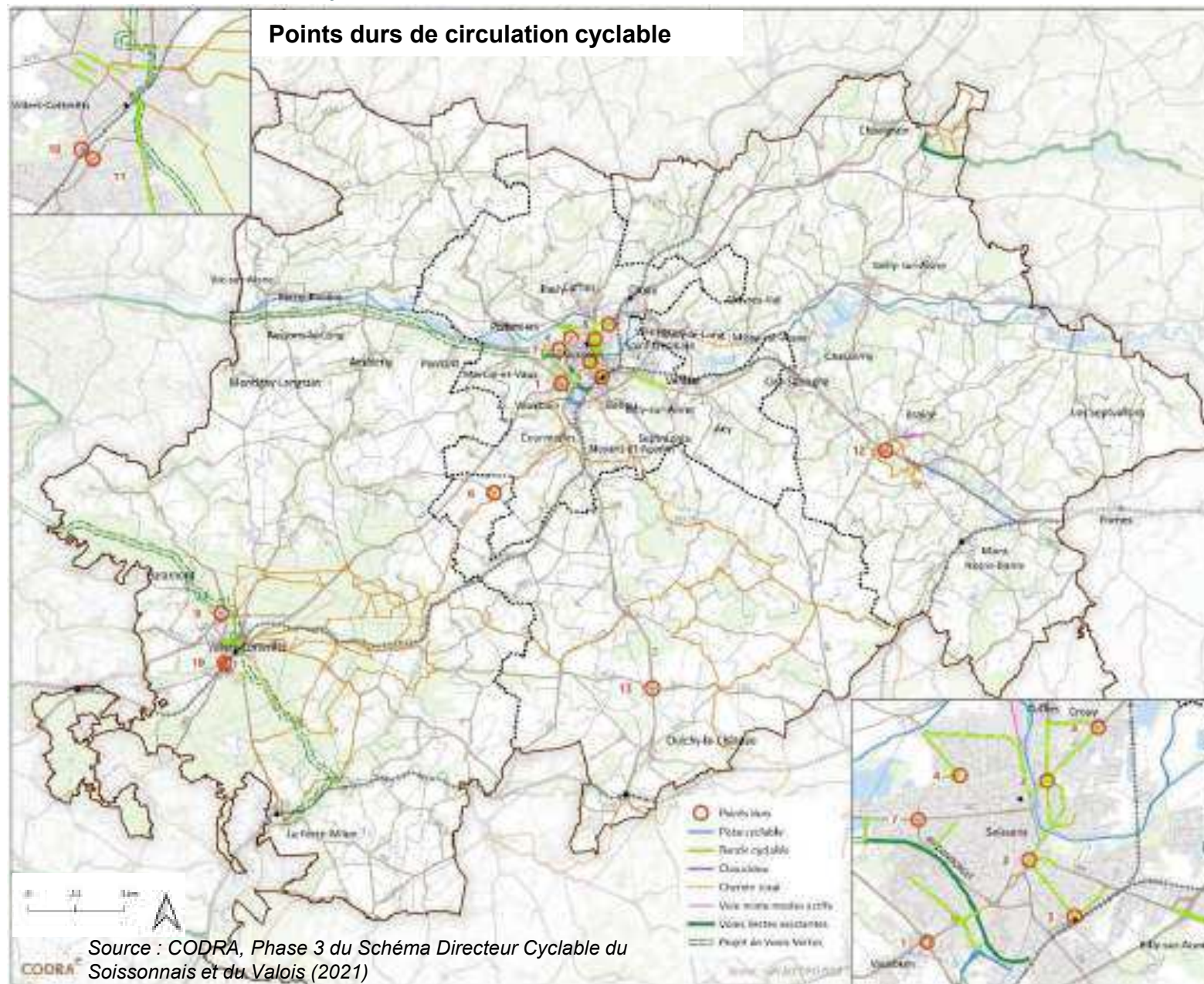


- Très peu d'aménagements cyclables présents à Villers-Cotterêts.
- Une forte discontinuité également, mais des projets de voie vertes sont en cours. Cependant ils sont surtout focalisés sur un des axes structurants et ne permettront pas de circuler dans toute la ville en toute sécurité pour tous les déplacements du quotidien.

→ Un état cyclable à Villers-Cotterêts peu propice à la pratique.

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable du PETR



- De nombreux points durs sont recensés sur le territoire.
- En particulier beaucoup de points durs à Soissons, mais également quelques-uns à Villers-Cotterêts et sur les routes reliant les pôles entre eux.
- Une offre cyclable globalement peu adéquate à la pratique.

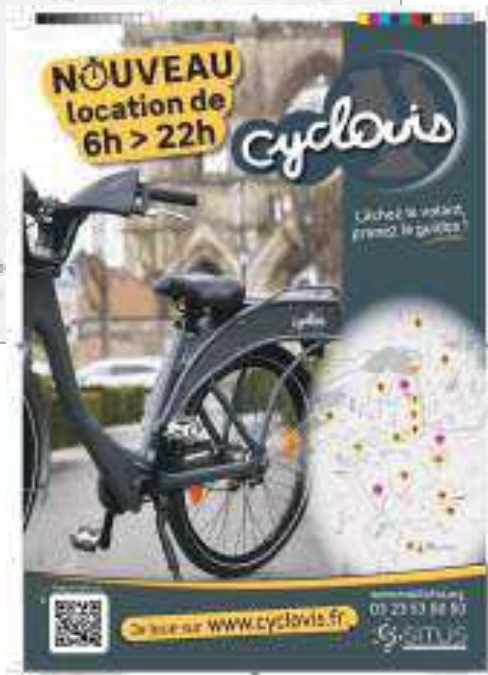
→ Un territoire à la pratique cyclable difficile et peu facilitée, au vu des nombreux points durs recensés sur le territoire.

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable du PETR : les services vélo



Source : Cyclovis



- A Soissons, le service Cyclovis propose des vélos en libre-service avec possibilité de location 7j/7j de 6h à 22h.
- Au total 15 stations et 75 vélos à assistance électrique sont disponibles.
- Tarification :
  - Forfait année tout public : abonnement à 80€ + dépôt de 150€ et première demi-heure gratuite puis 1€ par 30min.
  - Billet 1 voyage 1,20€
  - Carte 10 voyages 7,70€
  - Abonnement hebdomadaire : 7,80€
  - Abonnement mensuel : 21,30€
  - Abonnement annuel 53€
  - Abonnement étudiant ou moins de 21 ans :
    - Mensuel : 13,10€
    - Trimestriel 32,40€

→ L'existence de vélo en libre-service à assistance électrique est un réel atout pour la commune de Soissons.

# MOBILITE – Les modes actifs

## Etat actuel de l'accessibilité cyclable du PETR : les services et aides proposées

### A Soissons :

- Des aides à l'achat proposées par la Ville de Soissons pour l'achat de vélos classiques, électriques, tandem, cargo et tricycles. L'achat doit être fait dans un commerce du Grand Soissons Agglomération et l'acheteur doit résider dans la commune de Soissons.
  - de 150 à 300 € pour un vélo de ville, avec ou sans assistance électrique
  - de 400 à 600 € pour un vélo cargo, tandem, tricycle
  - Dans la limite de 80% du prix du vélo
- Installation de deux bornes d'autoréparation vélo sur la commune de Soissons :
  - Rive droite des berges de l'Aisne
  - Parc Saint-Crépin
- Des locations de vélo touristique (VTT, électriques) proposées par l'Agglomération, avec un départ possible à plusieurs points (Villers-Cotterêts, Longpont, etc).

### A Villers-Cotterêts :

- Les Cycles du Retz à Villers-Cotterêts 
  - Organisations de vente de vélos neufs et d'occasion par classique ou électrique, et également d'une gamme d'accessoires. Un point de vente à Soissons va également ouvrir.
  - Organisation d'ateliers de réparation de vélos

→ Des aides et des évènements mis en place au sein de du territoire pour accompagner la pratique cyclable.



*Source : Grand Soissons Agglomération*

### Une propension au changement importante :

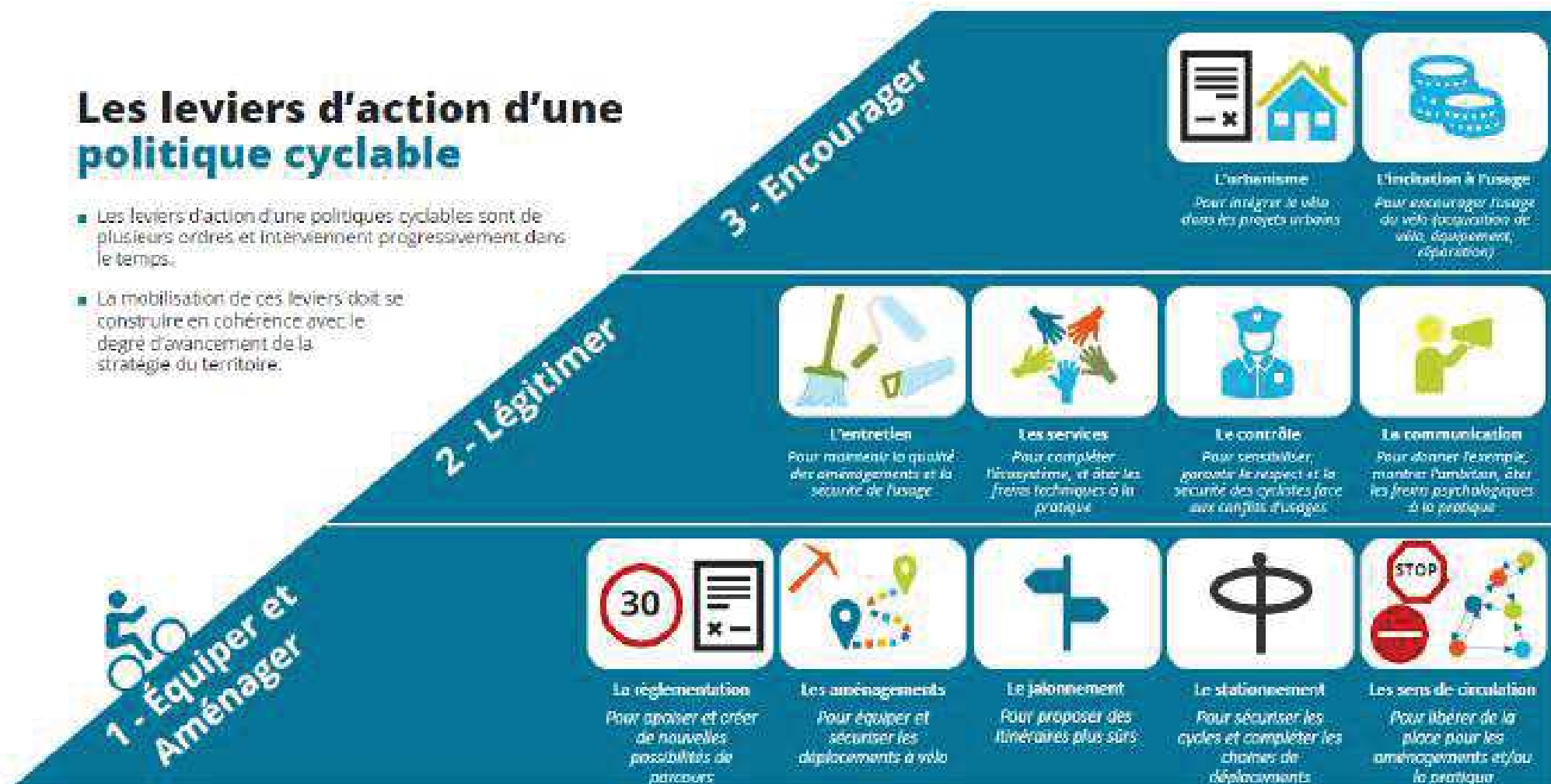
Dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable, une enquête réalisée par Codra a recueilli les réponses de 440 personnes, et les résultats montrent que 52% des personnes pratiquent peu le vélo ou ne l'utilisent pas du tout mais se disent prêtes à le pratiquer davantage.

→ Une population prête à adopter le vélo comme mode de déplacement plus souvent si les conditions étaient réunies.



## Les leviers d'action d'une politique cyclable

- Les leviers d'action d'une politiques cyclables sont de plusieurs ordres et interviennent progressivement dans le temps.
- La mobilisation de ces leviers doit se construire en cohérence avec le degré d'avancement de la stratégie du territoire.



# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté

Les véloroutes voies vertes planifiées dans le SR3V



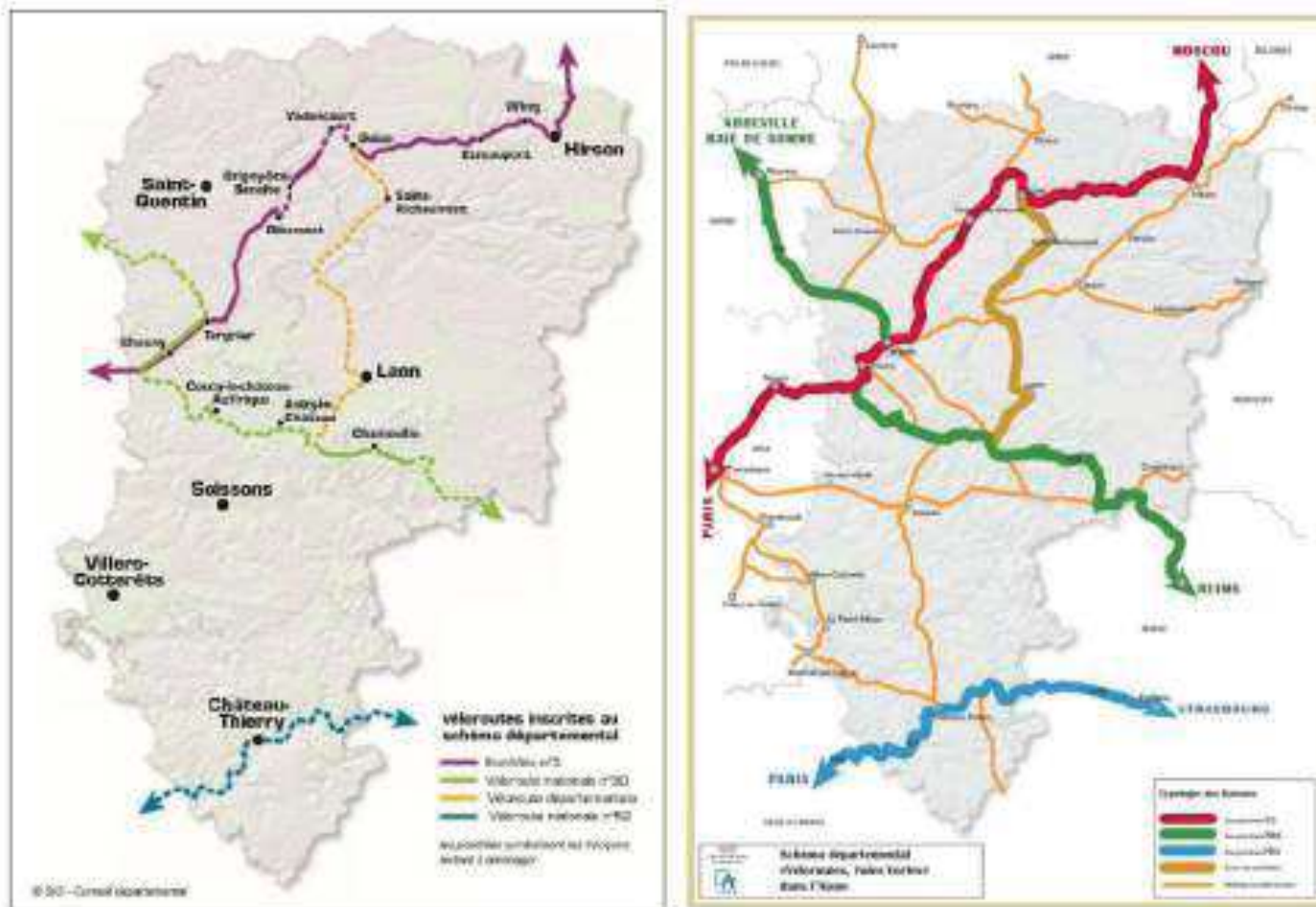
Source : Région Hauts-de-France, 2020

- Certaines liaisons du projet de voies vertes par la Région concernent le territoire du PETR :
  - **Hirson – Laon – Soissons – Compiègne** : axe structurant de l'Aisne, permettant de desservir de nombreux pôles et gares, se terminant à Compiègne via la vallée de l'Aisne. C'est le prolongement de la voie verte existante à Soissons, qui emprunte majoritairement le chemin de halage de l'Aisne.
  - **Soissons - Villers-Cotterêts - Crépy-en-Valois - Senlis** : axe connectant l'Aisne et l'Oise, permettant la desserte de pôles et gares importants, passant par le château de Villers-Cotterêts, bientôt restauré. Il emprunte des routes secondaires, s'appuie sur la voie verte le long de l'Aisne pour se connecter à la voie verte nationale.
  - **Amiens - Compiègne - Villers-Cotterêts – Château-Thierry** : axe permettant la desserte de pôles et gares importants, empruntant la « Véloroute des Ecrivains », longeant la vallée de l'Automne et connectant les châteaux de Pierrefonds et de Villers-Cotterêts.

# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du Grand Soissons Agglomération : état projeté

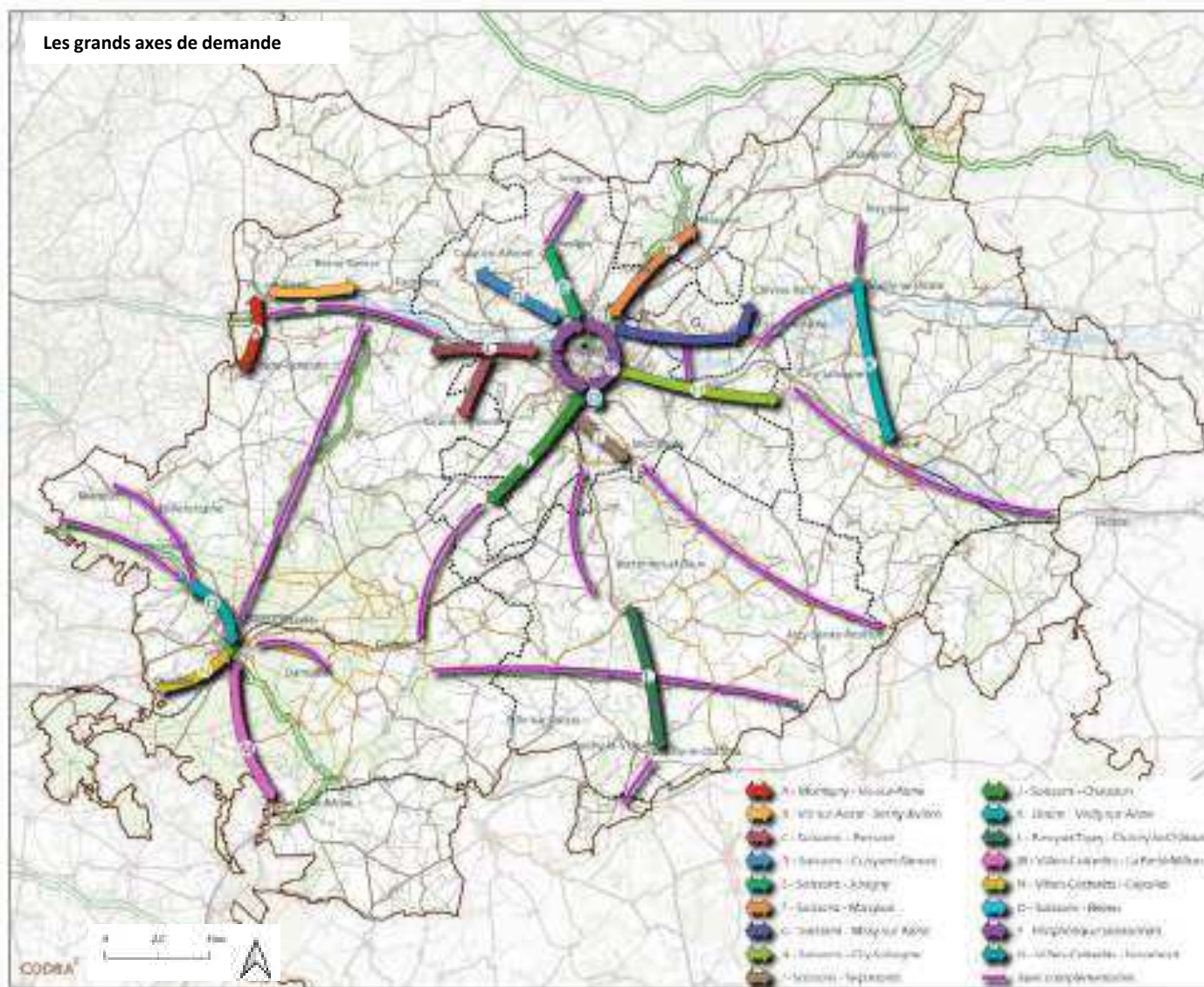
- Aucune véloroute élaborée par le Département ne dessert directement le territoire du PETR du Soissonnais et du Valois.



Source : Schéma départemental des véloroutes et voies vertes de l'Aisne – Département de l'Aisne - 2020

# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté



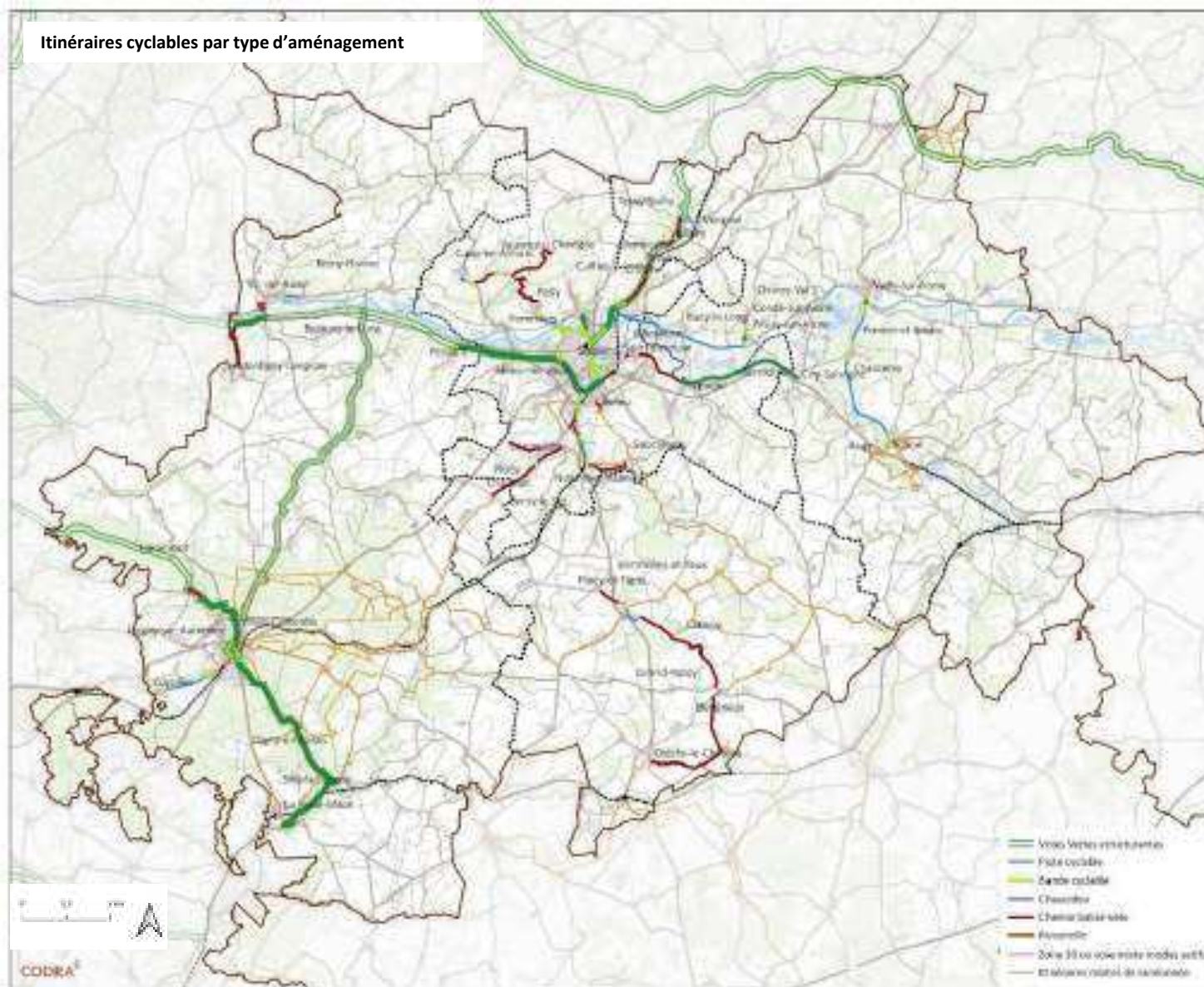
Source : CODRA, Phase 3 du Schéma Directeur Cyclable du Soissonnais et du Valois (2021)

## Schéma cyclable du PETR – réseau envisagé à l'horizon 2035

- Itinéraire A : Montigny <> Vic-sur-Aisne
  - Itinéraire B : Vic-sur-Aisne <> Berry-Rivière
  - Itinéraire C : Pernant <> Soissons
  - Itinéraire D : Cuisy-en-Almont <> Soissons
  - Itinéraire E : Juvigny <> Soissons
  - Itinéraire F : Margival <> Soissons
  - Itinéraire G : Chives Val <> Missy-sur-Aisne <> Soissons
  - Itinéraire H : Ciry-Salsogne <> Soissons
  - Itinéraire I : Septmonts <> Soissons
  - Itinéraire J : Chaudun <> Soissons
  - Itinéraire K : Braine <> Vailly sur Aisne
  - Itinéraire L : Parcy-et-Tigny <> Oulchy le Château
  - Itinéraire M : Villers-Cotterêts <> La Ferté Milon
  - Itinéraire N : Villers-Cotterêts <> Coyolles
  - Itinéraire O : Soissons <> Belleu
  - Itinéraire P : Périphérie Soissons
  - Itinéraire Q : Villers-Cotterêts <> Haramont
- Ces différents itinéraires permettent notamment de rejoindre le centre-ville de Soissons en empruntant des aménagement sécurisés et directs. L'itinéraire P a pour vocation de desservir la périphérie de Soissons.
  - Les axes O, N, M visent à améliorer la cyclabilité autour de Villers-Cotterêts.
  - Les axes A et B ont pour vocation de développer les itinéraires cyclables autour de Vic-sur-Aisne.
  - Enfin, des axes transversaux comme l'axe K entre Braine et Vailly sur Aisne, et l'axe L entre Oulchy le Château et Parcy-et-Tigny ont aussi été identifiés comme à développer d'ici 2035.

# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté dans le périmètre du SCoT



Source : Schéma cyclable PETR du Soissonnais et du Valois – Mars 2021

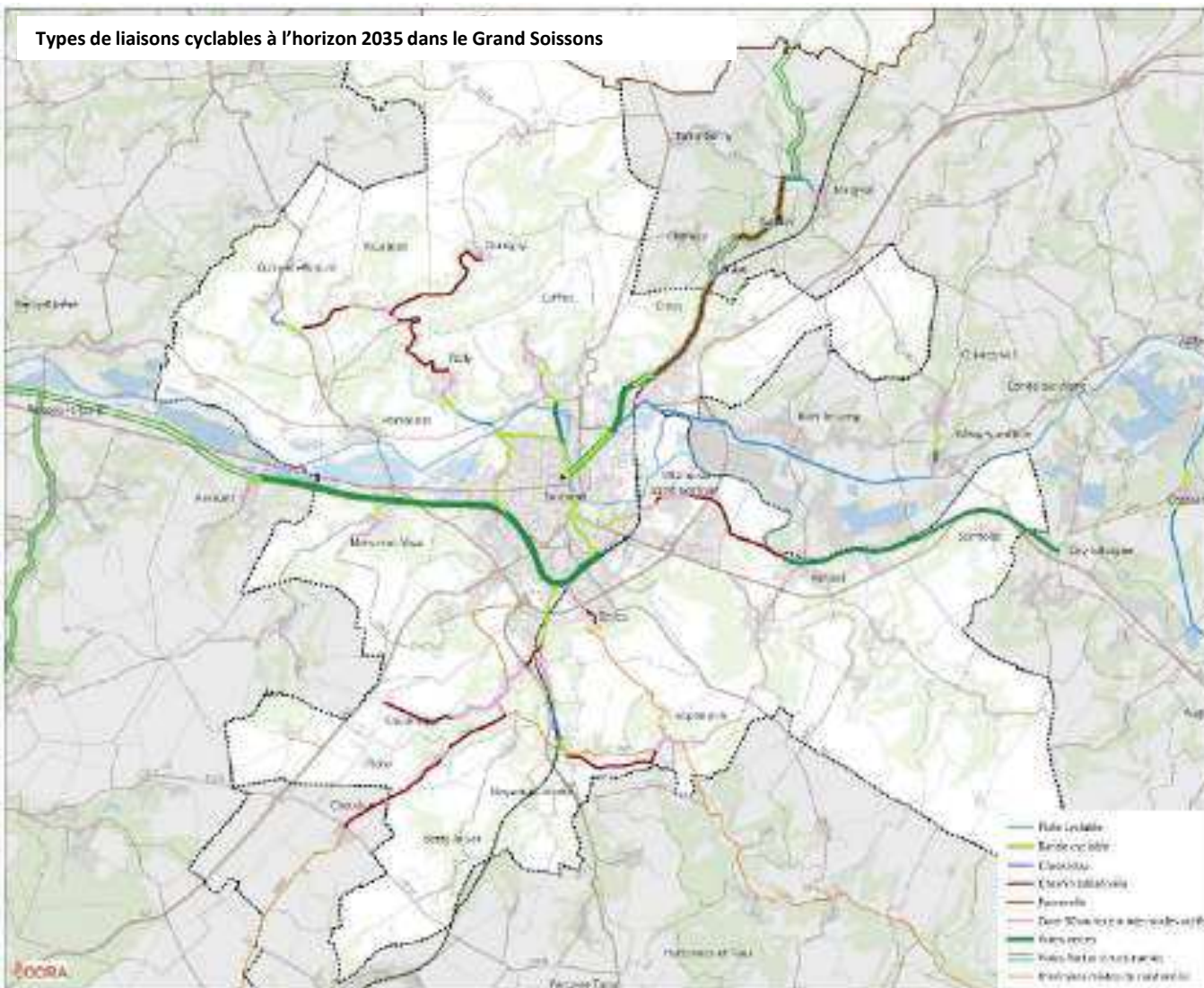
Cette carte générale issue du Schéma directeur cyclable (SDC) du Soissonnais et du Valois, permet de rendre compte des différents types d'aménagements projetés sur les axes.

Un zoom sur chaque communauté de communes sera présenté dans les pages suivantes.

→ Un projet surtout engagé autour des deux grosses polarités du territoire : Soissons et Villers-Cotterêts, avec des radiales vers ces deux communes. En dehors de ces centralités, quelques nouveaux aménagements structurants sont prévus.

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté dans le Grand Soissons

Types de liaisons cyclables à l'horizon 2035 dans le Grand Soissons



Source : Schéma cyclable PETR du Soissonnais et du Valois – Mars 2021

« Dans le Grand Soissons, le réseau cyclable s'appuie sur différents types d'aménagements. Trois voies vertes sont proposées :

- le long de l'Aisne (intégrant la future voie verte vers Compiègne)
- sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée à Venizel et Sermoise
- et dans l'espace naturel de Clémencin au nord de Soissons.

Des pistes cyclables sont aussi proposées, en particulier sur la RD 925 (à l'est de Soissons) et sur la RD 915 (à Pasly).

Quant aux bandes cyclables, elles concernent les boulevards de Soissons, l'avenue de Laon (à Soissons), l'avenue de Château-Thierry (à Soissons), la rue du Petit Longpont (Pasly) et la rue du Marais (Cuffies), entre autres.

De plus, le schéma identifie plusieurs zones 30, favorables à la circulation à vélo, telles que la rue de Paris (Mércin-et-Vaux), la rue du Marais (Cuffies), la rue de Mairie (Villeneuve-Saint-Germain) et la rue Pasteur (Belleu).

Enfin, plusieurs axes ont été identifiés en tant qu'axes routiers balisés vélo, tels que la RD 914 (Pasly), la RD 670 (Chavigny), la rue Henry Barbusse (Crouy) et le chemin de Venizel (Villeneuve-Saint-Germain). » d'après le Schéma Directeur Cyclable du Soissonnais et du Valois.

→ **Un projet vélo qui amène à la création de nouveaux aménagements, mais qui restent cependant non continus à l'échelle de l'agglomération.**

# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté dans la Communauté de communes Retz en Valois (CCRV)

« Dans la CCRV, la plupart des itinéraires seront aménagés en tant que voies vertes, aussi bien au nord (tronçon de la voie verte vers Compiègne) qu'au sud (tronçon de la voie verte vers Pierrefonds, chemins forestiers entre Villers-Cotterêts et La-Ferté-Milon).

Par ailleurs, le schéma propose une piste cyclable sur l'avenue de la Gare (Vic-sur-Aisne, Montigny-Lengrain) et des bandes cyclables dans le centre-ville de Villers-Cotterêts.

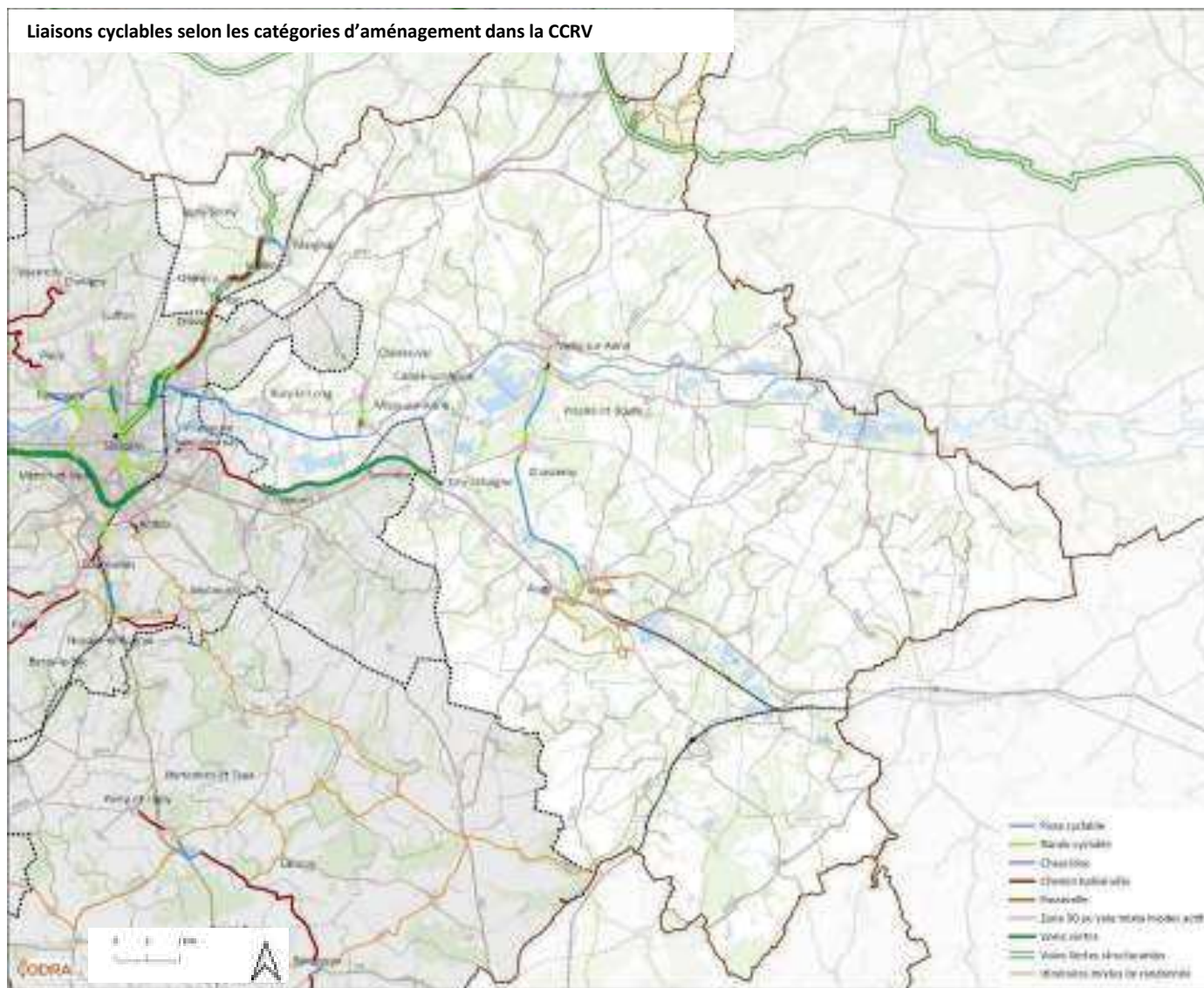
Enfin, il propose une voie routière jalonnée sur la RD 814 (Montigny-Lengrain) », cité du Schéma Directeur Cyclable du Soissonnais et du Valois.

→ De nouveaux aménagements vont voir le jour, principalement en radiale vers Villers-Cotterêts. Les autres axes ne seront pas concernés par des possibilités de déplacements interurbains à vélo.



# MOBILITE – Les modes actifs

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté dans la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA)

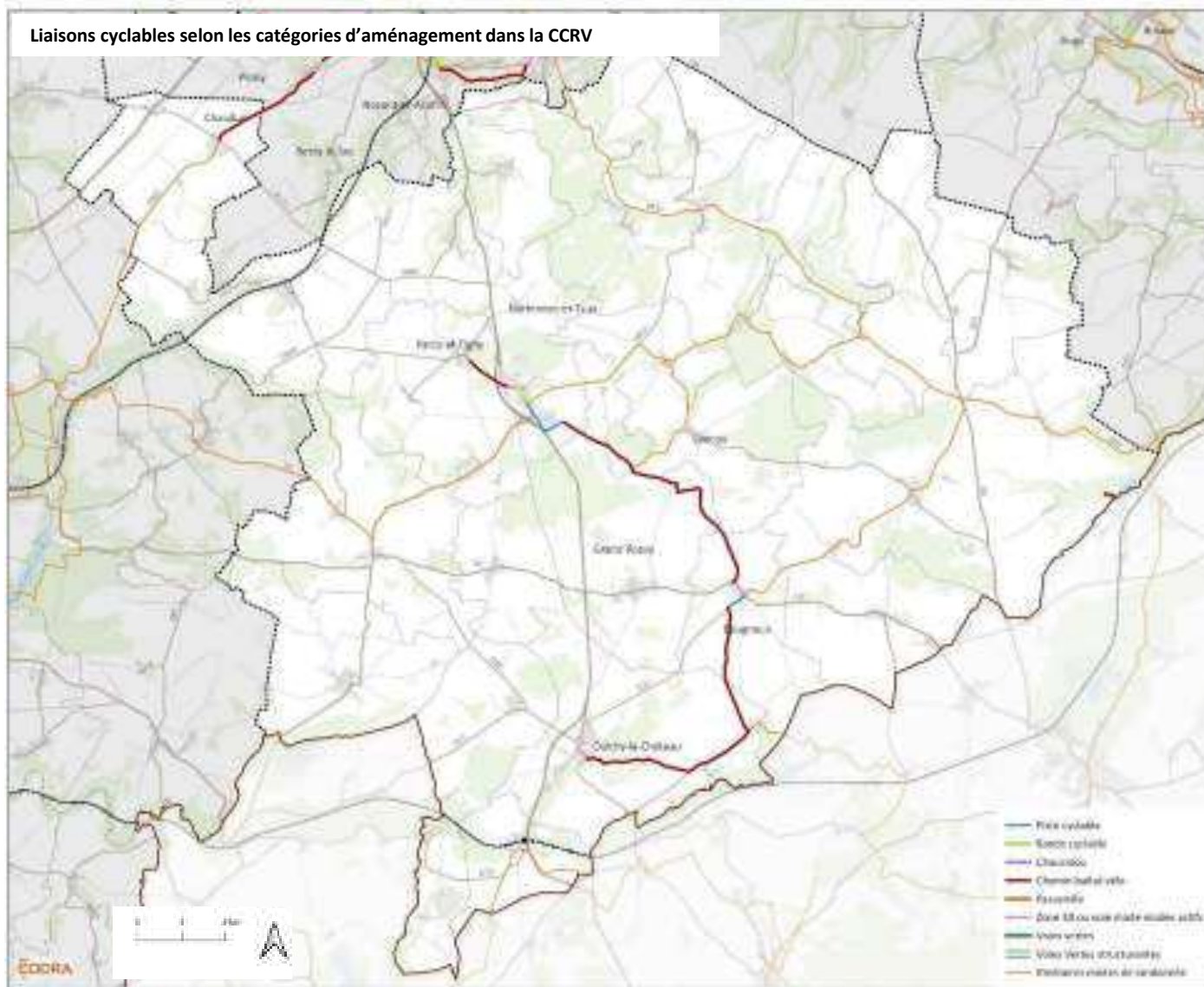


la CCVA, la liaison K, empruntant la RD 14, est aménagée en grande partie en pistes cyclables. Toutefois, à l'intérieur des villages, elles se transforment en bandes cyclables. Les centres-bourgs sont souvent aménagés en zones 30 ». SDC du Soissonnais et du Valois.

→ Liaison Saint-Gobain – Le Charmel, passant notamment par Vailly-sur-Aisne, Braine est soulignée dans le projet, mais en dehors de cet axe peu d'aménagements cyclables sont amenés à voir le jour.

Source : Schéma cyclable PETR du Soissonnais et du Valois – Mars 2021

## L'accessibilité cyclable du PETR : état projeté dans la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château (CCOC)



« La liaison L emprunte surtout des routes peu circulées et des chemins ruraux, où il est proposé un jalonnement pour les vélos. De plus, des zones 30 sont proposées sur l'avenue de la Gare (Oulchy-le-Château) et sur la Grande Rue (Parcy-et-Tigny). Par ailleurs, sur la Grande Rue (Hartennes-et-Taux), récemment requalifiée, il est proposé de créer des bandes cyclables. Enfin, sur la RD 1210 (zone d'activités d'Hartennes-et-Taux), il est proposé de mettre en place une piste cyclable. » SDC du Soissonnais et du Valois.

→ Un EPCI très rural avec quelques apaisements de circulation proposés à Oulchy-le-Château, et quelques propositions de bandes et pistes cyclables, mais cela reste marginal.

Source : Schéma cyclable PETR du Soissonnais et du Valois – Mars 2021

## Synthèse AFOM sur les modes actifs



- Présence d'une offre de service de vélos électrique en libre-service à Soissons
- Quelques aménagements existants aujourd'hui sur le territoire
- Un schéma directeur cyclable engagé depuis 2017 sur le périmètre du SCoT



- Un projet de schéma directeur cyclable qui ne permet pas de relier 100% des axes à vélo
- Une insatisfaction concernant les infrastructures cyclables, considérées comme dangereuses et non adaptées (ou non existantes)
- Les services vélo sont également discutés, car il n'y a pas de location de vélo classique
- Pas de stationnement vélo sécurisé à Soissons



- Une population prête à utiliser plus souvent le vélo si les conditions étaient réunies
- Des voies vertes portées par la Région en projet, dont certaines passant directement au sein du PETR



- Des liaisons vélo vers l'extérieur du territoire possibles mais concernant quelques points du territoire, restant toutefois limitées pour son ensemble
- Relier les différentes communes à vélo reste et restera compliqué à vélo même après la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable

# MOBILITE – L'alternativité

## Les services de covoiturage : état actuel et projeté



- Il n'y a aujourd'hui pas d'aires de covoiturage officielles au sein du PETR.
- Le Conseil départemental accompagne les groupements de communes (EPCI) qui souhaitent créer des aires de covoiturage en **subventionnant** les dépenses liées à la **création de l'aire de covoiturage** ainsi qu'à la signalisation. Cette aide assure un financement à hauteur de 20% de l'assiette éligible hors taxe. Pour le moment il existe peu d'aires sur le périmètre (3 identifiées).
- La région Hauts de France a une plateforme de covoiturage : « **Pass pass** » qui permet aux utilisateurs de poster et trouver des trajets (sur le même principe que blablacar), et a organisé un défi régional du covoiturage du 8 au 12 avril 2024 inclus.
- En 2011 à Soissons : Le Mail met à votre disposition une plateforme permettant d'entrer directement en relation avec les autres spectateurs pour organiser le covoiturage lors des sorties spectacles.
- Idvrom, opérateur de covoiturage courte distance notamment promu sur le site officiel de la CC d'Oulchy-le Château, a été racheté par Klaxit l'une des plateforme leader du covoiturage en Europe.

→ **Le covoiturage n'est pas une pratique facilitée au sein du territoire.**

→ **Il n'y a pas non plus de service d'autopartage sur le territoire.**

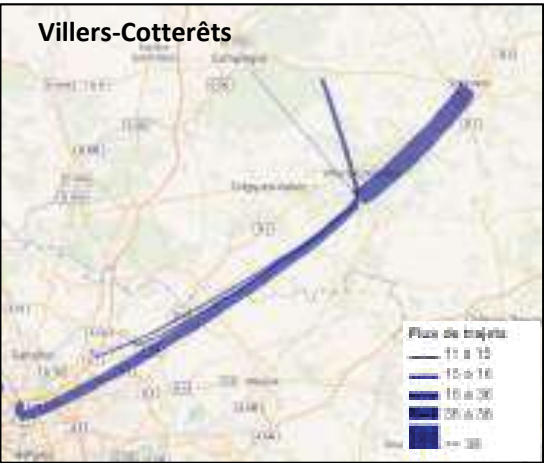
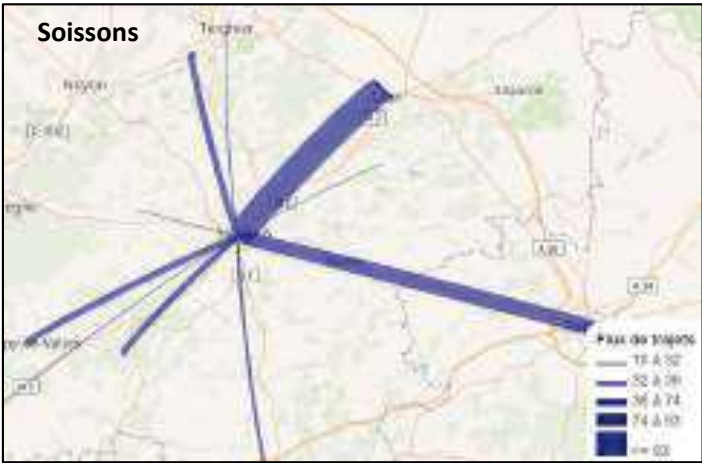
MOBILITE – L’altermobilité

Covoiturage : les usages des plateformes

Les données sont issues des plateformes de covoiturage partenaires du Registre de preuve de covoiturage et représentaient environ 4% des trajets covoiturés chaque mois en 2023. Elles sont issues de l’Observatoire du covoiturage, avec les données du mois de mars 2024.

Covoiturage par EPCI

| Données mars 2024                                                                                 | Grand Soissons           |        |               | CC du Canton d'Oulchy le château |        |               | CC Val de l'Aisne        | CC Retz en Valois |        |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|---------------|----------------------------------|--------|---------------|--------------------------|-------------------|--------|---------------|
| Nombre de trajets covoiturés dans l'EPCI                                                          | 648                      |        |               | 20                               |        |               | pas de donnée disponible | 300               |        |               |
| Commune les plus covoiturées (origine ou destination)                                             | Communes                 | Nombre | Pourcentage * | Communes                         | Nombre | Pourcentage * |                          | Communes          | Nombre | Pourcentage * |
|                                                                                                   | Soissons                 | 512    | 79%           | Oulchy-le-Château                | 16     | 80%           |                          | Villers-Cotterêts | 220    | 73%           |
|                                                                                                   | Villeneuve-Saint-Germain | 37     | 6%            | Hartennes-et-Taux                | 4      | 20%           |                          | Vic-sur-Aisne     | 20     | 7%            |
|                                                                                                   | Cuffies                  | 34     | 5%            |                                  |        |               |                          | La Ferté-Milon    | 12     | 4%            |
| *Pourcentage de trajets covoiturés passant dans la commune parmi les trajets covoiturés de l'EPCI |                          |        |               |                                  |        |               |                          |                   |        |               |



Trajets les plus covoiturés à Soissons (à gauche), et à Villers-Cotterêts (à droite)

Source: Observatoire du covoiturage.gouv (doonnées du mois de mars 2024)

Covoiturage par trajets par commune

| Origine ou destinaton (deux sens confondus) |                       | Nombre de trajets covoiturés en mars 2024 |
|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------|
| Soissons                                    | Laon                  | 93                                        |
|                                             | Reims                 | 74                                        |
|                                             | Villers-Cotterêts     | 38                                        |
|                                             | Chauny - Soissons     | 37                                        |
|                                             | Crépy-en-Valois       | 36                                        |
|                                             | Château-Thierry       | 32                                        |
|                                             | Le Plessis-Belleville | 14                                        |
|                                             | Ternier               | 12                                        |
|                                             | Vic sur Aisne         | 10                                        |
|                                             | Compiègne             | <10                                       |
|                                             | Roissy-en-France      | <10                                       |
| Villers-Cotterêts                           | Soissons              | 38                                        |
|                                             | Saint-Denis           | 36                                        |
|                                             | Cuise-la-Motte        | 16                                        |
|                                             | Le Mesnil-Amelot      | 15                                        |
|                                             | Roissy-en-France      | 15                                        |
|                                             | Compiègne             | 11                                        |
|                                             | Plailly               | 9                                         |
|                                             | Tremblay-en-France    | 9                                         |

→ Des pratiques de covoiturage déjà ancrées à Soissons (512 trajets covoiturés au total dans le mois de mars 2024), et dans une moindre mesure à Villers-Cotterêts également (220). Cependant ces pratiques restent marginales dans le reste du territoire.

# MOBILITE – L’alternativité

## Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques : état actuel et projeté

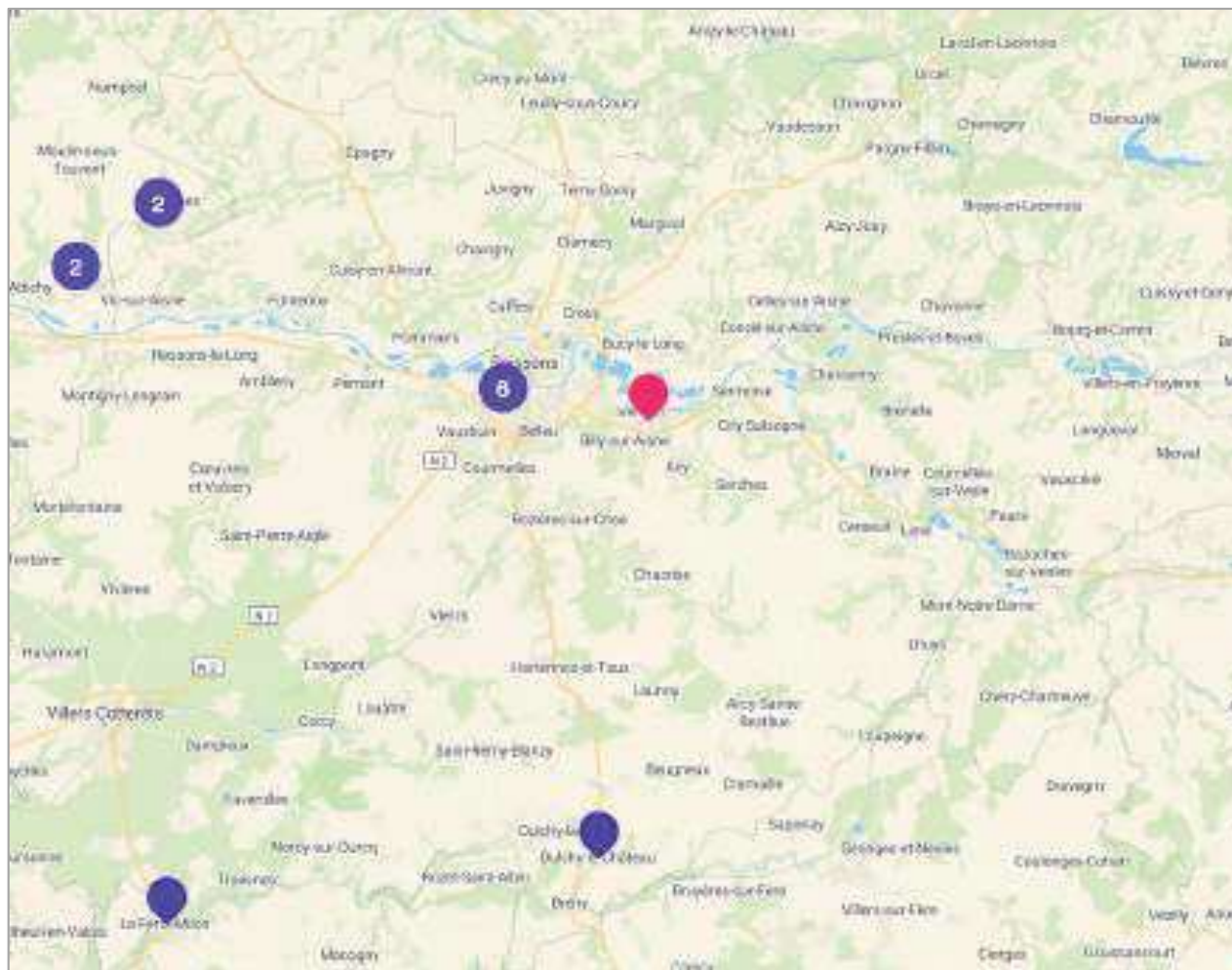


- **L'USED** (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne) est le Syndicat Mixte compétent en matière de distribution publique d'électricité, et donc d'électromobilité, dans le département. Elle a délégué l'exploitation par concession à Enedis, à la SICA de l'Aisne. Les différentes communes du territoire du PETR sont adhérentes de l'USED, qu'elles soient dans le périmètre de concession d'Enedis ou du SICA.
- Les bornes de recharge électrique sont **concentrées dans la commune de Soissons** et ses voisines limitrophes. Les autres EPCI sont beaucoup **moins équipés**. La CC du Canton d'Oulchy le Château se démarque par le plus fiable nombre de bornes recensées sur le territoire : seulement trois.
- Sur le territoire du Grand Soissons, près de 80 bornes de recharge sont installées et gérées par le Syndicat Mixte, principalement sur la commune de Soissons. Chaque borne comprend deux points de charge. Seules deux bornes permettent une recharge rapide. En plus de cela, de nouvelles bornes de recharge IRVE ont été installées en février 2024 par Eiffage dans le parking Clovis à proximité de la gare. Sur 420 places du parking, 78 points de recharges sont aujourd'hui présents.
- Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) a été validé en 2024 et prévoit de nouveaux points de charge d'ici 2030. L'USED porte notamment le projet DRIVE 02 ayant pour objectif l'implantation de 140 bornes de recharge dans 93 communes du département. Ce projet est en partie financé par le Programme d'Investissement Avenir.

→ Une électromobilité surtout possible dans le pôle Soissonnais, l'offre de bornes de recharges en dehors de Soissons étant très limitée. Il n'y a par ailleurs pas de borne GNV sur le territoire.

# MOBILITE – L’altermobilité

## Les tiers-lieux : état actuel et projeté



Source : France Tiers-lieux cartographie (2024)

- Les tiers lieux (espaces de travail partagés et collaboratifs) se présentent sous différentes appellations et proposent différentes fonctionnalités : espaces publics numériques, Fab Lab (Laboratoire de fabrication), Repair Café, MSP (Maison de Service au Public), bibliothèque/ médiathèque troisième lieu.
- Ces lieux ont notamment vocation à accueillir des actifs pour travailler (qu'ils soient indépendants ou rattachés à une entreprise et donc tout statut, tout secteur d'activité) et donc à assurer un espace de coworking.
- Ils n'assurent pas seulement des fonctions de coworking mais proposent aussi de la formation, du partage de connaissance, de services (boutique, café, restaurant, etc.). Ces initiatives permettent de réduire les déplacements en voiture plusieurs fois par semaine pour des actifs et participent à l'attractivité du territoire.
- Plusieurs tiers-lieux sont recensés sur le territoire étudié : 5 à Soissons, 1 à Venizel, 1 à Belleu, 1 à la Ferté-Milon et enfin 1 à Oulchy le Château.
- Parmi eux, certains sont des **espaces de coworking** :
  - Le Kanap' à Soissons : situé dans la pépinière d'entreprises du Parc Gouraud. Cet espace propose une quarantaine de postes de travail en open-space ainsi que quatre bureaux privatifs.
  - MyWo à Soissons : situé dans la pépinière d'entreprises du Parc Gouraud. Cet espace propose la location de trois salles de réunion ainsi qu'un espace bar avec possibilité de coworking.

# Synthèse AFOM sur l'altermobilité



- Des bornes de recharge électriques existantes sur le territoire, surtout dans le Soissonnais
- Des pratiques de covoiturage courte distance initiées surtout à Soissons et Villers-Cotterêts
- Quelques tiers-lieux existant sur le territoire, notamment espaces de coworking



- Pas d'offre d'autopartage
- Une concentration du covoiturage sur les pôles de Soissons et Villers-Cotterêts et peu d'usage entre les autres communes, alors que ces autres communes sont moins desservies en transports collectifs.
- Très peu de bornes de recharge électrique en dehors de Soissons, en particulier en nombre très faible dans le Canton d'Oulchy et dans le Val de l'Aisne



- Des projets de nouvelles bornes de recharges en cours dans le Grand Soissons
- Un encouragement notamment financier à la création d'aires de covoiturage par le Département
- La plateforme de covoiturage « pass pass » de la Région ainsi que des animations portées

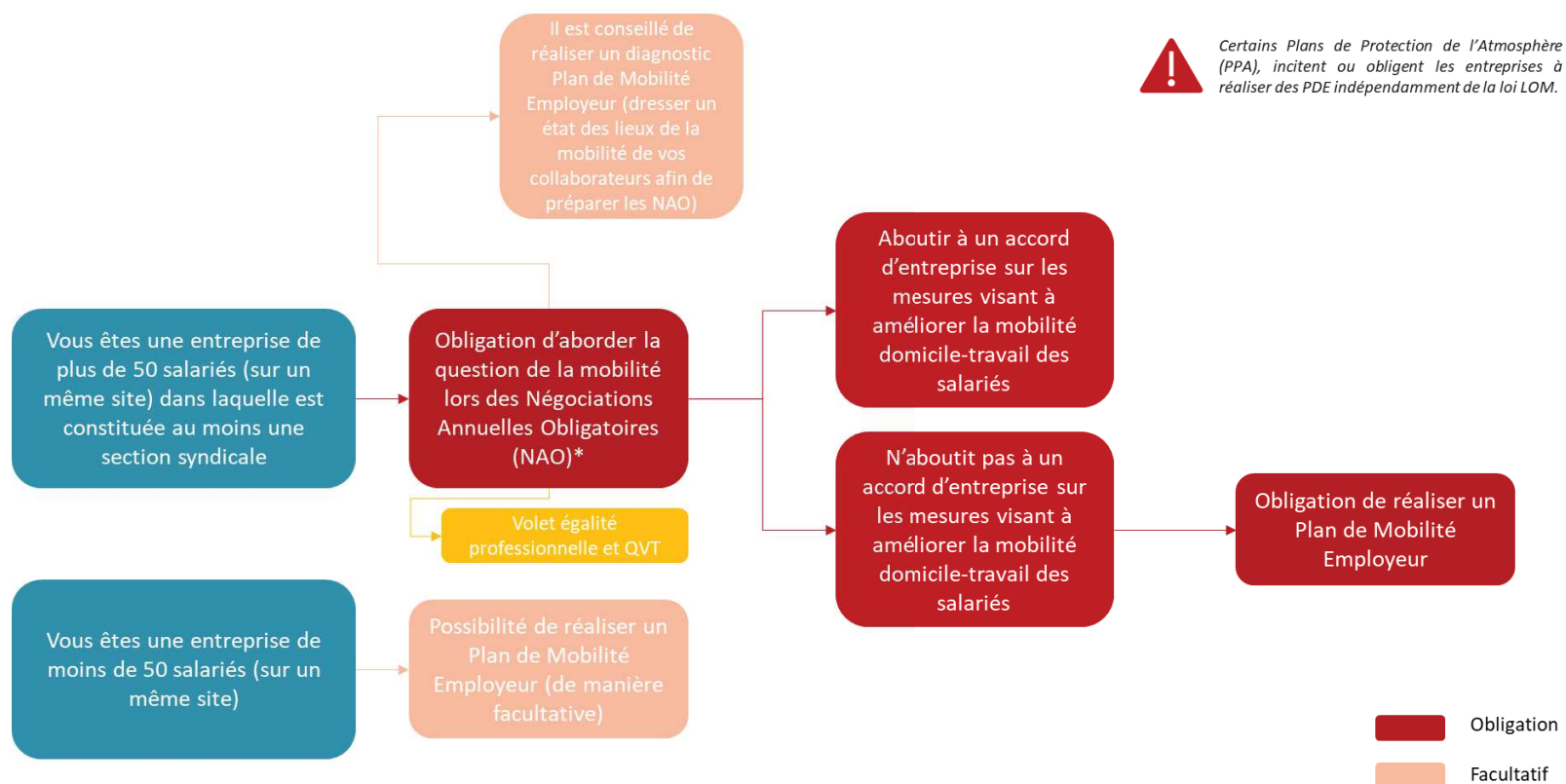


- Pas d'aires de covoiturage officielles

# MOBILITE – Le management de la mobilité

## La possibilité de réaliser un PDME

Le Plan de mobilité Employeurs (PDME) doit permettre d'améliorer la mobilité quotidienne des collaborateurs et faciliter l'utilisation des transports en commun, le recours aux modes actifs, au covoiturage[...]. Il est mis en place par les entreprises.



 Certains Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), incitent ou obligent les entreprises à réaliser des PDE indépendamment de la loi LOM.

## Les avantages du PDME

### Environnemental



- Réduction de la pollution et des gaz à effet de serre (GES)
- Maîtrise de la consommation d'énergie

### Economique



- Optimisation des déplacements
- Réduction du budget transport pour l'établissement comme pour les salariés, agents ou usagers

### Social



- Amélioration pour les salariés/agents ou usagers de l'accessibilité et de la sécurité des déplacements



### Managérial

- Gestion du temps de travail
- Management environnemental



### Image, Communication

- Valorisation interne et externe de l'établissement

# MOBILITE – Le management de la mobilité

## La sensibilisation et l'évènementiel



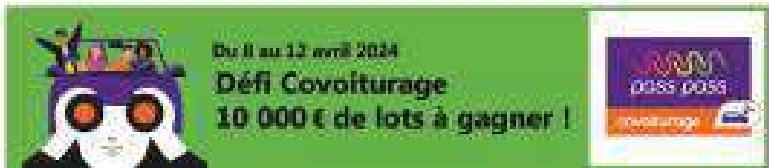
**LE DÉFI**

**3ème DÉFI RÉGIONAL PASS PASS COVOITURAGE**  
**du 8 au 12 avril 2024 inclus**



**organisé par Hauts-de-France Mobilités**

Conducteur et/ou passager, pas besoin de s'inscrire, juste de covoiturer !  
Plus de 10 000 euros de lots à gagner !  
Qui relèvera le défi ?



Divers évènements mobilité ont été mis en place :

- La **semaine de la Mobilité** a été organisée par la Région Hauts-de-France du 18 au 23 septembre 2023.
- Le défi « **PASS PASS COVOITURAGE** », organisé par la région, pour inciter durant 4 jours les habitants à covoiturer. Il va avoir lieu du 8 au 12 avril 2024 pour la 3<sup>ème</sup> édition.
- **Journée sans voiture à Soissons** : « *Journée Mobilité Douce pour que Soissons se la coule douce* » a été organisée le 13 mai 2023.
- **Mai à vélo à Soissons** : L'abonnement Cyclovis bénéficie d'une réduction tarifaire de 50 % tout le mois de mai pour encourager la pratique du vélo. Des lots sont à remporter également.

→ Ces différentes initiatives sont très intéressantes et incitent à amorcer des changements de comportement, même ponctuels, chez les habitants du territoire.

→ En revanche, les illustrations ou visuels de communication sont difficiles à trouver sur les sujets, se pose alors la question de la communication et de l'accès à l'information au plus grand nombre.

# MOBILITE – Autres projets

## Le transport fluvial / transport de marchandise

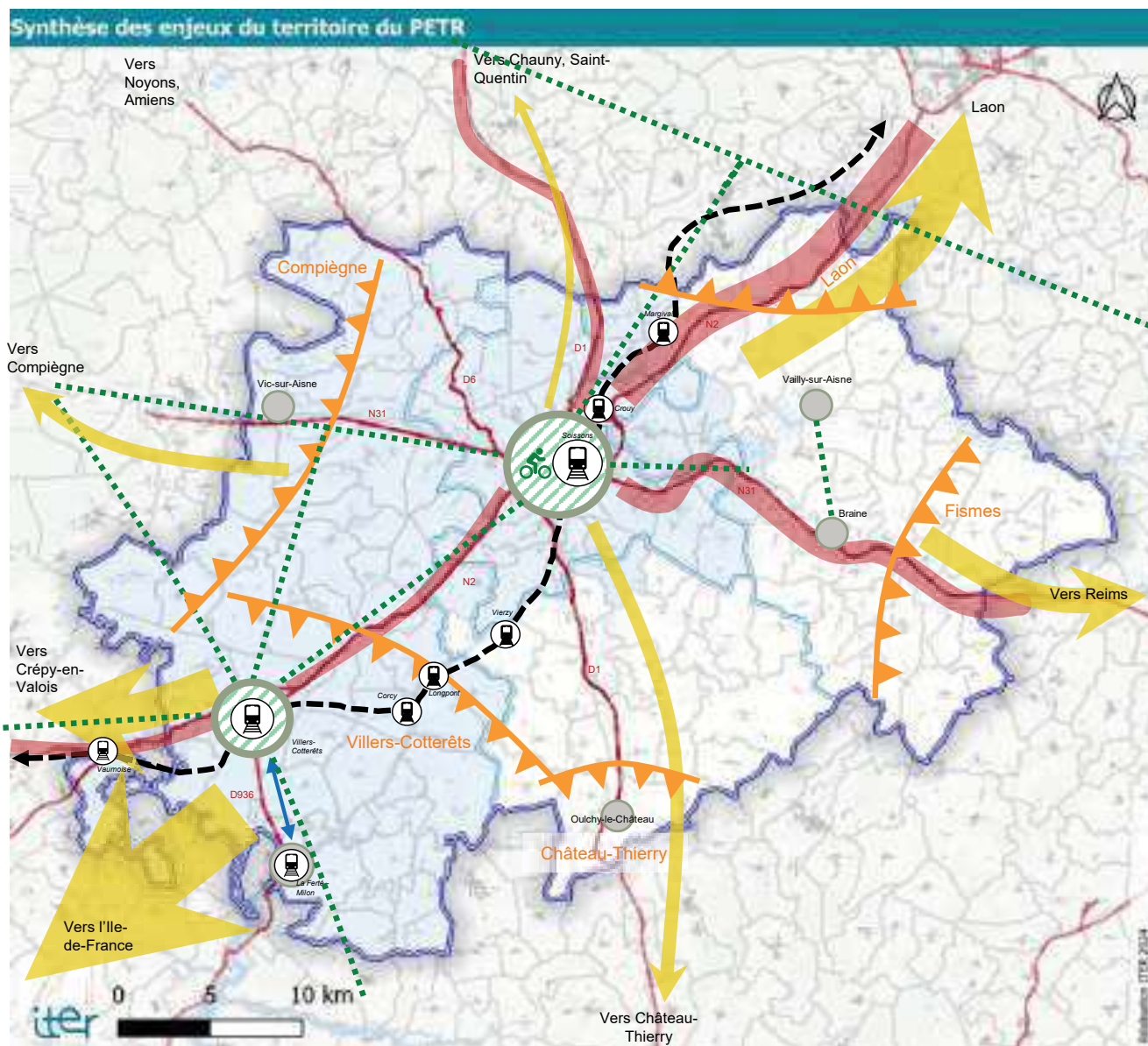


### Projet du Canal Seine-Nord-Europe :

- Ce projet relira Compiègne dans l'Oise à Aubencheul-au-Bac dans le Nord pour atteindre Dunkerque-Escout, d'ici 2030. Il traversera la Somme. **Le département de l'Aisne n'est pas directement concerné par cette future infrastructure**, cependant, le projet aura un **impact sur les mobilités régionales**, incluant le territoire du Soissonnais et du Valois.
- Le projet vise surtout à développer la solution fluviale en tant que transport de marchandises. Cela pourrait ainsi entraîner des changements au sein du territoire du Soissonnais et du Valois :
  - Un report modal du transport de marchandises, passant du transport par poids-lourds au fluvial.
  - Un acheminement des marchandises par poids-lourds en direction du Canal Nord Seine Europe.
  - Une réduction du nombre de poids lourds sur les routes du Soissonnais est envisageable.

→ Un projet qui ne concerne pas directement le territoire mais qui pourrait, de près ou de loin, l'impacter dans les années à venir.

## Synthèse des enjeux et des projets de mobilité



- **Un territoire multi-polarisé : des polarités fortes internes au territoire (Soissons, Villers-Cotterêts, Braine** qui concentrent logements sociaux, équipements, services, emplois, flux) inscrites dans un système de polarités départementales, régionales et inter-régionale.
- **Un enjeu d'accessibilités aux pôles externes** (hors IDF) pour favoriser les alternatives à la voiture : bonne desserte routière, mais absence de liaison ferrée directe vers les autres pôles (Reims, Roissy).
- **Un enjeu de développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle** : 68% des flux domicile-travail intra-communaux et 95% des flux intercommunaux sont réalisés en voiture. Cette prédominance de la voiture individuelle est à relativiser au regard de la sur-motorisation relativement faible. Une particularité des pôles : 29% de ménages non-motorisés à Soissons, 18% à Villers-Cotterêts.
- **Un enjeu d'adaptation du parc de logements** : vieillissement de la population, desserrement des ménages, parc de logements partiellement ancien et typologies inadaptées aux profils de ménages existants (69 % de plus de 4 pièces contre 63% de ménages de deux personnes ou moins). Baisse de la population, malgré une vacance raisonnable et une construction de logements.
- **Un territoire qui gagne en attractivité** : malgré un solde migratoire négatif depuis 1975, le territoire a eu en 2020 un solde migratoire positif, avec + 3 882 personnes.
- **Un enjeu d'adaptation / de renforcement de l'offre pour répondre à ces évolutions** : services à la population, offre médicale, parc de logements, mobilités, emploi.
- **Communes ACV et PVD : un levier à mobiliser.** Soissons, Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon, Vailly-sur-Aisne, Braine

## Chiffres clés :

- 107 599 habitants sur 166 communes, pour 4 EPCI
- 28% âgés de 60 ans ou plus
- 51% du parc de logements construit avant 1974 ;
- Un parc de logements sociaux occupé à 95% et qui compte 63% de logements de moins de 3 pièces.
- 1 commune ACV, 4 communes PVD

- Des flux domicile-travail à 19% intra-communaux, 33% inter-communaux, 19% entrants et 32% sortants (1/3 IDF).

# Partie 1 – Modèles économiques

## ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Dynamiques économiques
- Population active
- Tissu de l'emploi local

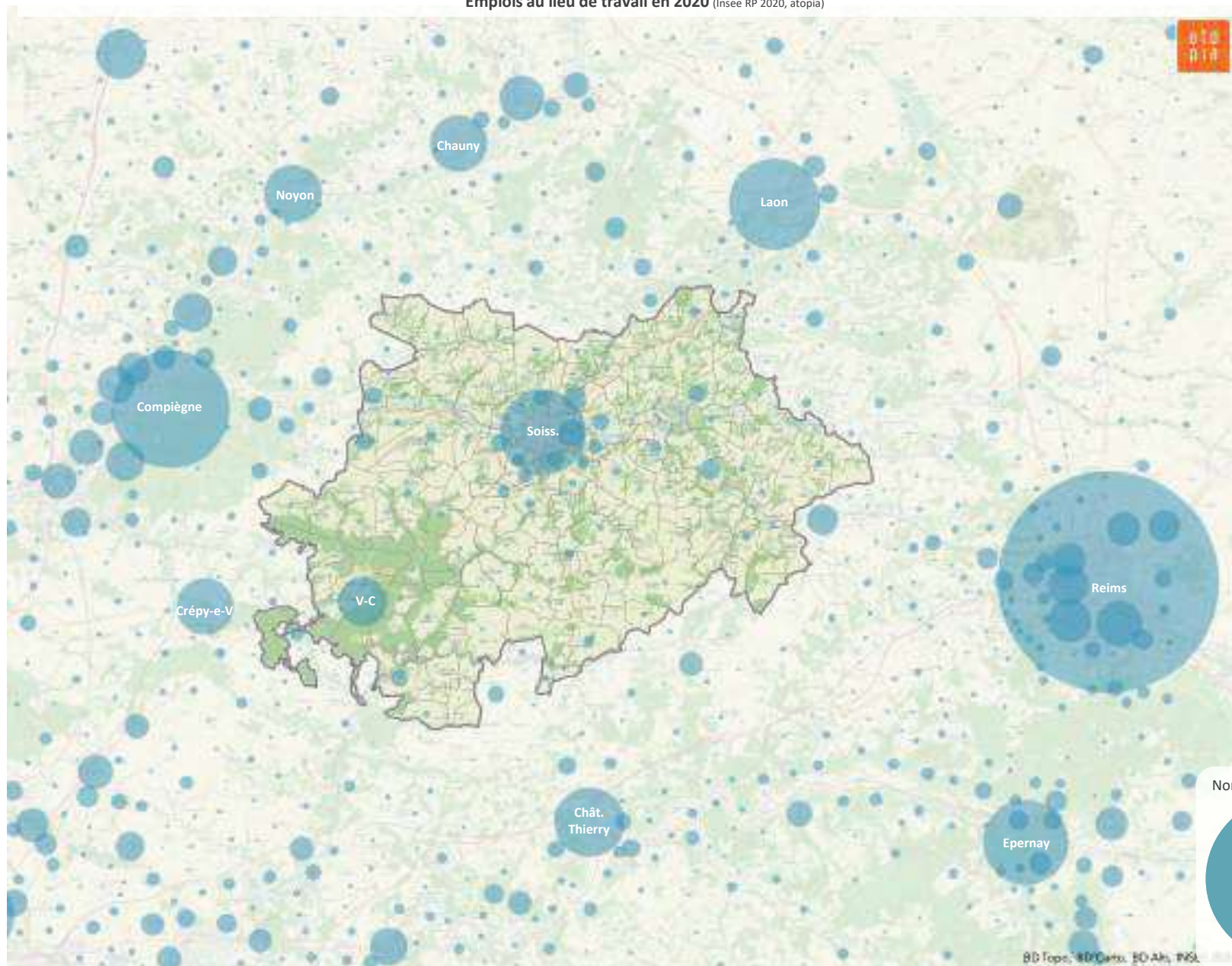
## COMMERCE

## TOURISME ET LOISIRS

## AGRICULTURE

# Dynamique économique – Inscription du territoire

Emplois au lieu de travail en 2020 (Insee RP 2020, atopia)



## Les pôles d'emploi en dehors des limites du territoire

Le territoire bénéficie de sa proximité avec le nord-est de l'Ile-de-France qui constitue le premier pôle d'emploi en dehors des limites du territoire.

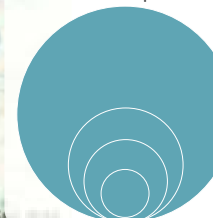
Le territoire est entouré de trois pôles d'emplois régionaux majeurs à savoir :

- Reims (92 400) ;
- Compiègne (26 156) ;
- Laon (15 766).

Un second rang de polarités se trouvent autour du territoire (plus petits que la ville de Soissons) :

- Château-Thierry (9 230)
- Crépy-en-Valois (6 125) ;
- Chauny (6 106) ;
- Noyon (6 342).

Nombre d'emplois



92 400 (Reims)

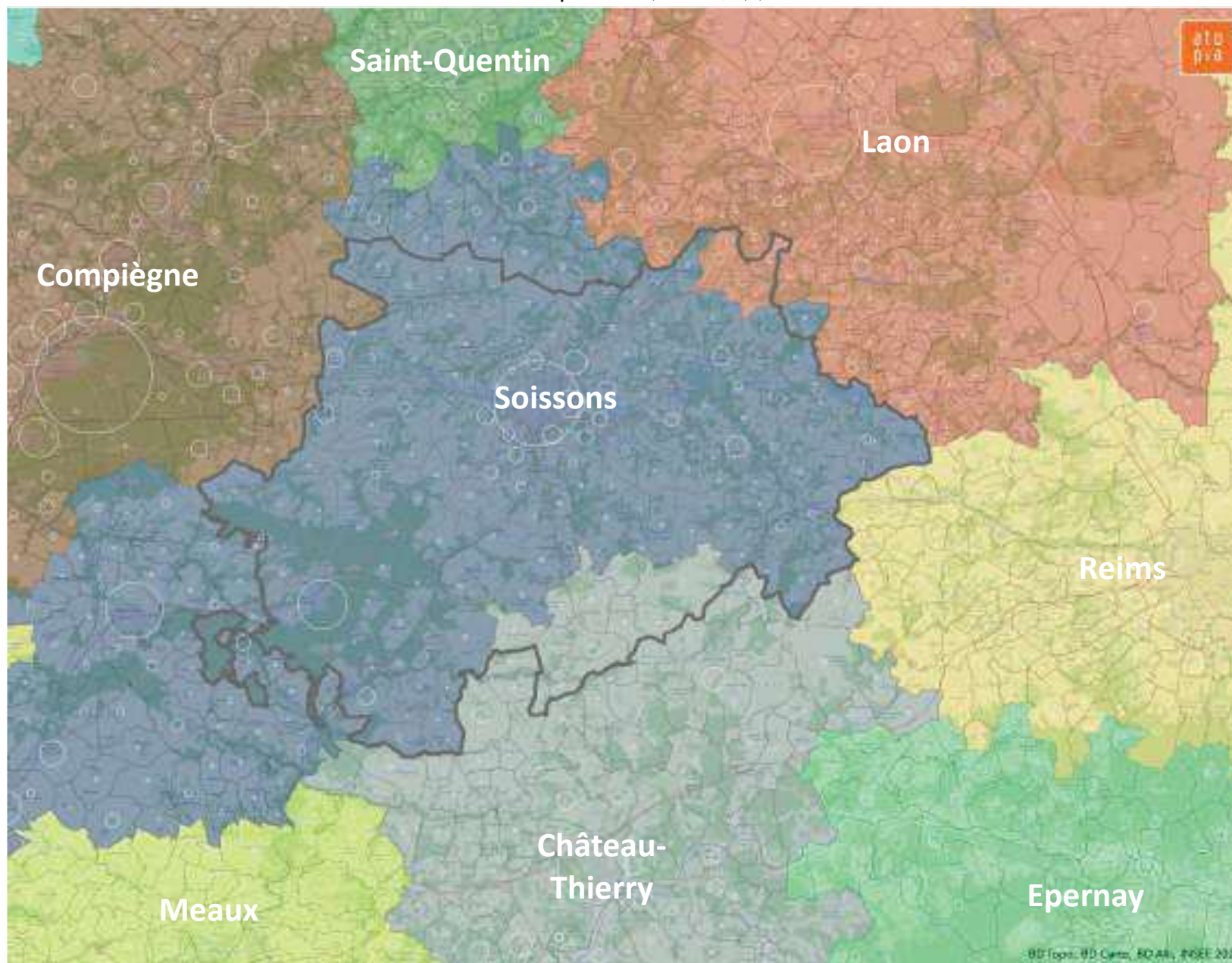
26 156 (Compiègne)

13 877 (Soissons)

4 625 (Villers-Cotterêts)

## Dynamique économique – Inscription du territoire

Bassin d'emploi en 2020 (Insee RP 2020, atopia)



Des bassins d'emplois montrant des logiques de cohésion avec les territoires voisins

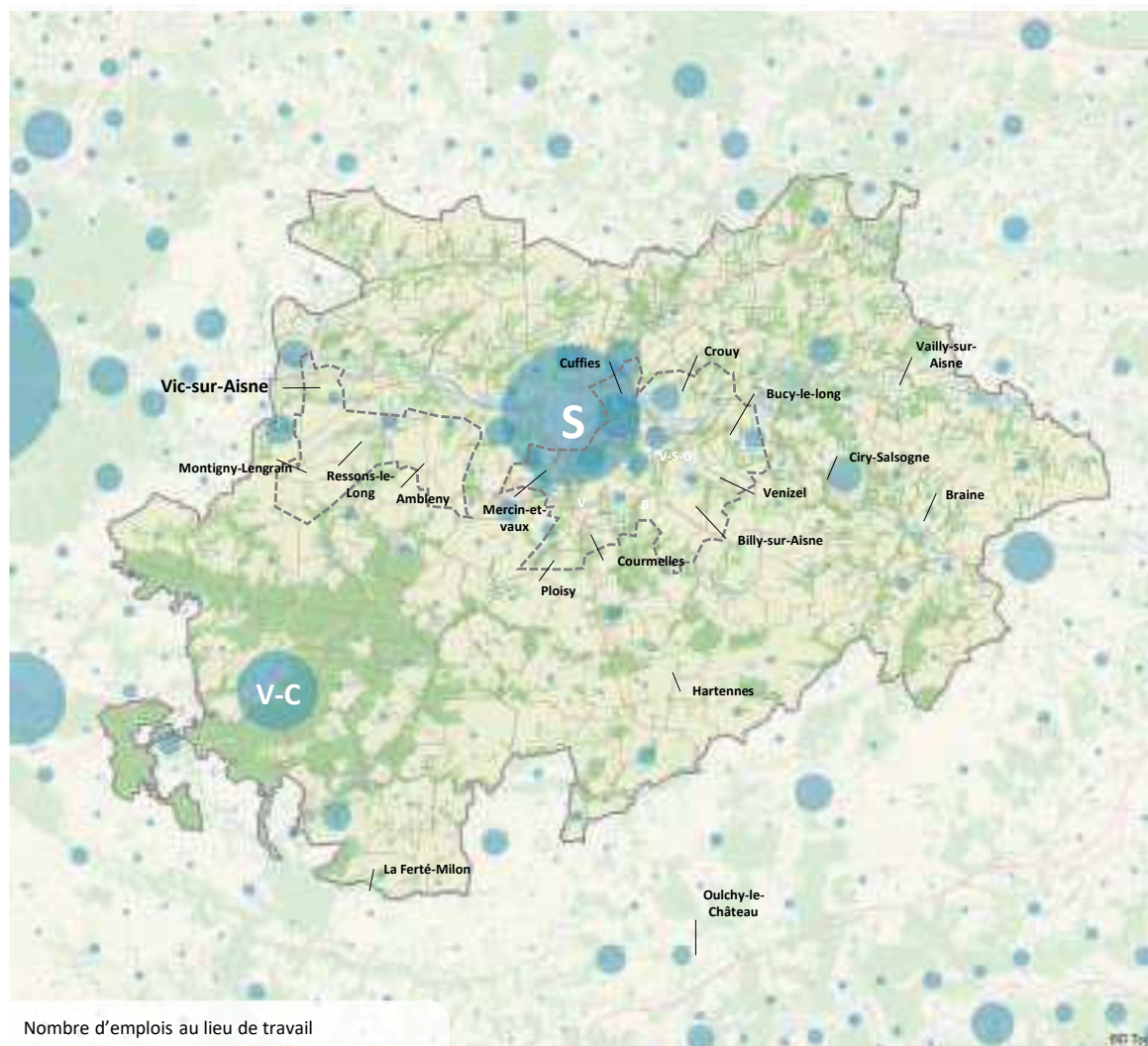
Le territoire du SCoT est au sein de 3 bassins d'emplois :

- L'un dont il est l'origine : le bassin d'emploi de Soissons (149 communes du territoire) ;
- Deux autres en lien avec des pôles voisins :
  - Bassin d'emploi de Laon (4 communes) ;
  - Bassin d'emploi de Château-Thierry (11 communes)

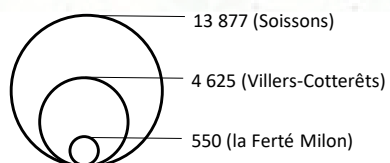
Le bassin d'emploi du Soissonnais s'étend hors du territoire au Nord du PETR, ainsi qu'à l'Ouest de celui-ci (Valois historique : Crépy-en-Valois...)

# Dynamique économique – Répartition de l'emploi

Emplois au lieu de travail en 2020 (Insee RP 2020, atopia)



Nombre d'emplois au lieu de travail



## Trois principaux pôles d'emploi dans le Soissonnais Valois

La majorité des emplois sont situés sur trois des EPCI du territoire : l'intercommunalité de Grand Soissons Agglomération (60%), 25% sur la CC Retz-en-Valois, 12% sur la CC du Val de l'Aisne. La CC du Canton d'Oulchy-le-Château ne représente quant-à-elle que 3% de l'emploi total. Ces parts sont assez stables depuis 1975.

Les espaces rassemblant le plus d'emplois sur le territoire sont (plus de 4 000) :

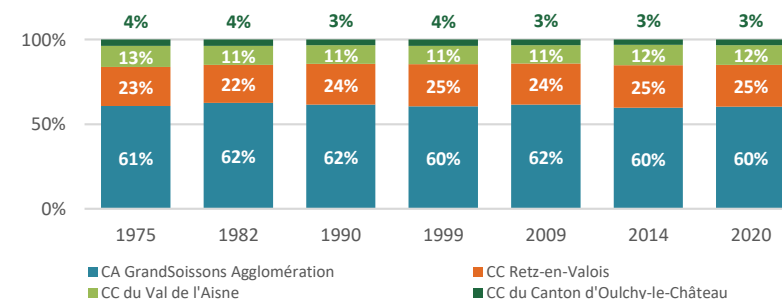
- Soissons et sa conurbation économique – Soissons (13 877 emplois), Villeneuve-Saint-Germain (1 413), Crouy (1 016) Belleu (623 emplois), Mercin-et-Vaux (600), Bucy-le-Long (577), Cuffies (516), Venizel (394), Billy-sur-Aisne (386), Courmelles (370), Ploisy (330) et Vauxbuin (262 - rassemblant 20 362 emplois en 2020 ;

- Villers-Cotterêts, rassemblant 4 625 emplois ;

Dans une moindre mesure (rassemblant plus de 150 emplois):

- Vic-sur-Aisne et la vallée de l'Aisne - Montigny-Lengrain (636 emplois), Vic-sur-Aisne (592), Ambieny (203), Ressons-le-Long (105) – rassemblant 1537 emplois en 2020 ;
- Braine (860) ;
- Vic-sur-Aisne (599) ;
- Ciry-Salsogne (316) ;
- Oulchy-le-Château (250) et Hartennes-et-Taux (170).

Répartition des emplois au lieu de travail par intercommunalité (INSEE 2020, atopia)



# Dynamique économique – Évolution de l'emploi

## Une diminution constante du nombre d'emplois

Au sein du territoire du Soissonnais Valois, le nombre d'emplois diminue de manière continue sur le territoire (depuis 1982). En base 100 par rapport à 1975, le territoire du SCoT est à 94 en 2020, supérieur à l'Aisne (87). L'ensemble des autres territoires de comparaison sont à supérieur à 100, jusqu'à 144 pour le Pays Compiégnois.

## L'inversion des sphères économiques et présentesielles entre 1982 et 1990

La sphère économique productive a connu une baisse constante de 1975 à 2013, en passant de 20 875 emplois à 11 998 emplois en 44 ans, soit une diminution de 42% (8 877 emplois). Sur la dernière période intercensitaire elle connaît une stagnation. De son côté, la sphère économique présenteielle quant à elle, a connu une tendance complètement opposée puisqu'elle n'a cessé d'augmenter entre 1975 et 2008. Elle est alors passée de 15 170 emplois en 1975 à 22 933 en 2017. Elle a ensuite connu une stagnation avant de décroître sur la dernière période intercensitaire. **C'est en 2007 que la sphère économique présenteielle a dépassé, en termes de nombre d'emplois, la sphère économique productive.**

Les **activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités productives** sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (Définitions Insee).



Centre-ville de Vic-sur-Aisne

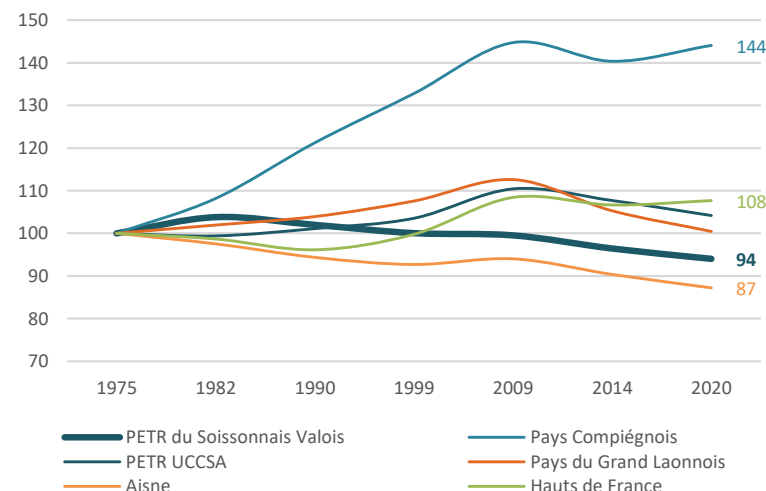


Entreprise Volkswagen, Villers-Cotterêts

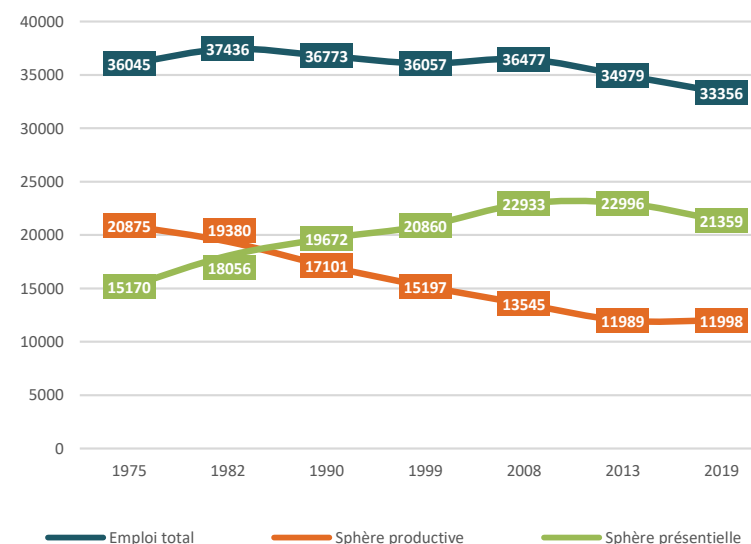


Sucrerie, Bucy-le-Long

Évolution du nombre d'emplois  
(base 100, en 1975, INSEE 2020)

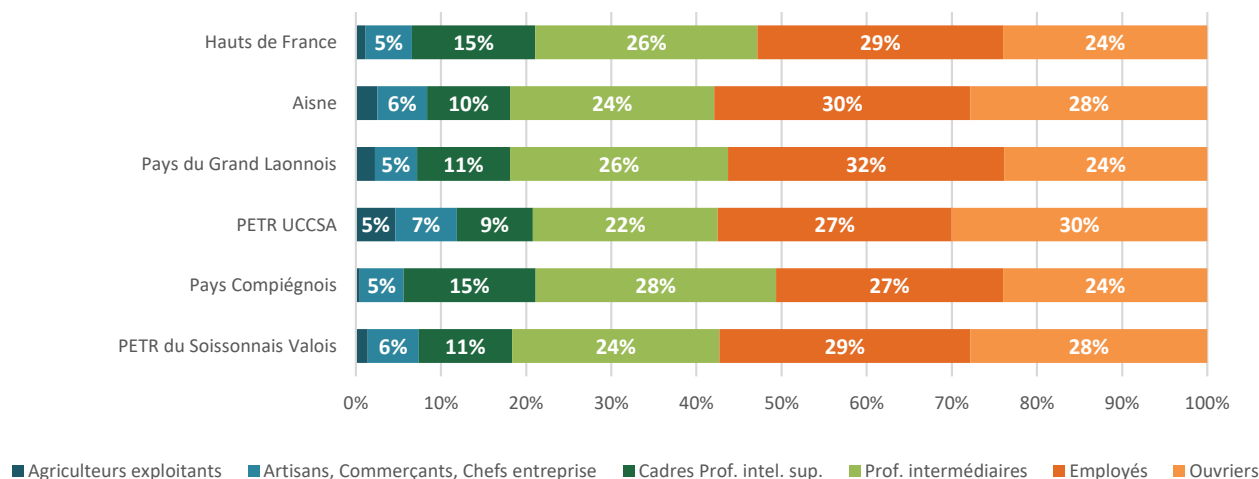


Évolution des sphères productives et présentesielles (INSEE historique, 2019)



# Dynamique économique – Caractérisation des emplois

Catégorie socio professionnelle des emplois, au lieu de travail (INSEE 2020, atopia)

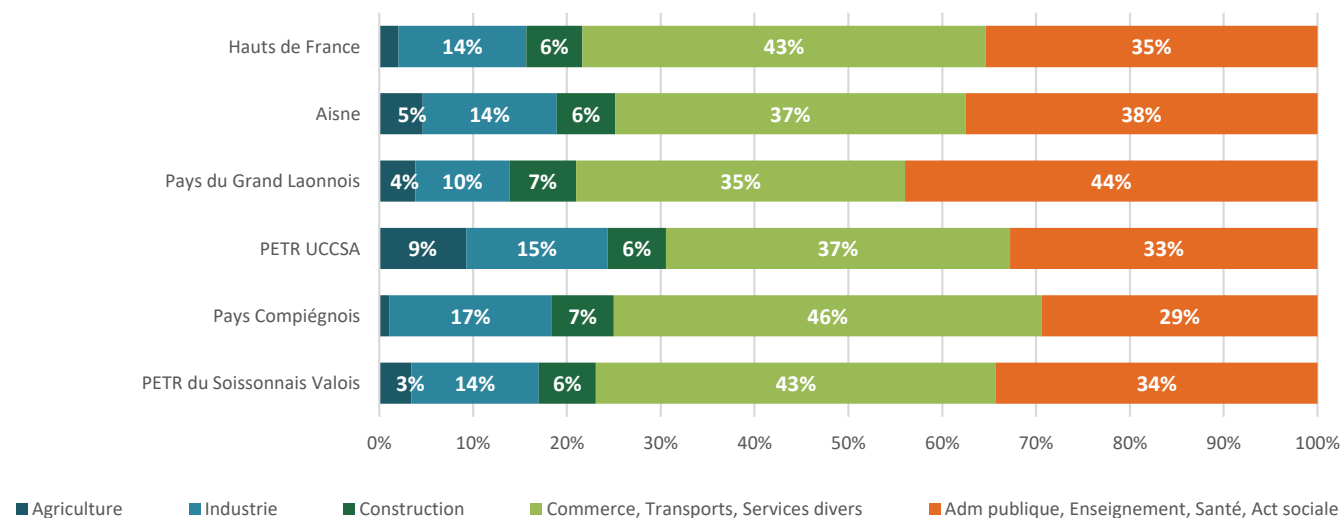


## Une part importante d'ouvriers et d'employés

En entrant davantage dans le détail, il est constaté que le PETR du Soissonnais Valois a une part de travailleurs ouvriers plus importante que les autres territoires de comparaison, ce qui est également le cas pour les employés : 28% d'ouvriers sur le territoire, 24% à l'échelle régionale, du Pays du Grand Laonnais et du Compiégnois.

A l'inverse, les Cadres Professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont moins représentées : 24% sur le territoire, 26% à l'échelle régionale et 28% sur le Pays Compiégnois.

Type d'activité des emplois, au lieu de travail (INSEE 2020, atopia)

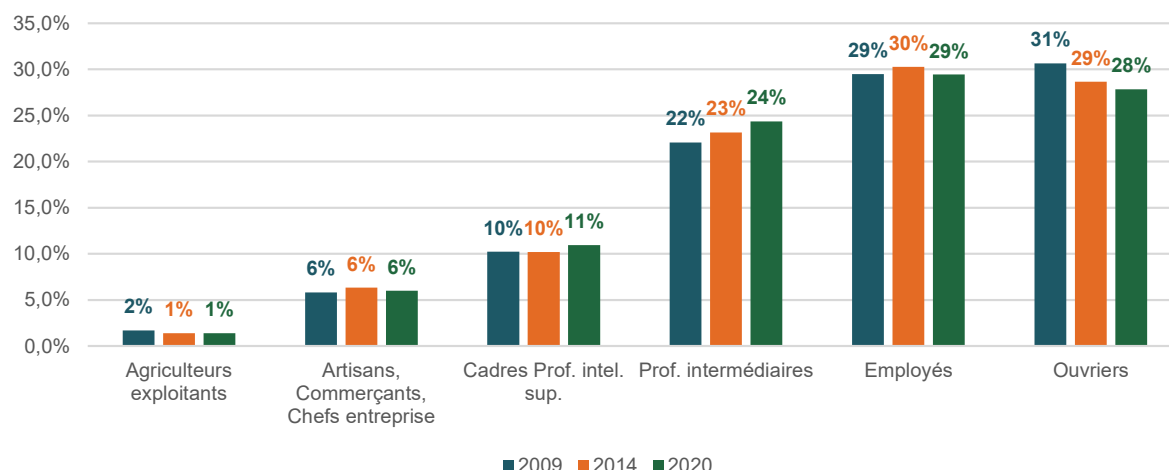


## Les emplois des secteurs du tertiaire augmentent

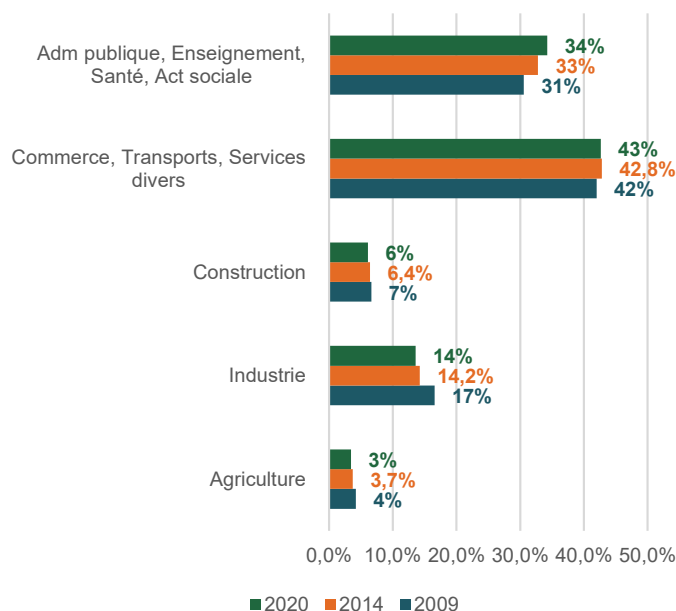
En 2020, les activités au lieu de travail sont en grande majorité tertiaire sur le territoire : 43% pour le commerce, transports et services divers et 34% pour l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. Ces parts sont dans la moyenne des territoires de comparaison (Région, Aisne, UCCSA, Compiégnois).

# Dynamique économique – Caractérisation de l'évolution des emplois

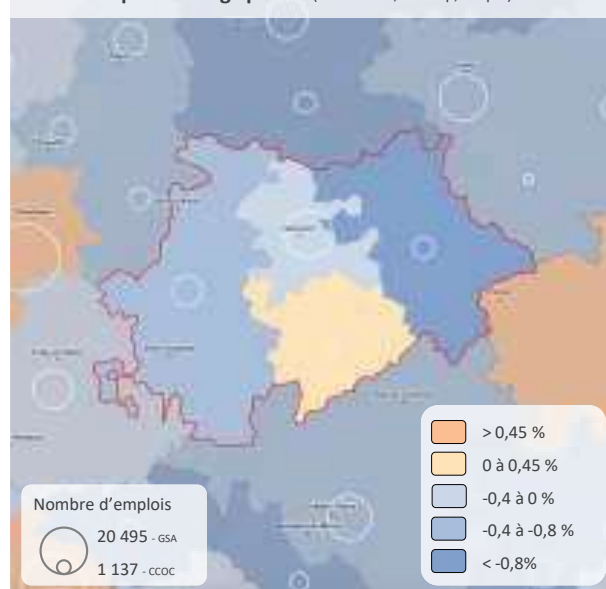
Catégorie socio professionnelle des emplois, au lieu de travail (INSEE 2020, atopia)



Type d'activité des emplois, au lieu de travail (INSEE 2020, atopia)



Taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2014 et 2020 en pourcentage par an (Insee 2020, Géoclip, atopia)



## Une augmentation des emplois des CSP+

En entrant davantage dans le détail, entre 2014 et 2020, qui correspond à la dernière période intercensitaire, le territoire a vu ses parts d'emplois cadres et professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires augmenter respectivement de 0,8 point de pourcentage (soit 3 530 emplois en 2014 et 3 718 emplois en 2020) et 1,2 point de pourcentage (soit 8 019 emplois en 2014 et 8 275 emplois en 2020).

En revanche, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ont diminué (-0,3 point soit 2 186 emplois en 2014 contre 2 036 emplois en 2020), les employés (-0,9 point soit 10 481 emplois en 2014 contre 9 993 emplois en 2020) ou encore les ouvriers (-0,9 point soit 9 922 emplois en 2014 contre 9 454 emplois en 2020).

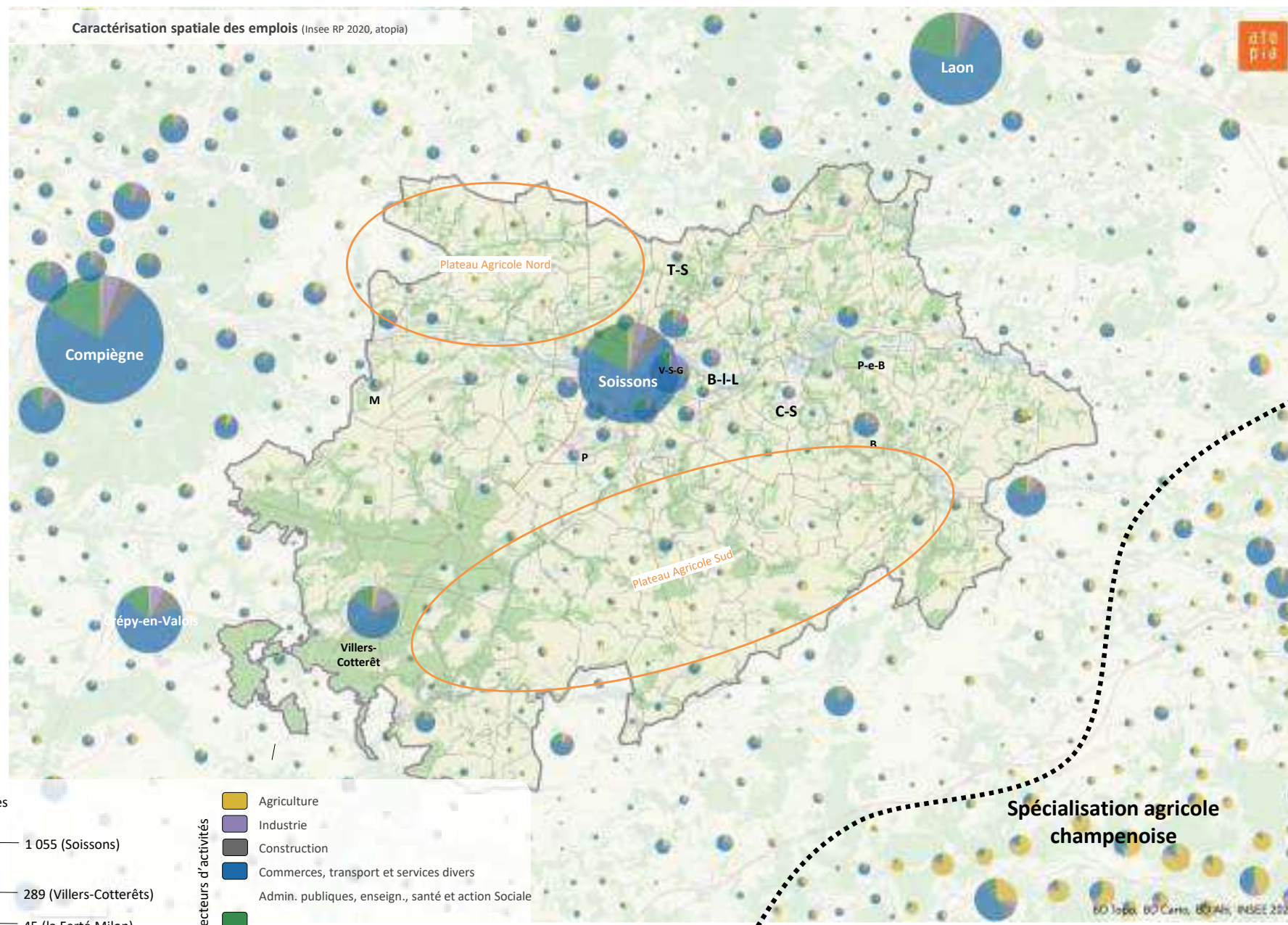
Les agriculteurs exploitants sont peu représentés mais leur part reste stable entre 2014 et 2020.

## Une stabilité du secteur tertiaire

Toujours sur la même période, le secteur administration publique, enseignement, santé, action sociale a vu sa part sur le nombre d'emplois total augmenter de 1,5 points de pourcentage (passant de 11 360 emplois en 2014 contre 11 633 en 2020). En revanche, le secteur commerce, transports, services divers a connu une légère baisse, soit - 0,2 point ( 14 822 emplois en 2014 et 14 476 emplois en 2020). Néanmoins le secteur industriel a aussi connu un rebond, soit + 7 points ( .3 439 emplois en 2014 et 7 605 emplois en 2020).

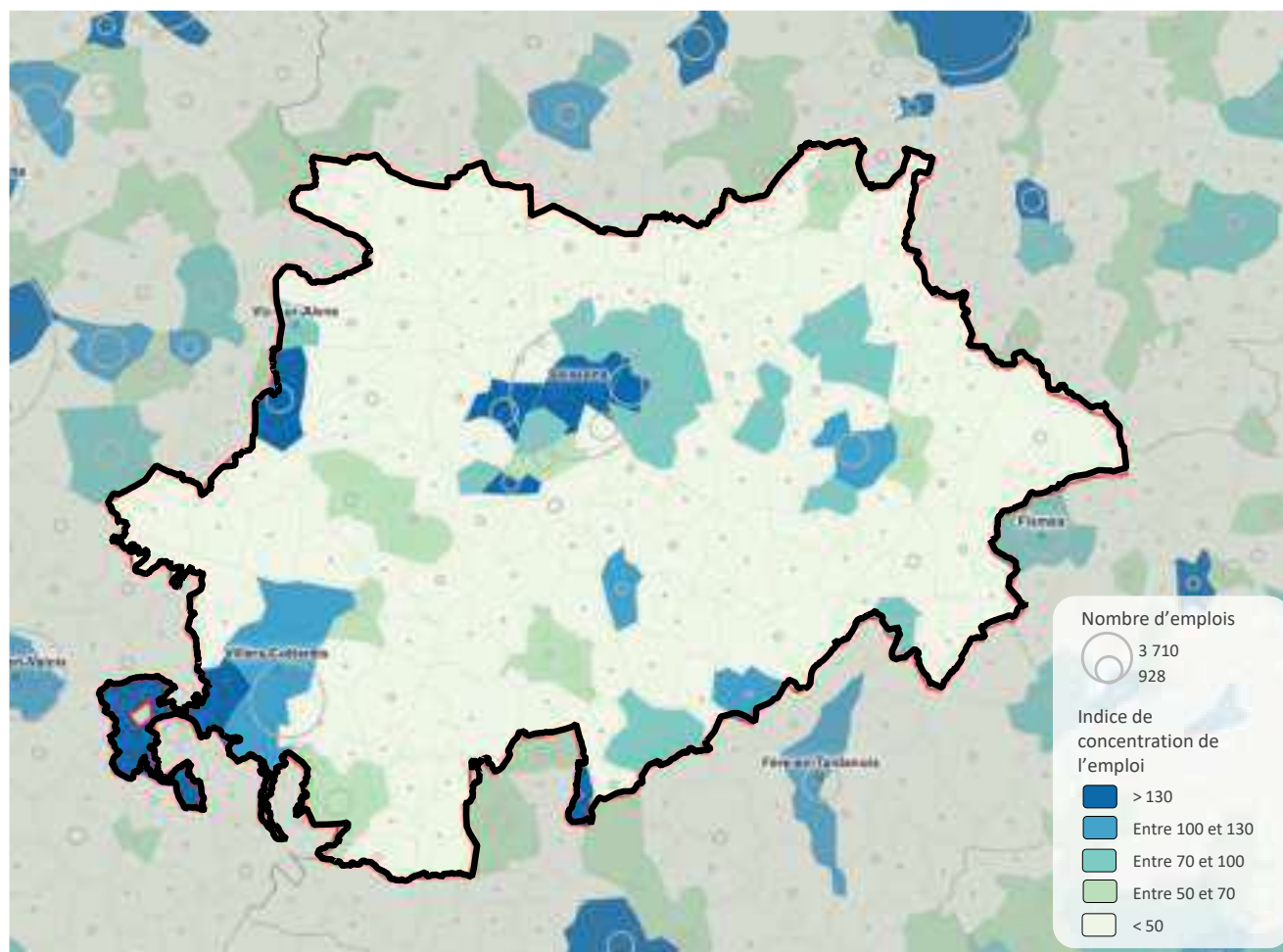
À l'inverse, les secteurs d'activités restants ont vu leur nombre d'emplois diminuer. Les emplois des secteurs agriculture et construction ont respectivement diminué de 0,3 point ceux du secteur de l'industrie ont diminué de 0,6 points (4 925 emplois en 2014 à 4 605 emplois en 2020)..

# Dynamique économique – Caractérisation spatiale des emplois



# Dynamique économique – Concentration de l'emploi

Emplois au lieu de travail en 2020 (Insee RP 2020, atopia)



ICE : indice de concentration d'emploi : L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

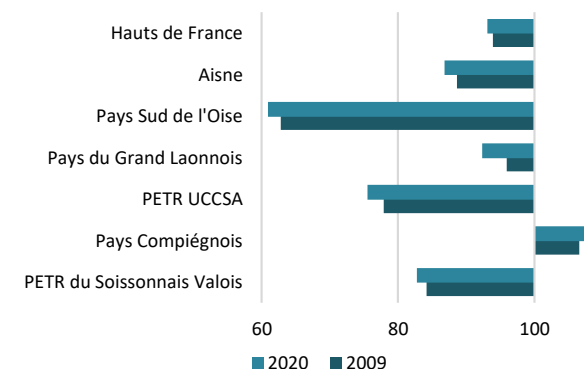
## Une concentration de l'offre d'emploi importante sur certaines communes du territoire

En 2020, le PETR du Soissonnais Valois compte en moyenne 82,8 emplois pour 100 actifs. Une situation traduisant des liens économiques forts avec les territoires voisins (voir les mobilités domicile-travail).

Les emplois du PETR se concentrent dans 6 principales communes (plus de 300 emplois et un ICE d'au moins 130 emplois pour 100 actifs) :

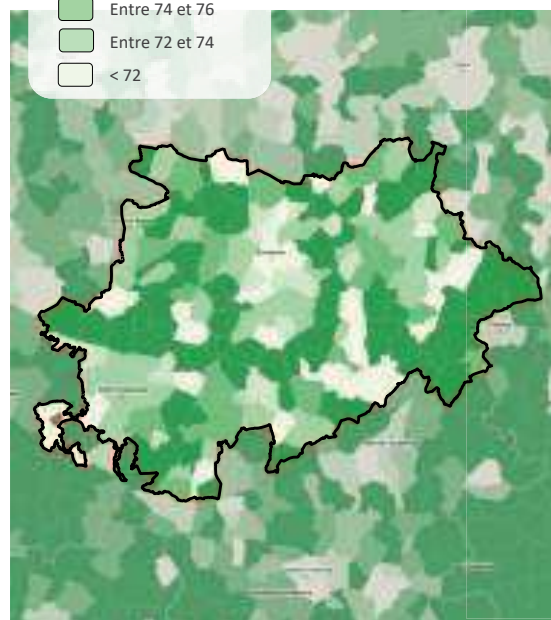
- Plaisy (886 empl./100 actifs occ. / 330 emplois) ;
- Coyolles (294,5 / 395) ;
- Montigny-Lengrain (209,5 / 636) ;
- Soissons (158,3 / 13 877)
- Merci-et-Vaux (153,1 / 600) ;
- Villeneuve-Saint-Germain (148,1 / 1413)

Évolution des indices de concentration d'emploi entre 2009 et 2020 (INSEE 2020, atopia)



# Population active – Répartition et caractérisation

Taux d'activité des 15-64 ans en 2017 (Insee RP 2017, Géoclip, atopia)



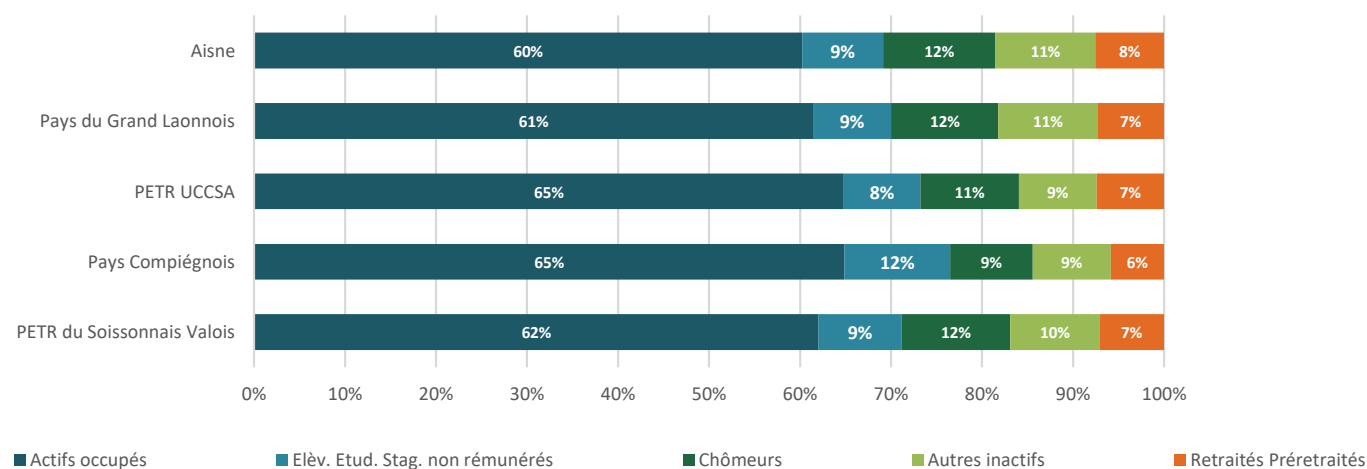
## Une population active située d'avantage dans la ruralité

En 2020, le taux d'activité de la population résidente du PETR du Soissonnais et du Valois est de 73,6%. A l'échelle du territoire, on constate que les intercommunalités les plus rurales sont celles dont le taux d'activité est le plus élevé (environ 76%) alors que le taux de l'agglomération de Soissons est de 70,7%.

Celui-ci est dans la moyenne des taux d'activité de l'Aisne (72,6%) et des Hauts de France (71,9%).

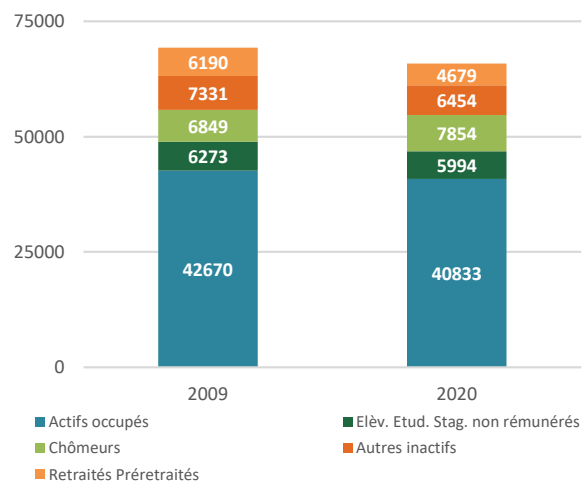
## Activité de la population en 2020

(Insee RP 2020, atopia)

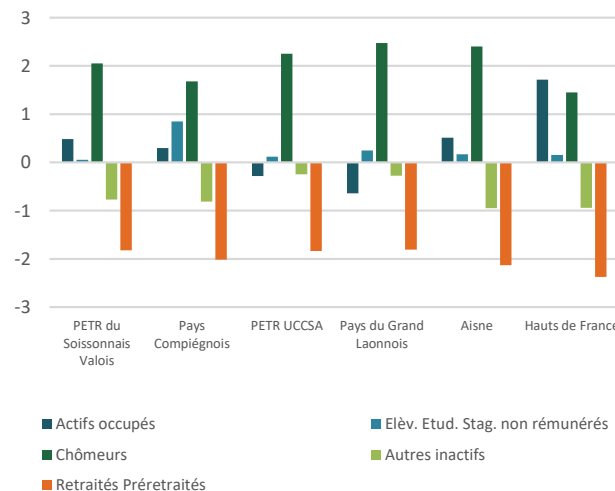


# Population active – Évolution de l'activité

Évolution de l'activité des 15-64 ans entre 2009 et 2020 dans le PETR du Soissonnais Valois (INSEE 2020, atopia)



Évolution de l'activité des 15-64 ans entre 2009 et 2020 (INSEE 2020, atopia)



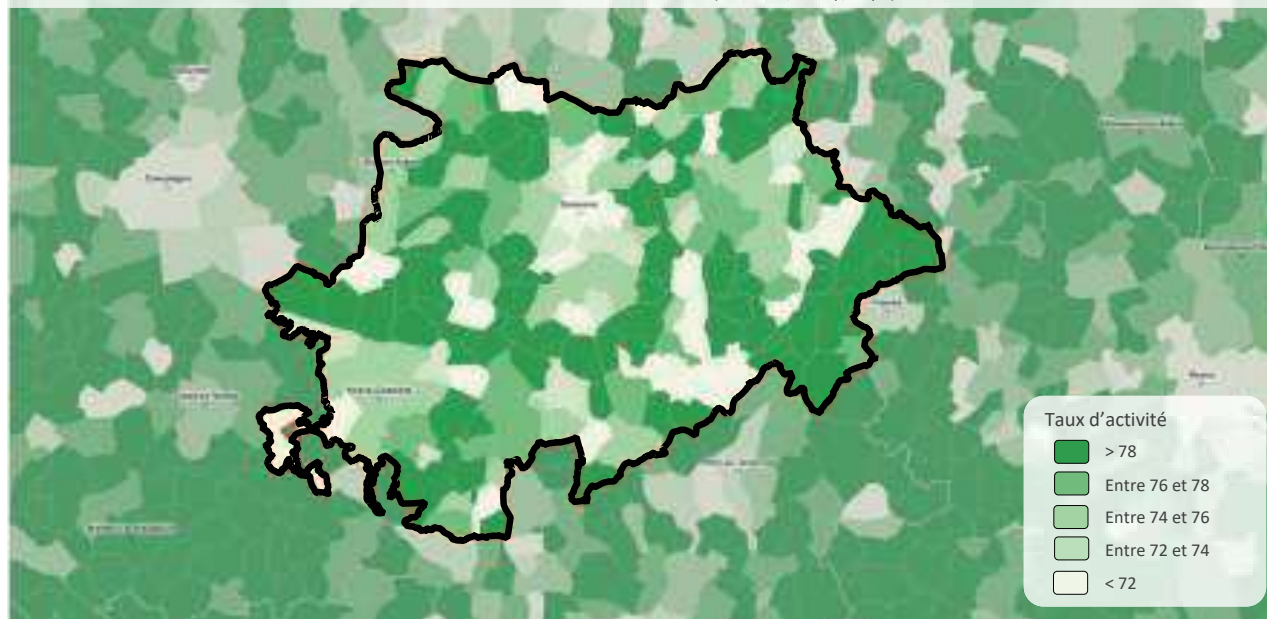
## Des tendances similaires aux territoires de comparaison entre 2009 et 2020

Entre 2009 et 2020, la population âgée de 15-64 ans diminue, s'accompagnant d'une baisse de la population active en nombre, étant passé de 42 670 en 2009 à 40 833 en 2020 (malgré une faible augmentation de la part dans la population située dans cette classe d'âge).

Sur le territoire du PETR du Soissonnais Valois, l'activité des 15-64 ans a évolué entre 2009 et 2020 :

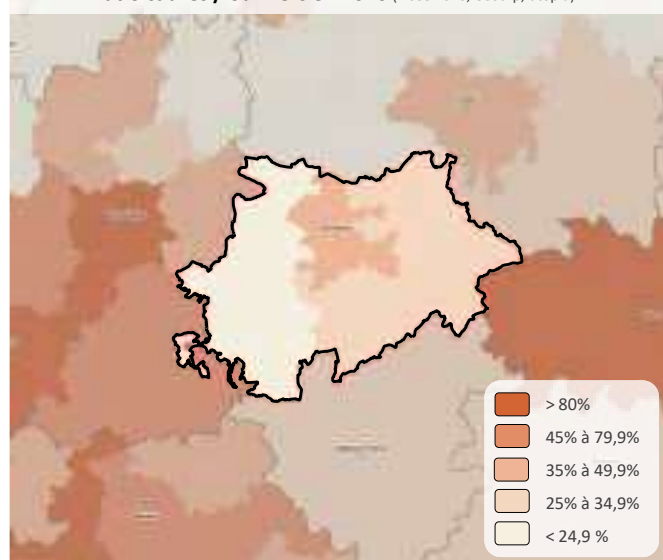
- l'évolution la plus nette concerne le nombre de retraités et préretraités, à savoir 6 190 personnes en 2009 contre 4 679 en 2020 (soit une diminution de -1,8 point de pourcentage). Cette tendance est similaire (même si moins marquée) qu'aux échelles départementale et régionale, où la diminution est de -2,1 point de pourcentage entre 2009 et 2020 ;
- le nombre de chômeurs est en forte augmentation (de 6 849 personnes en 2009 à 7 854 en 2020), de manière identique à l'ensemble des territoires de comparaison. Le département et les territoires de comparaison situés dans le département sont plus marqués par cette augmentation que le PETR.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2020 (Insee 2020, Géoclip, atopia)

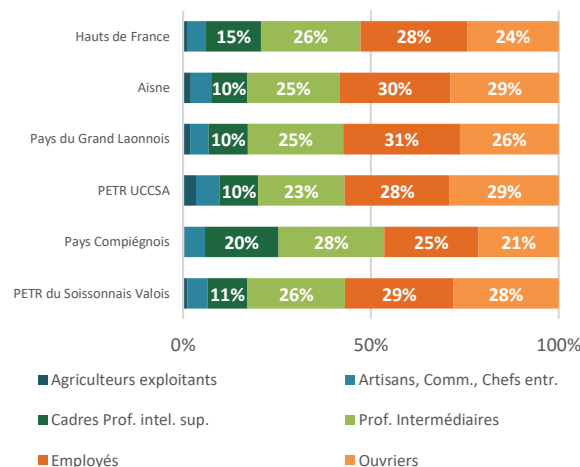


# Population active – Catégories socio-professionnelles

Ratio cadres / ouvriers en 2020 (Insee 2020, Géoclip, atopia)



Catégories socio-professionnelles des actifs de 15 à 64 ans en 2020 (Insee 2020, atopia)



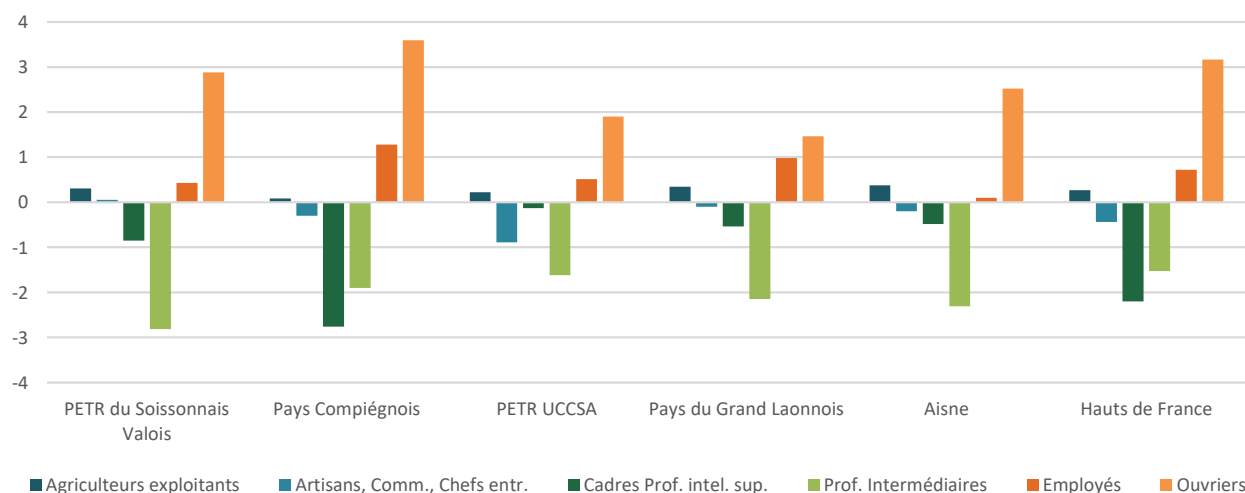
## Une population active d'ouvriers et d'employés

En lien avec les emplois des secteurs « industriel », « du commerce, transports et services divers » et « de l'administration publique » en 2020, le profil socioéconomique des actifs du territoire du PETR du Soissonnais Valois présente une surreprésentation des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires (surtout, pour le premier cas, par rapport aux profils régionaux et aux territoires de comparaison du Compiégnois et du Grand Laonnois).

À l'inverse, les classes « cadres professions intellectuelles supérieures » ; « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » et « agriculteurs exploitants » sont peu présentes (respectivement 11, 5 et 1%).

Sous l'angle du ratio entre le nombre de cadres et celui des ouvriers dans la population active, il est constaté un ratio plus faible à l'Ouest du territoire (CC Retz-en-Valois -24,5 cadres pour 100 ouvriers), un taux légèrement plus haut sur les intercommunalités de Val de l'Aisne et du Canton d'Oulchy-le-Château (28 cadres pour 100 ouvriers). L'agglomération du Grand Soissons dispose du ratio le plus élevé (39 cadres pour 100 actifs).

Évolution du nombre d'actifs suivant leur classe sociale entre 2009 et 2020 en points de pourcentage (Insee 2020, atopia)



## Un prolongement de l'évolution sociale observée entre 2009 et 2020

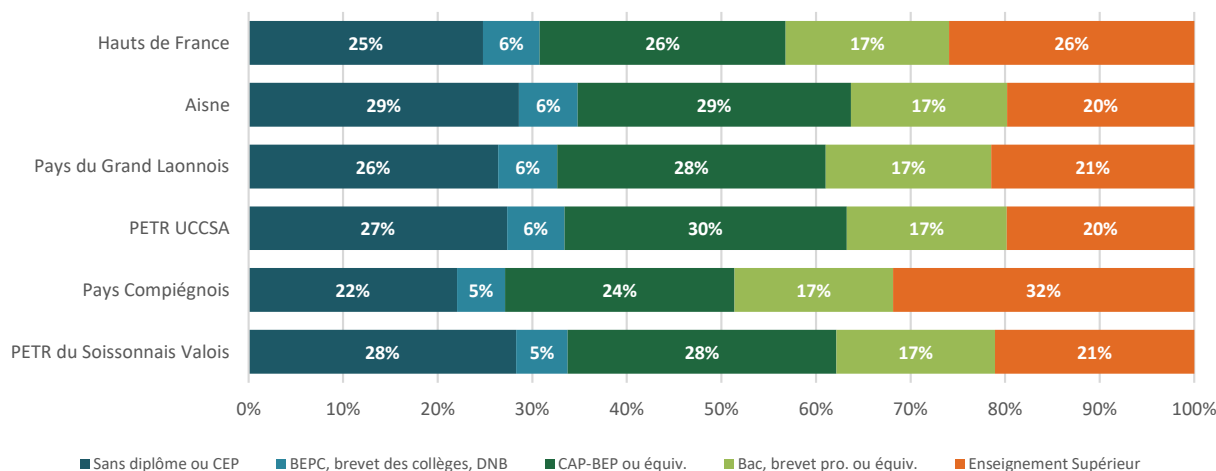
La situation observée en 2020 ne doit pas masquer l'évolution sociale de la population active du PETR avec notamment un renforcement des ouvriers (+2,9 points de pourcentage) et une diminution des professions intermédiaires (-2,8 points de pourcentage).

Ces tendances sont connues sur l'ensemble des territoires de comparaison mais sont tout de même accentuées sur le territoire par rapport aux échelles départementales ou aux intercommunalités limitrophes.

# Population active – Niveau de formation

## Niveau de diplôme le plus élevé dans la population non scolarisée en 2020

(INSEE 2020, atopia)



## Un niveau de diplôme peu élevé

En 2020, la population de plus de 15 ans, non scolarisée du PETR du Soissonnais Valois présente un niveau de qualification faible :

- 33% d'entre elle présente un niveau inférieur à une formation professionnelle de base (BEPC) ;
- 28% de cette population dispose d'un niveau de diplôme de CAP-BEP.
- 21% de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les habitants du territoire disposent des mêmes niveaux de qualification qu'aux échelles départementales et qu'au sein des territoires voisins.

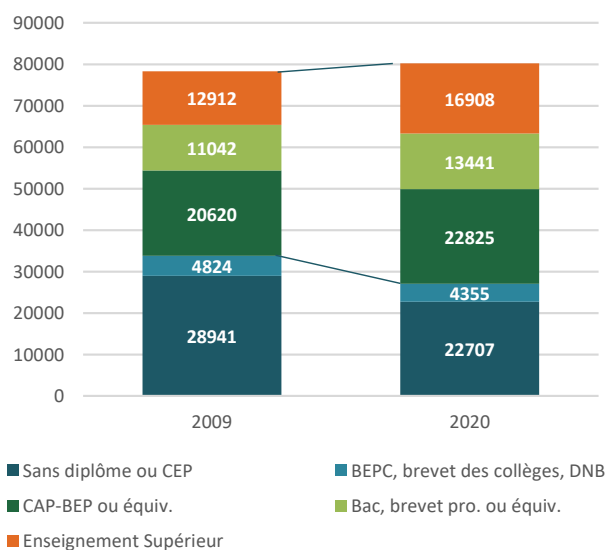
## Une évolution entre 2009 et 2020

Toutefois, les évolutions survenues entre 2009 et 2020 mettent en évidence :

- Une amélioration de la qualification de la population résidente : alors que la population de 15 ans et plus non scolarisée augmente légèrement (80 235 habitants concernés en 2020 et 78 338 en 2009), le nombre de personnes de niveau de diplôme supérieur à un CAP-BEP augmente également (53 173 en 2020 alors qu'ils n'étaient que 44 573 en 2009).
- À l'inverse, le nombre de personnes sans diplôme ou inférieur au CAP-BEP est en diminution.

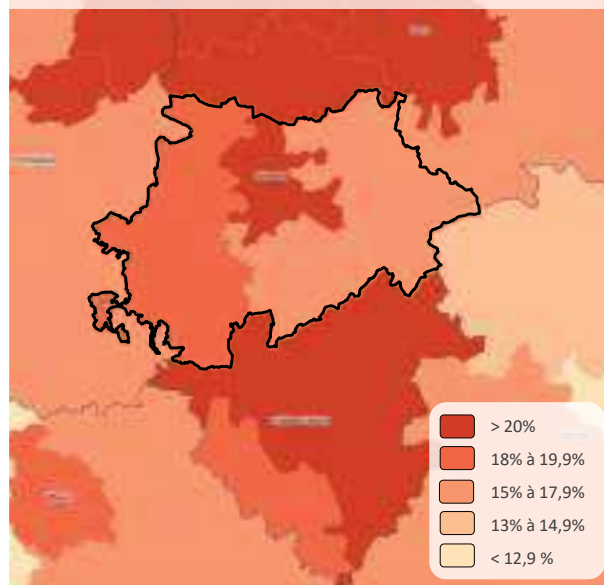
## Niveau de diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans

(INSEE 2020, atopia)



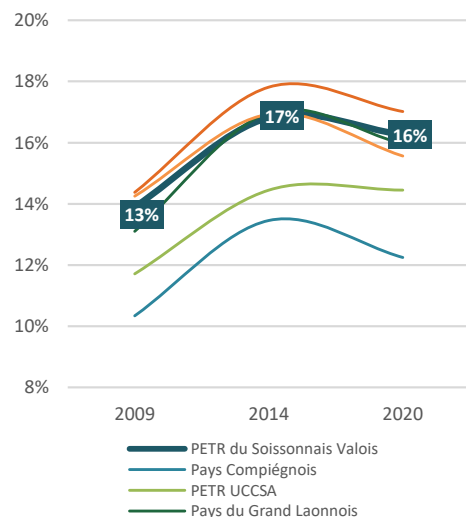
## Part des jeunes de moins de 25 ans non insérés en 2020

(Insee 2020, Géoclip, atopia)

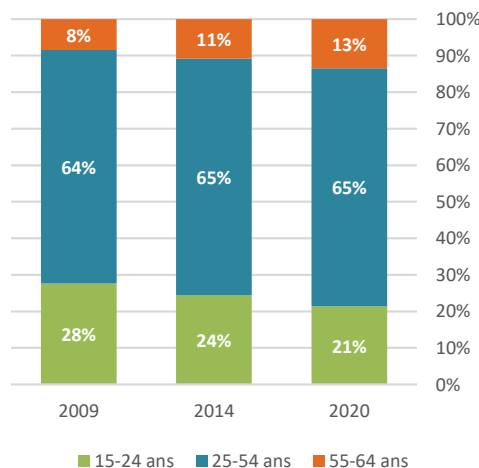


# Population active – Évolution du chômage

**Évolution du taux de chômage entre 2009 et 2020** (INSEE 2020, atopia)



**Classe d'âge des personnes au chômage entre 2009 et 2020** (INSEE 2020, atopia)



## Un taux de chômage élevé et en augmentation chez les classes les plus âgées

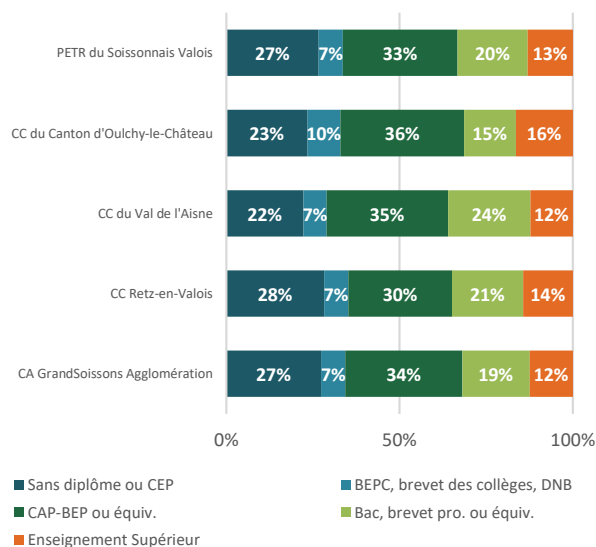
Le taux de chômage du territoire du SCoT est de 16% en 2020. Ce taux est proche des moyennes départementales et régionales. Il est cependant intéressant de noter que ce taux est plus élevé que les communes voisines sous influence Francilienne ou Rémoises.

Au sein du territoire, les communes dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne sont, soit des communes urbaines structurantes (Soissons, Villers-Cotterêts et Braine) soit des communes très rurales.

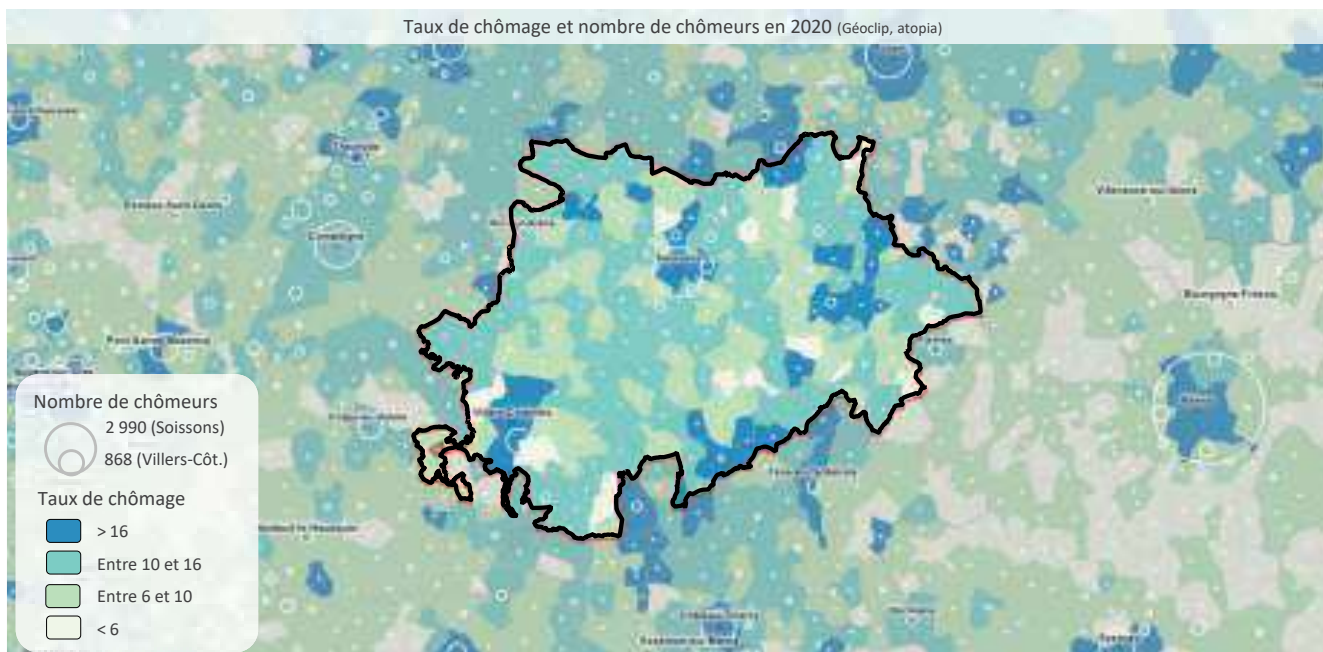
Les chômeurs du territoire sont à 21% des jeunes alors qu'ils représentent 28% des chômeurs sur le territoire en 2009. Le chômage des personnes les plus âgées augmente beaucoup (passant de 8% à 13% entre 2009 et 2020).

Il est également constaté que les chômeurs ont un niveau de formation inférieur à la moyenne sur le territoire (68% d'entre eux ont un CAP-BEP ou moins alors qu'ils représentent 61% de la population non scolarisée de plus de 15 ans).

**Niveau de formation des chômeurs en 2020** (INSEE 2020, atopia)

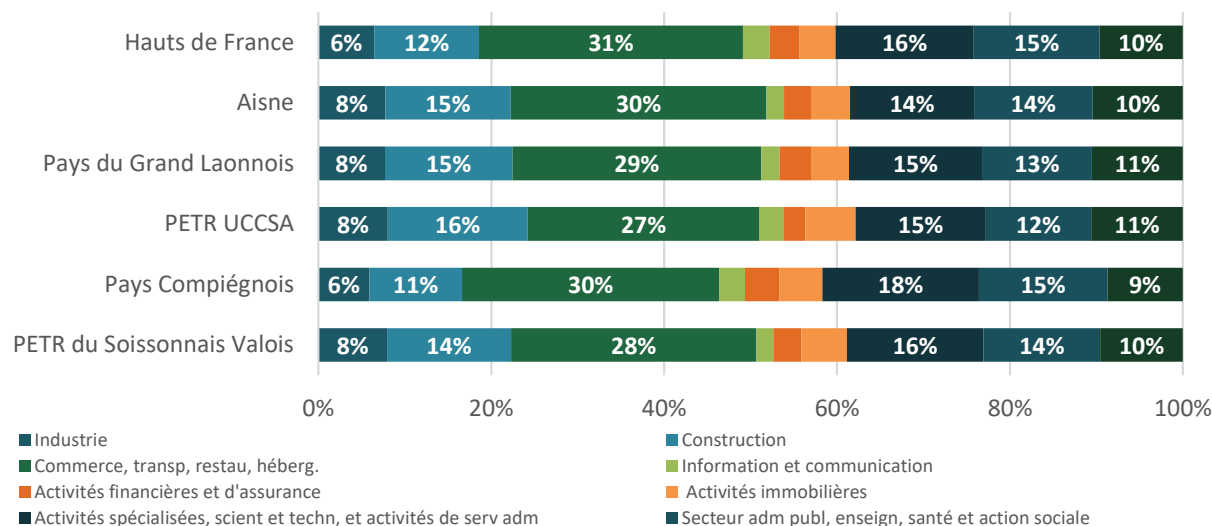


**Taux de chômage et nombre de chômeurs en 2020** (Géoclip, atopia)



# Tissu d'entreprises – Démographie des entreprises

Unités légales au 31 décembre 2020 par secteur d'activités, INSEE 2021



## Des établissements majoritairement axés vers les services

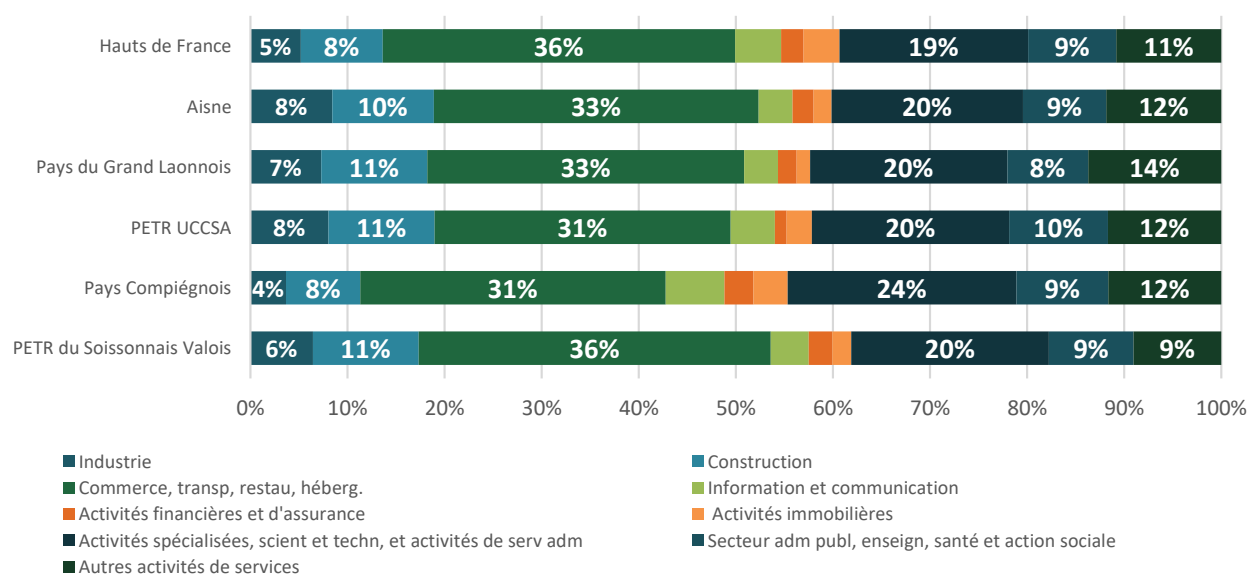
En 2020, le PETR du Soissonnais Valois compte 5 565 entreprises. Les secteurs d'entreprises les plus représentés sont le commerce, le transport, la restauration ou l'hébergement avec 28% des entreprises du territoire, et les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de service administratif et de soutien avec 16% des entreprises.

Dans une moindre mesure, certains secteurs représentent une part non négligeable des entreprises : le secteur de la construction et l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représente respectivement 14% des entreprises, ou encore l'industrie à 8% et les autres activités de services à 10%.

À l'inverse, les entreprises les moins représentées sont issues des activités immobilières (5%), financières et d'assurance (3%) et d'information et de communication (2%).

Ces situations sont sensiblement les mêmes dans les territoires de comparaison ou aux échelles départementale et régionale.

Création d'entreprises selon le secteur d'activité en 2021 (Insee Répertoire des entreprises et des établissements 2021, atopia)



## Tout comme les entreprises créées en 2021

En 2021, sur 918 entreprises créées dans le territoire, 36% des entreprises créées agissent dans les secteurs du commerce / transport / restauration / hébergement et 20% dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de service administratif et de soutien.

# Tissu d'entreprises – Les entreprises moteurs économiques



## Un territoire marqué par l'industrie

Confirmant l'ancrage industriel du bassin économique, la part de l'industrie est stable (10 % des entreprises du territoire) alors qu'elle recule au niveau régional comme au sein du Grand Roissy.

L'augmentation de 3 points du poids des services au sein du tissu d'entreprises entre 2014 et 2021, trouve pour contrepartie une baisse de la part du commerce (- 1 point) et du bâtiment (- 2 points).

Le poids du commerce affiche un recul toutefois moins marqué que les deux périmètres de comparaison.

Le Grand Roissy se distingue par une part plus importante d'entreprises du bâtiment à rapprocher de la densité démographique et la proximité francilienne.

## Une croissance régulière du nombre d'entreprises

Sur la période 2014-2021, le nombre d'entreprises augmente chaque année. Le mouvement bénéficie à toutes les branches excepté une baisse dans le commerce en 2019 et dans le bâtiment en 2019 et en 2020.

La croissance du tissu d'entreprises (+ 30 % entre 2014 et 2021) est toutefois moins marquée que dans le Grand Roissy (+ 61 %) et dans les Hauts-de-France (+ 36 %).

Seule branche où la croissance du nombre d'entreprises dépasse la région et le Grand Roissy : « l'industrie » confirme son dynamisme au sein du territoire.

# Tissu d'entreprises – Les moteurs économiques



PETR du Soissonnais et du Valois



Répartition des entreprises\*, des effectifs\* et de la valeur ajoutée\*

(\*) Données actualisées de l'annuaire SIRENE

## Une majorité de Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Le tissu du PETR du Soissonnais et du Valois est composé d'un grand nombre de TPE-PME (moins de 50 salariés) et d'un nombre limité d'entreprises de taille plus significative.

Les entreprises de plus de 50 salariés représentent 8 % du nombre total d'entreprises du bassin économique (contre 10 % en région) mais couvrent la moitié de la richesse créée sur le territoire :

- Elles emploient 48 % des effectifs (70 % dans les Hauts-de-France) ;
- Elles produisent 54 % de la valeur ajoutée territoire (65 % au niveau régional).

## Contribution à la valeur ajoutée

Indépendamment de deux grands acteurs du territoire, la part dégagée par l'industrie recule entre 2019 et 2021 (- 7 points) au sein du PETR au profit des services et du bâtiment.

Avec une part comparativement supérieure de la branche au sein de la valeur ajoutée, le territoire conserve sa spécificité de « territoire d'industrie ».

Parallèlement, la part des services progresse dans la valeur ajoutée et devient supérieure à la moyenne régionale.

Le commerce reste sous-représenté par rapport au Grand Roissy et à la région.

En dépit d'un nombre moins important d'entreprises, le bâtiment produit 12 % de la valeur ajoutée contre 8 % dans le Grand Roissy.

D'après le panorama économique et financier des entreprises du PETR du Soissonnais et du Valois